LLI

·BIBLIOTECA·
·LVCCHESI·PALLI·

grande Salaos
15 · IV · 10

III 15 IV 10

Digitized by Google

Digitized by Google

LES PRINCIPES

DE

L'ÉCONOMIE SOCIALE.

Digitized by Google

SÈVRES.—M. CERF, IMPRIMEUR, 144, RUE ROYALE.

Digitized by Google

2076

LES PRINCIPES

DE

L'ÉCONOMIE SOCIALE

EXPOSÉS SELON L'ORDRE LOGIQUE DES IDÉES

PAR

ANT. SCIALOJA (de Naples)

Ouvrage considérablement augmenté et entièrement refondu par l'auteur.

TRADUIT ET ANNOTÉ

PAR HIP^te DEVILLERS.

> Ce n'est ni au hasard ni à la destinée que les nations doivent leur grandeur, mais bien à l'art et à la science.
>
> GENOVESI, *Leçons de Commerce*, chap. VIII.

BIBL. NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

PARIS
GUILLAUMIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE RICHELIEU, 14.

1844

BIBLIOTECA LUCCHESI PALLI

AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR.

En parlant du livre de M. Scialoja, M. Robert de Mohl, célèbre professeur de l'université de Tubingen, s'exprime ainsi : « Premièrement, on ne peut pas donner assez d'éloges à la méthode. Il serait difficile de trouver un autre ouvrage politico-économique, qui fût écrit avec un plus grand aplomb philosophique, tant la déduction des idées fondamentales est lucide et forte ; la justesse et la précision des définitions inattaquable ; la concaténation des syllogismes serrée et frappante. On voit d'abord que la pensée philosophique et que l'expression méthodique de cette pensée sont une nécessité intellectuelle pour l'auteur. — Un second mérite de l'ouvrage de M. Scialoja consiste dans la *sagacité* et l'*originalité* d'un nombre considérable de ses théorèmes. »

Un autre savant étranger, M. le docteur H. Rau, professeur d'économie politique à l'université de Heidelberg et auteur d'ouvrages généralement connus et appréciés, dont quelques-uns ont été traduits en français, dit encore, en parlant de l'auteur de ce livre : « Il ne se contente pas de suivre les traces des autres ; il se fraie de nouvelles routes ; il tâche de préciser et d'éclaircir les parties les plus compliquées de la science ; il aime à laisser percer ces traits de lumière, cet enthousiasme, ces aperçus spirituels que

la belle Italie produit plus abondamment que les pays situés sous un ciel moins beau. »

Les jugements, que nous venons de citer, ont été portés sur la première édition italienne de ce livre. Mais la traduction que nous en publions aujourd'hui est d'une tout autre importance. L'auteur a ajouté à son premier travail, publié à l'âge de vingt-deux ans, le fruit de quatre années d'études et d'expérience, ainsi que le prouvent, entr'autres, ses nouvelles pages sur *l'association*, sur *le marché* et sur *la condition des classes productrices*. De plus, il a bien voulu revoir, en son entier, la traduction que nous avons faite de son œuvre, et elle peut ainsi être considérée comme l'original d'un livre élémentaire, quant à la forme et à la lucidité des démonstrations, mais profond et étendu, quant aux matières qui y sont traitées.

Tout le vaste tableau de la science économique s'y trouve, pour ainsi dire, resserré dans un cadre assez restreint, de telle sorte qu'il peut instruire l'homme qui ignore, et donner à méditer à celui qui sait. Parmi les livres qu'on publie aujourd'hui, il en est peu dont on puisse dire autant.

Dans quelques notes que nous avons ajoutées à la fin de cet ouvrage, et qui se trouvent indiquées dans le texte par les lettres A, B, C, etc., nous avons cru pouvoir discuter brièvement, ou développer quelques-unes des opinions de l'auteur. Puissions-nous avoir réussi à rendre plus évidentes encore quelques-unes des vérités si utiles et si nombreuses dont ce livre nous a paru rempli ! Quant au livre lui-même, nous avons la certitude qu'il ne pourra que confirmer l'opinion émise par un de nos plus savants professeurs d'économie politique, lorsqu'il a dit des auteurs italiens qui ont écrit sur cette science : « Le caractère distinctif de l'école économique des Italiens consiste, principalement, dans leur manière large et complexe d'envisager les questions. Ils ne s'occupent pas

de la richesse sous le point de vue abstrait et absolu, mais sous le rapport du bien-être général. Ils considèrent l'homme comme l'objet perpétuel de leur sollicitude et de leur étude. Ils sont publicistes autant qu'économistes. » (*Histoire de l'économie politique*, par M. A. Blanqui, chap. 44.)

Digitized by Google

ERRATA.

Page	76	*ligne*	8	les échanger	*lisez* à les échanger.
	78		20	fut constatés	fussent constatés
	115		19	100 = kilos	= 100 kilos
	157		4	pour transporter	de transporter
	158		3 (*note*)	Romagnoli	Romagnosi
	219		9	modiffier	modifier
	318		5	exempts	exemptes
	415		8	qu'elles peuvent se prêter réciproquement les unes aux autres.	qu'ils peuvent... les uns aux autres.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

SUR

LA NATURE ET LES PROGRÈS

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE.

La Société est un corps organisé et vivant : des lois constantes, émanant de sa propre nature, doivent donc en régler la vie. Les sciences qui ont pour objet la description de ces lois s'appellent *sciences politiques* ou *sociales*.

Parler de leur utilité serait chose superflue. Qui ne sait de quelle importance est l'étude des lois qui régissent la vie humaine? — Or, si le médecin met à profit la connaissance de ces dernières, l'homme d'état, lorsqu'il s'applique, soit à maintenir la prospérité de la chose publique, soit à porter remède aux maladies qui peuvent atteindre les diverses parties du corps social, se sert de l'étude qu'il a faite des premières, pour régler ses déterminations.

L'économie, appelée jadis *politique* de πολις (cité), *civile* de *civitas*, et encore *nationale*, et que nous appellerons *sociale*, est, en quelque sorte, la base des autres sciences politiques et sociales. Elle décrit ces manifestations organiques (1) de la Société qui en assurent la conservation. Elle recherche l'ori-

(1) C'est ainsi que Tiedemann appelle ces phénomènes vitaux qui sont la conséquence nécessaire de l'organisation et qui en sont ainsi des indices certains, tels que la *digestion*, la *nutrition*, etc.

gine, la nature, l'emploi et les conséquences du principe nutritif de la vie sociale, principe réparateur des forces de ce grand corps qu'on appelle la Société. Elle suppose seulement que les organes en sont connus : les autres sciences politiques supposent, en outre, la connaissance des lois de l'économie.

§ I.

Quelques esprits, dont la vue intellectuelle a peu de force, sont éblouis par l'éclat excessif des généralités scientifiques [1], et, ne sachant rien distinguer au milieu de la multitude de faits particuliers qu'elles contiennent et qui s'y succèdent avec rapidité, ils pensent que l'économie ne peut être étudiée ailleurs que dans la réunion confuse et désordonnée de ces faits, qui sont enchevêtrés, pour ainsi dire, de mille manières les uns dans les autres, et que viennent compliquer encore davantage et les intérêts privés, et ces considérations éphémères qui se rattachent aux conditions diverses de chaque individu et de chaque nation. — Ces intérêts, ces conditions multiples ont seuls, disent-ils, une existence réelle. La connaissance de ces généralités, qui ne sont que des abstractions,

Sogni d'infermi e fole da romanzi [2].

est donc inutile.

---

(1) *Ma li nostr'occhi per cagioni assai*
Chiaman la stella talor tenebrosa.
(DANTE, *canzoni.*)
« Mais, parfois la clarté de l'étoile, par plus d'une raison, peut échapper à nos yeux. »

(2) Rêves de cerveaux malades et sornettes de romans.

Ne vaudrait-il pas autant prétendre que, pour étudier le phénomène de la digestion, il est indispensable que le physiologiste décrive le mode dont s'opère cette transformation nutritive, selon la diversité des aliments et selon les dispositions digestives si variées de chaque estomac ? Une telle proposition n'exciterait-elle pas la risée des savants, et quel est l'homme doué de bon sens, qui pourrait énoncer jamais une semblable absurdité ?

Il est vrai que ce fut par suite de l'examen des faits particuliers, que les germes des sciences commencèrent à poindre. Mais les sciences elles-mêmes ne devinrent fécondes en fruits réellement utiles, qu'alors que l'intelligence put s'élever jusqu'à ces *vérités essentielles (primi veri)*, sur lesquelles Dante disait que *notre esprit se repose ;* vérités qui sont le résultat de conclusions rigoureusement déduites, au moyen de l'analyse, des propriétés constantes des choses. Considérées ainsi, ces choses, sans cesser d'être des *faits*, devinrent autant de *faits généraux* et, par cela même, autant de *réalités* et de *vérités*.

La géométrie elle-même ne fut, dans le principe, que la mesure positive de la terre et des corps : mais bientôt l'homme, étudiant d'une manière abstraite les formes de la surface et des solides, connut les caractères généraux de l'étendue, et n'eut plus besoin de savoir la figure réelle de tous les corps possibles, de toutes les formes de la surface. Ce fut alors, seulement, qu'une géométrie de l'espace devint possible, qui, s'élevant audacieusement jusqu'au ciel, put en parcourir, à l'aide de quelques lignes, les voies infinies et les mesurer, se placer au-dessus des astres et en déterminer l'éloignement et la grandeur. Ce fut ainsi que, peu à peu, elle se débarrassa entièrement de toute entrave matérielle, et

que, dédaignant l'emploi visible des angles et des figures, elle s'élança, plus légère et plus libre, au milieu des abstractions du calcul, et parvint à pénétrer dans les secrets de la nature.

Or, — *la richesse* — *l'homme qui veut et agit* — *et la Société* — sont trois faits qui, bien que diversement modifiés par des circonstances extrinsèques, doivent avoir, toutefois, des caractères inaltérables qui en constituent l'essence. Il doit exister entr'eux certaines relations, conséquences naturelles de ces caractères, et les phénomènes, qui en dépendent, doivent s'accomplir de toute nécessité. C'est donc de ces caractères, de ces relations, de ces phénomènes que la science s'occupe. Ils sont, à la vérité, soumis à l'influence de mille circonstances diverses qui les modifient : — mais qu'importe? Les lois de l'équilibre, celles du choc ou de la direction des corps, etc., font abstraction des frottements et des obstacles. Sont-elles pour cela moins vraies et moins utiles?

Une règle générale, en démontrant ce qui devrait être, si certaines circonstances diverses et spéciales n'existaient pas, nous met à même de pouvoir mieux tenir compte de ces mêmes circonstances. Cette assertion peut paraître étrange à ceux qui sont accoutumés à considérer la science comme une brillante utopie, émanée d'une imagination déréglée ; mais elle n'en sera pas moins de toute exactitude et de toute vérité. Si vous nous dites que tous les corps et l'air lui-même sont pesants, et qu'ils tombent avec la même vitesse dans le vide; lorsque nous verrons, nous qui sommes assuré que le vide n'existe pas, la plume mettre, dans sa chute, dix fois plus de temps que le plomb, la fumée s'élever vers le ciel, l'eau monter dans une

pompe, nous serons contraint, si nous voulons expliquer ces divers phénomènes si opposés, de tenir compte de la pesanteur de l'air et de la densité différente des corps ; et c'est ainsi qu'à l'aide d'un seul principe, nous parviendrons à les comprendre. Aristote ignorait ce principe, et bien que, de son temps, la nature des choses fût la même que de nos jours, il ne sut pas pénétrer les motifs de ces anomalies apparentes, et imagina *l'horreur du vide, la légèreté de certains corps* et d'autres erreurs encore. Il en est de même lorsque convaincu, par le raisonnement, que là où *la production* n'existe pas, il ne saurait y avoir de *moyens d'existence*, et que la population est toujours en raison directe de ces moyens et en raison inverse des besoins des hommes, nous verrons Rome, si puissante par sa population nombreuse, mais uniquement livrée aux travaux destructifs de la guerre; nous dirons alors : cette cité populeuse n'est riche que par ses rapines, puisqu'elle ne produit rien ; or, comme ce mode de s'enrichir ne peut durer éternellement, un temps viendra qu'elle sera pauvre et déserte.—Lorsque nous verrons des hordes nombreuses de barbares inonder l'Italie, nous dirons : tant d'hommes, vivant avec aussi peu de moyens, doivent avoir peu de besoins.—Et quand ensuite, nous voyons ces populations devenir plus civilisées et en même temps plus nombreuses, nous ne pouvons en trouver la raison ailleurs que dans ces progrès des arts et du commerce, qui font abonder la richesse.

Le même principe est partout applicable. Sachant que les impôts exagérés sont un poids qui écrase l'industrie, nous démontrerons, si l'on nous cite l'Angleterre devenue plus riche à mesure

qu'elle eut des charges plus lourdes à supporter, que les causes qui lui ont donné le monopole des mers, et qui l'ont faite la grande manufacture du monde, ont également été les causes de sa richesse, et non les impôts qui pèsent sur elle. Mais comment oser émettre une telle opinion, si on ne lui donne pour appui un principe incontestable? Combien de maux l'Angleterre n'aurait-elle pas eu à souffrir, si, reconnaissant un principe opposé, elle avait augmenté sans cesse ses impôts, les considérant comme la source des richesses? — Eh bien! ces maux ne sont pas une vaine hypothèse; ce principe que nous venons de supposer fut un jour pris pour règle de conduite, et la patrie de Smith, peuplée d'habiles, d'intelligents industriels, éminemment douée de l'esprit d'entreprise et richement productive, se trouva réduite à voir le plus grand nombre de ses habitants, plongés dans la misère, s'imposer de douloureuses privations; et des hordes sauvages et vagabondes, vouées à l'oisiveté, infestèrent ses routes (1).

Contemplez les fruits d'une conduite que la science n'a pas dirigée, vous qui prétendez que la science est inutile, et rougissez!

Il faut ajouter à ce qui précède que la connaissance des généralités peut seule produire des méthodes uniformes. C'est par cette raison que l'algèbre rendit possible la théorie générale des équations, etc.; qu'appliquée à la géométrie, elle put donner une seule et même explication de quel-

(1) Thompson, *Recherches sur la distribution de la richesse.*

ques-unes de ses propriétés, diverses en apparence, mais réunies, par leurs éléments fondamentaux, sous l'empire d'une seule propriété commune, que, par ce motif, on appelle *générale*. A l'aide de la méthode et d'une langue de *rapports*, elle parvint à établir des vérités uniques et universelles, qu'elle traduisit en *formules*.

L'*analyse* et la *formule* suffisent à un enfant pour résoudre mille problêmes qui eussent demandé bien des veilles à un Apollonius ou à un Euclide ; et une vérité scientifique d'économie, jointe à la méthode qui y conduit, suffit à nous donner la clef de mille questions d'intérêts spéciaux, diverses en apparence, parmi lesquelles un empirique s'égarerait.

Ceux qui contemplent avec dédain les généralités des sciences morales, ressemblent à ces mathématiciens qui médiraient de l'algèbre, parce qu'elle rend inutiles leurs puériles et laborieuses recherches au milieu d'un chaos de problêmes, et parce qu'elle est le flambeau qui leur en fait découvrir la solution, tandis qu'ils s'efforcent, à tâtons, de la saisir dans l'obscurité d'un empirisme ténébreux.

De ce que nous venons d'énoncer, nous concluons que l'uniformité et la précision de la méthode, ainsi que la généralité la plus absolue et l'extension la plus large des vérités qui en découlent, doivent être le principal objet de celui qui veut esquisser le tableau d'une science.

Il faut considérer les faits spéciaux dans ce qu'ils ont de commun avec les autres faits de même nature. C'est ainsi qu'on parvient à les décrire d'une manière générale, et à en traduire les caractères en principes qui sont, en quelque sorte, autant de for-

mules algébriques. On peut ensuite, par une simple *élimination*, par une seule *substitution*, descendre de ces vérités universelles aux vérités diverses et spéciales qui en dépendent; puis les traduire pour en faire la *construction*, c'est-à-dire pour en rendre l'expression sensible.

La première de ces opérations est une application théorique de la science spéculative. Un mécanicien, uniquement adonné à la théorie, serait, économiquement parlant, un bon financier, un bon administrateur des intérêts sociaux. Il appliquerait aux conditions diverses de la société les vérités de la science, modifiées pour chacune d'elles.

La seconde est l'application pratique. Un négociant, un entrepreneur serait un économiste mécanicien. Mais cette application est infructueuse et vaine sans la première, et celle-ci est impossible sans la science.

L'économie doit donc être étudiée spéculativement, soit par celui qui veut en faire l'application théorique, soit par celui qui veut descendre à la pratique.

Or, la science consiste dans l'analyse relative des faits qui en sont l'objet; dans l'ordre méthodique selon lequel on étudie ces faits; dans la déduction, enfin, des vérités dont elle se compose. C'est là ce qui forme son caractère essentiel, et ce livre, nous l'espérons, le démontrera avec évidence. Que si nous ne réussissons pas à atteindre le but de nos efforts, il n'en sera pas moins vrai que là où se trouvent un ordre de faits liés entr'eux, une série de phénomènes dépendant les uns des autres, la science peut exister.

Et c'est aujourd'hui surtout que la science économique est indispensable, alors que le monde

ne nous offre plus le spectacle déplorable d'un peuple seul puissant et maître, et de cent autres peuples esclaves et dépouillés, mais bien celui d'une immense famille dont tous les membres, malgré quelques intérêts accidentellement divers, ne peuvent manquer d'avoir, avec les mêmes droits, certains intérêts communs, qui s'accordent ensemble par ces caractères généraux, objet des recherches de la science.

§ II.

L'économie a subi, dans sa marche progressive, un sort commun aux autres sciences. Née d'observations spéciales et composée de peu de règles, elle se glorifiait de compter au nombre de ses écrivains un Platon, un Aristote, un Xénophon. Mais il ne paraît pas que les Grecs aient jamais eu l'idée d'une science économique distincte de l'art de gouverner la famille ou l'état. Les vicissitudes politiques précipitèrent la Grèce dans le gouffre absorbateur de l'empire romain. Toute la science économique de ce dernier peuple consistait à dépouiller les nations vaincues. Le fer dévastateur fut son unique argument, et la science des richesses ne fut autre pour lui que la science du pillage. Il ne manqua pas cependant d'esprits philosophiques qui dictèrent quelques règles de pratique. Les Cicéron, les Varron, les Pline, les Columelle décrivirent et encouragèrent l'agriculture et les arts primitifs. Mais leur science n'était pas celle de l'économie. A l'époque de la renaissance des lettres, l'Italie vit renaître également les libertés civiles et politiques; Venise, Gênes et ses autres républiques suivirent les préceptes de cette science et s'enri-

chirent. Ce fut, toutefois, la force du besoin, le génie italien et le concours de circonstances favorables, qui donnèrent naissance à ces systèmes politiques, grâce auxquels on vit briller d'un éclat si vif, mais hélas! si passager, ce beau pays

Che Appennin parte, e'l mar circonda e l'Alpe (1).

Charles-Quint, et plus encore l'avidité de ses ministres, commencèrent à obscurcir l'astre splendide de ces prospérités; la découverte du cap de Bonne-Espérance fit passer de la Méditerranée à l'Océan l'empire du commerce; Venise et les autres villes de l'Italie, ses rivales en opulence, commencèrent à déchoir; et ce fut au milieu de ces vicissitudes, que les esprits s'éveillèrent à la recherche des causes auxquelles avait été due la splendeur passée. Les reconnaître ne fut pas chose difficile. En comparant entr'elles les diverses circonstances dans lesquelles se trouvaient les diverses parties de la même contrée, en comparant le présent de chacune de ces parties à son passé, on put apprécier les faits qui avaient déterminé les différences qu'on pouvait y remarquer. Ce fut ainsi que la science dut le jour à un enfant de notre patrie; et l'Italie, au temps de sa décadence, dicta à l'Europe les principes de l'art de s'enrichir, comme jadis elle lui en avait fourni les exemples.

D'autres nations alors s'adonnèrent aux mêmes recherches; les revirements politiques, causés par les systèmes de Sully, de Colbert et de Turgot, furent la matière expérimentale qui servit à rétablir, de plus en plus, les vrais principes de la science.

(1) Que l'Appennin partage, et que la mer et les Alpes entourent.

L'Angleterre devenue, surtout depuis Elisabeth et Cromwell, la Venise de l'Océan, attira les regards de tous les écrivains de l'Europe. Montesquieu l'avait présente à son esprit en écrivant sur le commerce, et notre Genovesi, notre Beccaria en admirèrent les institutions. Enfin Smith parut, et la science fut reconnue, bien que déjà les voies lui eussent été, en partie, préparées par nos anciens auteurs, par Stewart, par l'*économiste* (1) Quesnay, et par d'autres. Dans les ouvrages de ses successeurs, parmi lesquels nous nous honorons particulièrement d'un Gioia et d'un Romagnosi, elle a véritablement mérité le noble nom de science.

Mais les connaissances morales, et principalement celle qui nous occupe, sont encore, dans ce pays, sous le joug d'un empirisme désolant. Nous avons souvent entendu appeler une étude aride de quelques règles d'administration, ou quelque traité spécial, cours d'économie et de législation. Comment peut-on concevoir l'espérance de posséder, un jour, des esprits capables d'embrasser d'un seul regard toutes les complications du mécanisme social, si on ne leur fait pas connaître les principaux ressorts qui donnent l'impulsion à tous les autres? Le vulgaire reste en admiration devant une machine qu'il ne comprend pas et, lorsqu'il s'en éloigne, il en emporte une idée plus confuse encore que celle qu'il en avait auparavant. Notre jeunesse ne quitte pas avec des idées plus nettes les bancs de l'école de l'empirisme social, pompeusement déguisée sous le nom d'école de législation et d'économie. Plût à

(1) On appella en France *économistes*, les adeptes de l'école des *physiocrates* qui, à l'exemple de Quesnay, supposaient que la terre était seule productive. *Cereris sunt omnia munus.*

Dieu qu'elle n'en emportât rien de pire que l'ignorance !

Ce n'est pas que nous voulions prétendre que nous manquons absolument d'hommes profonds et d'excellents professeurs. Notre patrie peut, au contraire, se glorifier d'un grand nombre d'ouvrages sur les sciences sociales, et plusieurs d'entre leurs auteurs se sont précisément attribué la mission de les enseigner. Mais le profond savoir de quelques hommes ne donne pas plus la mesure exacte des progrès d'une science qu'il n'est l'indice du zèle qu'on apporte à l'étudier. Si le nombre de ceux qui savent est petit, grand est celui de ceux qui ignorent. « C'est à mesure qu'elles passent et repassent au milieu du choc tumultueux des diverses intelligences, » a dit Beccaria [1], « que toutes les sciences, et principalement les sciences politiques, s'agrandissent et se rapprochent de l'évidence; » et Descartes enseignait que *les doctrines utiles ne profitent qu'alors qu'elles sont si souvent répétées, qu'elles deviennent habitudes.*

Ceci ne peut jamais advenir, quoi qu'on puisse en dire, qu'autant que l'on donne aux connaissances humaines la forme scientifique. Car un esprit élevé a en horreur cette routine qui ne conclut jamais, et celui qui recherche, d'un pas incertain et sans guide, le savoir véritablement utile, ne peut jamais l'atteindre. Il en résulte donc que la jeunesse intelligente est découragée par ce fatras d'idées incohérentes, et que le reste du troupeau suit les errements d'un maître qui l'égare. Celle-là, arrêtée par les difficultés d'un sentier escarpé, se détourne vers l'étude brillante de futilités sonores, et

(1) *Leçons d'économie*, discours d'introduction.

nous voyons la science sommeiller au milieu des applaudissements prodigués à une littérature légère; ceux-ci ajoutent à l'ignorance la confusion des idées, à la nullité, l'erreur.

Mais, jeunes et vaillants enfants de l'Italie, c'est à vos bras

Che scuoter forte e sollevar la ponno [1]

que cette fille aînée du génie de notre patrie est désormais confiée. Et, pour parler spécialement de la science économique, c'est dans notre pays que lui fut élevé son premier autel, après que les ténèbres de la barbarie furent dissipées. Antoine de Serra vit le jour à Cosenza, et ce fut au milieu des tourments et des horreurs d'une prison [2] que, méditant et écrivant sans cesse, il laissa pour tout héritage cette science qui préside à la prospérité des peuples et des familles. Ici [3], fut fondée la première chaire d'économie; elle fut occupée d'abord par Antoine Genovesi, dont le nom résonne agréablement dans notre cœur, et nous rappelle que naguère notre patrie était le centre de l'Italie savante. Alors déjà, cet homme d'un mérite si supérieur s'écriait : « Qu'on n'arrête pas l'élan du génie; ce serait un coup funeste; mais qu'on ne lui laisse pas prendre tout son essor sur ces voies plus brillantes que certaines ! [4]. »

Élançons-nous donc sur le sentier dont les détours nous sont connus, et rappelons-nous que

---

(1) Qui peuvent l'éveiller et la soulever avec force.

(2) A Naples, au palais de la Vicairie, comme partisan de Campanella.

(3) A Naples, en 1764, par les soins du savant abbé Intieri.

(4) *Leçons de commerce*, 1re partie, chap. 8.

« l'esprit italien une fois mis en mouvement, » dit Pagano, « se porte aussitôt vers le grand et vers l'utile (¹). »

Étant donc convaincu que c'est un devoir pour nous de poursuivre l'œuvre commencée par nos devanciers, et de marcher, plein d'émulation, sur les traces de ceux qui, peu nombreux, se sont voués de nos jours à une tâche aussi sacrée; étant convaincu que la science ne peut jamais progresser qu'autant qu'elle est délivrée des entraves d'une aveugle routine, nous avons voulu essayer d'exposer dans *un ordre idéologique* les principes de l'économie politique.

Nous avons pensé qu'il fallait, pour y parvenir, déterminer d'abord un premier fait, *la richesse;* en décrire la propriété fondamentale, *la valeur;* en rechercher l'origine dans un phénomène qui lui donne naissance, *la production;* et descendre enfin de ce fait aux phénomènes qui en dépendent, le considérant d'abord relativement aux faits qui l'ont produit, puis aux besoins de l'homme comme individu, et à ceux de la Société.

Nous avons fait en sorte que l'idée fondamentale de la valeur, prise dans ses divers rapports avec les choses échangeables, avec les opérations productives et avec les besoins de l'homme, restât comme un terme commun, nous avons presque dit comme un point immuable, auquel on pût rapporter tous les principes qui devaient en être logiquement déduits.

(¹) *Essais politiques*, introduction.

Cette idée n'est ainsi jamais perdue de vue, pendant que toutes les vérités de la science y trouvent ce centre de gravité vers lequel elles tendent de toutes parts.

Ce travail est donc un travail d'analyse; mais lorsquo nous avons pensé que la seule énonciation d'une idée suffisait à rappeler à l'esprit, d'uno manière plus sensible, les autres idées, nous l'avons fait volontiers. A vrai dire, nous n'aimons pas la méthode dogmatique de ces dédaigneux sectateurs de la synthèse, qui cherchent à prouver toutes choses à l'aide d'un fatiguant étalage de vains raisonnements, et c'est par la même raison que nous ne sommes pas partisan de cette analyse pointilleuse qui, craignant de ne pas faire suffisamment ressortir les considérations intermédiaires, tombe dans le même défaut, et répand les ténèbres là où l'on espérait rencontror la lumière.

On ne trouvera dans ce livre qu'un petit nombre de controverses ou de citations; mais nous n'avons pas évité lo choc de deux opinions différentes, lorsque nous l'avons cru propre à répandre plus de jour sur la vérité. — Ce n'est pas toutefois que nous prétendions dire des choses nouvelles. Un ouvrage, qui traite d'une science déjà étudiée, ne peut être entièrement neuf, et il doit en quelquo sorte lui être permis de s'énorgueillir, lors même qu'il ne contient que des vérités déjà reconnues, mais mises en ordre à l'aide des déductions d'une logique rigoureuse. Nous ne considérons donc, comme nôtre et comme nouveau, que l'ordre dans lequel ces vérités sont exposées, sans chercher toutefois à dissimuler que quelques vues nouvelles se sont glissées dans notre œuvre. Quoi qu'il en soit, nous ne nous sommes préoccupé d'aucun résultat en tra-

çant ces pages, et nous n'avons suivi d'autre guide que notre propre méthode.

Nous avons évité les définitions *à priori* des mots; nous avons cherché à faire d'abord naître une idée et le besoin de la fixer; puis, nous nous sommes servi des expressions que la science emploie pour la traduire; nous espérons avoir ainsi réussi à établir la filiation du langage, en même temps que celle des idées.

Say a écrit un catéchisme; mais si le titre du livre suffit à justifier le ton dogmatique que ce maître de la science n'abandonne jamais, il indique d'une manière évidente qu'il lui a été impossible d'y donner une analyse succincte de la science; la forme dialoguée, et le but de son ouvrage surtout, ne le permettaient d'ailleurs pas. De Tracy, en parlant d'économie, ne se départ pas de sa rigidité philosophique; mais l'économie ne reconnait pas aujourd'hui pour vrais tous les principes qu'il émet, et son intention, au surplus, n'était pas d'écrire les éléments complets de cette science. Blanqui a plutôt fait un catalogue mnémonique, et Mill est obscur, de l'avis même de Droz. Ce dernier, enfin, n'a pas fait assez ressortir les diverses parties de la science dont il a tracé l'esquisse. Les vérités doivent être exposées avec plus de relief, et le tableau qui les contient doit être placé à un plus grand jour.

Il nous semble donc qu'aucune autre nation ne peut nous offrir un bon ouvrage élémentaire sur l'économie; et c'est pour cela que, sans méconnaître les travaux des savants étrangers, nous nous sommes efforcé, en composant ces *Principes*, de recueillir, dans les œuvres des auteurs italiens, autant de vérités que nous avons pu, et de les employer, soit comme épigraphes, soit comme

résumés de nos démonstrations.—Ce n'est pas que nous pensions que la science économique se trouve complètement traitée dans nos anciens auteurs; ce serait à tort que nous aurions la vanité de l'affirmer: ce n'est pas non plus que nous croyions que les travaux de nos contemporains offrent tout ce qui peut aider, celui qui veut approfondir la science dans toute son étendue, à atteindre son but; mais nous avons seulement voulu démontrer par l'exemple que, même encore aujourd'hui que la science a fait tant de progrès, l'étude des premiers n'est pas chose superflue, et qu'il est fort utile de méditer les seconds; cependant, en ayant recours à ceux-là plutôt qu'à ceux-ci, nous nous sommes proposé de faire voir combien de vérités incidentes, jaillissant plutôt par la force de leur génie que découlant de leurs principes, se trouvent dans leurs écrits; vérités que, plus tard, ceux qui les ont suivis ont émises comme autant de brillantes découvertes, et cela peut-être avec raison, puisque ce furent ces derniers qui en donnèrent la démonstration.

Nous espérons encore avoir ainsi donné, à notre œuvre, l'empreinte de ce caractère national qu'ont toujours eu les productions de ce sol volcanique et original qui,

Simili a se gli abitator produce [1];

et cela, seulement quant à la forme. Nous n'ignorons pas que la science est une, et que, si elle a les siècles pour âge, elle a le monde pour patrie.

---

[1] Produit les hommes semblables à soi.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

NATURE ET ORIGINE DE LA RICHESSE, CONSIDÉRÉE COMME LE FAIT FONDAMENTAL DE LA SCIENCE.

CHAPITRE PREMIER.

OBJET DE LA SCIENCE.—DE LA RICHESSE.—DE LA VALEUR.

> L'économie politique tout entière dérive de cette déduction analytique des vérités les plus simples.
>
> BECCARIA, chap. I.

§ I.

1. L'homme *sent*, *juge*, *veut*. Voilà des faits de conscience, qui peuvent être regardés comme autant de données certaines. L'homme éprouve des sensations agréables ou douloureuses ; il juge que telle cause ou telle autre produit ces sensations ; et, ainsi, il conçoit des *appétits* ou des *aversions*. Ce sont là d'autres faits, qui résultent de l'analyse des premiers.

2. Tout *appétit* ou toute *aversion* est un *désir* s'il provient d'un jugement de préférence ou d'éloignement ; et un *besoin*, lorsqu'il est dû aux conditions organiques de l'individu, telles que la faim, la soif, etc. Tout désir, de même que tout besoin, est donc un état douloureux ; l'origine seule en est différente ; mais leur nature et leurs effets sont les mêmes.

3. Pour sortir de cet état douloureux, dans lequel il se trouve par l'effet de ses désirs ou de ses besoins, l'homme cherche les moyens de les satisfaire. Lors même que ce qui cause son plaisir ou sa douleur est pour lui chose inconnue, et qu'il ne tente pas de s'en rendre compte, il ne tarde pas à le *rechercher* ou à le *fuir*, et il s'efforce de le conserver ou de l'éloigner. Ainsi donc, même dans ce cas, il éprouve des *désirs* et tâche de se procurer les *moyens* de les *satisfaire*. Or, c'est parmi les choses qui l'entourent et qui peuvent modifier cet état douloureux, qu'il trouve ces moyens.

4. Voici donc en présence l'homme *qui veut et agit*, et les objets au milieu desquels il vit, considérés comme étant propres à lui fournir les *moyens de satisfaire* ses désirs et ses besoins. Entre ces objets et l'homme, surgissent des *rapports* naturels et nécessaires : c'est l'étude de ces rapports qui forme l'objet de la science économique.

§ II.

L'homme ne donne de valeur aux choses, que par le besoin qu'il en a.

GENOVESI, part. II, chap. I.

5. Les économistes ont appelé *richesse* tout ce qui satisfait les besoins ou les désirs de l'homme. Une perle a été considérée comme une richesse, parce qu'elle satisfait la vanité. L'air a aussi été considéré par eux comme une richesse, parce qu'il satisfait le besoin de respirer.

6. La perle a un usage et l'air aussi. L'écono-

miste ne s'occupe pas de rechercher quel est cet usage; le fait seul qu'il existe, lui suffit pour dire : la perle est chose utile; l'air est également chose utile.

En économie, les choses, qui servent réellement à la conservation des individus ou des espèces, ne sont pas, seules, considérées comme utiles; mais bien toutes celles dont on peut faire un usage quelconque (1). Utile vient du latin *utor*, qui veut dire se servir, user; et, par cette raison, que nos désirs proviennent de nos jugements, et que ceux-ci peuvent être justes ou injustes, vrais ou faux, il en résulte que nous pouvons considérer, comme étant propres à notre usage, et par suite désirer, comme étant utiles, des choses qui souvent, peut-être, nous sont nuisibles.

7. Quoiqu'il en soit, celui qui possède des choses utiles est regardé comme riche, et l'utilité est la propriété fondamentale de la richesse.

8. Ainsi donc, si nous possédons une perle et une dame une épée, elle désirera notre perle, et nous, nous désirerons son épée; et, en lui cédant notre perle, nous obtiendrons qu'elle nous cède son épée. Mais si nous possédons une vessie pleine d'air, cet air nous fera-t-il obtenir de qui que ce soit un morceau de pain?— Certes non. D'où vient cette différence?

9. La perle est utile de même que l'épée; l'air

---

(1) *Utilia reperiebantur ea quibuscumque sciret aliquis* UTI. Xen. Econ. Trad. de L. Siraebeo, chap. XI.

est utile de même que le pain. Toutes ces choses servent à satisfaire des désirs ou des besoins; mais l'air seul ne peut nous servir à obtenir aucune autre chose utile en échange. Il peut donc exister des choses qui ont une *valeur usuelle*, selon l'expression de Smith, et d'autres qui ont une *valeur échangeable*. L'air a une valeur usuelle, (*est utile*), mais il n'a pas de valeur échangeable. Les autres objets dont nous avons parlé ont une valeur usuelle, et en même temps, une valeur échangeable.

§ III.

> Les seules choses qui n'aient pas de valeur sont, ou celles qui ne sont pas utiles à satisfaire nos besoins, ou celles qui ne manquent à personne.
>
> GENOVESI, part. II, chap. I.

10. Si la perle n'était d'aucun usage, si elle n'était pas utile, si elle n'avait pas une valeur usuelle, — ces expressions sont synonymes, — elle ne serait l'objet d'aucun désir et, par conséquent, elle n'aurait pas la faculté de servir pour acquérir, en l'échangeant, d'autres objets ayant une valeur usuelle; elle n'aurait pas de valeur échangeable. Ainsi donc, tandis que l'idée d'une valeur échangeable a pour élément nécessaire celle d'une valeur usuelle, l'idée de celle-ci n'entraîne pas nécessairement celle de la première, et peut en être séparée. C'est par ce motif qu'il existe quelque différence entre leurs éléments : nous allons les déterminer.

11. Chacun peut librement disposer de l'air et s'en servir. Mais supposez-vous un moment sous une cloche pneumatique, et possesseur d'une perle. Ne l'échangeriez-vous pas contre un litre d'air? — Assurément; et, bien plus, pour échapper à la mort, vous donneriez tout un trésor. Cependant, l'air servant à la respiration est utile, aussi bien hors de la cloche pneumatique que dedans; de telle sorte que sa valeur échangeable provient, dans cette hypothèse, de l'impossibilité où vous vous trouvez d'en posséder selon votre désir. De la faculté que vous avez d'en posséder en aussi grande quantité que vous le désirez, dépend, au contraire, l'absence de toute valeur, hors de la cloche pneumatique. Mais, combien de degrés de difficulté ou de facilité séparent l'impossibilité d'obtenir une chose, de la faculté illimitée de la posséder? — On comprendra donc aisément que, si l'air venait, non pas à manquer absolument, mais à se corrompre, ou à ne plus suffire aux besoins de la respiration, on donnerait, sinon un trésor tout entier, au moins une portion quelconque d'un trésor, à celui qui offrirait de le purifier ou d'en augmenter le volume, et cela diminuerait progressivement, jusqu'au moment où, chacun en ayant de nouveau autant qu'il lui en faudrait, personne ne voudrait plus rien donner pour en obtenir davantage.

Ainsi donc, l'utilité des choses, jointe à la difficulté plus ou moins grande de les obtenir, constitue leur valeur échangeable.

12. Or, cette difficulté n'existe pas à l'égard de

toutes les choses utiles, de toute espèce de richesse ; et c'est pour cela qu'il y a telle richesse qui est seulement utile, qui a seulement une valeur usuelle, et telle autre richesse qui a une valeur échangeable. Dans tous les cas, la valeur est la propriété et le caractère essentiel de la richesse : la même différence qui existe entre l'étendue et les corps, existe entre l'une et l'autre, et c'est ainsi que la richesse peut se distinguer en richesse usuelle et en richesse échangeable.

Mais quelles sont les circonstances dans lesquelles il y a plus de difficultés à obtenir les choses utiles?

§ IV.

13. Les Européens transportèrent des ustensiles de fer dans le Nouveau-Monde, et, au premier abord, les sauvages qui l'habitaient ne voulurent donner, en échange, aucune de leurs denrées. Mais lorsqu'ils eurent appris l'usage de ces ustensiles, ils s'empressèrent d'en faire l'acquisition. Nous voyons par là qu'on demande, avec le plus d'empressement, les choses dont on a le besoin le plus pressant et le plus étendu; et le besoin ou le désir des choses est d'autant plus grand, qu'on s'attend à en retirer le plus d'utilité. Or, si les besoins (1) deviennent plus pressants et plus étendus, sans que la quantité des choses qui en sont l'objet augmente, chacun de ceux qui voudront en posséder, trouvera plus de

(1) Nous nous servons, pour abréger, du mot besoins, en y comprenant également les désirs.

difficultés à les obtenir en échange d'autres objets utiles.

La difficulté d'obtenir une chose utile augmente donc quand le besoin en devient plus grand, sans qu'en même temps elle augmente aussi ; ou, quand elle diminue, sans que le besoin qu'on en a diminue de son côté. Dans ce cas, la valeur échangeable de l'objet augmente.

Cette difficulté, au contraire, diminue, et par conséquent la valeur échangeable aussi, par l'augmentation de la matière et la stabilité des besoins, ou par la diminution des besoins et la stabilité de la matière.

14. C'est ainsi que la valeur échangeable est un rapport composé en raison directe des besoins, et en raison inverse de la quantité disponible des choses (1).

15. Des besoins naît la demande, de la quantité des choses, l'offre. Ainsi, selon ce que dit Montanari (2) : « Je ne dis pas qu'une chose est abondante

---

(1) Soit à deux époques différentes, la matière A désirée d'abord comme 10, et puis comme 100, et existant d'abord comme 8 et puis comme 4 : la valeur primitive étant 2, quelle sera la valeur ultérieure ?

Les besoins augmentant, la valeur augmente aussi, donc (raison directe) :

$$10 : 100 :: 2 : A.$$

La quantité diminuant, la valeur augmente, donc (raison inverse) :

$$4 : 8 :: 2 : A.$$

C'est-à-dire : $4 \times 10 : 8 \times 100 :: 2 : A.$

et ainsi $A = \frac{1600}{40} = 40.$

(2) *Sur les monnaies*, chap. III.

quand, parlant d'une manière absolue, il en existe réellement une grande quantité, mais quand cette quantité est grande, relativement au cas que les hommes en font, au besoin, au désir qu'ils en éprouvent », une chose est offerte en trop grande quantité, si elle se trouve dans le rapport de 10 et n'est désirée que comme 5 ; et celle-là manque, qui existe comme 100 et est désirée comme 1,000.

16. Dans l'acquisition des choses, il y a encore une autre nature de difficulté ou de facilité, qui consiste dans les moyens mis en œuvre pour les obtenir. Ainsi, avant l'invention de l'imprimerie, il fallait, pour composer un volume, employer à le copier un temps infini, un travail immense et une quantité prodigieuse de matériaux. Aussi, était-il bien plus difficile que de nos jours de posséder des livres. L'offre en était nécessairement limitée, et bien que la demande en fût également restreinte, elle devait cependant être supérieure, ou tout au moins égale à l'offre, et, dans l'un et l'autre cas, la valeur de ces volumes devait être considérable, et en rapport avec les difficultés qu'offraient les copies qu'on en faisait à la main et le travail qu'elles exigeaient.

Cette observation, faite d'une manière trop sommaire, et sans avoir égard aux divers besoins des hommes, fit dire à quelques auteurs que la valeur se fixait en raison du travail. Il est toutefois vrai de dire que, si les copistes n'avaient trouvé, dans la valeur échangeable d'un volume, une compensation suffisante de la dépense et de la peine que

sa production leur avait coûtées, ils auraient cessé de se livrer à cette occupation.

Mais nous venons d'employer le mot production dans son acception vulgaire; voyons ce que la science veut exprimer en s'en servant.

CHAPITRE II.

DU PHÉNOMÈNE DONT DÉPEND LA RICHESSE, OU DE LA PRODUCTION.

Produire n'est pas créer, mais réunir utilement des formes utiles.

GIOIA, liv. I, chap. IV.

§ I.

1. L'homme et les choses qui l'entourent : voilà toute la nature. Lorsque l'un et les autres furent sortis des mains du créateur suprême, la création fut accomplie. Les choses nouvelles, que nous voyons présentement surgir sur cette terre, et celles que nous en voyons disparaître, ne sont ni créées ni détruites.

2. Tout est chimie dans la nature. La chimie compose et recompose, c'est-à-dire, combine de diverses manières et transforme; et, dans la nature, tout est transformation. La métempsycose de Pythagore et les métamorphoses d'Ovide furent le symbole de cette vérité, prise dans le sens qu'on lui donne ici. L'imagination elle-même est, en quelque sorte, la chimie de la pensée, c'est-à-dire, la composition de ses éléments faite par l'âme au moyen de l'association des idées, qui est une espèce d'affinité. Il existe cependant des modifications purement physiques, telles que l'augmentation, la diminution

et le changement de forme; mais ces modifications, elles-mêmes, sont encore des transformations.

3. Quelquefois, l'homme et la nature ne font que déplacer les objets, c'est-à-dire qu'ils leur font éprouver un changement de lieu, en les mettant en mouvement; et, par ce motif, que l'action de transformer suppose le mouvement, certains auteurs ont prétendu que tout, dans la nature, était mouvement.

4. Dans tous les cas, créer n'est pas dans les attributions de l'homme; il ne peut que changer l'état des choses. Cette opération est seule un phénomène universel, qui embrasse en soi tous les autres phénomènes de la nature; et quand il arrive à rendre les choses plus aptes à satisfaire nos besoins, il prend le nom de *production*.

5. Et, comme on ne peut supposer de mouvement ni de changement sans action, nous appellerons *production* cette série d'opérations, qui tend à changer l'état des choses, pour les rendre plus utiles.

6. Nous dirons donc avec Verri : « Il y a aussi bien production lorsque la terre, l'air et l'eau se *transforment* (1), dans un champ, en un grain de blé, que lorsque le gluten d'un insecte est transformé, par la main de l'homme, en velours. »

---

(1) Il résulte de la lecture du § III des *Méditations sur l'économie*, que Verri considère la production comme un phénomène.

§ II.

7. Le grain de blé et le velours qui, considérés relativement au besoin, ont une *valeur usuelle*; considérés relativement à l'échange, ont une *valeur échangeable;* sont, considérés relativement aux *opérations productives*, au moyen desquelles ils ont été formés, deux *produits*.

8. Un *produit* est donc une valeur résultant d'opérations qui ont pour but de changer l'état des choses.

9. Une *opération naturelle* est, par exemple, cette lente combinaison chimique, au moyen de laquelle se préparent, dans le sein de la terre, ces veines de minéraux qu'explore ensuite le géologue; une *opération artificielle*, celle qui change le fer en outil, le marbre en statue.

On ne peut pas, enfin, supposer de chose existante, qui n'ait été originairement créée ou produite; ni de chose créée, qui ne doive, par le fait de l'homme qui en fait usage, changer d'état ou de lieu; d'où il résulte que, rigoureusement parlant, chaque valeur peut s'appeler produit. Quand, après une certaine série d'opérations, il n'y a pas augmentation de valeur, il y a destruction ou perte de temps et de travail, et non pas production.

10. Or, l'idée de production contient celle d'action, et l'action fait supposer des agents. En d'autres termes, la production est un phénomène dont dépend la formation de la richesse, et qui fait naître l'envie de connaître quels sont les instruments à l'aide desquels il s'accomplit.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

DES AGENTS DE LA PRODUCTION, OU, DES INSTRUMENTS PRODUCTIFS.

§ I.

La terre est la source primitive de toutes richesses.

BECCARIA [1].

1. Une semence est tombée sur la terre ; le vent l'y a jetée; la voilà rendue féconde. Le germe éclot, la plante croît et *produit* le fruit. A qui est dû ce produit? — A la puissance végétative de la terre. — L'air, composé de deux ou d'un plus grand nombre d'éléments, est le produit d'opérations naturelles, et cela peut aussi se dire de l'eau, etc. — Or, quand, se combinant avec la terre, ils concourent à la *végétation*, est-il possible de dire que la nature ne produit pas?

2. La *nature est donc productive*, et ses agents sont des agents de production.

---

[1] Beccaria dit toutefois, ailleurs, que la richesse des états ne provient réellement que du travail des individus, devançant ainsi cette opinion de Smith, qui compta un si grand nombre d'adhérents. Mais Smith lui-même, qui avance, au commencement de son livre, que le travail annuel d'une nation est la source primitive de toute richesse, dit, tome IV : « Les terres et les capitaux sont les deux sources du revenu, » Et « La nature travaille avec l'homme. »

3. Parmi ceux-ci, il en est un certain nombre qui sont devenus la propriété de l'homme, et celui-ci en dispose à son gré : telle est la terre. D'autres ne sont pas dans ce cas : tels que l'air, la lumière, etc. Cependant, l'homme a su employer également leur concours, et c'est ainsi que l'*air* fait tourner les meules d'un moulin, et que la *lumière* sert à fixer l'image des objets. (A.)

§ II.

La main d'œuvre donne ordinairement plus de profit que la matière.

SERRA, chap. III.

4. Cependant, né pour commander à la nature entière, le maître de la terre se lève, et dit : « Que la nature entière obéisse à ma volonté. » Il dirige à son gré les agents naturels, et, à leur œuvre, il associe la sienne. Il retourne une terre stérile, et en rend les entrailles fécondes ; il recueille le lin, invente une machine pour le filer, puis le transforme en tissu. Cette série d'opérations est due à lui seul : il est *producteur*.

5. L'ensemble des opérations, à l'aide desquelles l'homme produit, s'appelle *travail*. Le travail est donc productif, et plus productif souvent, que la nature elle-même. En effet, une livre de fer ne vaut que 5 sols (B), et une livre de ressorts de montres, qui en contient, au dire du célèbre Graham (1) environ 40,000, vaut autant d'écus.

(1) Algarotti : *Pensées sur l'Industrie.*

C'est le travail de l'homme qui donne au fer une valeur aussi prodigieuse.

6. Mais quelles et combien sont les forces productives de l'homme? Le poète l'a dit jadis :

Molto egli oprò col *senno* e colla *mano* (1).

Et cependant, certains auteurs ont refusé de reconnaître dans l'intelligence une force productive! Mais quels étaient donc ces hommes? — Précisément ceux-là qui surent le mieux s'en servir, et qui n'eurent pas d'autres moyens de se rendre utiles. Oh! bizarrerie de l'esprit humain!

§ III.

Le capital est une force productive, déjà produite elle-même.

Rossi, leçon XII.

7. La nature et l'homme concourent à produire. Il serait oiseux de rechercher aujourd'hui si la valeur tire son origine seulement du travail de l'homme, ou de la seule action de la terre. Ce qui est certain, c'est qu'avec le même travail, la terre de Malaga produit un vin qui vaut vingt fois celui produit par les vignes de Suresnes; et la même terre peut, au moyen du plus ou moins de travail humain, produire des vins de différentes valeurs. La toile, produite par la nature et par l'homme, change de valeur selon la qualité du lin, l'habileté du fileur et

(1) C'est par son intelligence et par sa main qu'il agit.

celle du tisserand. Un amour démesuré pour certains systèmes a pu seul cacher à des hommes supérieurs des vérités aussi vulgaires.

8. La production étant opérée, l'homme destine les choses produites à satisfaire ses besoins. Mais la raison, en lui donnant la prévoyance, l'avertit d'en réserver une portion; elle lui conseille de produire certains objets qui ne servent pas directement à ses besoins, mais qui peuvent être transformés ou transportés. C'est ainsi qu'il conserve du grain pour les semailles, qu'il produit du lin qui n'a d'autre utilité que celle d'une matière apte à être ensuite transformée en tissu, qu'il produit, dans d'autres circonstances et par sa propre industrie, des objets manufacturés, qui doivent servir à l'usage des peuples, dont la mer ou les monts le séparent. Ceci est un des principaux avantages de la supériorité de l'homme sur la brute, des peuples civilisés sur les peuples sauvages et barbares.

9. Les choses utiles, les valeurs mises en réserve, accumulées ou produites pour servir à une nouvelle production, sont appelées *réserves*, *approvisionnements*, et reçoivent la dénomination générale de *capitaux*.

10. Voici donc l'homme en possession d'un nouveau moyen de production. Il possède, ou la matière qu'il va mettre en œuvre, ou l'instrument qui va lui servir à exécuter des opérations utiles. Le *capital* est donc un troisième agent du grand phénomène de la production, et il doit son origine à la nature et à l'homme.

CHAPITRE IV.

COMMENT LES AGENTS DE LA PRODUCTION OPÈRENT CE PHÉNOMÈNE.

§ I.

L'action intellectuelle est aussi nécessaire au phénomène de la production que l'action physique.

GIOIA, part. II, liv II, sect. 3.

1. Avant d'exécuter un travail quelconque, l'homme doit faire choix de ses moyens d'exécution : avant de les choisir, il doit s'en enquérir, et les *vouloir*. Pour vouloir, pour choisir ces moyens, il doit *juger*, il doit *savoir*. *Science, volonté, action* forment ainsi l'enchaînement des manifestations morales de l'homme ; le dernier de ces trois termes suppose les deux premiers.

2. La *science* n'est active qu'autant qu'elle est *appliquée;* pour l'appliquer il faut *vouloir* agir ; et ainsi, de même que la *volonté* suppose le *jugement*, l'*application* ne peut venir qu'après la *science*. Si donc le travail mécanique est producteur, il faut en conclure que l'*application*, qui choisit les moyens d'exécution et veut exécuter ; que la *science*, qui démontre quels doivent être ces moyens, et quel usage il en faut faire, concourent également à la production.

3. Le même homme peut rechercher les proprié-

tés de la vapeur, les appliquer à la navigation et être ainsi, tout à la fois, mécanicien et entrepreneur de transports. Mais il sera plus facile à plusieurs classes distinctes d'individus d'accomplir séparément l'une ou l'autre de ces opérations, et c'est ainsi que chacune devient productive.

4. En économie, on appelle *savant*, celui qui recherche les moyens d'exécution; *entrepreneur*, celui qui les choisit, les applique, prévoit, dirige; et *ouvrier*, celui qui exécute. Voilà trois sortes de producteurs. — Quel est le but de leurs opérations? — Certes, de modifier l'état des choses. Souvent une seule idée, sortie du cerveau d'un seul homme, change la destinée d'un peuple, et nous dirons volontiers avec Paoletti [1]: « L'ignorance est la pire des pauvretés », puisque par elle l'homme manque du principal moyen de production. Pourquoi donc a-t-on dit que le savant n'est pas producteur?

§ II.

En analysant l'idée de la reproduction, l'esprit humain ne peut retrouver que deux éléments.

VERRI, *Méditations*, § III.

5. Les modifications utiles peuvent se faire, comme nous l'avons dit, ou par la *transformation* ou par la *translocation* (C). Les idées, fantômes vagabonds de l'imagination, se transforment en caractères vi-

---

[1] *Pensées sur l'agriculture.*

sibles; le bois se transforme en meuble. Le livre et le meuble sont choses de plus de valeur que les idées fugitives, que le bois informe; cette plus grande *valeur* est produite par la *transformation* qu'ils ont subie. Les *opérations transformatrices* sont donc productives.

6. En transportant à Naples le poivre de la Chine, à Londres, le coton du Brésil, on donne aux Napolitains la possibilité de se servir de poivre, aux Anglais, celle d'employer le coton dans leurs manufactures. La *translocation* a produit cet effet utile; elle donne ainsi un surplus de valeur aux choses, et il en résulte que les opérations, qui consistent à transporter utilement les choses; sont productives ([1]).

7. L'ensemble de ces deux modes *d'opérations artificielles* est appelé *industrie*. Le plus grand nombre des économistes ont partagé l'industrie en industrie agricole, manufacturière et commerciale; mais cela sans fondement. En effet, ils ont dû comprendre dans l'industrie agricole non-seulement la chasse, l'élève des bestiaux, le travail des mines, mais encore la pêche, qui a autant de rapport avec

---

([1]) Il en est de même du savant qui, par ses méditations, fait une découverte utile, ou modifie l'état de la pensée, par les diverses combinaisons des idées qui en sont les éléments. L'administrateur, le magistrat concourent, par leurs travaux, à protéger et à faciliter l'industrie, en prêtant leur appui à l'état des individus ou des choses, aux manufactures, au commerce, etc.; et ainsi, leurs fonctions doivent se réduire, en dernière analyse, à coopérer aux deux sortes d'opérations productives sus-énoncées; sinon, elles sont anti-économiques.

l'agriculture, que la mer peut en avoir avec les prairies, les forêts et les montagnes.

Delphinum sylvis appingit, fluctibus aprum.

L'industrie ne peut donc être que *transformatrice* ou *translocatrice*.

§ III.

8. Les agents naturels, eux aussi, ne peuvent concourir à la production que par *transformation* ou par *translocation*. Ainsi, lorsque le vent ou la vapeur font tourner les meules d'un moulin, ils concourent à transformer le grain en farine ; et quand ils donnent le mouvement à un navire et le font avancer sur les flots, ils aident à transporter les choses.

§ IV.

9. Le *capital*, enfin, peut opérer de plusieurs manières. Il peut servir de moyen ou d'instrument destiné à une production spéciale, comme les machines, ou bien encore l'atelier où elles fonctionnent ; et alors, on l'appelle *capital fixe*. Il peut consister dans la matière destinée à subir une transformation ou une translocation ; et alors, il prend le nom de *matière première ;* ainsi, le lin est la matière première du fil, le fil est la matière première de la toile. Enfin, le capital peut concourir à la production, en facilitant les acquisitions, en servant aux avances qu'il faut faire sous forme de salaire, en

aidant à effectuer les échanges, les achats ; et alors, il se nomme *capital roulant* ou *de circulation* ; et s'il est particulièrement destiné aux semailles, il prend la dénomination de *réserve annuelle*.

Dans tous les cas, le *capital*, soit qu'il serve de moyen de production, soit qu'il soit employé comme matière première, ne peut également opérer que par *transformation* ou par *translocation*.

10. Il résulte donc, de la nature même des trois *agents* sus-énoncés, qu'ils ne peuvent opérer aucune autre modification de la matière, que celle que nous avons signalée au chapitre II, comme étant l'effet nécessaire de la *production*, et que leur action est indispensable pour obtenir ce résultat. Cela suffit pour les faire considérer comme *agents de la production*.

CHAPITRE V.

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS PRODUCTIVES. — LEUR VALEUR. — PRIX DES PRODUITS

§ I.

La production suppose et fait naître la propriété. Elle suppose la propriété des forces productives, et fait naître celle des produits.
Rossi, leç. XII.

1. Dire que les opérations productives donnent pour résultat un produit, c'est énoncer une chose évidente d'elle-même. Mais tout produit est une valeur, qui peut être, ou seulement *usuelle*, ou de plus *échangeable*. Les opérations productives peuvent donc augmenter la *valeur usuelle*, ou la *valeur échangeable* des choses.

2. Le premier résultat peut être obtenu indépendamment du second. Supposons un nouveau Robinson, qui, échappé au naufrage, habite au milieu d'un peuple sauvage. Il a trouvé le moyen de former un livre avec l'écorce d'un certain arbre; il y a copié les plus beaux chants de l'Arioste, ou l'Atala de Chateaubriand; depuis il en a égaré l'original. Tout le monde comprendra combien ces nouveaux papyrus, compagnons de son oisiveté, nourriture de son esprit, lui seront précieux; mais, aux yeux d'un sauvage, auront-ils la moindre

valeur? — Certes non, et notre naufragé industrieux aura obtenu un produit, mais un produit non échangeable.

3. De là, deux sortes de *produits*, de même que deux sortes de *valeurs*, et deux sortes de *richesses*. Cependant, on ne reconnaît ordinairement comme véritable production, que celle qui donne un produit échangeable, parce qu'alors, seulement, ce produit peut être considéré comme *enrichissant* la société tout entière.

§ II.

4. Or, les opérations productives sont toutes dues au concours des instruments de la production: mais ont-elles toutes une valeur? — Assurément, puisque toutes coopèrent à augmenter l'utilité des choses. Ne pensez-vous pas que le vent *sert* à mettre en mouvement les ailes d'un moulin, c'est-à-dire qu'il *est utile* à produire ce résultat; que l'action végétative de la terre est utile à féconder la semence; que le travail d'une machine, que celui de l'homme sont utiles à dévider ou à filer de la soie, à élever un édifice, à fondre une statue, à imprimer un volume?

5. Cependant les opérations productives n'ont pas toutes une *valeur échangeable*; car, bien que toutes soient *utiles*, — s'il en était autrement, elles ne seraient pas *productives*, — certaines d'entr'elles, pouvant être obtenues à notre gré des agents de la production, et d'autres n'étant pas ainsi à notre

entière disposition, il en résulte que les unes ont une valeur usuelle, et les autres une valeur échangeable. Ainsi, nous payons le travail d'un ouvrier, dont les bras ne sont pas gratuitement à notre service; mais les anciens, maîtres absolus de leurs esclaves, ne les payaient pas (D). La location d'un fonds de terre, d'un canal de navigation, est chose appréciable et échangeable; mais qui voudrait payer l'œuvre du vent ou celle de la lumière ?

6. Nous pouvons donc affirmer que le droit de propriété, en attribuant à certains individus la possession de certains agents naturels, tels que la terre, les canaux navigables, etc., enlève à tous les autres hommes la possibilité de s'en servir, et donne à ces agents, selon l'expression de Pagnini, une faculté *permutatrice* en vertu de laquelle leur usage doit être acquis, au moyen de l'échange de choses d'une valeur certaine. Quant aux agents qui ne sont pas appropriés, leur concours n'a qu'une valeur usuelle; ce qui est parfaitement conforme aux principes établis, chap. 1er, nos 10 et 11.

§ III

7. Ceci posé, il devient évident que l'utilité des opérations productives consiste dans le pouvoir qu'elles ont de produire; de telle sorte que cette utilité est *virtuelle*, ou, comme Dante l'a dit, *potentielle*, et doit se confondre dans la substance du produit qui en résulte.

8. De là, un produit étant obtenu, nous devons reconnaître en lui une *valeur réelle*, qui représente et constate, pour ainsi dire, la *valeur potentielle* des opérations des divers agents qui ont concouru à le former. C'est en ce sens qu'il faut comprendre ce que J. B. Say a dit : *qu'un produit est un échange*.

9. Or, comme parmi les opérations productives, il en existe qui ont une *valeur usuelle*, et d'autres qui ont une *valeur échangeable*, il faut distinguer également, dans le produit, la portion de la valeur qu'il tient des premières et celle qu'il tient des secondes. Les unes et les autres, toutefois, en produisant rendent leur utilité *réelle* ; c'est là, en effet, le but essentiel de la production.

10. Et ce qui est digne de remarque, c'est que, lorsqu'un agent de la production commun à tous, dont l'œuvre n'a pas de valeur échangeable, concourt à former un produit avec d'autres agents qui possèdent cette propriété, de telle manière que restant isolé de ces derniers agents, il ne pourrait pas obtenir de produit, l'usage qu'en fait celui qui possède le monopole des agents appropriés, donne au premier cette même valeur échangeable, puisque, dans ce cas, on peut dire, avec raison, que si la faculté de s'en servir n'est pas individuelle, il n'en est pas de même de celle de s'en servir de cette manière. Chacun peut se servir de la lumière, mais Daguerre seul a su l'employer à fixer la représentation des objets, et si *l'action de la lumière* est à la disposition de chacun, *l'action de la lumière retraçant les objets* est un monopole de l'esprit de

l'inventeur; tel, du moins, elle eût pu être si celui-ci n'en avait révélé le secret (1).

§ IV.

L'action du médecin est absolument égale à l'action de l'agriculteur.

GIOIA : part. I, chap. dernier.

11. Après avoir énoncé ces principes, on peut demander si les opérations utiles de l'esprit ont une valeur échangeable (2). Sans aucun doute, il sera fait, à cette question, une réponse affirmative. En effet, les facultés morales sont une puissance qui peut opérer d'une manière utile, en cherchant, en découvrant et en animant tous les arts par l'étincelle électrique de l'invention. Ces facultés ont donc

---

(1) Ainsi, l'on peut dire que, si une maison bâtie au Vomero, (colline située au-dessus d'une partie de la ville de Naples), rapporte, à cause du bon air qu'on y respire, une location plus élevée qu'une maison semblable située sur le port, cela provient de ce que l'air du Vomero, que l'on respire dans cette maison, a cessé d'être une propriété commune, attendu que l'on y trouve, de plus, mille commodités qui sont une propriété individuelle. En effet, abattez cette maison, et l'air du Vomero, respiré du point où elle s'élevait, ne se payera plus rien, tandis qu'on le payait alors qu'on pouvait le respirer dans cette maison, où l'on était à l'abri du soleil et des intempéries de la saison; où l'on trouvait des chambres pour se reposer, pour prendre ses repas, etc.

Ce n'est pas, souvent, la chose elle-même, mais la manière dont on l'emploie, qui en fait la principale valeur.

(2) Ceci est une démonstration différente de celle du chapitre précédent, § I, puisque là, il a été démontré que le savant est producteur, et qu'ici, il est demandé si ses opérations productives et ses produits ont une valeur *échangeable*.

une valeur usuelle; de plus, elles sont exclusivement individuelles; elles forment donc une propriété naturelle, et ainsi, n'étant pas un fonds commun à tous, il faut, pour en avoir le produit, en faire l'acquisition; et c'est cette autre condition qui est nécessaire, pour donner à ce produit une valeur échangeable.

12. Pour avoir appelé *produit immatériel* le résultat des opérations productives des facultés morales, Smith et ses successeurs ont été entraînés à dire qu'elles n'avaient pas de valeur, et ils ont donné sujet à d'autres auteurs de soutenir vivement l'opinion contraire. Un produit, disent les premiers, est quelque chose de réel, qui peut s'échanger. Or, qu'y a-t-il de réel dans le conseil d'un médecin, dans l'avis d'un avocat? — Mais en quoi consiste ce qu'il y a de réel dans la force musculaire d'un ouvrier? — Assurément dans le produit qu'il a formé. Et, par la même raison, le produit réel du conseil du médecin consiste dans le recouvrement de la santé, qui est un fonds industriel, source féconde de richesse; le produit réel de l'avis de l'avocat consiste dans la conservation de la propriété, dans celle de la vie, etc., etc. *La valeur potentielle* de l'intelligence du savant doit donc être tout autant appréciée que celle de la force physique de l'artisan.

13. Mais un beau poème de Dante, une partition de Bellini, les appellerez-vous de véritables produits? Certainement; aussi bien qu'un beau tableau de Raphaël, une statue de Canova. Nous en faisons

tous usage pour notre plaisir ou pour notre instruction; tous ces chefs-d'œuvre adoucissent les mœurs, rendent les fibres les plus intimes de notre ame sensibles aux harmonieuses émotions du beau, nobles sentiments qui, dans les intelligences élevées, sont les précurseurs de la vertu. Le guerrier s'y repose des fatigues de la victoire; le savant, dont l'esprit a été fatigué par des veilles nombreuses, consacrées au bien de l'humanité, y puise de nouvelles forces; et la sagesse des hommes qui gouvernent l'état y a recours, pour occuper l'imagination d'une multitude avide de sensations, et dont l'activité, faute d'aliments, briserait un frein nécessaire, ou s'abandonnerait aux chimères décevantes d'une aveugle superstition. Toutes ces choses sont donc utiles, et il n'est pas donné à chaque intelligence de les produire à son gré : elles possèdent donc une valeur échangeable.

§ V.

14. Plusieurs choses, qui ont une certaine valeur qui leur est propre, telles que l'or et l'argent, par exemple, peuvent, étant comparées à un même objet, en obtenir en échange, l'une plus, l'autre moins. On dit, dans ce cas, que celle qui en obtient le plus est d'un *prix* plus élevé, et que celle qui en obtient le moins est d'un *prix* plus bas (1). Or, il

(1) Il ne peut y avoir comparaison de prix sans trois valeurs au moins, dont deux se comparent entr'elles, à l'aide d'un terme moyen

est clair que les seules opérations productives qui aient un prix, sont celles qui ont une valeur échangeable, et ainsi, dans le *prix* du produit, il ne faut calculer que le prix de ces opérations, lequel constitue la somme des *frais de production*.

15. Faut-il donc calculer l'œuvre de la terre dans le prix du grain, par exemple, ou n'en pas tenir compte? — (E). Certains auteurs prétendent que non. — Mais pourquoi? Si l'action de la terre est *utile*, et si elle n'est à la disposition que de celui qui possède le fonds, rien d'étrange à ce qu'elle ait une valeur échangeable, et à ce que cette valeur soit calculée dans les frais de production. On ne défend l'opinion contraire, qu'en se retranchant derrière des hypothèses; mais nous verrons, au chapitre VI de la troisième partie, de quelle force elles sont.

---

qui leur est commun. Ainsi, si *un chapeau* vaut six *paires de bas*, et *une bourse* seulement trois *paires*, on dit que le prix du chapeau est *double* de celui de la *bourse*. Le plus souvent, le numéraire est le troisième terme dont la valeur sert à *comparer* les deux autres, ainsi que nous le verrons ci-après, et c'est ainsi qu'on dit, en italien, *comperare* et *comprare*, (*acheter*) par corruption de *comparare*, c'est-à-dire, *estimer pareil à*..(voyez Davanzati, *Leçon sur les monnaies*). On peut juger, par cet exemple, de la philosophie du véritable langage scientifique italien.

§ VI.

> Le prix est un rapport, dont les termes sont fixés par la nature, et non par le caprice de l'homme.
>
> GENOVESI, part. II, chap. I.

16. L'entrepreneur qui, dans le *prix* du produit, ne trouve pas le remboursement de tous les frais de production, dans lesquels il faut qu'il comprenne son propre travail, s'abstient évidemment de produire. Le prix d'un produit n'est donc pas habituellement au-dessous des frais de production; nous disons *habituellement*, parce qu'il peut arriver que, par des causes accidentelles, un produit se vende à perte.

17. Ceci, toutefois, ne doit pas nous faire croire que nous achetons les produits pour le prix qu'ils ont coûté. Cette portion du prix que nous les payons, qui sert de rémunération à l'entrepreneur, peut être plus ou moins grande. Ainsi, du *prix de vente*, qui dépend de l'offre ou de la demande, il peut résulter pour l'entrepreneur, déduction faite des frais qu'il a dû avancer, un bénéfice considérable. Mais lorsqu'il en est ainsi (F), il ne peut pas se passer beaucoup de temps sans que des concurrents, séduits par un travail aussi lucratif, ne viennent augmenter la quantité du produit, et ne fassent ainsi descendre, aux plus basses limites possibles, cette *portion du prix* qui doit payer l'œuvre de l'entrepreneur. Cette rémunération venant à descendre, même au-dessous de ce mini-

Digitized by Google

mum, un certain nombre d'entrepreneurs changeront le genre de leurs affaires, et ainsi, elle finira par remonter à un taux juste et régulier. De sorte que l'équitable récompense de l'œuvre de ceux qui ont concouru à la production, étant ajoutée aux autres frais, constitue ce qu'on appelle le *prix naturel* d'une chose.

18. Il résulte de là, que le *prix naturel* est le centre immobile vers lequel, dans ses oscillations, tend *le prix de vente ;* et l'*offre* et la *demande* peuvent être comparées à une force centrifuge variable, sans cesse contenue par une force centripète constante. Smith entrevit cette vérité; Ricardo fit du prix naturel une règle absolue du prix de vente, et se trompa.

§ VII.

19. Ainsi donc, par la vente d'un produit, sont remboursés, *rentrent*, disent les économistes, les frais de production, soit qu'ils aient été *réellement* dépensés, soit qu'ils représentent une *valeur potentielle* employée, mais non pas encore payée. Ces frais de production donnent un droit de propriété sur le produit et sur sa valeur, et c'est là le résultat final que se propose tout producteur.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

ORIGINE ET NATURE DES FAITS ET DES PHÉNOMÈNES QUI SE RATTACHENT A LA PRODUCTION, QUI EN DÉPENDENT ET QUI EXERCENT LEUR INFLUENCE SUR ELLE.

CHAPITRE PREMIER.

LA PRODUCTION ÉTANT ACCOMPLIE, QUELS EN SONT LES RÉSULTATS POUR LA SOCIÉTÉ.

Le superflu donne la faculté d'échanger,
il faut en augmenter le désir et le pouvoir.
GENOVESI, part. II, ch. IX.

ARTICLE Ier.

VUES GÉNÉRALES.

1. Lorsqu'après une certaine série d'opérations, l'état des choses a été changé, et qu'il a été obtenu une augmentation d'utilité, ou une nouvelle utilité, il y a réellement un produit. — Dans l'état actuel de la société, on produit principalement pour acquérir, avec son propre produit, toutes les choses dont on a besoin, qu'elles soient absolument indispensables, ou seulement agréables. Si ce but n'est pas atteint, bien loin d'avoir produit, on peut dire qu'on a *travaillé* inutilement.

2. Or, céder un produit, ou plutôt, et en général, une valeur pour en obtenir une autre, s'appelle *échanger*.

3. Quand on échange un objet contre du numé-

raire, cela s'appelle *vendre*, et, *vice versa*, si on donne du numéraire en échange d'un objet, cela s'appelle *acheter*. *Vente* et *achat* sont des expressions relatives: c'est ce que démontre clairement l'épigraphe de certains titres du Digeste.

4. Quoi qu'il en soit, le *numéraire* ne tombe pas du ciel. On l'acquiert au moyen de la *vente*, soit d'opérations productives, soit de produits. Celui qui nous est donné ou laissé en héritage, celui qui est enlevé par la fraude ou arraché par la violence, n'a pas été acquis, dans l'origine, par aucune autre voie que par une vente.

5. Le lieu où se réunissent ordinairement les vendeurs s'appelle *marché;* l'ensemble des ventes, *échanges* ou *commerce;* par métonymie, on appelle souvent *marché*, l'échange même.

ARTICLE II.

THÉORIE DU MARCHÉ

§ I.

1. Tout échange suppose deux valeurs, et par conséquent deux produits et deux producteurs. — Si quelqu'un a fabriqué plus de bas qu'il n'en a besoin pour sa consommation, et qu'il désire un chapeau, il faudra qu'un chapelier lui en cède un, en échange de ses bas. Il est vrai qu'il pourra vendre ses bas, et acheter un chapeau avec le numéraire qu'il en aura obtenu; mais cela reviendra toujours à échanger contre un chapeau la valeur de ses bas, sous forme de numéraire.

2. Ceci étant posé, il est nécessaire, lorsque le fabricant de bas, par exemple, se présente sur le marché pour acheter un chapeau et du café, qu'il ait produit une valeur de bas suffisante pour pouvoir, avec leur produit, acheter un chapeau et du café.— Or, supposez que, dans un temps donné, la quantité de café dont il a besoin vaille 6 et le chapeau 4, il aura dû produire des bas pour une valeur de 10, afin de pouvoir acheter ce chapeau et ce café.

3. Nous avons dit une *valeur* et non une *quantité*: en effet, si par suite des fluctuations du marché, la valeur du chapeau et celle du café ne varient pas, mais que celle des bas vienne à diminuer, par exemple, de moitié, le fabricant de bas sera obligé d'en produire le double, pour acheter les mêmes objets. Il en serait de même, si la valeur du café et celle du chapeau venaient à augmenter, celle des bas restant la même.

4. Il semble donc, à la première vue, qu'il soit sans intérêt de produire peu ou beaucoup, si la valeur des produits doit diminuer à mesure que la quantité en augmente. Ceci est l'erreur fondamentale de la théorie de Sismondi; et c'est également à cela que nous conduiraient les principes de son contradicteur Say, qui ne reconnaît la richesse que dans la seule *valeur échangeable*. — Mais à force de bon sens, ce dernier a su en rester éloigné.

5. En effet, lorsque, dans notre hypothèse, la *valeur échangeable* des bas a baissé, par suite d'un procédé que le producteur de cet objet a trouvé, procédé qui lui fait produire un plus grand nombre

de bas avec les mêmes frais de production, quelle perte ce producteur éprouve-t-il? — Aucune. Mais le chapelier et l'épicier y ont trouvé, eux, l'avantage de pouvoir se procurer une plus grande quantité de bas qu'auparavant. La science formule ce fait par une énonciation générale, comme nous le verrons ci-après.

§ II.

6. Poursuivant l'analyse que nous avons commencée, et supposant maintenant que le fabricant de bas produise une valeur égale à 8, au lieu de celle égale à 10 qu'il produisait d'abord, si un chapeau et la même quantité de café valent encore 10, il achètera le chapeau avec 4; mais il ne pourra pas acheter autant de café qu'auparavant; de sorte que, si d'abord il pouvait acheter 6 kilogrammes de café, il ne pourra plus en acheter que 4.

7. Il y aura ainsi deux kilogrammes de café qui n'auront pas été vendus, et on pourra dire qu'il y a sur le marché *encombrement* de café.

8. *L'encombrement* du marché peut donc résulter de ce que les consommateurs manquent des moyens d'acheter, parce qu'ils n'ont pas produit assez de valeurs, pour qu'elles puissent compenser par l'échange ce qui se trouve de surabondant.

§ III.

9. Il pourrait encore arriver que les colonies eussent produit effectivement une telle quantité de café

qu'il y en eût surabondance, relativement à ce qu'en demandent le fabricant de bas et le chapelier. Après leur avoir cédé, en échange de leurs produits respectifs, la quantité qui leur en est nécessaire, le marché restera embarrassé de l'excédant.

10. Pour que cela ne pût jamais arriver, il faudrait que chaque consommateur de café eût assez de moyens, pour acheter la plus grande quantité possible de cette denrée dont il serait dans le cas d'avoir besoin.

11. L'encombrement qui proviendrait d'une telle cause est à peine possible à concevoir : toujours est-il certain qu'il ne peut avoir lieu dans l'état actuel des choses. Car on ne peut dire que chaque consommateur possède la plus grande somme de moyens possible, que lorsque tous les hommes étant producteurs, ils ont tous obtenu le maximum de leurs produits; c'est-à-dire, quand l'industrie générale est arrivée à son apogée. Il est inutile de dire combien nous en sommes encore loin.

12. Les statistiques sont là pour le démontrer. La France produit une somme annuelle de valeurs qui donne, en moyenne, moins de 63 centimes par jour pour chacun de ses habitants ([1]). Qui oserait dire que chaque citoyen français, avec une telle valeur, possède des moyens suffisants pour acquérir la plus grande quantité de chaque produit qu'il lui serait possible de consommer? Comment peut-

---

([1]) Michel Chevalier : *Cours d'économie politique.*

on donc affirmer que l'encombrement de certains produits est dû à une trop grande abondance, relativement aux besoins? — Et si nous étendons au monde entier ces considérations, nous trouverons que l'Asie et l'Afrique, plus des trois quarts de l'Europe et de l'Amérique, sans compter les autres portions du globe, sont immensément arriérées, si on les compare à la France, quant à leur production et à leur civilisation. La limite des besoins est donc encore à une distance énorme de la quantité de chaque produit.

§ IV.

13. Ainsi donc, quand il y a encombrement sur le marché, cela dépend de ce que les moyens manquent pour acheter les produits qui y abondent ; c'est-à-dire de ce que les autres produits manquent.

14. Ceux qui crient à *l'excès de la production* ne s'aperçoivent pas que cet excès, dans une ou plusieurs branches d'industrie, est relatif au défaut de production dans toutes les autres. L'Amérique a été le théâtre d'un encombrement du marché, parce que, séduits par la facilité du crédit, ses négociants ont retiré d'Angleterre une quantité de produits, qui dépassaient de beaucoup, en valeur, les produits américains, et qui, par ce motif, étaient hors de proportion avec l'échange possible.

§ V.

15. Il faut ajouter que l'*encombrement* ne peut

jamais être général ni durable. Quelles qu'en soient les causes, il ne peut être que partiel et passager.

16. En effet, si les choses en venaient à ce point, que la disproportion entre les produits et les besoins de tous les consommateurs en fut la cause, là où cette disproportion serait générale, la population, comme nous pouvons l'affirmer ici, nous réservant de le démontrer ailleurs, s'accroîtrait, et les produits finiraient ainsi par trouver des consommateurs.

17. Mais il y a plus : une disproportion générale supposerait une inconcevable obstination chez tous les producteurs; c'est-à-dire, une volonté aveugle de jeter, inutilement et à grande perte pour eux, sur le marché, des matières fabriquées au-delà des besoins, et de continuer à le faire malgré l'absence de la demande, plutôt que d'employer leurs capitaux et leur industrie à de nouvelles espèces de produits, auxquels de nouveaux besoins seraient toujours prêts à faire face, et qui, au lieu de perte, leur donneraient un bénéfice. Combien n'avons-nous pas de moyens de satisfaction, qui étaient inconnus à nos ancêtres !

§ VI.

18. L'encombrement, qui provient du manque de moyens d'acheter chez les consommateurs, ne peut pas non plus être général ni durable.

19. Il ne peut pas être *général*, parce que, dans cette hypothèse, l'excès d'un produit serait en proportion de la rareté des autres; de telle sorte qu'il

est impossible de comprendre un excès général et simultané. — En effet, si la valeur du café excède celle des chapeaux et des bas, il est impossible que, dans le même moment, la valeur des chapeaux et des bas excède celle du café. Si 10 sont plus que 4 + 4, il est mathématiquement impossible que 4 + 4 soient plus que 10.

20. Et si, de sa nature, l'encombrement ne peut être que partiel, il ne peut être *durable*, puisque, soit par nécessité, soit de leur propre volonté, les capitaux se retireront de la production qui sera trop abondante, et se porteront d'un autre côté. Il ne faut pas, toutefois, en semblable cas, adopter la formule de Ricardo, qui suppose que le déplacement des capitaux peut s'opérer, comme celui des pièces d'un échiquier, par un simple mouvement de la main. — Il n'est pas aussi facile de changer de destination les bâtiments et les machines, et d'acquérir les connaissances qu'exigent de nouvelles branches d'industrie.

Ainsi donc, lorsqu'un produit cesse d'être demandé, c'est toujours un malheur pour l'entrepreneur, une perte pour la société.

§ VII.

21. Or, comment remédier aux encombrements partiels et passagers, qui proviennent de la rareté des moyens d'acheter les produits existant sur le marché? — La réponse vient d'elle-même. — Il faut augmenter ces moyens; jusqu'à ce qu'ils suffi-

sent à acheter la quantité dont le marché est encombré.

22. Trois moyens se présentent pour atteindre ce but :

1° On peut diminuer la valeur échangeable du produit surabondant; car si le café qui valait 10, ne pouvait trouver à s'échanger en totalité contre les chapeaux et les bas, qui ne valaient que 4 + 4, en faisant descendre à 8 la valeur de cette denrée, on rendra l'échange possible.

2° On peut augmenter la quantité des autres produits, pour en employer une plus forte portion à l'achat du premier.

3° On peut, enfin, introduire de nouvelles espèces de produits, qui puissent être échangés contre cette portion surabondante du premier produit.

§ VIII.

23. Si la baisse du prix est due à une économie faite sur les frais de production, le premier de ces moyens se réduit à un progrès partiel de l'industrie. Le second et le troisième le sont aussi sans aucun doute. — Tous trois équivalent à un accroissement de la puissance productive.

24. En effet, épargner les frais de production, revient à dire, produire les mêmes choses avec un moindre emploi des agents de la production; ou bien, plus de choses avec l'emploi des mêmes agents : en d'autres termes, augmenter la force de ces agents eux-mêmes.—Il est ensuite évident que, pour produire un plus grand nombre de ces mêmes

objets, la même puissance doit augmenter, de même que pour en employer une portion à obtenir des produits d'une nouvelle espèce.

25. Et ainsi, la science peut certifier à ces philanthropes effrayés de l'encombrement, que le remède à ce mal existe précisément dans ce qu'ils regardent comme une calamité publique, c'est-à-dire dans le progrès général de l'industrie.

§ IX.

26. Nous savons bien que, dans cette théorie, nous avons fait abstraction de tout sentiment d'égoïsme national; que nous n'avons tenu aucun compte des lois prohibitives et des barrières de douane; que nous avons laissé de côté les blocus, les représailles, la guerre. — Nous avons parlé de production et d'échanges, comme si Pékin était aux portes de Londres, Paris, voisin de Rio-Janeiro, Naples, à côté de Pétersbourg, et Madrid, de Copenhague. Mais la science doit-elle s'arrêter aux prétentions de l'orgueil national? Doit-elle favoriser un point de l'espace, au détriment d'un autre? Doit-elle tenir compte des préjugés et des erreurs? — La science considère l'homme, la société, les choses, comme trois faits qui reposent sur des fondements inébranlables au milieu des différentes variations qui les modifient.

27. Le développement et le progrès de la société tendent, dans ce qu'ils ont de moral, aussi bien que dans ce qu'ils ont de matériel, vers ces vues générales de la science. Les hommes commencent à se

regarder comme frères, et les machines à vapeur, les routes, les canaux auront bientôt fait disparaître entièrement les distances. L'industrie est appelée à remplir un grand rôle. L'Angleterre, il est vrai, lance injustement ses foudres contre la Chine, mais imitant les romains qui obligèrent les carthaginois à cesser leurs sacrifices humains, elle lui fait ouvrir ses ports au commerce du monde : les Indes commencent à s'agiter; mais quand les dissensions intestines seront peu à peu calmées par l'effet d'un besoin réciproque d'union, Calcutta et Bombay deviendront ce que sont aujourd'hui Boston et Washington. L'Algérie se civilise, et bientôt ce sera l'anneau qui rattachera l'Afrique à l'Europe. La Grèce se réveille et commence à reprendre son rang sous d'heureux auspices. La science peut déjà parler de *production* et d'*échanges* cosmopolites, et le grand marché du monde peut attendre de nouveaux produits et de nouveaux producteurs, c'est-à-dire de nouveaux acheteurs et de nouveaux consommateurs.

CHAPITRE II.

DE LA DIVISION ET DE L'ASSOCIATION DU TRAVAIL, ET DES AUTRES AGENTS DE LA PRODUCTION.

§ I.

> Chacun sait, par sa propre expérience, qu'en appliquant constamment sa main et son intelligence au même genre de travail, les résultats en deviennent plus faciles, plus abondants et meilleurs.
>
> BECCARIA, part. III.

1. Plus les besoins sont nombreux et plus généralement ils sont ressentis, plus variés sont les produits que chaque individu demande.

2. Supposons que dix individus forment dix produits divers, et que chacun en produise pour dix. Il est évident qu'au moyen de l'échange, chacun d'eux, en cédant neuf portions de son produit total, pourra avoir une portion de chacun des neuf autres produits. Ainsi donc, grâce à la possibilité d'échanger et à la variété des besoins, il est possible d'acquérir, avec un seul objet dont la valeur est échangeable, tous les autres objets produits par divers individus.

3. Or, chaque sorte de produit demande des opérations productives différentes; et ainsi, la possibilité d'échanger ces divers produits permet à chaque producteur de s'adonner à l'exercice d'une seule industrie, puisqu'il est dans la nature étroitement limitée

de l'homme, d'éprouver de l'éloignement pour des opérations de genres divers, et de s'appliquer, autant qu'il est en son pouvoir de le faire, à une seule espèce de travail. Il est même nécessaire que les occupations soient bien distinctes, et selon le mot d'un profond politique : *Une seule et même classe d'hommes n'est jamais apte à former une société* (1).

§ II.

4. Cependant *la division des métiers* a du exister la première : il s'est ensuite introduit, dans chaque profession, une certaine division dans le travail. Ainsi, par exemple, le fabricant d'épingles a dû être distinct du fabricant de toiles, longtemps avant que dix ouvriers différents fussent employés à fabriquer une épingle.

5. La division des métiers était déjà un grand pas. Car un homme qui est obligé de produire des objets de nature diverse, est forcé de perdre beaucoup de temps pour passer d'une occupation à une autre ; il n'acquiert jamais toute la capacité nécessaire pour chacun des métiers auxquels il s'adonne, tant parce que chaque individu a une sorte d'aptitude qui lui est propre, que parce que celui qui fait beaucoup de choses différentes ne peut pas parvenir, pour chacune, à cette perfection qui est la fille

(1) Carli, *Sui bilanci*.—Ortès intitule ainsi le chapitre XIII de son *Economie nationale* : « Du travail prêté d'une manière, et rendu de toutes les autres. » N'est-ce pas là la plus belle définition de la nature de toute division du travail?

de l'habitude. Il lui faut un grand nombre d'instruments de diverses espèces, lesquels constituent un capital qui, le plus souvent et en plus grande partie, reste inactif, pendant qu'il se sert de quelques-uns, et qu'il n'emploie les autres qu'en quittant les premiers. Il est enfin contraint d'user son temps à des produits de peu d'importance, tandis qu'il aurait peut-être beaucoup de talent pour des produits d'une plus grande valeur. Et c'est ainsi que les avantages de la division des métiers consistent aussi bien dans la qualité que dans la quantité des produits.

6. Mais la *division du travail*, dans une seule profession, n'est pas moins utile. Car, au moyen de cette division, on obtient des produits qu'il ne serait pas possible d'obtenir autrement, c'est-à-dire tous ceux qui ne peuvent être formés qu'avec le concours simultané de diverses opérations; et de plus, on obtient, avec de bien meilleurs résultats encore, tous les bons effets de la *division des métiers*.

7. Il n'est personne qui puisse nier ces effets de *la division des métiers et du travail* sur la production. Mais on a parlé de son influence sur la condition physique et morale des ouvriers. Nous en parlerons aussi ailleurs.

§ III.

8. Il faut ajouter à cela que, le commerce étant occasionnellement la cause de la division des métiers, les obstacles apportés à son élan doivent éga-

lement gêner cette division. Et il est vrai de dire que là où il y a peu de civilisation, où les conditions sociales gênent la production, et par suite le commerce, il y a peu de division dans le travail. Les localités les plus arriérées de nos provinces en sont une preuve. En effet, je lis dans une récente statistique, que *les paysans de la principauté ultérieure savent confectionner et raccommoder eux-mêmes leurs chaussures, coudre leurs vêtements, réparer leurs habitations, fabriquer des meubles grossiers, et vont enfin jusqu'à se faire la barbe les uns aux autres* (¹). L'auteur mentionne ceci pour démontrer jusqu'à quel point ces hommes intelligents *sont industrieux;* mais il donne par là, sans le vouloir, la mesure du retard de l'industrie générale. Je souhaite qu'un jour vienne, où les paysans de ces mêmes contrées ne feront plus autre chose que cultiver la terre.

(¹) *Journal économique de la principauté ultérieure*, vol. 14 à 18, page 100. Cet ouvrage, dirigé par M. Cassito, secrétaire de la société économique d'Avellino, est digne d'estime sous bien des rapports. Nous manquons de statistiques, et les autres sociétés économiques devraient y suppléer, chacune pour sa province.

§ IV.

La force de chaque homme est peu de chose; mais la réunion des moindres forces forme une force totale, supérieure à la somme de ces mêmes forces [1].

CARLI, notes sur Verri.

9. L'association du travail est également une conséquence de la possibilité des échanges. Plusieurs hommes ne réuniraient pas leur labeur, pour exécuter une chose indivisible, si chacun n'avait l'espoir de retrouver, dans la vente de cette chose, la portion afférente à son salaire. L'entrepreneur ne pourrait, s'il en était autrement, faire l'avance, à divers individus, des frais de production.

10. Et ainsi, de l'association du travail, il résulte que les forces réunies de plusieurs obtiennent ce que chacun, opérant isolément, ne pourrait pas produire; il en résulte pour chacun diminution de fatigue, et, ce qui est plus important, il en résulte encore épargne de temps, ce qui est chose très précieuse, puisqu'elle équivaut à une prolongation de l'existence (A).

§ V.

11. A la division et à l'association du travail, on pourrait encore assimiler la division et l'association

---

[1] Gioia dit que cette expression est vraie en réalité, mais qu'elle est *anti-physique*; et cependant, même en physique, il arrive, selon Macquer, que l'étain et le cuivre, étant fondus ensemble, donnent un excédant de poids d'environ trois grains et demi par once.

des autres agents de la production. Mais les effets en sont de nature différente.

12. La division des capitaux et des fonds de terre donne, à un plus grand nombre d'hommes, les moyens de faire valoir leur intelligence et leur habileté pour en tirer profit, et influe particulièrement sur leur bien-être, comme nous le démontrerons ailleurs. On lui doit encore un autre avantage, celui d'engager chaque possesseur d'un petit capital et d'un petit fonds de terre, à faire tous ses efforts pour les conserver et les accroître, avec bien plus de soin que ne le fait celui qui est suffisamment riche, pour être assuré d'avoir toujours, et quoiqu'il arrive, les moyens de vivre confortablement.

13. On ne peut nier toutefois que leur trop grande division n'entraîne de graves inconvénients. Il arrive souvent alors que les trop petites portions de ces agents de la production ne peuvent pas être utilisées, ou bien que leurs possesseurs, ne parvenant pas à subvenir aux besoins de leur existence avec ce qu'ils en retireraient, ne peuvent ou ne savent en obtenir aucun produit, si même ils ne négligent pas de le faire.

14. L'association des capitaux ou des fonds de terre serait donc la conséquence nécessaire de leur trop grande division, comme on l'a déjà dit du travail. Mais plus loin nous en parlerons avec plus de détail.

CHAPITRE III.

DE L'INFLUENCE DES PROGRÈS DE L'INDUSTRIE SUR L'ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS.

Les producteurs, obtenant plus de produits avec un moindre nombre de services productifs, augmentent leur richesse, et facilitent ainsi la consommation.

Fuoco, *Essais économiques*, VI, app.

§ I.

1. Tout *échange* n'est, de sa propre nature, autre chose qu'un déplacement réciproque de *deux valeurs égales* ou réputées égales ; et tout produit n'est autre chose qu'une *valeur réelle*, représentant la *valeur potentielle* des opérations qui l'ont produite. L'échange de deux produits est donc, réellement, celui des opérations productives qui les ont formés. Cette importante vérité scientifique n'a pas échappé à notre Ortès [1].

2. Or, il y a progrès véritable en industrie lorsqu'on obtient, à l'aide des mêmes frais de production, un produit plus abondant ou meilleur ; ou le même produit, et en même quantité, à l'aide de moindres frais de production ; et ainsi deux cas peuvent se présenter : 1° celui d'un progrès spécial dans une branche d'industrie ; 2° celui d'un progrès général.

[1] Voir la note, page 63.

Suivons le développement des conséquences de ces deux cas.

§ II.

3. Soient A et B deux producteurs, l'un fabricant de bas, l'autre de chapeaux, et supposons que leurs frais de production respectifs soient tels, que A ne puisse se procurer un chapeau, sans donner en échange deux paires de bas. Il arrive que, par suite d'une nouvelle invention, B, le fabricant de chapeaux, réussit à épargner la moitié de ses frais de production. A, le fabricant de bas, continuera d'abord à donner deux paires de bas, pour avoir un chapeau qui ne coûte plus maintenant au producteur B que la moitié de ce qu'il lui coûtait précédemment; de telle sorte que, par l'effet de la nouvelle invention, celui-ci peut obtenir, avec la moitié de ses *opérations productives*, la même chose qu'auparavant. Il a donc doublé la valeur échangeable de ses opérations.

4. Mais d'autres chapeliers sont en concurrence avec lui. Le défaut d'équilibre entre la demande et l'offre (B) fait, peu à peu, retomber le prix de vente d'un chapeau au niveau de son prix naturel, qui, en suivant notre hypothèse, est la moitié de l'ancien; et alors, A ne donnera plus ses deux paires de bas pour acheter un chapeau; il trouvera à s'en procurer pour une seule paire. Dans ce cas, le fabricant de bas, par l'effet de la découverte du chapelier, et de la concurrence qui existe dans cette

industrie, verra la valeur de ses bas se doubler, relativement aux chapeaux. Il pourra donc, avec la moitié des opérations productives qu'il destinait précédemment à cet usage, satisfaire le besoin qu'il éprouve de se couvrir la tête.

5. Ainsi : *le progrès d'une seule branche d'industrie donne un accroissement de valeur, d'abord aux opérations productives du fabricant qui confectionne le produit amélioré, et ensuite à celles du producteur qui achète le même produit* (1).

§ III.

6. Supposons maintenant que, tandis que A et B ne peuvent échanger qu'une paire de bas contre un chapeau, et cela, parce que la production de chacun de ces objets entraîne 10 de frais, une invention nouvelle vienne donner un nouvel élan à leur industrie, et, qu'avec la même somme d'opérations productives qu'auparavant, ils obtiennent une double quantité de produits, l'un de bas, l'autre de chapeaux. Les lois économiques, en vertu desquelles le prix du marché tend à se rapprocher du prix de revient, ne tarderont pas à produire ce résultat, qu'un chapeau et une paire de bas continueront à être échangés comme ayant une valeur égale. Dans ce cas, A et B satisfont, l'un et l'autre, les mêmes

(1) On remarquera que nous faisons abstraction des consommateurs non producteurs : 1° parceque le nombre en est réellement très restreint; 2° parceque même ce petit nombre doit, pour consommer, dépenser nécessairement ce qui a déjà été produit.

besoins, sont également riches en chapeaux et en bas, avec la moitié de leur travail et de l'œuvre des autres agents producteurs qu'ils employent; en d'autres termes, ils ont doublé la valeur de leurs opérations productives (C).

7. Faisons la même supposition pour toute autre espèce de production, et nous reconnaîtrons que, si toutes les branches d'industrie viennent à obtenir le résultat supposé pour les deux que nous avons prises comme exemples, chaque producteur se trouvera deux fois plus riche (D).

8. Traduisant en termes généraux ce fait économique, il en résulte cette vérité importante que : *lorsque la production progresse* également, ou à peu près également, *dans toutes les branches, la valeur échangeable des produits reste* la même, ou à peu près, *tandis que celle des opérations productives augmente.*

§ IV.

9. Or, comme nous l'avons déjà démontré dans la première partie, chap. V, nos 8 et 9, le résultat de la production est d'avoir constaté, par une valeur *réelle*, la valeur *potentielle* des opérations productives. De telle sorte que, lorsqu'on parvient à augmenter la quantité des produits, il arrive que, si même leur valeur *échangeable* diminue, dans le cas d'un progrès spécial, ou que cette valeur reste la même, dans le cas d'un progrès général, et, attendu que leur valeur *usuelle* ou ne change pas ou augmente, il arrive, disons-nous, que la plus grande

quantité de valeur *réelle* produite, représente une plus grande valeur *échangeable* et *potentielle* des opérations productives.

10. Ce qui précède démontre que les instruments producteurs rendant ainsi plus féconde leur *puissance*, véritable source de richesse, l'homme, pourvu d'une même quantité d'instruments, peut se procurer une plus grande quantité de moyens de satisfaction. C'est là ce qui constitue l'avantage économique de ce progrès. Celui qui n'appelle richesse que la valeur échangeable des choses ne peut pas bien expliquer ce phénomène; et le mode dont nous en avons considéré l'origine et la nature, nous paraît conforme en tous points à la vérité, et déduit des principes que nous avons reconnus précédemment.

11. En se plaçant à ce point de vue scientifique, il est clair que la richesse sociale ne peut jamais être regardée comme étant augmentée lorsque, le moyen de doubler la quantité d'un produit étant trouvé, on l'emploie à obtenir réellement la quantité double de ce produit, ce qui pourrait occasionner, par suite de la concurrence des producteurs, multipliée au centuple, un superflu inutile de fabrication; ou bien quand il sert à épargner la moitié des opérations productives qui restent ensuite dans une stérile inertie; mais seulement quand la puissance productive ainsi accrue est destinée à augmenter la quantité d'un produit, dans les limites de la demande qui en est faite, et à en former de nouveaux; ce qui

serait impossible, s'il ne restait pas un excédant de *valeur potentielle*, susceptible d'être employé à former de nouveaux produits d'une valeur réelle.

§ V.

12. Nous appuyant sur ce que nous venons de dire, nous pensons pouvoir affirmer que les machines, leviers multiplicateurs des forces de l'homme et de celles de la nature, en diminuant les frais de production, et en augmentant la puissance productive, donnent le résultat indiqué ci-dessus. En effet, par l'emploi des machines, on économise et le temps et le travail, et souvent on parvient à réaliser des produits, tels et d'une telle perfection, qu'il serait impossible de les obtenir de toute autre manière. Ainsi donc, en supposant que toutes les branches d'industrie parviennent, par l'application des machines, à produire, avec la moitié des frais ordinaires de production, la même quantité de produits, il est clair que l'on tombe sous l'empire du principe énoncé au § III; et, si une seule sorte de production, ou quelques-unes seulement, les emploient avec ce même avantage, on devra évidemment appliquer le principe émis au § II.

Mais analysons de plus près ce fait économique.

13. L'usage des machines conduit, ou à substituer l'œuvre de forces naturelles, qui n'ont aucune valeur échangeable, à celles qui en ont une, comme lorsqu'on substitue, par exemple, dans les moulins, l'action du vent à celle des chevaux; ou bien à ob-

tenir un effet, jusqu'alors ignoré, d'une puissance, dont l'œuvre, bien que dispendieuse, produit immensément plus que celle qu'elle remplace, et qui donnait, en comparaison, un résultat bien moindre; comme lorsqu'on remplace sur terre la force des chevaux, et sur mer, la force du vent, par celle de la vapeur. Dans l'un et l'autre cas, il reste à l'homme un fond d'opérations productives disponibles, dont la valeur peut être employée en productions ultérieures, puisqu'il a épargné du temps, de la force, des capitaux.

14. Montesquieu, de la Rivière, Mengotti, et d'autres auteurs ont cru que les machines étaient nuisibles, parce que, selon eux, *c'est le travail qui fait la richesse*. Mais cela est faux; le progrès de la richesse consiste à obtenir les mêmes moyens de satisfaction avec moins de travail ou de frais. Certes, ces infortunés qui, chez les anciens, usaient une vie pénible au fond d'un moulin, pire qu'une prison, n'étaient pas plus riches que nos meuniers qui, pour moudre le grain, se servent du vent ou du courant de l'eau.

15. Quoiqu'il en soit, les machines sont une invention due au besoin de produire, et cette invention est impossible sans la connaissance des lois régulatrices du mouvement et des autres phénomènes de la nature; et c'est ainsi que, s'il faut attribuer leur découverte au véritable progrès des peuples, elles-mêmes y contribuent. On peut dire que là où leur usage est répandu, la civilisation a pénétré. Les peuples sauvages n'ont que quelques

grossiers outils; nos ancêtres n'avaient que quelques instruments de guerre; et les prodiges de la mécanique sont une des gloires de la civilisation moderne.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

DES MOYENS QUI FACILITENT LES ÉCHANGES.

ARTICLE Ier.

DES MONNAIES.

Le numéraire est l'huile qui graisse l'essieu du char du commerce.

GENOVESI : *Leçons de commerce*, conclusion.

§ I.

1. Nous avons démontré, au chapitre premier de cette seconde partie, que l'extension du marché influe sur la production : tout moyen donc qui facilite les échanges, le commerce, doit être considéré comme facilitant la production.

2. Nous avons vu les hommes en possession de produits, et poussés par la diversité de leurs besoins les échanger. Mais plusieurs difficultés les empêchent de les échanger *en nature :* voici les principales.

3. Il peut arriver d'abord que A, abondamment pourvu de blé , manque d'huile, tandis que B a plus d'huile qu'il ne lui en faut, et a besoin de bois, et non de blé. A va donc se trouver obligé de rechercher un tiers qui ait un superflu de bois à échanger contre son blé, afin qu'avec ce bois il puisse se procurer l'huile de B. Souvent même un tiers échange ne suffira pas ; on pourra se trouver forcé d'en conclure plusieurs, avant d'en réaliser un seul,

et pendant ce temps, les besoins resteront sans être satisfaits. En second lieu, le prix des divers produits varie instantanément de mille manières; et, au milieu d'une telle série d'échanges, il y aurait un embarras et un retard insurmontables à en déterminer les prix relatifs. Si même on avait trouvé une matière dont la valeur fût peu variable, et qui fût constamment facile à échanger, il resterait encore la difficulté de la diviser et subdiviser. Une matière sujette à se détériorer, enfin, ne pourrait pas non plus satisfaire aux conditions voulues. Les Numides et les Scythes faisaient usage, pour leurs échanges, de brebis; les Tartares, et peut-être même les anciens Grecs, de bœufs (1). Mais comment acheter avec une brebis un produit dont la valeur est moindre, et comment empêcher qu'elle ne périsse?

4. Il est donc nécessaire, pour faciliter les échanges, de se servir d'une matière qui puisse faire l'office d'intermédiaire, en réunissant les conditions suivantes; il faut qu'elle soit : 1° d'un usage général et sans cesse demandée; 2° d'une valeur peu variable, au moins dans une limite de temps de peu d'étendue; 3° divisible à volonté; 4° non sujette à périr.

5. Cette matière, ce sont les métaux rares. Ils ont une valeur peu variable, soit parce que la

---

(1) Nous disons *peut-être*, parce que nous savons que plusieurs auteurs ont prétendu, avec quelqu'apparence de raison, que *bos*, dans Homère, était le nom d'une monnaie.

Voyez Galiani : *Sur les monnaies*.

quantité qui en existe et la demande qu'on en fait sont limitées (E); soit parce que étant échangeables contre toute espèce de produits (F), il en résulte que l'on ne peut pas rigoureusement dire que leur valeur varie en même temps que les prix de quelques sortes de marchandises seulement, et qu'il est impossible que toutes les marchandises haussent ou baissent de prix simultanément. De plus, ces métaux sont faciles à diviser en minimes parties, ne sont pas sujets à se détériorer, et ne périssent pas facilement. Parmi tous ces métaux enfin, l'or et l'argent ont le triple avantage d'exister dans de convenables proportions, d'être de peu de volume, et de ne pouvoir s'oxider ni se gâter. Chacun sait tout ce qu'avait d'incommode la monnaie de fer de Lycurgue.

6. Mais ne serait-ce pas chose fort gênante que l'emploi de ces métaux en lingots? Il faudrait qu'ils fussent partagés en menus fragments de divers poids, que leur poids, ainsi que leur titre (¹) fut constatés à chaque opération commerciale.

7. Il fallait, pour obvier à ces nouveaux inconvénients, qu'un individu, investi de la confiance générale, divisât et pesât des morceaux d'or et d'argent, après en avoir fait l'essai, — ce qu'Hérodote nous apprend avoir été pratiqué pour la première

(¹) Le *titre* est la quantité d'alliage que contient un métal. Si dans une once d'or, il se trouve 1/10 d'alliage, on dit que le titre est à 9/10 de fin. Les gouvernements, dans les tarifs de leurs monnaies, en fixent le *titre*. Les monnaies d'or sont, à Naples, à 0,996 de fin, et celles d'argent à 5/6. Voir la loi du 20 avril 1818. Les monnaies d'or et d'argent sont, en France, à 900 millièmes de fin.

fois par les Lydiens,—et, par un signe apparent, en certifiât à chacun et le titre et le poids. C'est ce que fait la personne morale qu'on appelle le gouvernement, et tel est l'usage de la *monnaie*, qui, nous croyons, a été appelée ainsi du verbe *moneo*, non parce qu'elle avertit du prix des choses, mais bien du titre et du poids du morceau de métal, revêtu du sceau de l'autorité publique.

§ II.

Aussitôt que la monnaie est altérée, le prix des choses s'élève.

DAVANZATI, *sur les monnaies.*

8. Il ne faut pas, toutefois, parce que nous avons coutume de constater en monnaie la valeur des choses, dire que les monnaies soient le *signe représentatif* de cette valeur. Et cela parce que, 1° la monnaie a une valeur réelle, qui lui est propre; ce qui est si vrai, que les *piastres* d'Espagne ont cours partout (G), et que la monnaie d'Athènes avait cours jusqu'en Perse; 2° le possesseur de 100 francs est aussi riche que celui qui possède la même valeur en une marchandise qu'il pourrait réaliser à l'instant même; personne, cependant, ne pourrait dire que cette marchandise est le signe représentatif de 100 francs, et par la même raison, on ne peut pas dire que les 100 francs soient le signe représentatif de la marchandise; 3° si la monnaie n'était autre chose qu'un signe représentatif, le gouvernement, en appelant franc la valeur d'argent égale à un décime, pourrait décupler la

valeur du numéraire (H). Mais cela répugne au sens commun, aussi bien qu'aux enseignements de l'histoire; et il faut conclure, avec Genovesi, que : « la valeur du numéraire est fondée sur celle des métaux [1]. »

9. Avant les progrès de la science économique, les gouvernements se trompèrent souvent. Louis XIV diminua de moitié le poids de l'écu, et n'en changea pas le nom, croyant ainsi qu'il ne l'altérait pas. Mais le *prix nominal* des choses fut doublé. Et avant lui, Constantin Copronyme frappa, en 743, au siége de Bysance, des monnaies de cuir; en 1122, le doge Dominique Michel en fit autant. L'un et l'autre furent ensuite obligés de changer cette monnaie contre de la monnaie d'or (I). Ruggiero, le premier roi de Naples, frappa une monnaie d'argent à bas titre, et le commerce en souffrit. On pourrait citer d'autres exemples à l'infini, et cependant, nous avons vu la France et l'Angleterre prétendre donner de la valeur à du papier, et en obtenir de très malheureux résultats. Il n'y a pas de nation, si puissante qu'elle soit, qui puisse vaincre la force de la nature des choses.

10. La monnaie n'est pas non plus la *mesure des valeurs*. Cette expression implique nécessairement une contradiction. En effet, rien ne peut mesurer la

---

[1] *Leçons de commerce*, 2e partie, chapitre II. Il est extraordinaire que Genovesi ait pu ensuite reconnaître, dans le numéraire, un signe représentatif. Platon disait: Il n'y a pas de sage qui ne sacrifie aux préjugés de son siècle.

valeur, que la valeur elle-même. Le numéraire, à la vérité, est lui-même une valeur; mais toute valeur est variable; le numéraire serait donc une *mesure variable*, soit une *mesure sans mesure;* un terme *fixe* de comparaison qui ne serait pas *fixe*. — Étrange singularité! Et cependant, naguère, cette opinion était généralement admise comme une vérité de fait.

11. Il est vrai que nous avons dit, que le numéraire était une marchandise, dont la valeur était peu variable, mais dans des temps rapprochés l'un de l'autre, dans les mêmes lieux, relativement au plus grand nombre de denrées, et non pas à une seule. Un propriétaire, qui habite une province, est, avec 1,000 francs de rente, aussi riche qu'un propriétaire qui habite une grande capitale, avec 5,000. Peut-on dire que, dans ces deux endroits, la valeur du numéraire soit égale? (J)

12. Ainsi donc : *la monnaie est une marchandise qui a une valeur intrinsèque et peu variable, recherchée de tous, très peu périssable, et dont le titre et le poids sont constatés par l'autorité publique* (K).

§ III.

Quand la quantité d'or et d'argent s'accroît, le prix des choses augmente aussi.

Genovesi, 2e part., chap. I'.

13. La *valeur* de la monnaie s'estimant de la même manière que celle de tout autre produit, elle doit aussi dépendre de l'offre et de la demande, c'est-

à-dire, de la quantité qui en existe, relativement au besoin qu'on en a.

14. Or, nous avons vu que l'usage de la monnaie était de faciliter les échanges. Donc, la monnaie sera d'autant plus demandée, que les échanges seront plus nombreux et plus actifs, qu'il se fera plus de ventes et plus d'achats, et aussi, que les affaires se feront plus en grand; puisqu'il faudra, dans ce dernier cas, avoir une plus grande réserve de monnaie, pour pouvoir disposer de plus fortes sommes à la fois, ce qui fera retirer de la circulation, pour les accumuler, plus de portions de numéraire.

15. Mais l'activité, la fréquence et l'extension des ventes et des achats dépendent de la réunion de toutes les influences sociales; et comme celles-ci sont souvent incalculables, toujours très compliquées et quelquefois cachées, il est impossible à l'économiste de déterminer, *à priori*, de quelle quantité de numéraire une nation peut avoir besoin.

16. On pourrait cependant le déterminer *à posteriori*, à l'aide d'une double observation. Si la quantité du numéraire nécessaire à une nation, soit les trois milliards de francs, environ, qu'on estime exister présentement en France, venait à se doubler, sans que le besoin en augmentât, il arriverait, en admettant cette hypothèse, que chaque franc ne pourrait plus servir à acheter que la moitié des mêmes objets; en d'autres termes, pour avoir une paire de bas, qui coûtait auparavant cinq francs, il faudrait en dépenser dix, et, par la même raison, une once d'argent brut qui valait sept francs en

coûterait quatorze. La valeur de l'argent et de l'or monnayés descendrait donc de beaucoup au-dessous de celle du métal en lingots; et, au contraire, si les trois milliards se réduisaient à la moitié, un franc aurait une valeur double, et une once de métal monnayé vaudrait le double d'une once de métal brut. De telle sorte que, du rapport qui existe entre la valeur de la monnaie et celle du métal en lingots, on peut conclure s'il y a rareté ou abondance de numéraire.

§ IV.

17. Cependant, la force des conditions économiques tendà établir le niveau entre la valeur du métal monnayé et celle du métal en lingots. En effet, si la plus value du premier était très élevée, l'appât d'un gain excessif donnerait un puissant encouragement à la contrefaçon, ce qui retirerait au public toute garantie, et entraînerait de très fâcheuses conséquences. Aussi nos lois punissent-elles cette contrefaçon des galères à perpétuité; elles portent même la peine de mort, si les contrefacteurs sont employés à la fabrication des monnaies. Il est donc de l'intérêt de la société de ne pas laisser un tel encouragement à cette criminelle industrie, et d'augmenter la quantité du numéraire existant (L).

18. D'un autre côté, si la valeur du numéraire descend de beaucoup au-dessous de celle du métal en lingots, les particuliers fondront les espèces monnayées pour profiter de cette différence, et l'équi-

libre se rétablira promptement. Dans ces deux hypothèses, il arriverait des monnaies, ce que l'on rapporte du tonneau des Danaïdes ou du rocher de Sisyphe.

19. Une trop grande abondance de numéraire implique encore un autre inconvénient. L'État dans lequel viendrait à s'accroître, au delà des besoins, ce terme moyen des échanges, verrait s'augmenter le prix nominal de ses propres marchandises, relativement aux marchandises des autres nations. Il verrait, par exemple, le drap coûter 30 francs le mètre au lieu de 20, pendant que ces 20 francs, portés à l'étranger et continuant d'y avoir, selon leur poids d'argent, la même valeur intrinsèque, suffiraient pour y acheter ce même mètre de drap. Il en résulterait que les négociants emploieraient leur numéraire à acheter des produits étrangers, et que l'industrie indigène, se trouvant écrasée par la concurrence, dépérirait. Le numéraire est un terme commun entre deux valeurs échangées, et doit être dans un rapport égal avec l'une et avec l'autre. Que ceux qui sont avides d'or sachent donc bien qu'il est de toute vérité, que ce n'est pas dans ce métal que consiste seulement la richesse; qu'au contraire, là où le numéraire est trop abondant, la misère se cache sous l'or, de même que, sous le manteau doré des hypocrites de Dante, se cache le plomb qui les accable sous son poids.

20. Cette observation d'une si haute portée n'était pas échappée à l'esprit pénétrant de notre Genovesi. Il l'exprime en peu de mots, en disant : « Si le numéraire s'accroit démesurément dans un seul état,

il y rend les objets manufacturés très chers auprès de ceux d'autres pays. » Mais il nous semble qu'il se trompe, quand il juge que l'accroissement général du numéraire est chose utile, et cela, 1° parce que, cet accroissement simultané et universel ne peut exister que par supposition ; 2° parce que, si même il était possible, ce ne serait pas un accroissement de valeur usuelle, mais bien une augmentation embarrassante, et non requise par le besoin, d'un moyen d'action sans emploi. Que l'Italie et la France augmentent leur numéraire de telle sorte que ce qui coûtait, en France, un franc en vaille deux, que ce qui valait un écu en Italie, en coûte deux; les deux objets continueront cependant à être échangés entr'eux dans la même proportion; il n'y aura ainsi d'avantage pour personne; au contraire, il en résultera plus d'embarras et de risques à courir dans le transport inutile de plus fortes sommes.

§ V.

21. Il est juste, toutefois, que la valeur de la monnaie soit un peu plus élevée que celle du métal en lingots; soit parce que, pour convertir le métal en monnaies, il faut des frais de monnayage; soit parce qu'ainsi transformé, le métal offre une utilité plus grande et plus universelle, et a, en conséquence, une plus grande valeur; en outre, par cette petite différence, on évite l'exportation et la refonte des monnaies qui, occasionnant une continuelle rareté de numéraire, obligent sans cesse la société à de nouveaux frais de fabrication.

22. Ces frais, et ceux qui doivent faire face à l'altération des monnaies, par suite de leur usage, doivent, de toute justice, former une dépense qui pèse sur la société tout entière, puisque tout entière aussi, elle jouit des avantages qu'offrent les monnaies.

ARTICLE II.

DES MOYENS DE SUPPLÉER AUX MONNAIES.

> On pensa à remplacer les monnaies par des signes qui, sans avoir aucune valeur intrinsèque, fussent cependant impossibles ou difficiles à contrefaire.
>
> GALIANI, *Sur les monnaies*, tome II.

§ I.

1. Cependant, la société supplée habituellement à la monnaie par des *signes qui la représentent*, c'est-à-dire par des titres de crédit, qui donnent le droit de recevoir des sommes en numéraire.

2. Si celui qui émet un tel titre mérite toute la confiance du public, le créancier peut facilement céder ce titre au lieu de numéraire; mais cela arrive, parce que la réalisation du crédit est certaine, et non parce que le titre possède une valeur intrinsèque.

3. Pour n'avoir pas su distinguer les signes des choses qu'ils représentaient, on a voulu donner, à des papiers-monnaies non remboursables, la valeur du numéraire. Mais les autres nations ne peuvent reconnaître à ces papiers aucune valeur, et comme ils ont cours forcé, tout créancier est obligé de les recevoir, sans être certain qu'il pourra en tout temps les échanger contre une valeur égale à celle pour laquelle

il les a reçus, attendu qu'ils n'ont pas de valeur intrinsèque. Les gouvernements, enfin, sont eux-mêmes contraints de recevoir en *papier* leurs revenus; et ne pouvant ainsi satisfaire aux besoins de la société, ils doivent augmenter l'importance de leur dette, et accroître d'autant plus la misère sociale. Telles sont les conséquences du *papier-monnaie* (M).

4. Les titres de crédit sont donc des *signes* et non des *valeurs*, et n'ont cours qu'en vertu du *crédit* de celui qui les émet. Le *crédit* est donc un moyen qui supplée au numéraire, et qui facilite les ventes et les achats. Au moyen du crédit, la société a besoin de moins de numéraire, et épargne ainsi les frais de monnayage (N).

5. Un des autres avantages du crédit, c'est qu'il augmente les forces productives de chaque individu qui en fait usage. Et ainsi, un homme habile peut, par le moyen du crédit, suppléer à la modicité de ses capitaux. — Le crédit facilite encore immensément les opérations commerciales, les multiplie à l'infini et en multiplie ainsi les profits. Un seul mot, d'un des membres de la compagnie des Indes, fait traverser les mers à dix navires chargés de coton qu'ils transportent de Calcutta à Liverpool, et dix lettres, de dix négociants du continent, en font circuler les produits manufacturés à travers l'Italie, l'Espagne, etc.; tandis que les sacs de numéraire, qui seraient nécessaires pour faire un tel commerce, sont employés à d'autres productions, lesquelles auront, pendant ce temps, contribué à produire de nouvelles valeurs. Il ne faut pas toutefois se dissimu-

ler que le crédit ne puisse facilement entraîner, ceux qui y ont recours, à commettre des imprudences, et qu'en dernière analyse, il n'est toujours qu'un *engagement*, que tôt ou tard il faudra bien remplir.

6. Le crédit a encore cet autre avantage, de faire remplir les fonctions de *capitaux* à des *valeurs* qui n'en sont pas. Ainsi, par exemple, un fonds de terre hypothéqué par une *compagnie* qui doit offrir une garantie de ses opérations, fait l'office d'un capital employé comme fonds de caisse, sans cesser de rapporter, comme fonds de terre, un revenu à son propriétaire.

§ II.

Une banque est un trésor que l'on confie aux soins d'une administration, et qui sert de garantie pour des billets dont le but est de faciliter les paiements.

GIOIA, liv. II, sect. II, chap. II.

7. La réunion de personnes riches, qui forment ensemble un fonds commun destiné à subvenir aux obligations contractées, peut, mieux qu'un seul individu, inspirer confiance au public. De tels établissements de crédit sont appelés *banques;* quelques autres, connus sous le nom de *monts*, sont uniquement des établissements de *dépôt* (1),

(1) Il y avait primitivement des *banques*, qui étaient ainsi appelées, et qui recevaient en dépôt les grandes richesses des particuliers; ceux-ci, lorsqu'ils avaient à faire quelque paiement, délivraient des mandats sur ces banques, où chaque déposant avait un compte ouvert.

puisqu'on y dépose des sommes d'argent contre lesquelles on reçoit des *titres de crédit*, qui peuvent être échangés à volonté contre des espèces. Il y a encore d'autres banques, dites de *circulation*, *d'escompte*, qui ont pour objet d'acheter les titres de crédits émis par les particuliers, soit en *billets à ordre*, soit en *lettres de change*, ou autres *obligations*, et qui se chargent d'en exiger le montant aux échéances, moyennant un intérêt de tant pour cent, délivrant, en échange, leurs propres billets qui, en vertu du crédit dont elles jouissent, ont cours de monnaie, et peuvent, à chaque instant, être réalisés en numéraire. Nous ne parlons pas ici d'autres institutions, appelées improprement banques, telles que les compagnies d'*assurances*, et de tant d'autres établissements à chances aléatoires, attendu que leur nature peut varier à l'infini, qu'ils ne contribuent pas directement à suppléer au numéraire, et que leur base n'est autre que le crédit qu'inspirent leurs capitaux (¹).

Venise créa la première, en 1171, une *banque*, qui devint ensuite une banque de circulation, et Paris en eut, en dernier, une, créée en 1716, par l'écossais Law.

Le gain que la banque y faisait était un droit de commission. Il n'existe plus maintenant de telles banques, excepté peut-être une seule, à Stockholm.

(¹) Il y a encore des banques de spéculation, dont les opérations consistent à réunir les petits capitaux, et à les employer en entreprises commerciales ou autres. (Voyez les *Banques et l'industrie*, de F. Fuoco, Naples, 1834.)

8. Il est nécessaire que ces établissements de banque possèdent un capital, destiné à garantir aux tiers qu'il leur sera possible, en tout temps, de satisfaire aux engagements contractés; et ceux qui se réunissent ainsi pour parfaire, en diverses portions, le capital requis, sont appelés *actionnaires*. La prudence veut que leurs entreprises ne les exposent pas, par suite d'une trop grande hardiesse, à ne plus pouvoir remplir leurs engagements, et à perdre ainsi le crédit, qui est l'ame de tout établissement de cette nature.

9. Lorsque ces institutions ont pour but de faciliter les opérations financières des gouvernements, elles peuvent facilement devenir nuisibles, parce que les valeurs qu'elles émettent doivent être assimilées au *papier-monnaie*, et on peut ainsi craindre qu'elles n'entraînent tous les inconvénients que nous avons signalés plus haut. Témoin la banque de Law, lorsqu'elle fut déclarée, en 1718, banque royale.

§ III.

Le change a son intérêt spécial ;..... ainsi l'intérêt du change sera le bénéfice du lieu.
BECCARIA, part. IV, chap. VII.

10. Par suite de l'usage des monnaies dans leurs échanges avec l'étranger, il arrive souvent que les nations doivent en exporter et, *vice versa*, en recevoir en paiement. Les frais de transport, les risques de pertes, etc., sont des dépenses que le négociant doit calculer. Aussi, au lieu de faire ainsi

voyager le numéraire, on a coutume de se servir de lettres de crédit, dites *lettres de change*.

11. Une *lettre de change* est un titre par lequel N, de Naples, débiteur de P, et créditeur de S, tous deux de Paris, dispense ce dernier de lui envoyer la somme qu'il lui doit, à charge par lui de payer cette même somme à P. Cette sorte de transaction peut aussi bien avoir lieu entre deux Napolitains qui seraient l'un débiteur, l'autre créancier des deux Parisiens, et *vice versa;* et de même entre un nombre indéfini de créanciers et de débiteurs. Il peut encore arriver que les Napolitains et les Parisiens fassent de semblables transactions, au moyen de deux autres créditeurs et débiteurs réciproques, sur une autre place, etc.; mais, de toute manière, l'affaire se réduit toujours à une substitution de crédit. Quoiqu'il en soit, il est juste que celui qui épargne ainsi des frais et des risques paie un agio.

12. C'est pour ce motif qu'il s'est établi des *banques*, dites *de change*, dont les opérations consistent à recevoir l'argent ou les titres de crédit, et à fournir ensuite, sur les places où ces valeurs doivent être remises, des lettres de change, moyennant un certain intérêt. Ces opérations donnent d'immenses facilités au commerce.

13. Il y a de plus, dans de telles opérations, un autre bénéfice, celui qui consiste dans le *change* des monnaies étrangères. Ce *change* est d'autant plus élevé, qu'une nation demande moins de monnaie étrangère, qu'elle a moins à payer à l'étranger, c'est-à-dire qu'elle lui a fait moins d'achats; et ainsi

l'intérêt élevé du *change*, la perte que subit le papier sur l'étranger, étant quelquefois le signe de rares achats faits à l'extérieur, ne doit pas toujours être regardé comme un indice de prospérité, ainsi qu'on l'a dit. Plus on est riche, et plus on achète.

ARTICLE III.

DES POIDS ET DES MESURES.

> Toutes les mesures une fois réduites au calcul décimal, l'arithmétique des nombres entiers simples suffira pour toutes les opérations commerciales.
>
> GIOIA, 1re part., liv. 2, sect. II, art III.

§ I.

1. Dans les échanges, ou, si on le préfère, dans les achats et dans les ventes, il faut déterminer la valeur et le prix des marchandises; et cela ne peut avoir lieu sans un moyen de constater la quantité des objets, puisque la valeur échangeable se règle sur ce que l'on peut avoir en échange.

2. Ce moyen ne peut consister qu'en mesures préétablies de la longueur, de la superficie, du volume ou du poids, pour comparer entr'elles les diverses quantités des objets, et les déterminer ainsi comparativement, puisqu'autrement on ne pourrait fixer ni l'étendue, ni le nombre.

3. Il pourrait arriver que ces mesures ou ces poids vinssent à s'altérer, si l'autorité publique n'en réglait la quantité et l'usage, et c'est pour cela qu'il existe, dans toute nation civilisée, ce qu'on appelle

un *système de poids et mesures*. Un tel système est donc un moyen de faciliter les échanges.

§ II.

4. Beaucoup d'inconvéniens, toutefois, sont souvent attachés au système adopté chez diverses nations. On peut d'abord remarquer qu'il en est qui, tout en reposant sur les mêmes bases que la nature elle-même, ont ceci de mauvais, qu'une partie des mesures est partagée en divisions décimales, tandis qu'une autre partie est autrement divisée; ainsi qu'on le voit encore aujourd'hui à Naples, si l'on considère le *cantaïo* relativement au *rotolo*, et ce dernier relativement à l'*once*. Cet inconvénient a pour effet d'exiger un temps considérable pour les calculs, et d'apporter ainsi beaucoup de retard et d'embarras dans les échanges. Il arrive encore que, non seulement entre les divers états, mais même dans les diverses localités d'un même état, les unités qui servent de mesures, ainsi que la manière de les calculer, sont différentes. C'est encore ce que nous voyons dans ce royaume, où les diverses mesures se confondent dans un chaos obscur, et changent souvent de commune à commune[1]; inconvénient prodigieux, qui a pour effet

---

[1] Par le dernier décret du 6 avril (1840), le gouvernement a établi un système métrique uniforme. Les curés devraient s'appliquer spécialement à en faire l'explication à leurs ouailles, puisque, selon les paroles pleines de sagacité de Borelli, ils s'appuyent d'une main sur l'instruction et de l'autre sur l'autel, et ont ainsi plus de pouvoir pour vaincre les habitudes routinières de l'ignorance.

d'isoler, pour ainsi dire, chaque parcelle d'un même état, d'apporter, dans les transactions commerciales, des complications et des embarras parfois insurmontables pour celui qui n'est pas profondément versé dans la science du calcul.

5. Il était réservé à l'astronomie et aux mathématiques de remédier à ces inconvénients, et de convertir, d'après une base certaine et invariable, tout système de mesures. On voulut donner au nouveau système la certitude et l'invariabilité de la nature elle-même, et ayant pris la dix-millionnième partie du quart du méridien terrestre, on adopta cette longueur pour unité, et on lui donna le nom de *mètre*. Elle fut ensuite divisée et multipliée décimalement; puis, prenant le carré et le cube de certaines de ses parties, on fixa toutes les autres mesures des surfaces, des solides, des capacités et des poids. L'adoption de ce système a donné d'immenses facilités à l'activité du commerce, et les doigts seuls ont suffi désormais, en quelque sorte, pour faire toute espèce de calcul.

6. La France fut la première à mettre en usage ce système et, trop portée à s'attribuer le monopole des découvertes, elle l'appela français (O). Elle oublia que ce système est le fruit des méditations de tous les savants de l'Europe, parmi lesquels on compte notre Mascheroni, et que, pour n'en pas dire davantage, notre Beccaria, dès l'année 1780, en avait fait la proposition à la Consulte, dans un opuscule sur les poids et mesures ([1]).

([1]) Voici ce que dit Beccaria: « Ayant pris, pour base de toute

§ III.

7. Le système décimal, appliqué spécialement aux monnaies qui, pour toute dénomination, porteraient l'indication de leur poids, faciliterait immensément les échanges entre les nations, ferait éviter les pertes qu'entraîne après lui ce préjugé, qui fait regarder le numéraire comme un signe, et donnerait une bien grande facilité pour comparer les prix des denrées sur les divers marchés, pour dresser les bilans des entreprises commerciales, etc.

ARTICLE IV.

DES MOYENS DE TRANSPORT.

1. Pour déplacer, ou opérer la translocation des objets que l'on veut échanger, on est obligé de se servir de moyens de transport, de routes, de canaux de communication, et d'autres voies semblables. Ces

---

mesure de longueur, une minute de latitude, on pourrait la diviser en parties décimales, de telle manière, qu'en en adoptant une portion quelconque pour unité, cette portion constituât le pied qui, multiplié par 10, par 100, par 1,000 donnerait le *Trabucco*, la *Pertica*—mesures milanaises—etc., et qui, divisé par par 10, par 100, par 1000, formerait le pouce, les lignes et les points. Prenant ensuite une matière essentiellement homogène, comme un métal précieux très rigoureusement affiné, on pourrait en former un cube, dont un des côtés serait une portion quelconque du pied. Si, se servant de ce cube pour fixer l'unité des poids, également multipliée ou divisée décimalement, on procédait de la même manière à l'égard des mesures relatives de capacité, on obtiendrait l'avantage d'avoir tout le système de nos mesures lié avec les mesures linéaires et avec les mesures célestes. (Rapport, § XVII.)» Remplacez les mots pied et métal rigoureusement affiné par ceux de mètre et d'eau distillée, et vous aurez le fameux système français.

moyens facilitent particulièrement l'activité du commerce intérieur, et aussi celle du commerce extérieur. L'application de la vapeur aux transports de mer et de terre a grandement contribué à atteindre ce but. On peut dire que les hommes ne connaissent plus les difficultés des distances, en diminuant ainsi le temps qui leur est nécessaire pour communiquer entr'eux. Il faut ajouter à cela que, là où les moyens de transport sont faciles, les frais de la production commerciale diminuent, et par conséquent aussi ceux de l'industrie transformatrice, puisque les matières transformées sont, le plus souvent, des matières qui ont été déjà transportées, puis achetées par l'entrepreneur qui les met en œuvre. C'est ainsi que ces moyens favorisent, même directement, la production, outre qu'ils facilitent le commerce, et contribuent à la diffusion des richesses et de la civilisation.

TROISIÈME PARTIE.

DES VALEURS PRODUITES, RELATIVEMENT AUX OPÉRATIONS PRODUCTIVES ET A LA CONDITION DES PRODUCTEURS.

CHAPITRE PREMIER.

VUES GÉNÉRALES.

L'intérêt de l'industrie consiste dans l'ensemble des profits qu'elle rapporte.
BECCARIA, part. III, chap. III.

§ I.

1. Dans les *opérations de la production*, il existe une valeur productive, que nous avons appelée *valeur potentielle* (1), laquelle se réalise et prend corps dans le produit. Mais les opérations productives, qui concourent à former un certain produit, sont accomplies par divers agents. La valeur produite est donc à considérer comme un ensemble, formé de plusieurs parties, représentant les opérations respectives de chaque agent, c'est-à-dire, les diverses portions de valeur potentielle qui doivent être attribuées à chacun des agents de la production.

(1) Première partie, chap. V, n° 8.

2. Ces agents, ainsi que nous l'avons démontré, sont :

1° Les facultés de l'homme, soit que, comme ouvrier, il travaille de ses mains; soit que, comme entrepreneur, il choisisse le local, il fasse construire une usine, il dirige la fabrication, il cherche à en écouler les produits, etc. ; soit que, comme savant, il invente une nouvelle machine, il découvre un nouveau procédé, etc., etc.

2° La nature qui concourt à la production, soit par la fertilité de la terre, devenue la propriété de celui qui la cultive ; soit par la force de l'eau, qui fait tourner la roue d'un moulin ; soit par celle du vent, qui enfle les voiles d'un navire, etc.

3° Les capitaux, enfin, qui y prennent part, soit comme *matière première*, soit comme *instruments*, etc.

L'œuvre des capitaux et celle des agents naturels, se trouvent payées, quand un *capitaliste* ou un *propriétaire* de fonds de terre font valoir eux-mêmes leurs instruments, ou quand ils en cèdent l'usage. Les capitaux sont donc producteurs, aussi bien que les autres agents productifs, et ils recueillent leur part dans ce grand total de la production.

§ II.

3. La portion de ce total, qui est attribuée à l'ouvrier, s'appelle *salaire ;* celle qui revient à l'entrepreneur, *gain* ou *bénéfice ;* celle que perçoit le savant qui conseille ou instruit, *honoraires ;* celle que touche le capitaliste, *profits* ou *intérêts ;* et enfin

celle que reçoit le propriétaire d'agents naturels, *fermage* ou *loyer*; et toutes ces diverses portions forment ce qu'on appelle le *revenu* de chacun de ces divers producteurs (A).

4. Les lois qui règlent la répartition d'une valeur produite sont donc les mêmes que celles qui règlent la valeur des opérations de chaque agent de la production.

§ III.

5. Ainsi donc on appelle *revenu* la portion que chaque producteur prélève sur la production, en compensation de son concours, ou de celui des fonds productifs qui lui appartiennent.

6. Une portion de ce revenu, toutefois, est employée à l'entretien de ces fonds. Elle ne peut impunément être détournée de cette destination; sinon, *les agents, les forces* de la production viendront à s'affaiblir, et seront, chaque jour, moins aptes à produire. Au nombre de ces frais d'entretien, il faut compter les réparations à faire aux maisons, les engrais, etc.; de même que les dépenses qu'exige la conservation des forces physiques et morales de l'homme, et celles qui ont pour but de pourvoir à l'éducation de la génération qui grandit et qui doit succéder à celle qui passe.

7. Le surplus du revenu, après l'acquittement de toutes ces *dépenses conservatrices*, en constitue, à proprement parler, cette portion qui peut être employée en plaisirs ou en autres consommations de ce genre.

8. Lorsqu'on prélève une certaine portion de son *revenu*, et que, par l'épargne, on la soustrait à la consommation, on accumule de nouveaux capitaux, on augmente le fonds productif d'une nation. C'est alors qu'on peut voir l'éducation des diverses classes de la société en progrès, les édifices publics s'agrandir, les héritages s'améliorer, les matières et les instruments qu'emploie la production devenir plus nombreux et plus puissants.

§ IV.

9. Dans l'enfance de la société, les chasseurs qui venaient, par bandes, poursuivre le gibier, prenaient, en nature, une portion du produit de leur chasse pour leur salaire. Dans les sociétés civilisées, les divers producteurs trouvent, dans le prix des choses produites, la compensation de leur travail.

10. Les *revenus* dépendent donc de la *vente*, et par conséquent de l'*échange*. Mais sans consommation, point d'échange. Donc, les *revenus* dépendent de la *consommation*.

11. D'un autre côté, de quelle manière s'effectue la *consommation?* En dépensant le *revenu*. La consommation dépend donc du revenu. Mais nous venons de voir que le revenu dépend de la consommation.—Quel cercle embarrassant pour la science et pour la pratique !

12. De là, la balance entre la consommation et la production, recommandée par Sismondi. Mais, nous savons que la consommation s'accroît avec la

production, quand l'accroissement de celle-ci est général, puisqu'alors l'échange augmente [1]. Il est inutile de le démontrer de nouveau.

§ V.

13. Le revenu peut varier de trois manières différentes :

1° Il peut varier d'une manière toute *nominale*, c'est-à-dire que le changement qu'il subit peut s'exprimer en argent. Mais cette différence peut être diminuée, compensée ou augmentée par celles que peuvent subir les objets que l'argent sert à acquérir, de même que par les modifications qui peuvent survenir dans les besoins des individus, relativement aux mêmes objets.

2° Le revenu peut varier d'une manière seulement *apparente*. — Supposons, en effet, que la somme d'argent qui est payée, à deux époques différentes, à titre de salaire, ou encaissée à titre de bénéfice, soit augmentée. — Si la valeur comparative de tous les autres objets est également augmentée, le revenu n'aura, en réalité, éprouvé aucun accroissement.

3° On peut dire, enfin, que le revenu varie d'une manière *effective* ou *réelle*, c'est-à-dire que la différence que le revenu subit se trouve dans le rapport qui existe entre le revenu et la valeur des objets utiles qu'il est destiné à acheter.

---

(1) Voir la seconde partie, chap. 1er.

14. Il s'en faut de beaucoup qu'il soit aisé de tenir compte de ces diverses sortes de variations, afin de ne pas se laisser égarer par de fausses apparences. Car la valeur des choses ne s'élève, ni ne s'abaisse d'une manière générale et simultanée, et tous les *revenus* ne sont pas destinés au même genre de consommation. Le riche propriétaire consomme du blé, de la viande, du drap, des dentelles, des bijoux ; le malheureux manouvrier ne va pas au-delà du blé, et d'un petit nombre d'autres objets, qui sont, pour lui, d'un usage indispensable. — Une diminution dans le prix des objets de luxe est, pour le riche propriétaire, une augmentation dans la valeur de son revenu, mais elle n'en est pas une pour le manouvrier.

§ VI.

15. Cependant, l'industrie suit, dans sa marche progressive, l'augmentation des besoins. Il faut donc, pour qu'elle progresse, que chaque individu réalise plus de profits, pour pouvoir satisfaire plus de besoins. Le revenu doit donc s'accroître, pour que le malaise des producteurs ne s'augmente pas.

16. Cette observation, combinée avec un fait douloureux que nous offre la société moderne, c'est-à-dire avec la misère des ouvriers, qui voient une manivelle ou une roue rendre inutiles des centaines de bras, a fait pousser les hauts cris aux ennemis du *progrès* (B).

17. Qu'il nous suffise de leur répondre, pour

le moment, par un autre fait. De nos jours, les capitaux sont beaucoup plus considérables qu'ils ne l'étaient jadis : or, les *capitaux* ne sont autre chose que l'excédant du revenu sur la consommation. Le revenu dépasse donc aujourd'hui ce qu'exigent les besoins des producteurs. Il est cependant vrai que certaines classes de la société vivent misérablement. C'est donc dans la *distribution* de la richesse, dans la répartition du *revenu*, qu'il faut rechercher la cause du mal. Nous nous occuperons plus loin de ces graves matières. Ce chapitre n'est que le programme des chapitres et des parties qui suivent.

§ VII.

18. Est-ce donc que nous voudrions voir régner une *égalité* parfaite de richesses, de revenu? — Certes non. — Nous laissons cette généreuse illusion à des imaginations moins calmes.

19. La répartition du revenu suppose celle des agents de la production, et celle-ci est naturellement et essentiellement inégale.

20. La répartition des facultés naturelles de l'homme dépend de la nature et de l'art. Peu d'hommes naissent avec la force d'un Samson ou avec le génie d'un Galilée. Il en est bien moins encore qui soient élevés de telle manière, que les germes de ces deux facultés puissent se développer.

Voilà un exemple d'une répartition naturelle,

et cependant inégale, des forces productives de l'homme.

21. Dans leur origine, les capitaux dépendent de l'habileté personnelle et de l'esprit d'économie de chaque individu. Ils dépendent, ensuite, des vicissitudes de la fortune et des diverses complications des relations sociales; un héritage, une donation, un mariage concentrent quelquefois, dans une seule famille, les épargnes de plusieurs générations et de beaucoup de familles.

22. Mais pourquoi les agents *naturels* de la production ne doivent-ils appartenir qu'à un petit nombre d'individus? — Selon les *phalanstériens* de Fourier, la terre est commune à tous, et les producteurs ne doivent être regardés que comme autant d'*actionnaires de la culture.* — Eh bien! si même ce principe était reconnu, tous ceux qui cultivent la terre, pourraient-ils être doués de la même *habileté*? Pourraient-ils retirer de leur travail la même *utilité?*

23. La répartition inégale du sol est une conséquence de l'*inégalité* de la propriété naturelle, c'est-à-dire, des facultés individuelles, et de l'inégalité des capitaux.

24. La loi agraire fut un rêve des législateurs de l'antiquité. — Partagez aujourd'hui la terre en autant de portions égales : demain l'inégalité se rétablira de nouveau. Celui-ci n'aura pas su tirer parti de la portion qui lui est échue en partage; celui-là ne possédait pas les capitaux nécessaires pour la mettre en culture; un troisième n'a pas eu l'intelli-

gence de la conserver; de telle sorte que plusieurs portions du sol, ainsi partagé, viendront, tout naturellement, s'accumuler dans les mains d'un seul homme; ou bien, si cela est défendu, il arrivera qu'un grand nombre d'individus perdront, en les abandonnant sans aucune compensation, les portions qui leur en avaient été attribuées.—Mais, si un égal partage de la propriété ne peut pas avoir lieu, cette propriété ne constitue-t-elle pas alors un monopole?—Les agents naturels ne sont-ils pas un patrimoine commun à tous?

25. L'origine du droit de *propriété* est un problème difficile à résoudre. La nature, en donnant à l'homme l'intelligence et des bras, lui a donné, en même temps, la propriété de toute la terre; et, en lui faisant, de la coopération des forces dont elle se compose, une condition de son existence, elle lui a donné le droit de les assimiler aux forces que lui-même possède. Ce fut ainsi que, par le travail, l'homme communiqua sa personnalité au sol qu'il habitait; que, confondant et incorporant son labeur dans l'œuvre de la nature, il les rendit inséparables et fut amené tout naturellement à dire : l'un et l'autre m'appartiennent. La société autorisa et consacra cette prise de possession; car, si cet homme, plus industrieux et plus fort qu'un autre, qui, le premier, a rendu, par son travail, apte à produire une portion de terrain, jusqu'alors instrument grossier et inutile de la nature, ne pouvait la considérer comme un instrument de production qui fût exclusivement à lui, ce même instinct d'individualité qui

l'a poussé à la rendre fertile, lui dirait : reste dans l'inaction et cesse d'arroser ainsi de ta sueur un sol ingrat.—Ainsi donc quand la nature voulut que l'homme eût besoin de la terre pour produire, et qu'il ne pût pas s'en servir sans se l'approprier, elle reconnut elle-même le droit de *propriété* des agents naturels. Et nous avons déjà dit que l'inégalité des facultés naturelles et celle des besoins en avaient causé la répartition inégale. Nous ne pouvons donc y découvrir aucun autre monopole, que celui dont Dieu lui-même nous a donné l'exemple, en créant un homme plus fort et un autre plus faible; en donnant à l'un le génie, à l'autre une intelligence étroite.

26. La seule égalité à laquelle l'homme puisse aspirer est celle de la *justice*, c'est-à-dire à une égale inviolabilité de ses droits et de leur exercice. L'*économie* n'a d'autre but que d'expliquer comment, là où les lois de la nature ne sont pas méconnues, chaque homme, pourvu d'intelligence et de bras, est admis dans le grand jardin de la production et peut y recueillir quelques fruits.

CHAPITRE II.

DES SALAIRES.

§ I.

1. Le *salaire* est ordinairement le seul revenu de la classe qui le reçoit, comme rémunération de son labeur ; son minimum est donc nécessairement limité par les besoins de première nécessité que cette classe doit satisfaire.

2. Les économistes appellent *taux naturel* des salaires ce qui suffit à l'entretien de l'ouvrier et à la reproduction de l'espèce, puisque la destination primordiale du revenu est la conservation de ce fonds productif du travail, de même que de tous les autres.

3. Le salaire ne peut descendre au-dessous de cette limite que momentanément. La misère et la mort ne le permettraient pas.— A plus forte raison, il ne peut jamais s'abaisser au-dessous de ce qui doit suffire aux premières nécessités de l'ouvrier isolé, que dans des circonstances tout-à-fait extraordinaires et passagères.

§ II.

4. Il ne faut pas croire, cependant, que le *taux naturel* du salaire soit le même à des époques et dans des lieux différents. Ce taux varie selon les

besoins de l'ouvrier, et selon les circonstances qui influent sur la valeur des choses destinées à satisfaire ses besoins.

5. En effet, dans les divers états de la société, les besoins de l'ouvrier sont nécessairement différents. Le *porter* est chose tout-à-fait superflue à l'habitant de l'Asie, tandis qu'il est indispensable au portefaix de Londres.

6. Le prix des denrées de première nécessité influe également sur la diversité des salaires. Dans les pays dont la stérilité du sol et la position géographique y rendent plus chers les objets indispensables à la vie, les manufactures et le commerce sont plus nécessaires. Mais ces industries ne peuvent prospérer sans l'écoulement de leurs produits, d'où le bas prix, lequel ne peut exister avec des salaires élevés, si l'on ne parvient pas à suppléer, par d'autres moyens, au travail de l'homme, et à en augmenter la puissance. C'est pour cette raison que, dans un tel pays, cette émulation, qui pousse l'homme à inventer de nouvelles machines et de nouveaux procédés industriels, a le plus de force. — L'Angleterre est une preuve de cette vérité.

§ III.

7. Or, étant donnés un certain état économique, un certain nombre de producteurs, et une certaine quantité d'échanges, les salaires varieront respectivement par diverses causes qui rendent plus ou moins *nombreux* les individus occupés à telle

ou telle industrie, ou qui donnent plus ou moins d'*utilité* à leur œuvre.

8. Ainsi, l'habileté d'un sculpteur, le talent d'un peintre ne sont pas choses communes, et leur salaire sera plus élevé que celui d'un agriculteur. C'est cette rareté, occasionnée par certaines qualités difficiles à posséder, qui forme la noblesse d'une profession.

9. Les travaux pénibles ou dangereux offrent aussi, comparativement aux autres, une sorte de difficulté qui rend leur salaire plus élevé. Si l'on n'employait pas des condamnés à l'extraction de l'or et de l'arsenic, je ne crois pas qu'un salaire, même très élevé, suffirait pour y attirer des ouvriers libres. — Il est encore difficile de trouver des ouvriers disposés à s'adonner à certaines professions, qui demandent une grande perte de temps avant d'avoir trouvé de l'occupation, comme celle de restaurateur de vases antiques. Dans ce cas encore, le salaire doit être élevé.

10. L'autre élément de la valeur des salaires, c'est-à-dire l'utilité des opérations qu'ils doivent rémunérer, en fait également varier le taux. Cette utilité est indiquée par celle du produit, et ainsi par celle que la société reconnaît à l'objet où l'utilité potentielle de la main-d'œuvre non-seulement vient prendre corps, mais encore où elle se rend réelle et appréciable.

11. Or, de ce que les éléments d'utilité et de difficulté du travail sont variés, il résulte qu'ils peuvent encore se combiner de différentes manières

Ainsi, un travail pénible mais qui n'exige aucune habileté, un travail qui demande des mains fort habiles, mais qui est de peu d'utilité, peuvent être faiblement salariés. Le salaire est un rapport composé d'un certain nombre des éléments sus-indiqués, parmi lesquels quelques-uns peuvent avoir entre eux une raison directe, et d'autres une raison inverse.

§ IV.

12. Voyons maintenant l'influence de quelques autres faits généraux économiques sur le taux commun des salaires.

13. Quand l'homme travaille à un produit qu'il destine à son propre usage, l'utilité, la perfection de l'objet produit, est une compensation qui correspond à la qualité de son travail.

14. Mais c'est presque toujours pour les autres qu'on travaille. Dans ce cas, les produits peuvent être échangés par l'ouvrier lui-même, ou vendus par celui qui lui a déjà anticipé son salaire.

15. Si l'ouvrier vend lui-même son produit, la rémunération de sa main-d'œuvre est proportionnée au prix plus ou moins élevé qu'il en retire. — On peut donc dire, dans ce cas, que son salaire est en proportion de ce prix.

§ V.

16. Dans l'état actuel des choses, cependant, le salaire est ordinairement payé aux ouvriers par l'entrepreneur industriel, avant que celui-ci écoule ses produits. Il est calculé sur la possi-

bilité de s'en rembourser dans le prix de vente.

17. Il en résulte que l'utilité produite par le travail, relativement aux entrepreneurs ou aux autres individus qui doivent tirer parti de la main-d'œuvre, et la difficulté de trouver des ouvriers, règlent le taux de leur salaire.

18. Mais quand est-il facile de trouver des ouvriers? — Quand sont-ils abondants ou rares? — La réponse à ces questions n'est pas aisée. — Voici cependant l'indication des principaux faits économiques qui rendent aux ouvriers le travail plus abondant ou plus rare.

1° L'emploi progressif d'un capital toujours croissant tend à le rendre plus abondant. En effet, tout nouveau capital mis en œuvre est un nouveau fonds pour le travail. Une nouvelle manufacture qui s'établit, un territoire jusqu'alors inculte qu'on commence à exploiter, une nouvelle voie naguère ignorée qui s'ouvre au commerce, réclament un plus grand nombre de bras. Au contraire, s'il y a stagnation, c'est-à-dire s'il n'y a ni capital nouveau, ni nouvel emploi de capital, la population qui tend malgré elle à s'étendre au delà de ses limites, et la concurrence étrangère, dont les produits moins coûteux arrêtent le commerce, font surabonder la main-d'œuvre.

2° Quand il ne se trouve qu'un petit nombre de propriétaires immensément riches, et que le plus grand nombre est courbé sous le poids de la misère, la réunion, dans peu de mains, des fonds de terre et des capitaux amène un semblable résultat. Alors,

comme au temps de la féodalité, peu d'hommes peuvent consommer, beaucoup doivent produire, et ces derniers deviennent beaucoup trop nombreux.

En outre, ceux-là seuls qui, en petit nombre, possèdent de grands capitaux, peuvent devenir de grands, mais rares entrepreneurs; lesquels, en qualité de consommateurs de la main-d'œuvre qui leur est offerte, en font une demande que l'absence de toute concurrence n'anime pas, et qui même a tout intérêt à se ralentir artificiellement, afin de se trouver en face d'une offre que le besoin rend au contraire plus pressante.

3° Il y a encore surabondance de main-d'œuvre, quand un débouché qui était ouvert à certains produits vient à se fermer sans qu'il s'en ouvre un autre; ce qui peut arriver par des causes intrinsèques, comme le serait le prix trop élevé des produits; ou par des causes extrinsèques, telles qu'une guerre, un blocus, des représailles financières.

On comprend facilement qu'un débouché inattendu venant à s'ouvrir, les salaires augmenteront non-seulement dans cette branche d'industrie, dont les produits trouveront ainsi un écoulement facile, mais encore dans toutes les autres. Car les rapports qui existent entre chacune sont tels que, si une industrie quelconque occupe un grand nombre de bras, et fait gagner des salaires élevés aux ouvriers qu'elle emploie, ceux qui travaillaient dans d'autres industries les déserteront peu à peu, jusqu'à ce que la main-d'œuvre y devenant plus rare, les salaires y augmentent également.

§ VI.

19. La cherté de la production fait surtout surabonder la main-d'œuvre, et produit ainsi l'avilissement des salaires. Cela arrive parce que ce qui coûte beaucoup est à la portée d'un petit nombre de fortunes seulement, et qu'ainsi il ne s'en fait, s'en transporte, s'en écoule qu'une faible quantité, parce que peu de bras, enfin, peuvent y être employés. L'offre, dans ce cas, dépasse la demande.

20. Il semble, cependant, que le prix de vente, lorsqu'il est peu élevé, ne permet pas de payer un fort salaire, puisque le salaire fait partie du prix naturel, dans la sphère duquel gravite toujours le premier. Mais le prix ne dépend pas uniquement du salaire. — Au contraire, si par quelque nouveau procédé industriel, on parvient à produire avec économie de frais et de travail, le prix du produit descendra en proportion arithmétique, mais la consommation qu'on en fera augmentera en proportion géométrique, puisque telle est la proportion qui existe entre les petites et médiocres fortunes et les grandes. Et on ne trouvera pas étrange que nous prétendions appliquer cette vérité, même aux produits qui sont de toute nécessité, puisque l'expérience a démontré que, dans les années de cherté, il se consomme un tiers de blé de moins que dans les années d'abondance. Quant aux produits qui ne sont pas indispensables, on calcule que le rabais de moitié centuple la consommation.

21. Il nous semble qu'une simple distinction peut

concilier les opinions contraires des économistes à ce sujet. Si la baisse du prix provient d'un manque absolu de numéraire, elle peut être, jusqu'à un certain point, sans influence sur la richesse publique, ainsi que sur le taux des salaires. Car, le numéraire étant un terme commun auquel se comparent et la valeur de la main-d'œuvre et celle des produits, rien ne trouble, soit qu'il augmente, soit qu'il diminue, les proportions existant entre ces deux valeurs. Et ainsi, le prix des produits et le taux des salaires pourraient, dans ce cas, être l'un et l'autre avilis, eu égard au numéraire, sans qu'il y eût pour cela misère publique ni dommage pour l'ouvrier. Ce n'est pas, cependant, qu'une trop grande rareté du numéraire, ne dût apporter une certaine gêne dans les transactions, troubler les relations avec l'étranger, et occasionner d'autres inconvénients, qui finiraient par ruiner l'industrie et, par suite, feraient baisser effectivement le taux des salaires. Mais ceci ne serait toujours qu'une conséquence plus ou moins éloignée.

L'avilissement du taux des salaires peut, cependant, provenir aussi du bon marché de la main-d'œuvre, causé par la trop grande abondance des ouvriers; et, dans ce cas, on doit supposer l'industrie du pays déjà sur son déclin, de telle sorte que, le manque d'écoulement des produits à un certain prix, qui serait le véritable prix naturel, ne pouvant avoir lieu, la main-d'œuvre est contrainte par le besoin, et pour ne pas rester dans l'inaction, de se contenter d'une rémunération hors de propor-

tion avec son travail, et cela, uniquement pour se soustraire à la faim. — Tel était le bas prix des choses au temps de nos vices-rois (¹). — Mais si la baisse des prix a eu pour cause une économie sur les frais de production et sur le travail, l'ouvrier recevra toujours une juste rémunération de son œuvre, et il aura en même temps, par suite de l'extension du marché, un plus vaste champ à exploiter.

C'est ici le lieu d'examiner l'influence des machines sur les salaires.

§ VII.

22. La valeur (¹) des choses est constatée par la quantité de celles qu'on obtient en échange. Donc, si le prix en argent de la main-d'œuvre ne s'élève pas, mais si celui des produits baisse, on peut bien en conclure que la valeur relative du salaire est plus forte. Ajoutez encore que, si le prix du salaire

---

(¹) Giuliano il Lettaïuolo, chroniqueur de cette époque, dit que : « en 1509-10, la farine, dans la halle de Naples, valait sept à huit carlins la mesure équivalant à 4 tomoli, — 2 tomoli et demi 100 = kilos ; — et un porc qui pesait 100 kilos, se payait sur le marché douze carlins. Cependant le carlin pesait alors 16 de nos grains. Mais il faut remarquer que les transports, tant par mer que par terre, étaient plus difficiles. Sous la date de 1547, Mons Fascitelli écrivait de la Sicile : « Je me trouve dans le cas de faire commerce du produit de mes terres, et pour faire rire V. S., je lui dirai que j'ai vendu plusieurs centaines de tomoli de blé à 8 grains et demi le tomolo, (environ 13 grains et demi de notre monnaie actuelle). Il faut toutefois reconnaître que le numéraire était moins abondant alors qu'aujourd'hui.

(¹) Chaque fois que le mot *valeur* est employé dans ce livre sans épithète, il signifie la valeur *échangeable*.

baisse d'un quart, et celui de tous les produits de moitié, il y aura toujours une augmentation dans la valeur du salaire, puisque, dans ce cas, l'ouvrier pourra obtenir une fois et demie plus d'objets qu'auparavant. Supposons même, enfin, qu'une seule branche d'industrie progresse, et que l'homme qui vit de son salaire ne trouve pas ainsi à acheter, à bas prix, les produits des autres branches; il en résultera que, attendu l'économie faite sur cette espèce de production, il restera une portion du fond social disponible, qui pourra être employée à d'autres industries, et par conséquent, la main-d'œuvre, trouvant à s'occuper d'un autre côté, s'éloignera de ce premier travail, jusqu'à ce que, devenue plus rare, son salaire se soit élevé de nouveau à un taux équitable.

23. Si l'on considère l'ensemble de ces observations, il deviendra évident que, si l'introduction d'une machine rend inutile le travail de cent ouvriers dans une manufacture, cela arrive seulement parce que ces ouvriers ne peuvent pas se rendre facilement aptes à un autre genre de travail, ou à d'autres opérations que l'emploi de cette machine exige; mais il est faux de dire qu'un moins grand nombre d'hommes soient nécessaires à la production générale, puisque, comme il a déjà été dit, la consommation d'un produit, dont le prix baisse de moitié, centuple au lieu de doubler; et supposons ainsi qu'une machine, qui produit un tel effet, demande seulement le dixième des ouvriers précédemment employés, soit à la fabrication, soit au

transport d'une même quantité de produits, il arrivera que, s'en fabriquant ou s'en transportant cent fois plus, il faudra toujours un nombre décuple d'ouvriers.

24. Après qu'Arckwrigth eut, en 1796, perfectionné la machine à filer le coton, un homme qui ne pouvait auparavant en filer que deux à trois onces par jour, en fila plusieurs livres, et néanmoins le nombre des ouvriers employés, en Angleterre, à ce travail, s'éleva de 7,900 à 352,000. Chacun acheta des tissus de coton; la paysanne, le forgeron s'en vêtirent, tandis que, jusque-là, c'était un objet de parure. Say calcule, en 1829, à deux millions le nombre des ouvriers occupés, en Angleterre, à la manipulation du coton.

Quel prodigieux accroissement dans le nombre des individus vivant de leur salaire! Et il faut ajouter à cela que le salaire a augmenté de moitié. — La presse est encore un exemple à citer. Robertson parle d'une homélie dont une copie fut payée, au moyen-âge, par deux cents moutons et quinze mesures de blé. Aujourd'hui que, pour le même prix, on en aurait mille exemplaires, mille imprimeurs, contre un copiste alors, trouvent à gagner le salaire nécessaire à leur existence.

25. Et, après tout, en supposant même que l'introduction d'une machine ne fasse pas demander, dans la manufacture où elle est employée, un plus grand nombre d'ouvriers, on ne peut pas nier que l'économie qu'elle procurera ne donnera plus d'activité au commerce, et qu'ainsi un plus grand

nombre de producteurs de la matière première, de négociants, d'entrepreneurs, de commis, etc., etc., ne seront nécessaires; on ne peut pas nier que ceux qui consommaient des tissus de coton, ayant moins à dépenser pour cet objet, pourront faire d'autres achats, de telle sorte que cette extension du marché accroîtra la consommation des autres produits, et occupera, par cette raison, un plus grand nombre d'ouvriers.

§ VIII.

26. C'est une crainte ridicule que celle de voir les machines faire mourir de faim ceux qui vivent du travail de leurs bras, et cette crainte est l'effet d'un jugement superficiel, porté sur la nature de la production. Si même on veut supposer que les machines viennent un jour, et dans toutes les branches d'industrie aujourd'hui connues, à suppléer au travail de l'homme, il ne faut pas ajouter foi à ces économistes dont la philanthropie est poussée jusqu'à l'excès; car la source des besoins qui nous excitent à de nouvelles productions est intarissable. Et si l'on veut même atteindre, dans cette hypothèse, les dernières limites de l'absurde, en disant qu'il peut arriver que l'homme n'ait plus de nouveaux désirs; quel bonheur alors pour l'humanité d'avoir des moyens de satisfaction au prix du moindre travail! Et nous ne disons pas sans le moindre travail, puisque les machines doivent, après tout, être construites par l'homme. On verrait renaître alors l'âge d'or si vanté et l'heureux temps des fées. Mais non;

jamais ces jours prospères ne viendront. Dieu a dit à l'homme : « Chaque jour de ta vie se passera dans la fatigue. » Cette condamnation ne peut qu'être allégée par l'augmentation de la production et par l'économie de ses frais ; mais que l'homme produise un jour tout ce qu'il peut désirer sans aucun travail ; — n'est-ce pas une opinion absurde et chimérique?

27. Les machines sont donc un grand bien, acquis au prix d'un mal passager ; et il paraît que telle est la destinée de l'homme. La société tout entière jouit de ce bien ; et il serait équitable que la société pensât à soustraire provisoirement à la détresse le petit nombre de ses membres qui voient, sans qu'il y ait de leur faute, leur œuvre devenue désormais inutile. Quoiqu'il en soit, il est faux que les machines soient la cause de l'abaissement du taux des salaires, et, en thèse générale, on peut affirmer que :

28. *Tout progrès qui tend à faire diminuer les frais de production, tend à élever les salaires; et c'est par ce motif que le bas prix des produits, conséquence des progrès de l'industrie, fait augmenter la valeur de la main-d'œuvre.*

CHAPITRE III.

DU BÉNÉFICE OU GAIN DE L'ENTREPRENEUR.

Ce ne doit être ni le propriétaire, ni le capitaliste, ni le savant qui doivent arriver au plus haut degré de fortune, mais bien l'entrepreneur.

GIOIA, 2e part., chap. IV, art. II.

§ I.

1. L'utilité des opérations de l'entrepreneur est immense, sans aucun doute; c'est même cette utilité qui donne la vie et le mouvement à l'utilité des opérations des autres producteurs. L'entrepreneur, pour ne pas voir ses entreprises se tourner contre lui, pour assurer l'écoulement de ses produits, pour aller, par tous ces moyens qu'il emploie, au devant des caprices divers des acheteurs,

Fa come quei che adopera ed istima,
Che sempre par che innanzi si provveggia [1].

Il y a plus; c'est à l'entrepreneur qu'on doit la possibilité de la division et de l'association du travail au sein de la société. En effet, comment de

[1] Fait comme celui qui avise et apprécie, et qui semble toujours lire dans l'avenir.

pauvres ouvriers pourraient-ils, s'ils ne trouvaient, auprès de lui, un salaire journalier de leur labeur, s'appliquer constamment à une seule et même occupation, ou se réunir entr'eux pour une seule et même production.

2. Outre cela, la difficulté de trouver des entrepreneurs est très grande, et cette classe de producteurs a une haute importance; car, indépendamment de l'activité et de la promptitude d'intelligence que l'entrepreneur ne peut acquérir que par un long apprentissage, pour lequel il faut encore qu'il possède un certain capital, il doit inspirer la confiance publique, et avoir cette réputation d'honnêteté, qu'une longue épreuve peut seule lui faire obtenir, que le moindre nuage peut obscurcir, le moindre souffle ternir, et que, même une faute involontaire, une faute que le hasard seul lui a fait commettre, peut lui faire perdre à jamais.

3. Les chances auxquelles les entrepreneurs sont exposés augmentent encore cette difficulté. Ils font l'avance des salaires, paient des intérêts, et souvent, les vicissitudes du commerce les empêchent de rentrer dans les valeurs qu'ils ont déboursées. La rémunération de leur travail doit donc être plus élevée que celle du travail de tout autre producteur. Eux seuls peuvent espérer réaliser promptement une grande fortune (C).

§ II.

4. L'utilité différente des diverses entreprises

industrielles, et la difficulté relative de trouver des entrepreneurs pour l'une plutôt que pour l'autre, sont les motifs de l'inégalité de leurs bénéfices.

5. D'autres influences économiques, cependant, peuvent encore les modifier. Ces bénéfices, qui se composent de l'excédant du prix de vente d'un produit, après qu'on en a déduit les dépenses dont l'entrepreneur a dû faire l'avance, dépendent du prix du marché et des lois qui modifient ce prix. Ainsi, toutes les fois qu'un entrepreneur, par une nouvelle découverte, peut diminuer ses frais de production, et que ses concurrents, ignorant son procédé, ne peuvent l'obliger à baisser son prix de vente, il en résulte pour lui un bénéfice très grand. Et la même chose arrive, si, seul, il sait produire avec plus de perfection, ce qui rend son produit plus demandé. Arckwright sut atteindre l'un et l'autre résultat, et, en peu de temps, il devint riche de plus d'un million sterling. Telle est la récompense du génie industriel.

6. Mais bientôt arrive la concurrence, qui fait descendre le prix de vente au niveau du prix régulier de la consommation, et les consommateurs profitent de cet avantage. Il en résulte alors deux biens : le bien direct d'une économie pour la société et d'une extension du marché, et le bien indirect d'un encouragement à de nouvelles découvertes : car, en industrie, le nouveau seul peut enrichir celui qui l'exploite.

7. Il faut encore ajouter que, par l'effet de la baisse des prix, l'entrepreneur vend une plus

grande quantité de produits, et qu'ainsi son bénéfice total, se composant d'un plus grand nombre de bénéfices partiels, devient en réalité plus important. — Puis, enfin, si les prix de tous les produits viennent généralement à baisser, l'entrepreneur, en qualité de consommateur, réalise encore un nouveau bénéfice.

CHAPITRE IV.

DES HONORAIRES DU SAVANT.

Ils substituèrent, pour récompense, l'honneur à l'intérêt.

GIOIA, 2. part., sect. III, chap. III.

§ I.

1. Celui qui, par le travail de son intelligence, concourt à la production, y contribue peut-être pour la plus grande part. Sans la découverte de Galilée, il eut été impossible d'avoir des horloges à pendule. L'utilité des opérations productives de l'intelligence est très grande; mais son salaire, il faut le dire, hélas! est très petit, ou du moins, il n'est pas équitablement réparti par la société. Les lois qui le régissent dépendent de sa propre nature.

2. En effet, l'utilité des travaux de l'intelligence n'est pas toujours appréciée et reconnue par chacun, d'où il résulte que sa valeur échangeable est souvent bien au-dessous de ce qu'elle devrait être. Et c'est par ce motif, que c'est seulement au sein d'une nation véritablement éclairée, et qui sait apprécier ce qui est *véritablement utile*, que le savant reçoit une juste rémunération de son œuvre.

3. Et puis, l'utilité ne constitue pas seule la valeur échangeable des choses. Or, si le savant est le plus habituellement porté, par son amour pour la

gloire, à faire de ses idées le patrimoine de tous, ces idées perdront le second élément de la valeur, c'est-à-dire la difficulté de les acquérir ; on ne voudra plus en payer l'usage. La nature, cependant, est toujours juste, et elle a fait en sorte que, les sentiments du savant étant ordinairement plus élevés et plus purs, il trouve, dans l'estime et dans les bénédictions de ses semblables, la véritable rémunération de son travail. Pour toute récompense de la découverte de la vaccine, le parlement décerna à Jenner l'estime publique ; et Philippe ne sut pas mieux témoigner à Aristote toute sa reconnaissance, qu'en remerciant les Dieux de lui avoir donné un fils du vivant d'un si grand philosophe. Mais l'homme est injuste, qui parfois ne s'acquitte envers le savant que lorsque celui-ci est descendu dans la tombe ; l'homme est injuste, qui condamne Galilée à la prison, et ensuite en révère le nom ; qui fait boire la cigüe à Socrate, puis en pleure la mémoire ; qui allume le bucher d'un Giordano, pour l'admirer après.

§ II.

4. Il faut, toutefois, distinguer la valeur échangeable des diverses opérations productives de l'intelligence.

1° Celles qui constituent l'essence de certaines *professions savantes*, comme celle d'avocat, celle de médecin, etc., peuvent être très lucratives, attendu que leur utilité est plus généralement reconnue.

2° Celles qui constituent certains arts libéraux,

qui s'adressent aux sens ou à la curiosité et à l'esprit de chacun, sont, par cela même, appréciées par chacun. Le talent d'un sculpteur, d'un compositeur de musique, etc., etc., se paient beaucoup plus que l'œuvre d'un professeur de médecine, quant à ce que lui rapportent ses leçons ou ses écrits. L'histoire *du Consulat et de l'Empire* que doit publier M. Thiers, s'est vendue, dit-on, bien au-delà de ce qu'on aurait assurément payé pour la découverte de la circulation du sang.

3° Celles qui sont le fruit de méditations silencieuses, et qui éclairent le monde de nouvelles vérités, ne reçoivent souvent aucune rémunération. Quelques circonstances particulières peuvent seules leur en faire obtenir une, parfois même une très riche. — Cela peut arriver, par exemple, quand la société tout entière est exposée à un grand danger, dont quelque nouvelle découverte peut la sauver, et que le savant, se préoccupant plus de sa propre fortune que du salut de sa patrie, veut la lui faire payer. Archimède aurait assurément vendu très cher aux Syracusains le secret de ses miroirs incendiaires. — Quand la curiosité de savoir le comment et le pourquoi de quelque phénomène démontré donne lieu à quelque transaction, ainsi que Daguerre l'a fait en France (D). — Ou bien encore, quand le secret concerne quelque branche d'industrie, et que le savant qui le possède est en même temps entrepreneur, ou le cède à un entrepreneur. — Enfin, quand, publiant par la presse le produit de son intelligence, le savant peut

en recueillir quelque profit, plutôt alors comme marchand de livres que comme savant.

Triste condition ! grâce à laquelle, cependant, le laurier brille avec d'autant plus d'éclat sur le front de celui dont les désirs se bornent au laurier !

Digitized by Google

CHAPITRE V.

DE L'INTÉRÊT DES CAPITAUX.

L'intérêt des capitaux doit être soumis à l'influence de l'offre et de la demande, de la sûreté et du risque.

GIOIA, 2e part., sect. III, chap. II.

ARTICLE I.

§ I.

1. L'entrepreneur peut être, en même temps, capitaliste, et alors il faut prélever une portion de son bénéfice, qui représente l'opération productive du capital, pendant le temps de la production. Mais il arrive le plus communément que les capitaux, en tout ou en partie, appartiennent à d'autres individus, à qui l'entrepreneur paie ce qu'on appelle un *intérêt*, mot qui signifie le temps qui s'écoule — *quod interest*—entre le prêt et la restitution des capitaux, qu'ils soient ou non sous forme de numéraire.

2. Quel que soit l'usage ou la destination du capital, il faut considérer son profit ou son intérêt comme *un salaire payé*,—dit l'auteur de la *Magie du crédit révélée*,—*pour les services qu'il nous rend* (1). (E).

(1) Chap. IV, liv 1er. Cet ouvrage est attribué à Fuoco, bien qu'il porte un autre nom.

§ II.

3° L'utilité des capitaux peut être relative à l'individu qui les emploie, ou appréciable pour la société tout entière. — Un industriel a inventé une nouvelle manière de fabriquer la toile qui procure une grande économie ; mais, faute de capitaux, il ne peut pas utiliser cette découverte. Chacun comprend que, dans ce cas, il paiera un intérêt très élevé à quiconque offrira de lui en prêter. Mais c'est l'utilité générale qui influe sur le taux de l'intérêt ; et cette utilité est plus ou moins grande, selon que l'industrie est plus ou moins grande et active.

4. Quant à la difficulté de trouver des capitaux, elle peut dépendre de plusieurs causes.

1° Elle peut être attribuée à leur rareté, ce qui a lieu dans tous les pays où l'industrie est naissante ; car on peut dire, avec raison, que les capitaux sont le fruit de l'épargne, ce qui suppose une production et même une reproduction antérieures. — Il faut encore observer que l'industrie venant à progresser, alors que les produits baissent de prix, les dépenses des consommateurs diminuant et leurs revenus augmentant d'autant, il leur devient plus aisé de faire des épargnes, pendant que la demande des capitaux sert, en même temps, de stimulant à en accumuler de nouveaux. On peut conclure de là que, *tout progrès dans la production entraîne, pour le moment, une plus forte demande de capitaux, et ainsi une augmentation du taux de l'intérêt ; mais une conséquence moins immédiate de ce progrès est*

que les capitaux finissent par devenir plus abondants, et qu'ainsi le taux de l'intérêt doit baisser.

2° La difficulté de trouver des capitaux peut encore provenir de l'emploi qu'on en veut faire. Une entreprise d'une trop longue durée est, pour le capitaliste, une trop longue privation de ses fonds, qu'il pourrait, pendant tout ce temps, employer à de plus fructueuses opérations, ou destiner à satisfaire des besoins inattendus qui pourraient lui survenir, avant qu'il ait le droit d'exiger le remboursement. En un mot, un trop long placement a pour effet de paralyser, pendant un temps considérable, le droit de propriété sur ses propres capitaux. — Puis, dans une entreprise dont on ne peut percevoir les fruits qu'après un long espace de temps, on trouve difficilement des capitaux.—Il en est de même des entreprises hasardeuses. Dans ce cas, l'emprunteur doit payer, outre l'intérêt régulier, un autre intérêt en plus, pour compenser les chances que courent les capitaux.

3° Cette difficulté, enfin, peut provenir du peu de crédit dont jouit l'entrepreneur. Celui-ci doit alors, en compensation du peu de confiance qu'il inspire, céder au capitaliste une portion de son bénéfice.

§ III.

5. Il nous semble donc qu'on ne peut pas fixer un taux commun à l'intérêt des capitaux à une époque donnée, et bien moins encore à des époques différentes. Cependant, outre la plus ou moins grande quantité de capitaux, relativement au besoin qu'on

en a, *leur répartition dans les mains des capitalistes* peut encore influer sur le taux de l'intérêt.

6. En effet, si les capitalistes sont en petit nombre, et qu'ils possèdent de très grands capitaux, les nombreuses demandes qu'on en fera, à eux seuls, amèneront une élévation du taux de l'intérêt. Si les capitalistes sont, au contraire, très nombreux, et qu'ils possèdent chacun des capitaux très restreints, de telle sorte que chaque capital ne suffise même pas à des entreprises de peu d'importance, il arrivera que l'entrepreneur, trouvant plus de difficultés à décider un certain nombre d'entr'eux à réunir leurs fonds pour les employer, tous ensemble, dans une même industrie, devra en faire une demande plus pressante, ce qui élevera également le taux de l'intérêt (F). Ces lois doivent être toutefois considérées relativement à l'industrie d'une nation. Les lois générales de la science économique ne doivent être appliquées que sous la réserve de mille considérations diverses.

ARTICLE II.

§ I.

1. Par suite des progrès de l'industrie, les machines jettent sur le marché, en un seul jour, ce que jadis la main de l'homme aurait mis une année à produire; et ces produits, si abondants, parcourent la terre sur cent voies diverses, emploient mille navires, et cherchent des débouchés à l'autre extrémité des mers. Mais tout cela est l'œuvre de capi-

taux considérables, qui ont servi à acheter des quantités prodigieuses de matières premières; qui ont payé la construction de manufactures immenses, et l'ouverture de ports au sein même de la terre, tels que les *docks* de Londres; qui ont opposé la vapeur à la force de l'eau et du vent; qui rapprochent les distances, en épargnant le temps, à l'aide des chemins de fer; qui étendent, enfin, les bras du commerce sur les océans et sur la terre, pour apporter, au même moment, un même produit aux consommateurs qui vivent et sous les pôles et sous l'équateur.

2. Le petit capitaliste est ainsi écrasé par la concurrence des grands capitaux. Il en résulte plusieurs inconvénients.

1° Les grands capitaux procurent de très grands bénéfices, qui tendent toujours à s'accroître. Mais ils sont dans peu de mains, et leurs possesseurs deviennent chaque jour plus riches et plus puissants; de sorte qu'on pourrait craindre, un moment, que l'antique féodalité, qui s'est à jamais écroulée, se trouvât peu à peu remplacée par une *plutocratie* non moins oppressive.

2° Les petites portions de capitaux sont ainsi forcées de s'éloigner de l'industrie, et leur somme totale peut être considérée comme une force productive qui reste dans l'inaction; ce qui contribue encore indirectement à augmenter les profits des grands capitaux, et laisse les petits presqu'improductifs. Il en résulte que, ce qu'on croit ordinairement pouvoir attribuer à la surabondance des capitaux, est, en réalité, dû à une tout autre cause.

3. Beaucoup d'hommes, capables de former de nouvelles entreprises, et de contribuer aux progrès de l'industrie, en sont ainsi empêchés, faute de capitaux suffisants, capitaux qui tendent, chaque jour davantage, à se concentrer dans les mains d'un petit nombre.

4° Les salaires en ressentent aussi les tristes conséquences. Car, les entrepreneurs étant peu nombreux, il leur est facile de se coaliser pour les réduire ; et, comme une vaste entreprise, quand elle vient à faillir, laisse, au même moment, bien des centaines, et quelquefois plusieurs milliers de bras sans travail, il en advient que la main-d'œuvre est tellement offerte, que les salaires en souffrent, au moins pendant quelque temps.

§ II.

3. L'association des petits capitaux peut seule, dans l'état actuel des choses, apporter quelque remède à ces inconvénients. Car jamais on a plus apprécié qu'aujourd'hui la vérité de cet adage; que les petites fortunes réunies forment une puissance prodigieuse, et que c'est dans la réunion des forces productives, que consiste principalement le progrès des nations (1).

4. On comprend aisément, en effet, qu'au moyen

(1) C'est à Londres (Juillet 1844) que nous écrivons ce chapitre, à Londres où nous sommes, à chaque instant, frappé des effets immenses, produits par l'esprit d'association. Le gouvernement anglais semble n'être que le témoin impassible des prodiges qu'opère cette force extraordinaire.

de cette association, le petit capitaliste, faisant partie d'une vaste entreprise, n'ait plus à craindre la puissance du grand capitaliste, puisque chaque individu se sent fort de la force qui appartient à la société dont il fait partie. On comprend encore qu'ainsi, toutes ces parcelles de la puissance productive se rapprochent de l'industrie, et qu'un plus grand nombre d'hommes, dont la capacité concourt à l'accroissement des richesses, peuvent s'y adonner.

5. Il semble, toutefois, que l'association des capitaux ne suffise pas, toujours, à prévenir les fâcheuses conséquences que la chute des grandes entreprises peut avoir pour cette classe, qui vit de son salaire. Mais l'ordre naturel des idées demande que l'examen de ce fait social, si important, soit remis au chapitre III de la quatrième partie.

ARTICLE III.

§ 1.

1. Quand nous avons parlé des capitaux, nous n'avons rien dit du *crédit*, qui, lui aussi, est un capital, en tant qu'il est productif d'utilité et de profits. Il y a plus, dans l'état actuel de l'industrie et du commerce, il est appelé à jouer un rôle fort important.

2. Le crédit doit donc rapporter un intérêt proportionné au capital auquel il supplée. Seulement, il faut remarquer qu'il a une grande influence sur le taux de l'intérêt et sur les profits. — En effet, il augmente, bien que fictivement, la quantité des ca-

pitaux disponibles, et ainsi il rend moins efficace la demande que les entrepreneurs peuvent en faire.

3. Il faut ajouter que le crédit peut donner plus de profits que les capitaux mêmes qu'il représente. Car il faut, en calculant le *profit*, avoir aussi égard au temps, c'est-à-dire à la durée de l'emploi du capital. Or, le crédit accomplit ses opérations en beaucoup moins de temps que le capital réel. — Le profit est le résultat d'une opération, après qu'on en a déduit les frais, et il est certain qu'il est moins dispendieux de faire circuler un titre de crédit, que les capitaux pesants et volumineux dont il remplit les fonctions. — Enfin, là où il faudrait tout acheter contre écus, le profit serait diminué par les frais de *conversion* et de *change*, tandis que le crédit est une monnaie qui a cours partout où elle est connue.

CHAPITRE VI.

DU REVENU DES FONDS DE TERRE, ET DE CELUI DES AUTRES AGENTS NATURELS DE LA PRODUCTION.

ARTICLE I.

THÉORIE GÉNÉRALE DU REVENU DES FONDS DE TERRE.

> Il n'y a personne qui ne sache qu'il existe une grande différence entre une terre et une autre.
>
> Rossi, 7e leçon.

§ I.

1. La terre est semblable à un grand laboratoire de chimie et de physique, destiné à changer en plantes et en fruits les semences qu'elle renferme dans son sein. — Cette puissance productive, que l'industrie provoque, et que les capitaux secondent, gît dans la terre même, et ne vient de nulle autre part, c'est en cela qu'elle diffère de la puissance des machines dont l'art mécanique se sert.

2. Ceci posé, on comprend facilement comment il n'y a pas de terre, qui ne rende un profit à celui qui en est le propriétaire. Quand un franc de semence donne cent francs de blé, cette augmentation de valeur est due, en grande partie, à la terre. On peut donc dire qu'elle rapporte toujours un *revenu*.

3. On pourrait en dire autant de la lumière, de l'air et de tout autre agent naturel. Car la planche Daguerrienne, l'iode et la chambre obscure sont précisément comme la semence, les engrais et la charrue, moyens qui concourent à la production du blé ; et ainsi, la lumière dessine, de même que la terre produit. La seule différence qu'il y ait entre ces deux agents de la production, consiste en ce que la terre est susceptible d'appropriation, attendu que les capitaux et le travail peuvent s'identifier avec elle, et que, sur sa superficie, on peut tracer un sillon et dire : ceci m'appartient.

4. La terre appropriée est une machine, qui est au pouvoir de celui qui l'a achetée. Celui qui veut s'en servir doit en payer l'usage, et c'est précisément ce qu'on paye pour l'usage de la terre qu'on appelle *fermage* ou *loyer*.

§ II.

5. Il faut, toutefois, observer un fait, rappeler un principe. — Le capital et le travail employés sur la terre forment souvent une seule chose avec elle; de sorte que le prix de l'usage de la terre est souvent compris dans celui qui représente l'intérêt des capitaux et le profit du travail. Il faut alors, à l'aide du raisonnement, en faire la distinction.

6. Il est encore nécessaire de se rappeler qu'il ne suffit pas qu'une chose soit *utile*, pour qu'elle ait un prix, une valeur échangeable ; mais qu'elle doit encore remplir cette condition, à savoir, que celui qui veut la posséder ne puisse pas l'obtenir à son

gré et gratuitement. La lumière ne pourra jamais rapporter un *fermage*; mais la terre en produit un.

Quand et comment ce fermage commence-t-il à être payé, et quelles limites peut-il atteindre?

§ III.

7. Quiconque a quelque notion de l'agriculture sait, sans qu'il ait eu pour cela besoin d'étudier la géologie, que la terre n'est pas partout également productive. — Un homme, qui se trouverait jeté sur une terre déserte et inconnue, ne se mettrait pas à cultiver les portions du sol qu'il verrait humides et marécageuses, ou couvertes seulement de cailloux et de ronces, mais bien celles dont la fertilité cachée lui serait suffisamment révélée, par la verdure naturelle dont elles seraient couvertes, et par la mollesse du terrain. — Il ne cultiverait pas davantage les parties les plus éloignées, de préférence à celles qui seraient les plus rapprochées; celles qui seraient situées sur des hauteurs inaccessibles, plutôt que celles de la plaine. — On ne peut supposer une autre conduite chez un être doué de raison.

8. Ainsi donc, lorsqu'un lieu, jusqu'alors inhabité, commence à se peupler, les portions de terre les plus fertiles et les plus rapprochées, — et il faut remarquer que les plus rapprochées sont par cela seul plus utiles, — c'est-à-dire celles qui sont les plus productives, seront les premières à être exploitées. — Celui qui, par erreur, voudrait en exploiter simultanément des parties plus sté-

riles ou plus éloignées, y emploierait inutilement et capitaux et main-d'œuvre, puisqu'il y consacrerait une valeur plus grande que le produit qu'il en retirerait.

9. Ce sera donc seulement, lorsque l'accroissement de la population fera augmenter la demande, que les autres portions de terre moins utiles, celles qu'on peut appeler de seconde qualité, seront mises en culture. — Il en sera de même pour celles de troisième qualité, et successivement pour toutes les autres [1].

§ IV.

10. Or, supposons que, pendant cette première période, la terre la plus utile soit d'une certaine étendue, que nous partagerons en dix portions égales. — Cinq de ces portions sont déjà exploitées. Les capitaux et le travail, qui y ont été employés, ont déjà donné un droit de propriété sur elles à cinq individus; ceux-ci peuvent dire déjà : Si vous voulez que nous vous cédions l'usage des

---

[1] Ceci est un fait que la manie des systèmes, seule, peut faire nier, et qui est confirmé par l'expérience. Adam Smith, qui certes était bien éloigné de vouloir l'établir, écrit dans un endroit de son livre, où il parle du produit du capital : « Les colons ont plus de terre, dans les colonies nouvelles, qu'ils n'ont de capitaux à consacrer à la culture. Aussi les capitaux qu'ils possèdent sont-ils appliqués, seulement, à la culture des terres les plus fertiles, et les plus favorablement situées...

..... Quand les terres les plus fertiles et les mieux situées se trouvent toutes occupées, la culture de celles qui sont inférieures devient de moins en moins profitable, etc. »

(Livre 1er. chapitre IX, page 125. *Édition Guillaumin.*)

portions de terre qui *nous* appartiennent, donnez-nous quelque chose en échange.

11. C'est, en effet, ce qu'ils diront, et probablement on leur donnera quelque chose en échange de l'usage de leur propriété ; mais ce ne sera pas un *fermage;* ce sera une rémunération des capitaux et du travail qu'ils auront employés au défrichement de cette portion de terre. — Ainsi, un opticien trouvera à louer un daguerréotype ; mais il ne pourra pas dire que la lumière lui rapporte un fermage, un loyer (¹).

12. Et ce qui prouve la vérité de notre assertion, c'est que, si le propriétaire de l'une des cinq portions de terre occupées, et voisines des cinq autres qui ne le sont pas, cessait de la faire valoir, et la laissait ainsi retourner à son état primitif et inculte, il ne pourrait plus en retirer aucun revenu. Le cultivateur lui dirait: « Pourquoi te payer un » prix pour l'usage de ta portion de terre, quand » je puis en occuper une autre gratuitement? »

13. En admettant même que, par des considérations qui lui sont particulières, un individu puisse vouloir telle portion de terre, de préférence à telle

(¹) Smith confond le profit et l'intérêt du capital avec le fermage proprement dit. Mac-Culloch fait une distinction très marquée entre l'un et l'autre, quand il dit : « La rente de la terre proprement dite, est la somme que l'on paye pour user de la puissance productive inhérente au sol ; et elle est entièrement distincte de la somme payée, pour l'usage des constructions, chemins, clôtures, et autres améliorations faites sur le sol. »

(Notes sur Smith ; livre 1er, chap. XI. même édition.)

autre, peut-être parce qu'il s'y rattache pour lui quelque souvenir, ou parcequ'elle touche à une portion qu'il possède déjà, ou enfin, même, parce que cette difficulté, qu'il éprouve à la posséder, suffit seule à la lui faire désirer, cela ne sera nullement contraire à l'exactitude du principe que nous avons émis. Car, dans l'une ou l'autre de ces suppositions, ce que cet individu payera pour l'usage de cette portion de terre, sera le prix de la satisfaction de son désir, mais jamais un fermage; ce sera un prix d'affection, mais non celui de l'œuvre productive de la terre. En un mot, *l'utilité* de cette portion de terre était, relativement à cet individu, plus grande que celle de toute autre. Mais *l'utilité* qui détermine le prix des choses, n'est pas cette utilité tout entière de fantaisie, de caprice et tout à fait personnelle, mais bien une utilité qui doit être généralement reconnue.

§ V.

14. Supposons, maintenant, que les dix portions de terre sont devenues autant de propriétés particulières. Nous allons avoir des résultats tout différens. En effet, celui qui voudra se servir de la terre pour produire, sera obligé, ou de s'adresser au propriétaire d'une des portions les plus fertiles, et de s'en faire céder l'usage moyennant un fermage, ou d'en exploiter une moins fertile. Mais ce second parti ne devra lui procurer aucun avantage, puisque cultiver, sans payer de loyer, une terre qui lui rapportera 80, reviendra à en cultiver

une, qui lui rapportera 100, mais dont l'usage lui coûtera un fermage de 20.

15. Et même, dans ce cas, il pourra y avoir un moment où le taux du fermage s'élèvera. En effet, la demande des produits de la terre doit s'augmenter de beaucoup, avant d'inviter les capitaux à la culture des terres les moins utiles; de telle sorte que, le prix de ces produits venant à s'élever également de beaucoup, la demande, que les fermiers feront de terres à cultiver, s'augmentera aussi, et, par conséquent, le *fermage*, dont le taux, comme le prix de tout autre objet, est déterminé par la demande et par l'offre.

§ VI.

16, Nous voici arrivés à la seconde période, dans laquelle la terre de seconde qualité commence à être cultivée. — Tant qu'elle n'est pas entièrement appropriée, il ne peut exister, pour cette terre, aucun fermage indépendant des profits que sa culture peut donner. — Dans un tel état de choses, quel sera le fermage que produira la terre la plus utile?

17. La réponse est facile à faire. Si cette dernière terre, en y employant un certain capital et une certaine main-d'œuvre, produit cent mesures de blé et l'autre quatre-vingts, le fermage devra être égal à la valeur de cette différence. —Car, si un propriétaire en exigeait un plus élevé, le cultivateur trouverait plus d'avantages à cultiver la terre la moins utile (¹).

(¹) En effet, pour peu qu'avant de passer à une nouvelle culture, le

18. Il faut cependant remarquer que, dans l'hypothèse que nous avons posée plus haut, le fermage peut redescendre au-dessous du taux auquel il s'était élevé avant que de nouvelles cultures fussent entreprises; et cela, parce que la valeur des produits devra probablement diminuer, lorsqu'ils se présenteront en plus grande abondance sur le marché [1].

---

blé soit devenu rare, le prix en avait pu hausser dans une forte proportion. Lauderdale, selon le calcul de Grégoire King, donne le tableau suivant de la rareté du blé et de l'élévation du prix.

Manque	*Surhaussement du prix*
1 dixième	3 dixiémes
2 dixièmes	8 dixiémes
3 dixiémes	16 dixiémes
4 dixiémes	28 dixiémes
5 dixièmes	45 dixiémes

[1] P. Rossi, dans sa huitième leçon, affirme que les adversaires de Ricardo ne l'ont pas compris, parcequ'ils ont cru que la culture successive des terres de plus en plus stériles était nécessaire pour expliquer sa théorie, tandis que cela sert seulement à en rendre la démonstration plus claire. Même sur le même fonds de terre, un premier capital de 1000, peut produire 100 mesures de blé, et un second capital de même valeur, ajouté au premier, pourra n'en produire que 80 mesures de plus. Mais dans cette dernière hypothèse, notre théorie qui est tout autre que celle de Ricardo, subsiste encore, et n'en est, peut-être, que mieux fondée, puisqu'étant démontré, par exemple, que ces 80 mesures doivent valoir 240 francs, et que les 100 premières doivent en valoir 300, la différence 60 indiquera toujours, avec plus de précision, qu'elle était, dans le premier cas, l'influence productive de la terre. Il y a plus; ce fait confirme cette observation que, quand la fertilité est épuisée, cette portion de valeur que l'œuvre de la terre avait conférée au produit, ne peut plus exister ; ou tout au moins que, si l'on provoque cette fertilité, jusqu'à ce point, que la terre la plus fertile commence à ne pas donner plus de résultats que celle qui l'est moins, et qui n'avait pas encore été cultivée, elle cesse, dès ce moment, de donner un excédant de revenu, un fermage.

§ VII.

19. Mais, quand la terre de seconde qualité sera tout entière cultivée, elle rapportera, elle aussi, un *fermage*. — Celui qu'on payera pour la terre la plus fertile, sera donc égal à la valeur du surplus de son produit, plus la valeur du fermage de la terre de seconde qualité.

20. Ainsi, les cent mesures, produites par la terre de première qualité, dépassaient déjà de vingt mesures les quatre-vingts produites par celle de seconde qualité. Si le fermage de cette dernière est, par exemple, égal à la valeur de dix mesures, on comprendra que celui de la première qualité pourra s'élever à la valeur de trente.

21. Mais il peut, néanmoins, arriver que le fermage de la terre la plus fertile descende au-dessous du taux auquel il s'était élevé. En effet, les trente mesures peuvent valoir, dans notre dernière hypothèse, moins que les vingt mesures que nous avions dans l'hypothèse précédente. Il est, au surplus, fort probable que le contraire arrivera. Car, lorsque toute la terre de seconde qualité sera appropriée, il arrivera, de toute nécessité, qu'avant qu'on ne passe à de nouvelles cultures, le prix des denrées aura dû s'élever.

§ VIII.

22. Il me semble suffisamment démontré que, dans l'origine, l'utilité qui provient de la fertilité de la terre confère une valeur à ses produits, laquelle

forme une espèce de revenu inhérent à l'intérêt du capital, et à la rémunération de la main-d'œuvre. De telle sorte que cette faculté d'être utile que la terre possède, est la *cause efficiente* du revenu, mais qu'il faut encore une *cause occasionnelle* pour qu'il se sépare du bénéfice, de l'intérêt et du salaire [1].

23. Cette cause est la propriété, toutefois qu'on considère, d'une manière absolue, une même qualité de terre sur laquelle sont employés, avec un même résultat, et les mêmes capitaux et la même main-d'œuvre.

24. Ces deux causes, opérant d'accord et de la manière que nous avons décrite, expliquent l'origine du fermage.

25. Une portion de terre moins fertile étant mise en culture, ou d'autres capitaux étant employés, avec un moindre résultat, sur quelques-unes des portions les plus fertiles, la quotité du fermage sera égale à la différence qui existe entre la valeur du premier produit et celle du second.

26. Puis, toute la terre la moins fertile étant cultivée, ou un nouveau capital et une nouvelle main-d'œuvre étant employés, avec un moindre rapport, sur toutes les terres les plus fertiles, il en résultera que le second produit donnera aussi quelque fermage et que, de son côté, le premier en paiera un qui sera égal au second, plus la différence indiquée au numéro précédent.

---

[1] Ceci est parfaitement conforme au principe établi dans la première partie, chap. V, n° 10.

27. Ces deux faits généraux sont les principaux régulateurs de la quotité du fermage (1).

ARTICLE II.

THÉORIE DE RICARDO (2).

Sine studio.

TACITE.

1. Parmi ceux qui ont lu Ricardo, Mill, Mac-Culloch, et en dernier lieu Rossi, illustre admirateur de ce célèbre économiste, et auteur d'un nouveau cours scientifique et classique d'économie (3), il en est qui peuvent croire que notre théorie est identique avec celle de ces auteurs, et d'autres qui la regarderont comme lui étant diamétralement opposée. — Nous avons écrit les pages qui précèdent sans nous préoccuper d'aucune autre opinion, et c'est pour cela que notre théorie est entièrement à nous. Cependant, pour distinguer et mieux faire ressortir nos idées, nous les confronterons avec celles de Ricardo.

2. « C'est uniquement de ce que la terre *diffère de force productive,* et de ce que, par suite des progrès de la population, *les portions du sol, qui sont*

---

(1) Cette même théorie peut aussi s'appliquer à l'exploitation des mines.

(2) Ceux qui ne voudraient pas interrompre le cours idéo logique de ce livre, peuvent passer cet article et les deux suivants. Au reste, ils préparent à beaucoup de réflexions qui viennent ensuite.

(3) Nous parlons seulement du 1er volume qui contient vingt et une leçons. Le 2e n'a pas encore paru.—Depuis que cette note a été écrite, en 1839, ce 2e volume a paru.

Digitized by Google

d'une qualité inférieure ou situées moins favorablement, ont été mises en culture, qu'il résulte que l'on paye un *fermage*—en anglais *rent*—pour avoir la faculté de les cultiver » (1). — Et Mac-Culloch, expliquant plus clairement cette idée, ajoute : « Le fermage n'apparait qu'au moment où la culture s'est étendue aux terres de qualités inférieures (2). » Est-il vrai de dire que si les forces productives de la terre ne différaient pas, selon les diverses parties du sol, il n'y aurait aucun fermage? — Non ; car, comme cet auteur le dit lui-même, celles qui sont les plus éloignées des lieux de consommation sont, par cela seul, moins avantageuses. Puis, si l'on fait abstraction de la distance, et qu'on suppose que la terre soit partout également fertile, il est certain qu'une fois qu'elle sera tout entière occupée, et tout entière nécessaire à la production, on sera obligé d'en payer l'usage. — Est-il vrai de dire que si les terrains inférieurs n'étaient pas mis en culture, il n'y aurait pas de fermage?—Nous ne le croyons pas. Il suffit, pour qu'il y ait lieu de payer un fermage, que les portions les plus fertiles soient seules cultivées. Car la difficulté d'en avoir d'une même puissance végétative se manifeste alors, et c'est précisément cette difficulté qui donne une valeur échangeable à son œuvre productive, et de là le *fermage*.

3. « Le prix du fermage *dépend* de la différence

---

(1) Nous citons Ricardo, chap. II, suivant la traduction française de Costancio.

(2) Notes sur Smith, livre 1er. chap. IX, *édition de Guillaumin*.

qui existe entre les qualités respectives des deux sortes de terrain. » — Ce n'est pas seulement de cette différence que le prix du fermage dépend, mais encore de la quantité de terrain qui existe relativement aux besoins, et de ce qu'ils sont tous appropriés. Puis, le fermage n'est nullement l'effet de la différence indiquée; il est réglé, à la vérité, par cette différence, mais il n'en tire pas son origine, il n'en *dépend* pas.

4. « Les quatre-vingts mesures (muids) de blé, que produit la terre la moins fertile, valent autant que les cent mesures que produisait la terre la plus fertile valaient avant la nouvelle culture [1] ». Ricardo ne reconnaît dans la valeur des cent premières mesures, avant qu'elle vienne à s'élever, par la production des quatre-vingts dernières, obtenues avec plus de frais et de travail, qu'un bénéfice et un salaire ordinaire, et c'est pour cela qu'il prétend que le prix des quatre-vingts dernières mesures doit être le même que celui des cent premières. Mais ceci est une erreur, ainsi que nous l'avons démontré dans l'article précédent; et c'est ainsi que les conséquences qu'il en tire sont erronées [2]. Il y a, de plus,

---

[1] Cette opinion de Ricardo ressort de l'ensemble de la note au chap. II, et se trouve exprimée au chap. VI de la version de Costancio, V. du texte.

[2] Ce que Ricardo énonce au chap. IV, relativement aux mines, ne fait que nous confirmer encore davantage dans notre opinion. Là, encore, il voudrait que la difficulté du travail fît augmenter la valeur des métaux précieux, quand, au contraire, l'expérience nous démontre que, bien que l'exploitation en devienne chaque jour plus pénible, à cause

dans une telle assertion, une pétition de principes, qui consiste à dire, comme étant chose certaine, que les cent mesures de blé, provenant de la meilleure terre, ne suffisent qu'au bénéfice et au salaire, —et c'était ce qu'il fallait démontrer,— pour en tirer ensuite la conséquence que les quatre-vingts mesures, provenant des portions les moins fertiles, doivent au moins égaler la valeur primitive des cent premières mesures, et produire ainsi une hausse dans le prix de chacune de ces mesures, afin qu'elles puissent, elles aussi, donner une semblable compensation ; ce qui nous conduit à ce qui avait été supposé d'abord ; c'est-à-dire à cela que, dans la valeur primitive des cent mesures, il n'y a que le bénéfice et le salaire, et que, le prix d'une mesure étant augmenté, celui des cent mesures augmente d'une certaine somme qui forme le fermage ? — Où donc est la logique si habituelle de Ricardo ?

5. « Le *fermage* (*rent*) n'entre, et ne peut entrer pour rien dans les éléments du prix du blé. » — Cette phrase est trop vague et n'est pas fondée. Dans le prix du blé, il y a toujours une valeur conférée par la terre ; mais l'œuvre qui produit cette valeur, valeur qui devient échangeable après avoir pris corps dans le produit, ne reçoit, en vertu des lois générales de la valeur, une rémunération, c'est-

---

de la plus grande profondeur, et bien que la demande de ces mêmes métaux augmente sans cesse, cependant leur valeur a toujours été en diminuant, par suite de la plus grande quantité qu'on en a retirée.

à-dire le fermage, chose distincte du profit et du salaire, seulement alors que l'instrument est approprié. Or, pourquoi ne calculerait-on pas alors le fermage dans le prix du produit? — Ricardo, ce nous semble, a mal expliqué l'origine du fermage, et c'est ainsi qu'il a été amené à tirer de ses prémisses de telles conséquences.

ARTICLE III.

THÉORIE DE MALTHUS, ET QUELQUES AUTRES OPINIONS SUR LE MÊME SUJET.

1. Malthus, célèbre en économie par ses principes de la population, a établi aussi une nouvelle théorie du revenu de la terre, et la voici (1).

2. Il donne la définition suivante : *Le fermage est cette partie de la valeur du produit total de la terre, qui reste au propriétaire, après le paiement des frais de culture*, dans lesquels il faut comprendre l'intérêt ordinaire du capital ; et il en donne trois raisons :

1° Le pouvoir que la terre possède de produire cet excédant qui constitue le revenu, le fermage;

2° La facilité, que possèdent les choses nécessaires à la vie, de se créer d'elles-mêmes leur propre débouché ;

3° La rareté comparative des terres les plus fertiles.

3. La première de ces raisons est ce qu'il fallait

(1) Nous l'extrayons de ses *Principes d'économie*, écrits après ceux de Ricardo, chap. III, traduction de Costancio.

démontrer. Le pouvoir de produire un excédant sur ce qui se consomme dans l'acte de la production agricole est précisément, selon la définition donnée, la propriété de produire un revenu, un fermage. Il fallait voir comment, pourquoi et quand ce pouvoir obtient un tel résultat.

4. La seconde raison donnée nous semble n'y contribuer en rien. Car les produits de la terre qui ne sont pas nécessaires, tels que les vins de Tokaï et de Malaga, donnent, aussi bien que tout autre, lieu à un fermage et même à un fermage très élevé, attendu les étroites limites de la terre qui les produit, et la demande fort active qu'on en fait. Une quantité superflue de blé, qu on porte sur le marché, ne fait assurément pas surgir les hommes de la terre, comme ils sortirent des dents de Cadmus, et c'est parce que le besoin qu'on éprouve de ce produit ne peut pas s'étendre indéfiniment, qu'il en résulte que ce superflu en fait baisser considérablement le prix, à mesure que l'offre en augmente.

5. Enfin, la rareté comparative de la terre la plus fertile, que cet auteur croit être également *nécessaire, pour mettre à part une portion de l'excédant général qui constitue le produit sous forme de fermage*, n'amène pas un tel résultat. Si la terre était partout également fertile, elle produirait un fermage partout où elle serait appropriée, et où l'usage en serait demandé.

6. En résumé, ce n'est ni la *fertilité*, ni *la rareté comparative* de la terre qui possède le plus cette faculté, qui sont les seules raisons du fermage, de

même que l'utilité et le plus ou moins d'utilité des choses n'est pas la seule cause de leur valeur échangeable. Il faut donc dire que la valeur échangeable de l'œuvre de la terre peut être, seule, l'objet d'un *fermage*.

7. Ce n'est pas non plus la fertilité, comme dit Malthus, qui est la mesure du fermage ; ce n'est pas cette fertilité qui forme la *limite qui en restreint l'élévation*. En fait, une terre moins fertile en général, mais qui est tout entière appropriée, ou bien qui est cultivée en même temps qu'une portion de terre encore moins fertile, rapporte un fermage plus élevé qu'une autre terre plus fertile, mais qui n'est pas demandée ou qui n'est pas appropriée, ou bien encore qui n'est pas exploitée en même temps que d'autres terres moins fertiles. *Augmentez la fertilité*, dit l'illustre auteur que nous avons cité, *et la terre pourra produire un plus grand fermage*.—POURRA : —Mais quand le rapporte-t-elle réellement ?—Il faut donc rechercher la cause qui concourt à produire un tel effet : la fertilité absolue ne décide pas seule du fermage. Malthus ne nous indique donc pas un principe général en vertu duquel se règle la quantité du revenu payé au propriétaire,— du fermage.

8. Le résumé de la théorie de cet auteur est que le fermage est une véritable augmentation de richesse. Quant à nous, nous pensons que, si une portion de valeur, communiquée par l'œuvre de la terre, existe dans la valeur totale du produit, il n'y a pas création de richesse, mais bien plus juste répartition de richesse, quand cette portion vient à en être pré-

levée, pour passer dans les mains du propriétaire. Nous ne disons donc pas, avec Buchanan, qui suit en cela l'opinion de Smith (1), que ce déplacement est nuisible et provient d'un monopole; puisqu'étant démontré que la propriété existe en vertu d'une loi de la nature, et que l'utilité de la terre confère une valeur au produit, nous reconnaissons que le propriétaire a un droit réel à en percevoir une portion, sous forme de fermage. Nous ne dirons pas non plus, avec Sismondi, que le fermage est une partie du produit de la main-d'œuvre, puisqu'il est cette portion de la valeur qui est produite par l'œuvre de la terre.

Nos principes ne s'opposent pas à ces conséquences.

ARTICLE IV.

THÉORIE DE FLOREZ-ESTRADA (2).

1. Cet économiste éclectique, dont la théorie nous était inconnue à l'époque où nous avons établi la nôtre, suit en grande partie les principes de Ricardo; mais il soutient ce que nous avons démontré, c'est-à-dire qu'il peut y avoir lieu au fermage, même avant de passer à la culture de terres moins fertiles.— Cette vérité, cependant, est obscurcie, dans sa théorie, par la définition du fermage qu'il a prise de Malthus, et se trouve en opposition avec un autre principe qu'il a emprunté à Ricardo. — L'éclectisme pèche souvent par syncrétisme.

---

(1) Le fermage de la terre, considéré comme le prix payé pour l'usage de la terre, est donc naturellement un prix de monopole.

Livre 1er, chap. XI. *édition de Guillaumin.*

(2) Cours éclectique d'économie politique, IIe partie, chap. II.

2. « La rente est cette partie du produit agricole qui reste après que les frais de la production ont été couverts. » — Si, dans ce cas, cet auteur admet que, même avant de passer à une nouvelle culture, ce qu'il appelle *rente* peut avoir lieu, il ne reconnait au fond rien autre sinon que la terre, par sa puissance productive, réalise une portion de valeur, autre que celle qui résulte de l'œuvre de l'homme et des capitaux.

3. Quoi qu'il en soit, cette vérité vulgaire, bien différente du principe générateur du *fermage*, c'est-à-dire du *prix de l'usage* de la terre, est en contradiction avec cet autre principe adopté par le même auteur qui dit, qu'en cultivant une terre moins fertile, et en augmentant ainsi les frais de production, le prix doit augmenter. En effet, la raison qu'il en donne, et c'est aussi celle sur laquelle Ricardo s'appuie, est la suivante :—« Parce que la valeur d'échange des matières premières *s'établit nécessairement d'après la valeur réelle* des articles, dont la production et le transport au marché coutent le plus. »—Si donc le prix correspond aux frais de production, comment peut-il advenir, qu'avant de passer à une nouvelle culture, c'est-à-dire lorsque les frais de production se bornent à ceux-là seulement qu'exige la terre la plus fertile, comment peut-il advenir, disons-nous, qu'il y ait un excédant de valeur et de prix qui forme le fermage? —Et c'est ainsi que si la seconde assertion est vraie, la première est fausse, puisque l'une ne peut se concilier avec l'autre. Nous avons démontré qu'a-

près la culture des terres moins fertiles, le prix du produit doit baisser.

4. « Say, même dans son dernier ouvrage, intitulé *Cours complet d'économie politique*, soutient que la rente du propriétaire est comprise dans les frais de production ; c'est comme si l'on disait que, dans l'industrie agricole, il existe un excédant après que les frais de la production ont été couverts, et que cet excédant est prélevé sur les mêmes frais: en un mot, c'est comme si l'on disait qu'en même temps il y a et il n'y a pas d'excédant. »—Je dois avouer que je ne comprends pas ce raisonnement. — Say a établi une théorie contraire à celle de Ricardo, dont il n'a jamais reconnu l'importance. — Dès que les circonstances, que nous avons signalées, ont donné naissance au *fermage;* pourquoi le fermier, dans le compte de ses frais, ne ferait-il pas entrer, avec ceux de la culture, la somme, qu'en vertu de son bail, il doit, de toute nécessité, payer au propriétaire du fonds? N'est-ce donc pas une dépense certaine, déterminée, inévitable? —L'auteur, dont nous examinons ici la théorie, ne distinguant pas la *rente de la terre* du *fermage*, et confondant l'une avec l'autre sous la seule dénomination de *rente*, taxe injustement Say d'absurdité.

5. On ne peut pas mettre en doute que le taux du fermage ne soit soumis à l'influence du prix plus ou moins élevé des produits. Mais qu'est-ce que cela prouve? — Le manufacturier, lui-même, fait des bénéfices plus ou moins importants, selon qu'il

peut vendre ses produits à des prix plus ou moins élevés ; mais ce serait dire une absurdité, que de prétendre que le manufacturier ne fait pas entrer son bénéfice dans le prix qu'il demande.—Nous savons bien que, parfois, le *prix de vente*, et cela aussi bien pour les produits agricoles que pour les produits manufacturés, ne correspond pas aux calculs de l'entrepreneur; mais cela vient de ce que ce prix dépend de l'offre et de la demande; et on pourrait, tout au plus, considérer ce fait comme une nouvelle preuve de la fausseté de cette doctrine, qui veut que le prix du marché soit toujours égal aux frais de production, c'est-à-dire au prix qu'on appelle le *prix réel*.

ARTICLE V.

THÉORIE SPÉCIALE DU FERMAGE, OU INFLUENCES PARTICULIÈRES QUI EN RÈGLENT LE TAUX.

§ I.

1. La difficulté de disposer à volonté de la terre, considérée relativement à la demande qui en est faite par ceux qui doivent l'exploiter, varie par suite de certaines conditions spéciales qui, par ce motif, influent sur le taux du fermage, telles que :

1° Les limites des terres cultivées, relativement au nombre croissant ou diminuant de la classe seule des fermiers. Il n'est pas si facile, en effet, à un citadin, adonné jusqu'alors au commerce, de se transformer en entrepreneur agricole, ni à celui qui, habitué à la vie champêtre, à l'air libre et à la soli-

tude, se contente de vivre plus pauvrement, mais de mourir comme il est né, plutôt que d'abandonner la chaumière de ses pères et les champs qui l'ont vu naître, pour transporter sa personne et ses biens, soit dans un port de mer, soit dans l'enceinte d'une bruyante capitale. L'équilibre des profits, tel que Ricardo l'a imaginé, repose sur la possibilité illimitée d'abandonner ou d'entreprendre indifféremment telle ou telle branche d'industrie ; mais, admettre ce principe d'une manière trop absolue, c'est méconnaître ce que l'habitude a de force sur l'homme.

2° La situation des terres mises en culture. Les denrées, que produisent celles qui sont les plus éloignées, demandent plus de frais de transport ; et ainsi ces terres ne valent pas plus que d'autres moins fertiles, mais aussi moins éloignées. Leur fermage est moindre, parce qu'un moins grand nombre de concurrents se présentent pour les cultiver.

3° Une route nouvelle, des marais desséchés, un port nouvellement creusé, etc., peuvent influer encore sur le taux des fermages.

4° La rareté des capitaux affectés à l'agriculture peut le faire diminuer. Pour produire, il faut que la terre y soit provoquée, et ce trésor, que le père, dont la fable nous parle, promettait à ses fils, ne peut y être trouvé qu'à force de la retourner ; mais il faut pour cela des capitaux, et c'est, seulement en les y employant, que la terre produit chaque jour davantage.

5° La disproportion entre les diverses espèces de culture, et la population et l'industrie d'un pays.

Avant que la terre, cultivée en muriers ou en coton, produise du blé ou du vin, il faut beaucoup de temps et de capitaux. Pendant cette période, les terres qui rapportent les produits les plus demandés rendent un fermage plus élevé.

6° Les différentes proportions qui peuvent exister entre la répartition des fonds de terre et celle des capitaux, peuvent, enfin, influer aussi sur le revenu, sur le fermage.

§ II.

On peut voir des grands domaines, aussi bien que des petits, bien ou mal cultivés.
PALMIERI, *Sur la félicité publique*, art. VIII.

2. Quand il n'existe ni entraves ni obstacles à l'ordre naturel des choses, les vicissitudes nécessaires de ce que l'antiquité appelait le destin, amènent la répartition de la propriété la plus conforme à l'état économique : car l'homme suit les voies qui le conduisent le mieux à un résultat utile. Mais souvent cette marche, qui, étant celle de la nature, est la plus sage, est contrariée ; et alors la propriété de terres immenses, se trouve, comme on le voit en Angleterre (1), dans les mains d'un petit nombre.

2. Les défenseurs du *statu quo* ont aussi voulu défendre cette répartition disproportionnée, comme

(1) L'origine de cette répartition disproportionnée des terres doit être attribuée à certains édits de Henry VII, et à la loi de primogéniture. Voyez Romagnoli, sur *l'Émulation prédiale*, dans le XIX vol. des annales de statistique.

on le fit, d'un autre côté, pour la loi agraire, quand on prétendit qu'elle était utile. Car, disaient-ils, les terres étant ainsi réparties, les grands propriétaires peuvent, plus facilement que les petits, former certains établissements, introduire certaines machines, certains procédés: le produit doit donc s'en accroître, et par suite aussi le revenu. Mais nous aurons, souvent encore, l'occasion de répéter que la richesse mal répartie n'est pas une richesse bien employée; c'est une richesse à laquelle il manque quelque chose, pour être une richesse sociale. De plus, nous croirons volontiers que, là où les capitaux sont également répartis, c'est, au contraire, une raison pour que la production agricole n'en soit que meilleure, que chaque petit capitaliste ait occasion de les employer sur une portion de terre qui soit proportionnée à ses capitaux. Ne voyons-nous pas, en Angleterre, beaucoup de terrains incultes, et beaucoup d'autres exploités par des métayers, sorte de culture qui donne à penser que la classe des agriculteurs est misérable, et celle des propriétaires insouciante [1].

4. De trop petites parcelles de terre, cependant, seraient abandonnées par leurs propriétaires. Il est vrai qu'elles trouveraient toujours des fermiers qui en réuniraient plusieurs, et la *petite propriété* pour-

---

[1] Cette espèce de culture consiste à donner un fonds de terre à une troupe de malheureux qui le font valoir, à l'aide d'instruments qu'on leur fournit, et donnent au propriétaire une portion du produit. Beau moyen d'en tirer de gros revenus !

rait ainsi se concilier avec la *moyenne culture*, vente de plusieurs de ces parcelles de terre finir même toujours par les concentrer dans les mains d'u seul propriétaire.

5. Laisser à la propriété la faculté de se diviser et de se subdiviser, n'est pas l'y contraindre ; c'est le lui permettre, et l'ordre économique saura bien rétablir de soi-même l'équilibre, s'il venait à se déranger. La question des grandes et des petites propriétés nous paraît donc absolument oiseuse.

§ III.

6. Cette question, toutefois, a été confondue dans celle de *la grande et petite culture*, attendu que, jusqu'à présent, la classe des agriculteurs est impuissante à réunir les *petites propriétés* dans une exploitation étendue, pour y employer des capitaux et un travail commun. — L'histoire nous apprend comment, sous l'influence des institutions politiques et économiques, — de la concentration ou de la division des capitaux, — de la servitude ou de l'affranchissement de la classe agricole, — la propriété et la culture ont traversé les diverses phases de l'état patriarcal, de l'emphythéose, de la féodalité, de la location, etc.

7. Aujourd'hui, que l'industrie des nations réclame l'association des capitaux, celle des fonds de terre, cultivés en commun, en sera une conséquence. — Les petits capitaux possédés par la classe agricole pourront, étant réunis, trouver un meilleur

emploi. — Il pourront, dans ce cas, donner les mêmes avantages que la grande culture, lesquels viendront se joindre à ceux d'une distribution égale et générale du produit.

8. Or, l'emphythéose, proprement dite, consiste à acheter au propriétaire, moyennant une rétribution annuelle, l'usage de la terre, considérée comme instrument de fertilité, et à y employer les capitaux nécessaires pour tirer de cette fertilité le plus grand avantage possible : d'où vient la distinction entre *la propriété de la puissance productive de l'agent naturel*, — dominium directum, — et la propriété de *la puissance productive des capitaux et du travail*, qui coopèrent à la production agricole, — dominium utile. — L'emphythéose devra donc reparaître dans les codes qui l'ont abolie, en haine de la féodalité, dont ils ont cru qu'elle dépendait, et elle conciliera la culture la plus avantageuse avec le morcellement du sol, en y attirant l'emploi des capitaux, réunis par l'association.

§ IV.

9. Voici quelles seront les conséquences de ce qui précède : le progrès de la production agricole, attendu les forces qui se réuniront pour l'améliorer ; un travail plus certain pour les bras qui se livrent à cette industrie, par suite de l'emploi de plus grands capitaux destinés à les payer, et à leur offrir un plus vaste champ à exploiter ; un revenu plus assuré pour le propriétaire. La société, enfin, y trouvera une plus grande garantie que l'a-

griculture, ainsi concentrée, sera toujours plus au courant des besoins du corps social, et plus activement occupée à les satisfaire, puisqu'elle en aura les moyens à sa disposition, moyens qui sont sans efficacité lorsqu'ils sont éparpillés, et qu'ils opèrent sans être soumis à une direction commune.

10. L'association, les machines, l'application qu'on ne peut faire qu'en grand de certains procédés, occasionnent une grande économie de frais. Le prix des matières premières, en diminuant, offrira alors un avantage à toutes les autres industries, et l'ouvrier, que ces industries font vivre, y trouvera une augmentation réelle de salaire, qui sera proportionnée à l'épargne qu'il fera sur l'achat de ses aliments, ainsi qu'une plus grande abondance d'occupations, puisque le marché viendra à s'étendre, par suite de la diminution du prix des marchandises, diminution qui sera due au prix réduit des matières premières. Enfin, en dernière analyse, l'agriculture, elle aussi, en ressentira le contre-coup, puisque ses produits y trouveront un plus grand débit.

ARTICLE VI.

DU REVENU DES AUTRES FONDS D'AGENTS NATURELS.

1. La théorie des autres revenus, qui ne procèdent pas de la terre, est facile. Un canal peut être unique ou uniquement situé dans un lieu avantageux, et, dans ce cas, plus l'industrie humaine saura s'en servir, plus le revenu s'en accroîtra, car la dif-

ficulté d'en acquérir l'usage gît dans son appropriation; et en même temps, plus l'utilité s'en accroît, plus le revenu doit s'en augmenter.

2. Parmi le revenu de ces divers agents qui ne sont pas généraux, ni tous situés avantageusement, il existe une proportion qui est égale à leur utilité respective, et au besoin qu'on en a, considérés relativement à la difficulté d'en jouir. Cette théorie est si facile, qu'en parler davantage serait chose superflue.

CHAPITRE VII.

DES RAPPORTS QUI EXISTENT ENTRE LA VALEUR POTENTIELLE DES OPÉRATIONS PRODUCTIVES, ET LE PRIX DES PRODUITS, SELON LES DIVERSES BRANCHES D'INDUSTRIE.

Le trop grand avilissement du prix des denrées de première nécessité est contraire à l'industrie, aussi bien que l'excès de ce prix.
BECCARIA, 2e part., chap. VI.

§ I.

1. Dans une manufacture, dans un commerce quelconque, il se produit, avec le temps, et attendu les progrès constants de l'industrie, soit par transformation, soit par translocation, beaucoup plus que dans les commencements; et il en résulte augmentation du salaire de l'ouvrier, du bénéfice de l'entrepreneur et, dans le principe, des profits des capitaux, jusqu'à ce que de nouveaux capitaux, accumulés par l'épargne, viennent y concourir. Cela tient à ce que le commerce augmente dans de fortes proportions; d'où il arrive que le bas prix des produits occasionne une augmentation du revenu.

2. Dans la production agricole (1), il n'en est pas de même. Il faut, dans cette production, avoir égard au revenu du propriétaire du fonds de terre,

(1) Nous n'appelons ainsi que *l'agriculture* proprement dite, qui est une branche de l'industrie transformatrice, et non pas toutes les industries, si différentes les unes des autres, que les économistes appellent communément de ce nom.

Digitized by Google

lequel est une espèce de capitaliste, possédant une machine d'une nature toute particulière, machine qui ne peut pas se multiplier à volonté, et dont la puissance peut s'accroître, il est vrai, jusqu'à un certain point, mais pas au-delà.

3. Ceci posé, si le produit de l'agriculture baisse de prix, cela n'arrivera pas par suite d'une centuple production, puisqu'elle est impossible, ni ne pourra faire supposer que l'échange ait pris une grande extension ; mais on devra en conclure que la demande s'est réduite, et qu'ainsi il y a diminution générale de population et de richesse.

4. De telle sorte que les salaires commenceront à baisser, attendu que la classe des agriculteurs sera moins apte à d'autres occupations ; jusqu'à ce que, toutefois, peu à peu et par l'effet du renouvellement de la génération, ces ouvriers se seront adonnés à d'autres travaux, ou qu'ils seront venus à manquer, par suite de la pénurie des subsistances.

5. Mais ensuite, les prix restant toujours en baisse, l'entrepreneur agricole, c'est-à-dire le fermier, tirera moins de profits de son œuvre et de ses capitaux. Et comme il faut qu'il vive de ce qu'il gagne, il fera retomber cette diminution, sinon tout entière, au moins en grande partie, sur le propriétaire, en réduisant son fermage ; et cela s'explique facilement par le principe du fermage. Moins on demandera de produits, moins on mettra en culture de terres plus stériles, et moins de nouvelles portions de capital seront employées sur les terres déjà cultivées ; de telle sorte que la différence entre le

produit des terres les meilleures et celui des autres, qui sont progressivement moins fertiles, venant à diminuer, le revenu, le fermage devra également diminuer, — voyez au chapitre précédent, art. I, n° 13 — tandis que le salaire et le bénéfice, descendus à une certaine limite, ne pourront plus être réduits.

§ II.

6. Lorsqu'au contraire, les prix des produits manufacturés, de même que ceux des produits de l'industrie translocatrice s'élèvent, l'échange venant à se restreindre, il en résulte que les salaires, les bénéfices et les intérêts diminuent. Mais si ce sont les prix des produits de la terre qui augmentent, cette hausse peut produire divers effets :

1° Quand toutes les terres ne sont pas cultivées, l'élévation des prix a pour résultat de faire mettre en culture des terres moins fertiles, ou quand toutes les terres cultivables ne sont pas exploitées de manière à en retirer le plus de produit possible, elle y attire de nouveaux capitaux. De sorte que, dans l'un ou l'autre cas, la différence entre les produits des capitaux et de la main-d'œuvre qui y seront successivement employés, augmentera de plus en plus, et ainsi le fermage, qui dépend de cette différence, augmentera aussi. Mais, par l'effet de ces nouvelles cultures, le prix des denrées diminuant en même temps que la quantité en augmentera, ou tout au moins cessant de s'élever [1], il

[1] Ceci est un point essentiel de divergence entre notre théorie et

arrivera que, un fermage plus fort devant être prélevé sur les bénéfices et sur les intérêts qui seront restés les mêmes, s'ils ne sont même pas réduits, ceux-ci devront diminuer[1]. Et cependant les salaires

---

celle de Ricardo. Pour avoir cru que le prix était réglé seulement par les frais de production, cet auteur a été conduit à une opinion tout opposée à la nôtre. Mais ce qui peut surprendre, c'est de voir Rossi adopter, dans sa *Théorie du fermage*, l'opinion de Ricardo appliquée aux produits de la terre, après l'avoir combattue dans ses leçons.

[1] Voici un exemple qui explique ce raisonnement.

Plusieurs sommes égales de capital et de main-d'œuvre successivement employées, donnent, la première un produit de 1000 mesures de blé, la seconde un produit de 900 mesures, et la troisième un produit de 800.—Supposons que cette augmentation dans la quantité des produits n'en a pas fait baisser le prix, et que le blé vaut toujours, dans ces diverses périodes, 4 francs la mesure : il en résultera que l'emploi de la première somme de capital et de main-d'œuvre produira 4000 fr. et celui de la seconde 3600; d'où une différence de 400 francs, qui formera le fermage de la première qualité de terre, en admettant que celle de seconde qualité n'en pale aucun. — Mais, passant à l'emploi de la troisième somme, ce fermage augmentera de la valeur de 100 autres mesures, c'est à dire de 400 francs. En déduisant donc 800 fr. des 4000 produits, il ne restera plus que 3200 fr., au lieu de 3600, pour rémunération des capitaux et de la main-d'œuvre. Le fermage sera donc augmenté, tandis que les autres portions du revenu total seront diminuées,

Supposons ensuite, que l'augmentation successive dans la quantité des produits en a fait baisser le prix. — La premiére somme de capital et de main-d'œuvre produisait 1000 mesures, qui, valant alors chacune 5 francs, donnaient un total de 5000 francs : et comme la seconde somme devait donner un produit moins avantageux, on pouvait, sur ces 5000 francs, payer un fermage. Cette seconde somme donnant 900 mesures, supposons le prix du blé réduit à 4 francs 1/2. Le produit de la premiére sera de $1000 \times 4\ 1/2$, soit 4500 fr., et celui de la seconde, de $900 \times 4\ 1/2$, soit 4050. Le fermage de la première ne pourra donc être moindre de 4500—4050, soit 450 francs. Mais la troisième somme donnera 800 mesures et le prix descendra à 4 francs.

augmenteront, attendu une demande plus active de la main-d'œuvre.

2° Mais si toutes les terres circonvoisines se trouvent cultivées, et cela avec le plus grand emploi possible de capitaux, il arrivera que, pour peu que la demande vienne à s'augmenter, le prix s'élèvera immensément. L'œuvre de l'instrument producteur qui ne peut plus s'accroître deviendra plus chère, et les fermages s'élèveront [1]. De telle sorte que, l'entrepreneur agricole profitera peu, sinon même pas du tout, de l'élévation du prix. Les bénéfices que donnent les agents de la nature sont plus certains, mais aussi, par ce motif, ils doivent être plus limités.

§ III.

7. Cependant, si le prix des produits de la terre a subi une augmentation, on doit supposer que la production totale du pays est en progrès. Car la demande croît avec la population, et l'accroissement de celle-ci, comme nous le démontrerons plus loin, est un signe de l'accroissement de la production.

8. Cet accroissement a pour résultat une aug-

Le produit de la première sera donc de 1000 × 4, soit 4000, celui de la seconde, de 900 × 4, soit 3600, et celui de la troisième, de 800 × 4, soit 3200. Le fermage de la terre de première qualité sera donc de 4000 — 3200, soit 800; il sera donc augmenté, tandis que les autres portions du revenu auront au contraire subi une diminution.

[1] Ricardo qui reconnaît que l'origine du fermage provient de la différence qui existe entre la fertilité des divers terrains, ne peut pas expliquer comment celui ci s'accroît, sans qu'il y ait plus de terres moins fertiles à cultiver, ou de capitaux à y employer utilement.

mentation des revenus, partant une plus grande faculté de dépenser; et comme chacun a besoin d'aliments, les produits qui doivent satisfaire ce besoin étant plus demandés, on fera produire du blé et d'autres denrées semblables, à des terres qui étaient, jusqu'alors, consacrées à la culture du murier, du coton, etc., etc. Mais ceci amènera une hausse dans le prix de ces matières premières, et le bas prix des produits manufacturés venant à s'élever, l'échange se ralentira, et par suite le progrès industriel (G). Il s'en suivra alors un temps d'arrêt dans la population, et par conséquent, dans la demande des produits de la terre, et ce sera ainsi que les forces économiques rétabliront l'équilibre entre les revenus des propriétaires et les gains limités du fermier, entre ces gains et les bénéfices des entrepreneurs des autres industries, entre ces bénéfices et les salaires.

9. Il résulte encore de ce qui précède, que le fermage trouve nécessairement une limite dans le taux des autres revenus; car s'il augmente par le renchérissement des produits de la terre, et si les autres revenus peuvent augmenter aussi de leur côté, ce renchérissement, qui suppose l'augmentation de la population, ainsi que nous l'avons dit plus haut, peut toutefois arriver à un tel point, que les denrées les plus indispensables à la vie ne pouvant pas devenir plus abondantes, puisque toutes les terres sont cultivées, leur prix s'élèvera au dessus du taux de tout autre revenu, spécialement au dessus de celui des salaires. On verra bientôt alors diminuer et la

population, et l'industrie, et la demande. Et c'est ainsi que, dans la parabole que décrit le prix des denrées agricoles, et par conséquent le taux des fermages, il existe un point vertical, lequel étant atteint, ces prix doivent, de toute nécessité, commencer à redescendre.

§ IV.

10. Le prix élevé des denrées agricoles, provenant de la demande qui s'en accroît, fait supposer, comme nous l'avons dit, que l'industrie est en progrès; et ce dernier fait a lieu en même temps que le bas prix de tous les autres produits, ce qui est un indice de prospérité. C'est donc un indice de prospérité que le renchérissement des produits de la terre, quand il n'est pas causé par le mauvais état de l'agriculture.

11. De plus, cette diminution du prix de certains produits, et cette augmentation du prix de certains autres, phénomènes opposés, bien que dérivant d'un même fait, — du progrès industriel, — conduisent l'une et l'autre à une même conséquence, c'est à dire, à l'augmentation du fermage et à l'augmentation des autres revenus, sauf, et par exception, une certaine stabilité dans les gains du fermier. Et c'est pour cela que, pendant que l'élévation du taux des fermages ne provient pas du bas prix des produits, nous reconnaissons, néanmoins, avec Ricardo, que cette élévation est un signe de richesse nationale.

12. Et comme, dans une telle circonstance, les salaires augmentent aussi, par suite de la facilité

qu'ont les ouvriers de trouver de l'emploi, nous trouvons trop vaguement énoncée et erronée cette opinion de Malthus, que les causes qui font baisser les salaires font augmenter le fermage.

Quelques-uns des rapports indiqués ci-dessus pourront paraître des paradoxes, mais ils sont conformes aux faits, et déduits des principes que nous avons posés.

§ V.

13. Il peut cependant arriver qu'un nouveau procédé d'agriculture, un nouvel engrais, une nouvelle méthode de semailles, etc., fassent tirer un plus grand profit de l'œuvre productive de la terre. On peut quelquefois parvenir jusqu'à doubler le produit, sans augmenter les frais de production. Dans ce cas, une diminution dans le prix du produit ne pourra pas influer sur le fermage, mais ce sera un véritable avantage pour tous les autres revenus.

14. Il ne faut pas, toutefois, pour qu'il en soit ainsi, que ces progrès aient lieu, alors que la demande des produits ne suit pas une marche progressive, parce que, vu la production plus avantageuse de certaines terres, et l'impossibilité de l'accroissement indéfini de l'échange des denrées de toute nécessité, il en résulterait l'abandon des terres les moins fertiles, et par suite une diminution dans le taux des fermages.

15. Et c'est ainsi que l'origine de toute différence entre la théorie de la production agricole et celle des autres branches d'industrie est celle-ci : que la

terre est limitée, que celle d'une même fertilité est également et successivement limitée, et que ses produits sont nécessaires sans pouvoir s'accroître à l'infini. Tant que l'instrument agricole ne manque pas, les lois ordinaires sont applicables; dès qu'il commence à devenir insuffisant, un nouvel ordre de choses commence aussi.

§ VI.

16. Il arrive ensuite, dans les diverses branches de l'industrie transformatrice ou translocatrice, que chaque emploi successif d'un nouveau capital a pour effet d'augmenter le taux des salaires, puisqu'il procure plus d'occupations aux ouvriers, et d'augmenter en même temps les bénéfices; tandis que le taux de l'intérêt peut rester peu élevé, par suite de la concurrence des nouveaux capitaux, provenant d'une accumulation rendue facile par l'accroissement de la richesse.

17. L'industrie translocatrice peut être la cause d'un accroissement subit et considérable des échanges, et par suite d'une augmentation imprévue du revenu. Elle peut aussi, si elle vient à s'arrêter, fermer tout débouché à des produits considérables, et devenir ainsi une cause de ruine. De là, les brillantes et éphémères prospérités des pays commerçants, et leurs chûtes subites. Palmyre, en Asie, et Venise, en Europe, en sont les preuves. Leur puissance fut comme la fleur des champs, qui éclot au soleil levant, et qui le soir, est déjà flétrie (H).

18. Enfin, le commerce suppose l'industrie transformatrice, de même que le changement de lieu suppose des objets qui doivent être transportés, et il la provoque, en préparant l'écoulement de ses produits. Il en résulte que les revenus des producteurs commerçants venant à s'augmenter, ceux des producteurs des autres branches d'industrie devront s'accroître aussi. Ce double accroissement est toujours simultané, et l'augmentation de la valeur potentielle des opérations productives, en général, en dépend. C'est en cela que consiste la véritable richesse sociale.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

CONCLUSION DES TROIS PREMIÈRES PARTIES.

Les choses, dont on peut jouir, constituent la partie matérielle..... Assigner la nature et l'ordre de leurs fonctions, voilà en quoi consiste l'essence logique et morale de l'économie.
ROMAGNOSI : *Ordre des doctrines écon.* § 1.

§ I.

1. La répartition des instruments de la production étant faite selon l'ordre de la nature, et l'emploi de ces instruments, c'est-à-dire leurs opérations productives, étant plus ou moins profitable entre les mains des divers producteurs, il en résulte que la juste et naturelle proportion de la répartition des richesses produites doit également avoir lieu, en raison de la quantité des instruments que chacun possède, et de la manière dont il s'en sert.

2. Les vues éternelles de la justice sont ainsi secondées par l'économie. Et quand celle-ci, en raison de la *valeur potentielle* des opérations productives, assigne, à chaque producteur, la part qui lui revient de la valeur produite, elle ne fait que sanctionner, par une arithmétique économique, la loi de raison civile, qui trouve le titre et le droit de la propriété dans l'œuvre productive, et la chose, qui en est l'objet, dans le résultat de cette œuvre.

3. De plus, là où il est donné aux classes pro-

ductrices de pouvoir se servir librement de leurs instruments, il en résulte que la quote-part, qui correspond à la valeur de l'œuvre de chacune, établit une gradation économique de bénéfices, et, par suite, de classes plus ou moins aisées, suivant la même proportion, c'est-à-dire selon qu'elles concourent diversement et successivement à la production. C'est pour cela que cet ordre matériel suppose certaines conditions sociales, hors desquelles on rencontre des obstacles extrinsèques qui en troublent le développement. Mais ces obstacles ne peuvent, en dernière analyse, qu'influer, ou sur l'emploi des instruments, et par suite sur la *valeur potentielle* de leur œuvre, ou sur le rapport de cette valeur avec celle du bénéfice. C'est en cela que consiste toute la théorie de la répartition économique.

4. De telle sorte que, toutes les lois qui règlent les revenus tirent leur origine du *principe* que nous avons établi dans la première partie de ce livre, chap. V, n° 8 (1), lequel est déduit de la nature de la production ; et que, c'est en vertu de ce même principe, que la répartition de la richesse produite est faite selon les règles de la justice. Nous pouvons donc affirmer que, dans ce principe, est renfermée *l'idée mère* de l'économie, et qu'il est le point de rencontre entre cette science et celle du droit.

5. L'économiste peut, ensuite, y rattacher aussi

(1) Un produit étant obtenu, nous devons reconnaître, en lui, une *valeur réelle* qui représente et constate, pour ainsi dire, la *valeur potentielle* des opérations qui ont concouru à le former.

la description d'un certain nombre de faits moins généraux, desquels nous avons déduit les lois du revenu, et les considérer comme l'énonciation d'une propriété qui leur est commune ; c'est-à-dire d'un fait universel et régulateur de la *distribution de la richesse sociale*, soit de *la justice en action*. Celui auquel ces vues sommaires échappent, ne sait découvrir dans la science économique qu'une aride technologie.

QUATRIÈME PARTIE.

DES REVENUS, CONSIDÉRÉS RELATIVEMENT AUX BESOINS DES INDIVIDUS; DES PHÉNOMÈNES QUI EN DÉPENDENT, ET DE LEURS CONSÉQUENCES.

CHAPITRE I.

THÉORÈMES FONDAMENTAUX.

> La privation et l'abondance doivent être mesurées, aussi bien d'après les besoins de la nature, que d'après ceux de la position sociale des individus.
>
> GENOVESI, 2e part., *des Richesses*.

§ I.

1. L'homme, dans l'état de société, n'éprouve ni besoins ni désirs dont la satisfaction ne suppose production et richesse. Il y a, toutefois, indépendamment des besoins de la nature, certains désirs dont l'habitude fait, en quelque sorte, autant de besoins impérieux, et qui, n'étant pas satisfaits, peuvent occasionner la mort. Il en est d'autres encore, de moindre importance, qui, si nous ne les contentons pas, nous causent seulement une sensation douloureuse. Quoiqu'il en soit, une série de besoins ou de désirs satisfaits est une série de jouissances. L'homme trouve dans les choses produites et dans la portion qui lui en est dévolue,

c'est-à-dire dans son *revenu*, la somme des moyens de satisfaction qu'il lui est possible d'acquérir.

2. Il résulte de là que, si l'homme augmente son revenu, il peut augmenter ses aises, ses jouissances ; il peut satisfaire plus de besoins ou de désirs. Mais il faut remarquer que l'augmentation du revenu peut consister dans le simple accroissement de sa *valeur* échangeable. Il est, en effet, certain que si 10 de revenu donnaient, l'année précédente, une somme de produits égale à A, et que, cette année, ce même revenu donne une quantité de produits égale à A + B, il est certain, disons-nous, qu'on pourra dire avec raison qu'il y a augmentation de revenu.

3. Il est possible, à l'aide de certains moyens entièrement pratiques, en usant d'une certaine sagacité et d'une certaine prévoyance, de se procurer ainsi, avec un même revenu, une plus grande quantité de moyens de satisfaction. C'est pour cela que l'économie sociale veut, non seulement que l'on augmente directement, et autant que possible, la *valeur potentielle des agents productifs*, mais encore que le revenu étant réalisé, on l'emploie à *satisfaire les besoins aux moindres frais possibles*.

4. C'est ainsi, qu'en comparant le nombre et la nature des besoins de l'homme au pouvoir qu'il a de les contenter, et aux moyens effectifs de satisfaction qu'il peut se procurer, on arrive à déterminer le degré d'aisance dont il jouit.

§ II.

5. C'est contribuer au progrès économique des nations, en général, que de dépenser moins, pour obtenir les mêmes moyens de satisfaction, et cela, si même il n'en résultait que cet avantage, de faciliter l'augmentation des capitaux, de cet instrument de la production, auquel elles doivent, à mesure qu'ils s'accroissent, plus de force et de puissance. « Aujourd'hui, » a dit Algarotti (1), « C'est la nation la plus riche qui est aussi la plus puissante. »

6. C'est à l'économie domestique qu'il appartient de rechercher les moyens particuliers, que peut avoir chaque individu, de se procurer, avec la moindre dépense possible, la plus grande somme de satisfactions. Aussi est-il facile de comprendre pourquoi Smith regardait une bonne ménagère comme le plus précieux des biens, même relativement à l'ordre des richesses sociales. Les italiens qui, les premiers, apportèrent dans l'étude des choses sociales des vues étendues et philosophiques, appelèrent, peut-être par ce motif, une bonne femme de ménage, *donna di governo*, — femme d'état. — Il est en effet vrai que le ménage est le seul état qu'une femme ait à gouverner.

§ III.

7. Loin de nous, cependant, l'opinion des stoï-

(1) Répétant ainsi le mot de ce diplomate, qui disait : « Celui qui restera le dernier avec un florin dans sa poche, sera le maître du monde. » *Pensées sur l'industrie.*

ciens. Resserrer ses propres besoins jusqu'à la privation, c'est le fait, ou d'un homme réduit au désespoir, qui, par suite d'un ordre social très défectueux, ne peut se procurer les moyens de les satisfaire, ou d'un poltron qui renonce à jouir, par cela seul qu'il craint de souffrir.

8. L'économiste trouve, dans les besoins de l'humanité, l'Alpha et l'Oméga de l'ordre économique. C'est, poussé par le besoin, que l'homme produit, et c'est à satisfaire ses besoins, que sont destinées les choses produites. La restriction des besoins diminue l'impulsion qui donne naissance à tout progrès industriel, et rend plus rares les occasions de jouir.

9. Il y a, à la vérité, des besoins ou des désirs déréglés, dont la satisfaction, loin de produire un véritable bien, détruit quelquefois, au contraire, l'existence, ou, tout au moins, lui est nuisible. C'est à la morale à les indiquer, à l'économie à les exclure, et c'est ainsi qu'on peut admettre l'axiome suivant.

10. *Les besoins doivent être tels qu'on retire de leur satisfaction une utilité réelle, un plaisir véritable et pur; et leur nombre doit être en rapport avec les moyens de satisfaction qu'il est possible à chacun de se procurer.*

11. Nous disons *possible* de se procurer, parce que si l'homme ne concevait jamais de besoins au-delà des seules choses qu'il possède, l'industrie demeurerait dans l'inertie; rien ne viendrait en exciter l'activité.

CHAPITRE II.

DU PRINCIPE DE LA POPULATION.

La population s'accroît autant que les moyens de subsistance peuvent s'augmenter.
BECCARIA, part. I, chap. VII.

§ I.

1. Chaque homme, membre de la société, travaille pour vivre et pour jouir : chaque homme destine donc à ce double usage son revenu. Or, si son revenu est égal à ce qu'il dépense, ses instruments de production restent intacts, et peuvent toujours reproduire ce qui suffit à la satisfaction de ses besoins. Si ce revenu n'égale pas la somme de ses dépenses, il arrive que, par suite des privations qu'il est obligé de s'imposer, il souffre et perd une portion de ses forces naturelles, à moins qu'il ne soit possesseur de quelqu'autre fonds ; ou bien, il dissipe ses capitaux et tout ce qu'il peut posséder, en en employant une portion à satisfaire ces besoins auxquels son revenu ne suffit pas : il manque de plus en plus alors d'instruments productifs, et court ainsi à sa ruine. Enfin, si son revenu dépasse ses besoins, et s'il ne dissipe pas, il ajoute à ses capitaux ; il devient plus *puissant* à produire, il est plus riche.

2. Ce que nous venons de dire de l'individu

peut s'appliquer également à la société prise en masse, comme formant la somme des individus qui la composent, chaque fois que l'un de ces trois cas se présente chez le plus grand nombre d'entr'eux.

3. Et ainsi, quand les revenus dépassent généralement ce qui est nécessaire à la satisfaction des besoins individuels, il est évident qu'un plus grand nombre de besoins peuvent être satisfaits, et qu'un plus grand nombre d'individus peuvent vivre avec ce même revenu.

§ II.

4. Or, dès qu'un plus grand nombre d'individus peuvent vivre, ils vivent en effet. La faculté de se multiplier a, dans l'espèce humaine, une grande puissance. Un seul homme et une seule femme, disent presque toutes les religions, peuplèrent toute la terre; et après le déluge, les pierres de Pyrrha devinrent des hommes. Pendant que, sur les champs de bataille, Bonaparte faisait immoler tant de victimes au génie de la guerre, et qu'il retenait tant d'autres milliers de combattants éloignés du sol de la patrie, la population de la France augmentait. L'Amérique voit, tous les vingt-cinq ans, sa population se doubler, et le vide que font, dans la société, et les combats et les épidémies est bientôt rempli (A).

5. Ce n'est pas la polygamie qui fait augmenter les populations. La semence de l'homme est comme celle des plantes: plus elle est disséminée, moins elle est productive. Volney rapporte qu'en Turquie les familles chrétiennes sont les plus nombreuses.

Ce n'est pas le climat qui produit ce même effet ; car en comparant, dans divers pays, les mariages et les naissances, pendant un certain nombre d'années, on trouve, à peu près partout, la même proportion. Mais les mariages sont plus rares, et les morts plus nombreuses, dans la vieille Europe, que dans la jeune et florissante Amérique ; là où la misère exerce son empire oppressif et destructeur, que là où règnent l'aisance et la richesse. Pour sortir du célibat, état contraire à la volonté de Dieu (1), qui fit l'homme sensible à l'attraction du sexe, et lui dit : *va, crois et multiplie,* peu d'insensés ont le courage de se soumettre au sort plus désolant encore d'une triste et misérable paternité ; peu d'insensés ont le courage de condamner à la faim une postérité stérile, ou renouvellent, au sein de la société, les horreurs d'Ugolin ou la barbarie de Lycurgue. En un mot, là où l'homme ne trouve pas les moyens de vivre, il est moralement contraint par la raison de résister à l'impulsion de ses sens, et même alors qu'il leur obéit, sa progéniture est peu nombreuse ; un bien petit nombre de ces malheureux enfants, privés de tous ces soins qui leur seraient si nécessaires, dépassent le premier âge sans descendre dans la tombe (B). « Personne ne subsiste, » dit Ortès (2), « avant les biens qui sont

(1) « Homme intolérant ! suspend ta colère ! je vénère la sainteté du célibat religieux. » (Beccaria.) Et nous, nous l'admirons d'autant plus, que nous regardons comme surnaturelle la force d'esprit qui le fait embrasser. La science parle de l'ordre de la nature, et non de ce qui le contrarie.

(2) Economie nationale, chap. XX.

nécessaires à la subsistance, de même que l'on ne saurait élever une maison, sans avoir les matériaux nécessaires pour la construire. »

6. Et ainsi, en faisant abstraction de tant d'autres causes extrinsèques, que nous indiquerons plus loin, nous disons que, de la condition économique d'un état, on peut se faire une idée de sa population ; car, si même la force centrifuge de l'instinct la fait s'augmenter au delà des moyens de subsistance qui lui sont nécessaires, la force centripète des besoins qui veulent être satisfaits, d'abord en ce qui est nécessaire à la conservation de l'individu, avant de l'être quant à la conservation de l'espèce, en arrête l'accroissement avec force et d'une manière irrésistible.

§ III.

7. Mais appliquons-nous à trouver, dans les causes mêmes de ce phénomène économique, son explication complète, pour décrire ensuite les diverses circonstances sociales qui peuvent en modifier la marche.

8. On comprend facilement que 10 hommes qui ont besoin chacun d'une somme de moyens d'existence égale à 5, en demandent à eux tous 50 ; et que, si leurs besoins viennent à se doubler, en devenant ou deux fois plus nombreux ou deux fois plus intenses, il leur faudra une somme totale de moyens d'existence égale à 100. Nous ne disons pas qu'ils demanderont le double des mêmes produits, mais une double production, soit des anciens,

soit de nouveaux moyens d'existence, c'est-à-dire une double *valeur potentielle* des agents de la production. Cela revient à dire que, dans la première hypothèse, les besoins égaux à 50 peuvent être satisfaits avec l'emploi d'une certaine somme de capitaux, et d'une certaine quantité de travail et d'agents naturels, mais que le double de ces instruments ou de leur œuvre est nécessaire, dans la deuxième, lorsque les besoins viennent à être doublés. Sept indiens ne consomment que ce qui suffit à peine à un italien ou à un français; la même *production*, ou la même quantité d'opérations des instruments producteurs, peut fournir assez de moyens d'existence, pour que ceux-ci suffisent à faire vivre sept indiens, tandis qu'ils ne pourront satisfaire les besoins que d'un seul européen. Il en résulte que l'industrie peut être sept fois plus avancée en Europe que dans les Indes, et ne donner, toutefois, dans les deux pays, que les moyens d'existence suffisants à un même nombre d'individus.

9. De telle sorte que, abstraction faite des progrès de la production, nous pouvons conclure que la population est en raison inverse du nombre et de l'intensité des besoins des individus qui la composent. Si ces besoins augmentent, la population doit diminuer.

10. D'un autre côté, si les besoins restent les mêmes, et si la production redouble d'efficacité, les moyens d'existence seront doublés, et le nombre de ceux qui sont appelés à en user pourra également se doubler. Et ainsi, en regardant les

besoins comme un terme fixe, la population doit s'accroître en raison directe de la production.

11. Voici donc deux *rapports* abstraits que la raison trouve vrais. Mais, en fait, la production et les besoins augmentent simultanément. La *population*, dans le développement économique et progressif des nations, *est donc la quantité d'un rapport, composé de la raison directe des moyens d'existence et de la raison inverse des besoins.*

§ IV.

12. Cependant, parmi les besoins des hommes, il faut distinguer ceux qui sont l'effet indispensable de l'existence, et dont la satisfaction est nécessaire à la conservation de la vie, de tous les autres qui se développent et s'étendent ultérieurement.

Les moyens, qui subviennent aux premiers, sont des *moyens de subsistance ;* ceux qui satisfont aux seconds sont des *moyens de jouissance*, et les uns et les autres servent à l'*existence*.

13. L'alimentation est la base de tous, et elle nous est fournie par la terre et par l'eau. Les végétaux, les animaux dont l'homme se nourrit ne croissent pas ailleurs; car les habitants de l'air se nourrissent des produits du sol et de l'eau. L'eau, toutefois, n'y entre que pour une très faible part, et la terre, si l'on en considère toute la surface, est encore, nous croyons, inculte aux trois quarts, ou, tout au moins, elle n'est pas cultivée comme elle pourrait l'être.

14. Or, si l'on regarde isolément chaque nation,

Digitized by Google

ce ne sont pas les *moyens de subsistance* seulement, mais bien les *moyens d'existence*, en général, qu'elle produit, qui donnent la véritable mesure de sa population, puisqu'avec ceux-ci, et quelquefois avec des *moyens de jouissance* seulement, elle peut se procurer les premiers. Témoin Genève qui, avec ses montres, est plus riche que la Pouille avec ses terres.

15. Mais, si l'on considère la population totale du globe, la proportion énoncée au n° 11 doit être aussitôt suivie d'une clause qui en fixe les limites; c'est-à-dire que, *lorsque les moyens de subsistance ne peuvent plus s'accroître, la population est à la quantité totale de ces moyens, comme un individu est à la quantité de ces moyens dont il a besoin.* — Combien, toutefois, sommes-nous encore éloignés de cette limite suprême? Une mappemonde nous le fait voir. Quelques espaces étroits y sont signalés comme étant habités par des peuples civilisés, au milieu d'immenses déserts et de pays incultes; et ceci peut encore nous montrer combien les progrès de l'agriculture sont loin d'être parvenus à leurs derniers résultats.

§ V.

16. Quant à la répartition de la population sur les divers points du monde habité, considérée relativement aux moyens d'existence, il faut encore faire une autre observation.

Si l'on prend, dans son ensemble, toute la population de la terre, partout où l'ordre économique

ne rencontre pas d'obstacles, elle sera limitée par la quantité des produits qui servent d'aliments, également pris en masse, sauf cette différence peu importante qui résulte de la difficulté des transports, par suite de laquelle certains produits ne peuvent pas aisément parvenir dans les lieux les plus éloignés.

17. Si cependant une nation, attendu la nature de son territoire, où sa position géographique, manquait absolument de moyens de subsistance, et se trouvait dans la nécessité de les acquérir, d'une nation plus apte à les produire, par la production d'objets servant de moyens de jouissance, il est évident que, les communications qui existaient entre les deux nations venant à être troublées par quelque obstacle extrinsèque, la première ne pourrait exister avec ses seuls moyens de jouissance, et que, la seconde, avec ses seuls moyens de subsistance devenus surabondants, verrait décroître la plus nombreuse de ses classes, celle des producteurs agricoles ; si bien que les deux nations en souffriraient. La première, toutefois, verrait sa population s'anéantir, tandis que celle de la seconde s'appauvrirait seulement, en subissant une légère diminution. La position de celle-ci serait toujours infiniment meilleure, tout en ne laissant pas que de devenir moins prospère qu'auparavant.

18. Et enfin, si nous supposons une nation, à laquelle la production des moyens de subsistance est facile, mais où celle des autres moyens d'existence est peu pratiquée ou difficile, et le commerce

languissant, nous verrons que, ne pouvant nourrir que peu de producteurs d'autres objets propres à être échangés avec les moyens de subsistance, la population doit en être également pauvre et peu nombreuse (¹) (C).

Dans ce dernier cas, la nature n'y étant pour rien, il faut alors supposer un ordre social très défectueux.

(¹) Comparons cette théorie à celle de Malthus.

Ses principes sont au nombre de trois, deux desquels sont les principes fondamentaux, qu'il expose synthétiquement, puis qu'il démontre. Les voici :

1° *La population est nécessairement limitée par les moyens de subsistance.* C'est ainsi que l'auteur appelle l'alimentation.

Cette proposition, qui est celle de Beccaria, est vraie pour la terre en général, mais non pour chacune de ses parties, ainsi que l'entend l'auteur. Notre distinction modifie essentiellement ce principe.

2° *La population croît invariablement partout où les moyens de subsistance augmentent, si des obstacles d'une puissance évidente ne l'arrêtent pas.*

Ceci peut ne pas être toujours vrai. L'augmentation de la production, quelle qu'elle soit, si même ce n'est pas celle des *moyens de subsistance*, peut produire le même effet; tandis que, parfois, comme nous l'avons dit plus haut, l'augmentation de ces seuls moyens ne suffit pas.

CHAPITRE III.

DE LA CONDITION DES DIVERSES CLASSES DE PRODUCTEURS, SELON LES PHASES DIVERSES DE L'INDUSTRIE; DE SON INFLUENCE SUR LA POPULATION ET SUR L'ORDRE ÉCONOMIQUE.

§ I.

1. En disant que la multiplicité des besoins est approuvée par l'économiste, nous avons entendu parler de ceux auxquels il est possible de subvenir; c'est-à-dire de ceux qu'on a, ou qu'on peut avoir les moyens de satisfaire. — Il est, en effet, facile de comprendre que, si les besoins existent sans les moyens de satisfaction, l'homme est dans une position pire que celle où il se trouverait s'il n'éprouvait pas ces mêmes besoins.

2. Or, l'accroissement des besoins résulte des progrès de l'industrie et du commerce, et, par cela même, de la civilisation qui en est la conséquence inévitable. Il est donc nécessaire que les moyens de satisfaction, c'est-à dire le revenu des producteurs, s'augmentent en même temps et dans la même proportion que les besoins, pour qu'on puisse dire que la condition des hommes s'est améliorée. Il faut même que ces moyens tendent incessamment à dépasser la satisfaction des besoins individuels les plus urgents, pour que la population puisse s'accroitre; il faut, enfin, que la difficulté d'acquérir ces moyens ne soit pas hors de proportion avec la satisfaction qu'on peut en retirer, et

que les efforts que l'homme doit faire pour se les procurer ne soient nuisibles ni à ses forces physiques ni à ses facultés morales.

ARTICLE I.

DE L'INFLUENCE DES PROGRÈS DE L'INDUSTRIE, ET SPÉCIALEMENT DES MACHINES, SUR LES REVENUS DES PRODUCTEURS.

§ I.

1. Sans machines, il ne peut y avoir de progrès industriel; car, il n'y a pas de véritable progrès industriel sans économie des frais de production, sans accroissement de la puissance productive; et tant que l'homme en est réduit à la seule force de ses bras, il ne lui est pas possible d'atteindre ce double but.

2. « Les machines suppléent donc au travail des bras; elles en rendent l'emploi inutile; elles sont souvent une calamité pour l'artisan. » — C'est ainsi que parle celui dont l'esprit est imbu des préjugés d'une philanthropie mal calculée. On peut répondre à cette observation par les faits qui ont été indiqués au chapitre des salaires, troisième partie, chap. II.

§ II.

3. Les machines multiplient les forces productives de l'homme et centuplent les produits d'une seule branche d'industrie. Par l'effet de l'ardeur de la concurrence, elles deviennent facilement une cause de *l'encombrement* du marché, seul encombrement qui soit possible, et qui dépend de ce

qu'une seule branche d'industrie y envoie plus de produits qu'on n'en peut acheter (1).

4. Cependant, cet *encombrement* occasionne la ruine du producteur, en l'obligeant à vendre à perte, et avant de le ruiner entièrement, il est encore la cause de mille inconvénients.

5. Il faut d'abord abaisser les salaires au taux le plus réduit; car la concurrence ne peut se soutenir que par le bon marché; et quand ce bon marché ne peut être obtenu par l'accroissement des forces productives, il ne peut l'être que par des moyens violents, et avant tout autre, par la diminution des salaires, puis par celle des bénéfices de l'entrepreneur.

6. Il est cependant possible de remédier à cet inconvénient par un nouveau progrès industriel; car l'économie des frais de production proviendra alors d'une tout autre cause que cette diminution du prix de la main-d'œuvre; les débouchés seront plus nombreux, et les ouvriers plus recherchés et mieux payés, selon les principes généraux qui règlent le prix des choses.

7. Telle est cependant l'imperfection des choses humaines, que ce remède lui-même n'est pas exempt d'inconvénients. En effet, un nouveau progrès ne peut consister que dans une nouvelle invention qui rendra inutile les anciens procédés, ce qui revient à dire que les capitaux anciennement employés dans cette branche d'industrie seront per-

(1) Voir 2e partie, chapitre I, article II.

dus, au moins en grande partie; l'ouvrier pourra y gagner, mais le capitaliste y perdra. Combien de machines, d'autres machines nouvelles ne laissent-elles pas sans emploi !

8. Les fâcheuses conséquences de l'*encombrement*, — nous parlons toujours de celui qui résulte du manque de moyens de consommation, — pourraient encore être évitées par un progrès simultané dans toutes les autres branches d'industrie, ainsi que nous l'avons démontré dans la théorie du marché; et alors il n'y aurait de perte pour personne. Les producteurs et les consommateurs, les individus et la société, au contraire, y gagneraient tous. Et c'est ainsi qu'en industrie, de même qu'en morale, il n'y a pas de véritable progrès qui ne soit général et simultané. Quand l'équilibre est rompu, tout souffre, tout dépérit (E).

ARTICLE II.

DES MOYENS DE REMÉDIER A CES INCONVÉNIENTS.

§ I.

1. Quoiqu'il en soit, on ne peut pas nier que cette simultanéité qui doit maintenir l'équilibre ne soit une spéculation scientifique, plutôt qu'une réalité sociale. Bien plus, plus le mouvement industriel a de forces, et plus fréquents, plus multipliés sont les inconvénients que nous avons signalés. — Et c'est ainsi qu'ils menacent de devenir un fait général, bien que, de leur nature, ils ne soient qu'accidentels, spéciaux et passagers.

2. Il faut ajouter que ce sont les premiers inventeurs qui sont, le plus souvent, victimes d'une nouvelle découverte, et cela parce qu'il est plus facile de perfectionner que de créer, et que les premiers essais de l'inventeur sont souvent rendus inutiles par les perfectionnements qu'on y apporte ensuite. Il faut néanmoins reconnaître qu'ils ont, dans les premiers temps de leur invention, plus de chances de faire leur fortune.

3. Il doit toutefois exister un remède à tout ceci, remède qui doit être simple et pris de la nature même du commerce et de l'industrie. C'est à la science qu'il appartient aujourd'hui de le découvrir et de l'indiquer; aux peuples, aux gouvernements, avec l'aide du temps, en appartient l'application.

§ II.

4. Il nous semble que c'est dans l'esprit d'association que ce remède doit se trouver, de même qu'on y trouve les moyens de remédier à mille autres inconvénients. En effet, si par suite du progrès industriel, l'utile et le bien dépassent le nuisible et le mal, c'est à l'esprit d'association qu'il doit être donné d'absorber l'un dans l'autre, pour l'annihiler. L'économiste, de même que le mécanicien, doit avoir recours souvent au principe de la compensation, pour ne pas troubler la direction progressive du mouvement.

5. Les compagnies d'assurances, sur lesquelles s'appuient aujourd'hui les élans hasardeux de l'industrie, sont destinées à réparer tout désordre éco-

nomique. On pourrait assurer l'issue de chaque entreprise, comme on assure les risques de mer. Les sinistres maritimes surviennent, mais les compagnies d'assurances peuvent y faire face, parce que dix polices leur font regagner ce qu'elles perdent sur une seule; et, par une semblable opération, les capitalistes pourraient être indemnisés de pertes qui les ruineraient. Les fonctions de ces compagnies sont les mêmes que celles de ces bassins, où l'on recueille l'eau qui provient d'une quantité de petits ruisseaux, pour la distribuer ensuite là où la sécheresse en fait sentir le besoin. Un pas encore, un système d'association plus étendu, et de même que les sinistres auxquels le commerce est exposé sur l'Océan, ceux qu'il éprouve sur terre pourront être réparés.

6. Les avantages d'une semblable association seraient immenses; les nouvelles entreprises industrielles, dans telle branche d'industrie que ce soit, y trouveraient un grand encouragement; tous les petits capitalistes pourraient et voudraient employer tous leurs fonds dans l'industrie, sans y apporter cette réserve que la crainte de tout perdre leur impose. — Un premier échec ne ruinerait pas l'entrepreneur; le progrès se généraliserait de plus en plus, et le premier effet de ce remède serait de diminuer le nombre des maux qu'il serait appelé à guérir.

7. Un écrivain, animé de nobles sentiments, a dit: « Ne pourrait-elle pas, — la charité publique, — quand une fabrique particulière cesse de marcher, en prendre la direction, la faire marcher à ses frais

et à son profit, jusqu'au moment où le chef de l'établissement en reprendrait la complète direction [1]? » — Mais lorsque le chef d'un établissement l'abandonne, parce que les frais de production dépassent le prix de vente que de nouvelles découvertes ont fait baisser, ce serait une source de nouvelles pertes que de l'aider à continuer. — L'entrepreneur ne doit plus espérer en reprendre la direction : son temps est passé.

8. Mais, dira-t-on, les compagnies d'assurances devront, pour pouvoir subsister, recevoir plus qu'elles ne donneront. — Rien n'est plus vrai ; mais qui ne regardera comme chose utile de retrancher, aux jours de la prospérité, une légère parcelle de son gain, pour assurer son avenir. L'industrie paiera volontiers un tribut qui lui procurera le bien immense d'une existence prospère et certaine.

9. On peut encore objecter que les compagnies d'assurances devront laisser, dans l'inaction, un fonds de réserve qui formera un capital considérable, lequel sera ainsi soustrait à l'industrie et au commerce. — Mais c'est une erreur ; supposer une faillite universelle serait tomber dans l'absurde, et ainsi les compagnies d'assurances n'auraient jamais besoin d'avoir des capitaux disponibles égaux à la valeur des sommes assurées, et cela d'autant plus, que les primes qui leur seraient payées chaque jour

---

[1] Prosper Tarbé, *Travail et salaire*, page 26.

leur fourniraient les moyens de faire face à leurs remboursements. De plus, ces assurances propageraient le crédit dans d'immenses proportions, de telle manière qu'il suppléerait au centuple aux capitaux qui seraient inactifs, en même temps qu'il reposerait sur une base immense. Ces compagnies d'assurances, enfin, pourraient fournir pour la sûreté de leurs opérations, des garanties hypothécaires sur des fonds de terre, en appelant les propriétaires de ces fonds à faire partie de leurs sociétés, et ceux-ci trouveraient ainsi l'occasion d'augmenter leurs revenus, sans courir de grands risques (F).

§ III.

10. On pourrait penser qu'en nous occupant des capitalistes et des entrepreneurs, nous avons oublié les ouvriers. — Mais le sort de ceux-ci ne dépend-il pas du sort de ceux-là? Les entrepreneurs, dont les affaires seront plus certaines, demanderont un plus grand nombre de bras; de plus forts capitaux employés dans l'industrie produiront un même résultat. — Le taux des salaires devra donc s'accroître. Puis, il faut ajouter que l'entrepreneur qui se trouvera dans de mauvaises affaires, pouvant sauver une forte portion de son capital, recommencera à le faire valoir dans le commerce. — Et ainsi, le nombre des ouvriers, pris en masse, que demandera l'industrie ne pourra subir de grandes oscillations. — Il est vrai que, nous l'avons nous-même maintes fois répété, il n'est pas facile de passer d'une industrie à une autre. — Cependant, quand

un entrepreneur reprendra les affaires avec un nouveau capital, il changera peut-être le genre de ses affaires, mais sans pouvoir sortir facilement de son genre d'industrie; de sorte que les ouvriers pourront se faire aisément à ces nouvelles occupations. Et puis, de nos jours, les machines et la division des métiers, comme nous le démontrerons tout à l'heure, loin de rendre la position des ouvriers plus précaire, sont pour eux, dans un tel revirement du travail, une sûreté de plus.

11. Jusqu'à ce jour, le sort des ouvriers n'a été assuré que par quelques institutions de *prévoyance* plus ou moins utiles, plus ou moins étendues. — Telles sont, par exemple, les *caisses de secours mutuels,* destinées à recevoir de petites sommes économisées par les ouvriers, lesquelles forment un fonds commun de bienfaisance pour subvenir aux cas d'urgence; les caisses dites de *prévoyance*, alimentées par les retenues que font les entrepreneurs sur les salaires de ceux qu'ils emploient, et d'autres établissements de même nature, parmi lesquels les *caisses d'épargnes* occupent un rang très important. — Ces dernières caisses reçoivent des dépôts volontaires de petites sommes dont elles paient l'intérêt à partir du jour du dépôt, en offrant cet avantage, qu'elles en font la restitution, totale ou partielle, à la volonté des déposants.

12. Or, toutes ces institutions, plus ou moins ingénieusement organisées, sont fondées sur le principe de l'*économie domestique*, et de l'*accumulation*. — Utiles, sans aucun doute, pour faire épargner,

sur une consommation qui n'est pas de toute nécessité, une portion qui, un jour, pourra subvenir utilement aux besoins plus impérieux de la vieillesse, de la maladie ou du chômage, elles ne peuvent, toutefois, offrir cet avantage qu'à ceux qui gagnent quelque chose de plus que ce qui leur est strictement nécessaire, puisque toute épargne est naturellement impossible à ceux qui ne sont pas dans ce cas. Et cependant, il faut compter un nombre considérable d'individus dont le gain est strictement mesuré sur leurs besoins les plus urgents.

13. Quoiqu'il en soit, on ne peut nier que ces institutions n'encouragent très puissamment ces habitudes *d'épargne*, qui sont essentiellement propres et efficaces à moraliser l'ouvrier ; elles contribuent, en même temps, à augmenter en lui ce sentiment d'un avenir assuré, qui s'associe si bien au développement des affections domestiques les plus paisibles, et à la conscience de sa propre indépendance; elles l'attachent, enfin, au maintien de l'ordre public, par les liens tout puissants de l'intérêt et de la propriété. — Toutes ces institutions peuvent être regardées comme des essais plus ou moins incomplets de l'association des petits capitaux, association à laquelle manquent encore et la force et l'expansion nécessaires, pour qu'elles parviennent au point élevé qu'elles atteindront un jour.

ARTICLE III.

DE L'INFLUENCE QUE LES MACHINES AINSI QUE LA DIVISION ET L'ASSOCIATION DU TRAVAIL ONT SUR LE PHYSIQUE ET SUR LE MORAL DE LA CLASSE OUVRIÈRE.

1. Les machines, a-t-on dit, réduisent l'homme à la condition d'une manivelle. Les opérations, auxquelles elles bornent son emploi, pourraient être accomplies demain par une roue ou par un piston.

— La division du travail réduit également l'homme à répéter sans cesse une seule action qu'il exécute, grâce à la force de l'habitude, sans s'en apercevoir. De même qu'un moteur inanimé, il fait marcher une navette, ou presse une pédale sous son pied. — Il en résulte, poursuit-on, deux inconvénients : l'abrutissement des facultés de l'esprit, et un danger imminent pour l'ouvrier de se voir remplacé par une nouvelle machine.

2. L'abrutissement dont on parle est plutôt imaginaire que réel; il est le thême des élégies de certains philanthropes, de même que les charmes de la vie pastorale forment le sujet des idylles des poètes. L'excès du travail abrutit; pouvoir produire avec moins de peine permet à l'homme de cultiver plus librement son esprit, de participer au choc des relations sociales, de développer enfin et son intelligence et son cœur. Parce qu'un ouvrier ne saura qu'imparfaitement arrondir les têtes des épingles, en tailler les corps, en aiguiser les pointes, son in-

telligence sera-t-elle, pour cette seule raison, plus développée que celle de l'homme qui saura bien arrondir les têtes, et qui, néanmoins, aura seulement vu comment d'autres ouvriers aiguisent les pointes et taillent les corps. On rencontre souvent, dans les campagnes, un tonnelier qui est à la fois menuisier et serrurier, et cependant la maladresse des ouvriers de la campagne excite toujours la raillerie de ceux de la ville.

3. Quant à ce qui concerne cette crainte de voir les ouvriers remplacés, dans des opérations trop simples, par des moyens mécaniques, il faut se rappeler que Smith suppose, —nous ne savons sur quelle autorité il s'appuie,—que la *division du travail* contribue à l'invention des machines. En effet, il dit qu'un ouvrier qui est réduit à faire tourner sans cesse une roue, à ouvrir une soupape, trouve facilement le moyen de substituer un engrenage ou un ressort à son travail. — Mais ce ne sont pas les ouvriers qui, le plus souvent, inventent des machines, et celles-ci ne sont pas faites uniquement pour exécuter des opérations aussi simples. De toutes manières, s'il est constant que, plus les opérations seront simples, plus il sera facile de les faire exécuter par des machines, il faut reconnaître aussi qu'il sera plus facile à l'ouvrier de les exécuter. Et ainsi, l'homme qui fait aujourd'hui tourner une roue, si demain un nouveau procédé rend son œuvre inutile, sera facilement en état de faire agir une manivelle. Cela aura lieu surtout après l'introduction des machines, qui se réduisent, en der-

nière analyse, à un ensemble plus ou moins compliqué de leviers.

Il est certain qu'un tisserand ne saura pas labourer la terre, et qu'un ouvrier habile à fabriquer du papier ne pourra pas se transformer en cordonnier. Mais il n'arrive jamais, quand les choses suivent leur cours naturel, que l'homme soit contraint à d'aussi brusques changements.

Il n'y a pas de machine qui puisse supprimer, tout d'un coup, le besoin de certaines opérations analogues dans les diverses industries du même genre, ou de genres à peu près semblables. En outre, la simplicité des occupations procure de l'emploi à toute espèce d'individus qui, dans le cas contraire, resteraient à la charge de la charité publique ou privée. C'est ainsi qu'à Londres, où il est défendu d'afficher sur les murailles, et où l'extrême étendue de la ville rend les annonces indispensables, nous avons vu des centaines d'hommes employés à parcourir les rues avec deux placards attachés au cou, et deux autres à leur chapeau, sans compter les voitures qui servent au même usage, et les individus qui stationnent au milieu des carrefours, où ils distribuent des adresses aux passants. A ceux-là, les deux jambes suffisent pour gagner leur vie.

4. On a dit encore contre la division et l'association du travail, qu'on leur doit, dans les grandes manufactures, le rapprochement d'un grand nombre d'individus, source d'immoralité et de débauche; — qu'elles tendent à détruire le principe de la population et les habitudes de la famille. — Ainsi la

plume d'Eugène Sue [1] y trouve le sujet des descriptions les plus affligeantes, et celle de Frégier [2] les confirme par les faits.

5. Quant à nous, nous ne voyons aucun lien nécessaire entre ces deux choses. — L'immoralité, de même que la vertu, se développe par le contact; mais il faut d'abord que leurs germes existent. On ne peut donc pas regarder, comme étant la cause de ces maux, ce qui serait tout au plus une occasion qui les ferait se manifester. — Si l'ouvrier avait reçu de l'éducation et de bons principes religieux et moraux; s'il était encouragé dans ses bonnes habitudes, et blâmé de ses mauvaises; accueilli aux jours de l'impuissance, et lorsqu'il se présenterait muni de bons certificats de tous les entrepreneurs qui l'ont occupé, dans des établissements de charité dont les portes, dans le cas contraire, lui seraient fermées, il ne courrait pas un grand danger à se trouver mêlé avec d'autres ouvriers comme lui (E).

ARTICLE IV.

DES VÉRITABLES CAUSES DU MALAISE DE LA CLASSE OUVRIÈRE.

1. L'œil de la science ne doit pas s'arrêter sur des faits qui ne se trouvent que parfois et occasionnellement liés à certains autres faits; mais il doit s'élever, pour signaler ceux qui méritent d'être re-

---

(1) Dans les *Mystères de Paris*.

(2) Dans son ouvrage : *Des classes dangereuses*, etc.

gardés comme des causes, parce qu'ils produisent constamment les mêmes effets. La véritable cause du malaise de la classe ouvrière est le manque d'harmonie qui existe entre les progrès des diverses branches d'industrie, et principalement entre la marche progressive de l'agriculture, et celle de l'industrie dite manufacturière.

2. En effet, le blé, la viande, les légumes, qui forment la principale nourriture de la population, sont des produits de l'agriculture. — Or, quand voit-on la classe moyenne et la basse classe être en état d'acquérir d'autres produits ? — Evidemment après qu'elles ont satisfait, avec les produits indiqués ci-dessus, les besoins les plus impérieux. Mais, si ces produits ne sont pas en quantité suffisante, et que, par ce motif, leur prix trop élevé absorbe une grande partie du revenu de ces classes; si leur production est arriérée, et qu'il en résulte l'encombrement des autres produits, ainsi que nous l'avons démontré dans le chapitre où nous avons donné la théorie du marché [1], l'ouvrier, d'une part, restera sans emploi, et, de l'autre, il sera obligé de payer ses aliments plus cher. Il se verra doublement pauvre, et sera contraint de recourir à la charité.

3. Si quelque peu des maximes de ce grand roi, qui voulait que tout paysan pût mettre la poule au pot, parvenait à se loger dans la cervelle de ceux qui gouvernent les nations et si, en les suivant,

---

[1] Voir deuxième partie, chap. I.

ceux-ci voulaient employer, au profit de l'agriculture, une partie des revenus de l'état, soit par la construction de routes et de canaux, soit par des institutions qui favoriseraient l'invention et la propagation des méthodes d'agriculture les plus utiles, soit enfin par des primes décernées aux plus habiles cultivateurs; si les particuliers se persuadaient que la terre, pour produire, veut le concours de l'homme, lequel est toujours insuffisant sans celui des capitaux; si, par des études et des essais persévérants, les hommes instruits s'appliquaient à rechercher les moyens de tirer le plus grand parti possible de la puissance productive de la terre; ces besoins, que la société actuelle ressent à un degré si élevé, seraient satisfaits. Le progrès industriel y trouverait son complément, ainsi que la cause de son développement ultérieur (H).

CHAPITRE IV.

DES MOYENS D'EXISTENCE DES CLASSES NON PRODUCTRICES, ET DE LEUR INFLUENCE SUR LA POPULATION.

§ I.

L'entretien de l'inutile et de l'oisif est à la charge de l'utile.

BECCARIA, chap. III.

1. « Je n'aime pas, » disait un philosophe, notre compatriote, — Genovesi, — « cette science, qui n'a pas l'homme pour objet. » Nous ajouterons à ces paroles, que, quant à nous, nous n'aimons pas le système de cette école, qui fait, de l'économie, un calcul de marchand et qui oublie l'humanité, comme si la richesse était autre chose qu'un moyen d'améliorer le sort des hommes.

2. Il y a toutefois, dans la société, beaucoup d'individus, qui, en raison de leur existence, ont des besoins, sans avoir les moyens de les satisfaire. Ils sont condamnés à périr, à moins qu'ils ne consomment le bien des autres. Nous les partagerons en quatre classes : 1° Celle des enfants, dont les facultés ne sont pas assez développées pour le travail ; 2° celle des vieillards, qui sont à l'autre extrémité de la parabole que la vie décrit ; 3° celle des infirmes, des malades, des imbéciles, etc., que la nature a privés des moyens de concourir à la production sociale ; 4° enfin, celle des hommes qui,

par leur propre négligence, ou par la faute d'autrui, privés d'éducation ou élevés dans le vice, n'ont pas su tirer parti de leurs facultés, ou ont renoncé à en faire utilement usage, et se sont adonnés au crime et à l'oisiveté.

3. Les individus des trois premières classes, manquant d'instruments productifs, ne peuvent se livrer à un travail utile; et si, par suite de cela, ils n'ont droit à recevoir aucune portion des choses produites, ils ont, toutefois, celui de vivre, conséquence naturelle du besoin qu'ils éprouvent de conserver leur existence; et la société qui, à l'aide des avantages de la vie commune, garantit celle de chacun de ses membres, veillera à les préserver de la mort. Les enfants trouvent, en outre, des soutiens dans leurs parents; les vieillards, dans leurs enfants, et les pauvres dans la bienfaisance d'autrui. La nature a reconnu la légitimité de ces secours, en mettant dans le cœur humain l'amour paternel et l'amour filial, ainsi que cette sympathie qui nous fait prendre part aux malheurs de nos semblables, et nous inspire le désir de les adoucir. Nous souffrons, lorsque ces affections naturelles ne sont pas satisfaites, et la société en souffre également : au contraire, lorsqu'elles le sont, c'est un plaisir pour nous et un bien pour la société; les satisfaire est donc une loi naturelle.

4. La quatrième classe n'a pas droit à l'existence. Elle y a renoncé, en renonçant à faire un emploi utile de ses facultés. Le mauvais pauvre et le voleur travaillent aussi : ils courent sur les grandes

routes pour y surprendre les passants, soit par la compassion, soit par la force; mais leur travail n'est pas productif, c'est-à-dire n'est pas utile, ni économiquement ni moralement, et ils n'ont aucun droit à jouir de son résultat. S'ils ne veulent pas avoir recours à d'autres moyens, il est juste qu'ils périssent (1). Que ceux qui croyent qu'une grande distance sépare le *juste* de l'*utile*, réfléchissent donc que le *travail utile*, seul, donne *droit* aux moyens de vivre. — Mais si, par la faute de la société, peut-on demander, le *travail* reste infructueux? Si par suite de ses institutions vicieuses, elle condamne un individu à l'oisiveté? — Alors elle doit subvenir à ses besoins, ou se résoudre à punir les crimes dont elle-même est cause.

5. Les dernières parties de cet ouvrage indiqueront les conséquences de la bienfaisance sociale. Quant à présent, nous faisons abstraction de toute puissance étrangère à l'ordre économique des in-

(1) Ce sentiment est de toute justice; il ne faut pas que ceux qui, trop compatissants, sont souvent, à leur insu, les instruments de la corruption de leurs semblables, s'en effraient. On ne peut, si on ne laisse pas sa conscience se détourner du vrai par aucune préoccupation, qu'y donner son assentiment. Une aimable et naïve jeune fille, à cet âge où la vérité s'échappe avec le plus de spontanéité, nous écrivait dernièrement : « Ma tante s'est tout-à-fait passée, depuis que j'ai changé d'air : *mais à quoi bon vous en faire part, puisque vous en avez si peu de souci.* » En effet, nous ne lui en avions pas parlé. Tel est le cri de la conscience, et l'expression naturelle de la justice, dont le sentiment, s'il n'est pas inné en nous, nous est cependant acquis, dit l'auteur d'*Emile*, dès les premiers jugements que nous portons. *Si tu as si peu de souci de ta vie*, dirions-nous au mauvais pauvre, *comment peux-tu prétendre que d'autres s'en occupent plus que toi?*

dividus considérés isolément. C'est donc sous ce point de vue qu'il faut dire que les revenus des producteurs sont consommés non-seulement par eux, mais même, en partie, par ceux qui ne produisent pas.

6. La première conséquence de ce fait, combiné avec le principe de la population, est nécessairement que la population doit augmenter, partout où le nombre des non-producteurs est moindre. En effet, si chaque producteur destine son revenu à ses besoins et à ceux de deux autres individus qui ne produisent pas, et qu'il survienne que l'un de ceux-ci puisse gagner sa vie, en devenant, lui aussi, producteur, le premier aura un excédant de produits qui lui permettra de subvenir aux besoins d'un quatrième individu, et il en sera de même d'un cinquième, si le second vient également à produire; d'où la population pourra se doubler et, en suivant ce raisonnement, on aura une de ces progressions que les mathématiciens appellent ascendante.

7. La population, toutefois, ne s'augmente pas sans qu'il en résulte une plus grande production; celle-ci a pour conséquence la division du travail, laquelle est, à son tour et réciproquement, effet et cause des progrès de l'industrie. Cette division rend en outre plus facile l'occupation de toutes les classes de la société.—Entrez dans un vaste établissement industriel, et lorsque vous verrez ce muet qui dispose les fils d'un métier, cet aveugle qui fait tourner une roue, cet estropié qui est chargé de répéter

les signaux, cet enfant qui présente les outils, ce vieillard qui surveille le travail des autres ouvriers, vous reconnaîtrez que là où le progrès industriel a pénétré, il suffit d'un seul membre sain et robuste pour qu'un homme puisse subvenir aux besoins de son existence (1). De telle sorte que plus la production et par suite la population augmentent, plus il est facile d'employer l'œuvre de l'homme, et plus le bien-être général s'accroît par une participation plus générale aux moyens de satisfaction que l'homme peut se procurer. Et c'est ainsi que l'augmentation du nombre est toujours accompagné d'une amélioration dans la condition des hommes, d'un accroissement de jouissances, d'une plus grande et plus juste diffusion de la richesse, et enfin d'une diminution dans le chiffre des non-producteurs et par conséquent dans celui des malfaiteurs. Une population peu nombreuse, au contraire, est l'indice d'une décadence générale de l'industrie, et, par ce motif, le plus grand nombre manque de travail et vit dans la misère, ce qui engendre la corruption des mœurs et les crimes.

8. La nature, ayant donné à l'homme le besoin de vivre en société, et lui ayant fait trouver dans la vie sociale le principe de son amélioration et de sa prospérité, aussi bien que celui de l'accroissement des générations, eût été inconséquente et

(1) Adrien écrivait d'Alexandrie, florissante alors : *Podagrosi quod agant habent; habent quod cæci faciant; ne chiragraci quidem apud eos otiosi vivunt.*

injuste dans ses vues, si elle avait établi une contradiction entre les résultats de ces deux principes. Ce sont donc de vaines frayeurs que celles de Malthus, qui craint que l'excès de la population ne devienne le fléau de l'humanité. Telles cependant pourraient en être les conséquences, par l'effet d'institutions sociales vicieuses.

§ III.

9. Quelques auteurs, adoptant une opinion émise par Smith, ont cru trouver dans les domestiques, les serviteurs, etc., une autre classe de non producteurs. Mais leur travail sert à satisfaire mille désirs de ceux qui les paient, à leur procurer mille commodités, à flatter parfois leur vanité : comment peut-on dire alors qu'ils ne sont pas producteurs ?

10. Il n'en est pas moins vrai, que ceux qui sont destinés à être ainsi des instruments de satisfaction, moyennant un travail manuel qui n'est pas d'abord *réalisé* en un objet matériel, échangent ce travail contre une portion des revenus réels d'autrui. Aussi, si une telle classe d'individus venait à être trop nombreuse, il en résulterait que les revenus ne pourraient plus satisfaire à tous les autres besoins de la vie, lesquels ne se satisfont que par des *choses réelles*, ou qu'ils ne suffiraient plus à augmenter le capital par des accumulations, ni à pourvoir à la subsistance de ceux qui sont inévitablement incapables de produire, tels que les enfants en bas âge et les vieillards décrépits ; et ainsi les familles iraient en diminuant (I).

11. La disproportion entre le produit social et le nombre de ceux qui s'adonnent au service personnel d'autrui, peut donc, elle aussi, être un obstacle à l'augmentation de la population, et au bien-être d'un certain nombre d'individus. Alors que le désespoir et la misère régnaient dans les cités et dans les campagnes, une poignée de seigneurs feudataires entretenaient des troupes innombrables de serviteurs, et ceux-ci, à l'imitation de leurs maîtres, se livraient à tous les excès, et devenaient, au besoin, autant d'instruments de crime et d'oppression.

§ IV.

12. C'est en ayant égard aux considérations ci-dessus, qu'on doit formuler la proposition qui contient le principe économique de la population, attendu qu'elles peuvent faciliter l'explication de mille phénomènes en apparence contradictoires. Telle qu'elle est, elle ne redoute aucune critique. Il y a, dit-on, des pays barbares, des républiques austères, des nations sauvages encore, qui sont plus peuplés que certains états civilisés, riches, où règnent le luxe et le despotisme. Etablissez une proportion avec les termes du problème, tenez compte des deux raisons, et vous aurez ainsi la démonstration du phénomène.

13. Il semble donc qu'on pourrait obtenir un même effet économiqne, soit qu'on restreigne les besoins, soit qu'on augmente la production.—Cela, peut-être, sera vrai, quant au chiffre de la population, mais non pas eu égard à la condition des

hommes, attendu que celui qui a le plus de besoins, et qui possède les moyens de les satisfaire, a, comme nous l'avons dit, le plus de jouissances; et de plus, il est moins exposé à être victime de la disette. Pour les nations qui doivent, de toute nécessité, se contenter d'une polenta de riz, la seule disette de riz est une condamnation à mort sans appel; mais là où cent produits variés sont consommés, la privation de cinquante de ces produits laisse encore, en temps de disette, la possibilité de satisfaire aux besoins les plus pressants, et la population échappe ainsi aux dangers de la famine. L'économiste trouve, dans la multiplicité et dans la diversité des besoins, une garantie assurée pour le sort des peuples et des familles.

Digitized by Google

Digitized by Google

CINQUIÈME PARTIE.

DE L'ÉTAT PHYSIQUE, MORAL, CIVIL ET POLITIQUE DES NATIONS, AINSI QUE DU GOUVERNEMENT, COMME INFLUANT SUR L'ORDRE ÉCONOMIQUE DES RICHESSES ET SUR LA POPULATION.

1. En considérant les individus comme participant à la production et à la jouissance des produits, nous avons toujours eu égard à leur réunion en société. Mais nous avons tenu compte de leurs fonctions purement économiques, et non de ces faits qui en facilitent ou en contrarient l'ordre et le développement, ni des conditions extrinsèques qui peuvent leur faire atteindre leur but sans obstacles ; ni enfin de ces forces régulatrices de l'ordre social, dont le dépôt constitue ce qu'on appelle le gouvernement. C'est ce qui formera l'objet de cette cinquième partie.

2. Le gouvernement, considéré comme *agissant*, précède toutefois, dans l'ordre idéologique des théories économiques, le gouvernement considéré comme ayant *des besoins* et *les moyens de les satisfaire*. Il est vrai de dire qu'il a le droit de tirer de la société ces moyens de satisfaire ses besoins, et de les employer à sa conservation, mais cela seulement parce qu'il influe sur l'état des individus, sur la production des richesses et sur leur répartition.

Dans la sixième partie, nous considèrerons le gouvernement sous cet autre point de vue économique.

CHAPITRE I.

DES INFLUENCES NATURELLES.

> Les causes accidentelles proprement dites sont la fécondité du sol... leur position relativement aux autres états.
>
> SERRA.

1. Montesquieu condamne à un perpétuel esclavage les peuples du Sud, et promet la liberté à ceux du Nord, par la seule influence du climat. Il généralise trop une simple expérience toute spéciale (1), et se croit l'interprète de la nature.

2. Il est cependant vrai que l'homme, de même que les autres animaux et les plantes, revêt, selon les lieux où il vit, divers caractères, et l'influence décisive des lieux, de l'air et des eaux sur le physique et sur le moral de l'homme n'échappa pas à Hippocrate. L'habitant des îles Marquises, fort, vigoureux, d'une haute stature, comparé à l'indien de Mackensie, petit, maladif et contrefait, est un Hercule auprès d'un pygmée. L'un est une puissance comme cent, l'autre comme dix; appliquées à la production, ces deux puissances ne donneront-elles pas des produits proportionnels? — Comparez l'Européen au Nègre, et vous trouverez plus de différence entre eux, qu'il n'en existe entre ce der-

(1) Cette expérience très connue d'une langue de mouton dont les pores s'ouvrent à la chaleur et se resserrent au froid.

nier et l'orang-outang. Mettez en regard les habitants de la Louisiane du Sud ou les indiens Ténatéros, pleins d'énergie, d'adresse, de vivacité, et les naturels de la terre de Van-Diémen, ou ceux des îles Sandwich, entièrement stupides et imbéciles, et vous aurez l'explication de l'industrie des premiers et de l'ignorance paresseuse des seconds.

3. L'excès du chaud et celui du froid engourdissent également la fibre, l'un en la relâchant, l'autre en la resserrant; sous l'influence de ces extrêmes, il est également difficile d'être actif et entreprenant. — Un air humide, lourd et chargé de vapeurs homicides; une alimentation habituellement composée de poissons muqueux, épaississent le tissu cellulaire, engorgent le système lymphatique, détendent les muscles et produisent une population lourde et inerte.

4. La faculté de sentir, modifiée aussi par l'influence du climat et de la position géographique, est cause que tous les hommes n'éprouvent pas des besoins d'une même nature ni d'une même intensité; et si on ajoute à cette considération, que les uns ne trouvent pas aussi facilement que les autres les moyens de satisfaire ceux qu'ils ressentent, on comprendra comment la nature a fait ceux-ci industrieux, et ceux-là paresseux. La Chine, avec un sol fertile, tout coupé de rivières et de fleuves, se tient exclusivement renfermée dans son industrie et dans son commerce intérieurs, mais la Phénicie, située au bord de la mer et dont le sol était aride, fut forcée par le besoin de couvrir l'Océan de

ses vaisseaux et de le traverser avec hardiesse[1], pendant que l'Arabie, avec ses terres plus ou moins sablonneuses, condamne ses habitants à la vie nomade des pasteurs. Là, enfin, où un ciel ardent, un Océan infranchissable, des pics aux sommets élevés, de rares cours d'eau et de vastes déserts annoncent une constante uniformité; là où le besoin du repos se fait plus vivement sentir que celui du travail, la marche de l'industrie, qui a pour principe le travail, doit prendre un autre développement, que dans les pays où la nature, tout activité, tout mouvement, excite l'homme à travailler,

---

[1] Il est très probable que les phéniciens connaissaient l'Amérique. Dans les *Actes de l'Institut Storico-Géographique* du Brésil, sous la date de juillet 1839, on lit un rapport sur une inscription trouvée à Gavia et examinée, le 23 mai, par *Manoel de Aranjo Portoalegre —I. da C. Barboza;—como testamunha, José Rodrigues Monteiro,* laquelle on dit être écrite en caractères phéniciens. Voici un fragment de ce rapport, qui en contient la partie la plus essentielle. « Que a inscripção de Gavia se acha collocada de huma maneira vantajosa a estas conjecturas : voltada para o mar, em huma face da rocha cubica, pouco escabrosa, com caracteres collossaes de 7 à 8 palmos, ao rumo L. S. E., pode ser vista a olho nù de todas as pessoas, que por ali passarem; e notavel he que os habitantes daquelles lugares todos conhcem as lettras da pedra. » On peut en voir encore un indice dans le 3e cahier, de la présente année, de l'ouvrage périodique que dirige, sous le nom de: *Ore solitarie*, un jeune et estimable savant, P. STANISLAS MANCINI, à l'amitié de qui nous devons la lecture du rapport cité plus haut. Que l'Amérique soit ensuite restée ignorée jusqu'à Colomb, cela n'affaiblit en rien l'opinion qui s'y trouve énoncée, puisque nous savons par Strabon que les Phéniciens connaissaient aussi la Grande-Bretagne, et qu'ils avaient toujours caché la connaissance de cette île aux autres peuples, au point qu'ils s'échouaient volontairement sur la côte lorsqu'ils se voyaient épiés.

bien loin de l'engager à vivre dans l'inaction (1).

Ce n'est pas que nous entendions dire par là que Dieu a voulu que certains peuples de ce globe fussent misérables et d'autres riches; ceux-là esclaves et opprimés, ceux-ci heureux et maîtres. Tyr, Carthage, Palmyre, jadis riches et populeuses, aujourd'hui désertes et incultes; la Bretagne et la Gaule, devenues l'Angleterre et la France, seraient toujours là pour nous démentir. L'art peut modiffier la nature.

---

(1) Notre SERRA rappela quelques-unes de ces influences. Les vues positives, étendues et scientifiques en même temps, paraissent avoir toujours été le caractère particulier des écrivains italiens.—Les lieux sont les scènes où les diverses nations doivent remplir le rôle qui leur est assigné dans le grand drame de l'humanité. Les lieux déterminent un certain mode de développement, un certain ordre de progrès; et cela aussi bien en politique, que dans les sciences et dans les arts. Les diverses influences des lieux sur l'homme sont *nécessaires*, et ainsi elles entrent dans le plan de la science: elles modifient, selon certaines lois, les facultés de l'homme, et par cette raison, elles forment une partie essentielle de presque toutes les branches des connaissances humaines.—Dans un travail inédit sur *l'Egersinosémie*, c'est-à-dire sur *une nouvelle théorie des signes excitateurs*, travail d'une certaine étendue, et que de nombreux et puissants obstacles ne nous ont pas permis d'achever, mais que nous avons pu amener à ce point, qu'il n'a plus besoin que *d'une dernière main*, nous croyons avoir traité, pour la première fois, des influences du climat sur le style, en les réduisant à des lois générales. (Voir nos trois lettres au comte TERENZIO MAMIANI DELLA ROVERE, dans le recueil, le *Ore solitarie*, nº II, III et IV de cette année, 1840.)

CHAPITRE II.

DE LA LIBERTÉ. — DE L'ESCLAVAGE.

> L'œuvre de l'homme qui travaille sous les verroux et que menace le fouet est de peu de valeur, et les bras qui l'accomplissent sont sans force.
>
> MENGOTTI, du Colbertisme.

§ I.

1. Au XIXe siècle, alors que les principes d'une philosophie amie de l'humanité, aussi bien que les lois d'une religion de paix et de charité nous font regarder tous les hommes comme autant de frères, combien nous éprouvons de douleur en nous voyant contraint de parler de l'esclavage ! — Peut-être ne sont-ils pas nos frères, ceux qui, sous le fouet de leurs semblables, gémissent encore dans certaines colonies, épuisant une vie beaucoup plus amère que la mort? — Si la voix de l'humanité est muette au cœur de l'homme qui ose être le maître d'un autre homme, qu'il écoute donc au moins celle de l'*intérêt*, et qu'il voie ce que lui coûtent ces produits, baignés des larmes de son semblable, dont il se repaît.

2. L'homme dirige les instruments de la production. Son esprit guide sa main, et la main et l'esprit de l'homme conduisent les agents naturels et les capitaux. L'homme est une réunion de diverses fa-

cultés, dont le développement peut seul donner l'impulsion à l'industrie.

3. Or, l'intelligence de l'esclave reste toujours au degré le plus bas. Quel stimulant pourrait l'engager à se développer, puisqu'il ne jouit pas de ce qu'il produit? — Sera-ce peut-être l'affection qu'il ressent pour un maître dont le fouet sillonne sa chair? Ce maître, d'ailleurs, ne s'efforce-t-il pas de l'abrutir encore davantage, sachant bien qu'autrement l'empire qu'il a usurpé s'écroulerait? L'homme qui a le sentiment de sa propre dignité, n'est jamais esclave. Quant à celui qui ne connaît pas ce sentiment, il n'est qu'une machine inerte; il n'y a pas de force, il n'y a pas de puissance qui le fasse agir. Que peut-il donc produire?—Naguère encore, dans certaines colonies anglaises, on ignorait l'usage de la charrue; et plusieurs nations du sud de l'Amérique, vivant au milieu d'immenses forêts, ne savent pas en retirer du charbon. C'est de New-Yorck et de Philadelphie que doivent y venir des ouvriers capables d'élever les constructions les plus communes; une telle habileté est même au-dessus de l'esprit des esclaves.

4. L'esclavage a pour objet le travail et l'industrie, mais le ressort moral de l'honneur est inconnu à l'esclave. L'esclave ignore jusqu'au son de ce mot auquel les arts doivent leur plus forte impulsion. Quand les Caton, les Cincinnatus passaient de la charrue au commandement des armées; quand Tullius écrivait que rien n'était plus digne d'un homme libre que l'agriculture; l'agriculture était

florissante, malgré les institutions guerrières de la république; mais lorsque Pline, Columelle et Varron se plaignaient de sa décadence, elle était abandonnée aux bras des esclaves.

5. L'homme, enfin, qui ne travaille que sous l'aiguillon du fouet, perd peu à peu ses forces physiques; et ce n'est pas, sans que nos yeux deviennent humides, que nous lisons, dans les récits des voyageurs, la description du misérable sort des nègres des colonies.

6. C'est ainsi que, sans parler de l'inconvénient d'avoir des hommes abrutis, les maîtres nuisent réellement à leurs propres intérêts; ils peuvent, au moyen de la force, imposer à leurs esclaves un travail auquel ceux-ci se refusent; mais comment pourront-ils augmenter le peu de valeur que ce travail peut avoir? — Les produits que donne l'esclavage sont toujours chers, et si même on ne calcule que les aliments, ils sont bien plus coûteux que ceux d'ouvriers libres et salariés. De plus, le grand nombre d'objets, souvent les plus communs, tels que les carottes, les ciboules, les poireaux, etc., que les maîtres, au dire des voyageurs, sont contraints, par suite de l'ignorance de leurs esclaves, de faire venir d'autres pays où l'esclavage n'existe pas, se paient des prix fort élevés, ce qui diminue d'autant la valeur relative de leurs propres produits.

§ II.

7. L'esclavage influe encore sur les maîtres. L'oi-

siveté est leur seule occupation, et l'oisiveté corrompt le cœur et l'esprit. Une vie consacrée à la débauche et à la luxure les rend, eux aussi, incapables de rechercher et de mettre en usage ces procédés dont l'industrie tire tant de profits. C'est par ce motif que, depuis bien des années, la production coloniale du sucre, — sujet encore présent de si vives discussions, — ne peut soutenir, dans les colonies françaises, la concurrence des autres pays. En effet, elle y coûte le double.

8. La classe qui, dans les lieux où l'esclavage existe, tient le milieu entre les esclaves et les maîtres, n'en ressent pas de moins tristes conséquences. Elle a en horreur le travail que l'on impose aux esclaves, et ne peut s'élever jusqu'à la condition des maîtres. A ses yeux, le vol est plus honorable que le travail.

§ III.

9. Réduit à l'état d'esclave, l'homme est peu capable de produire. Il est inhabile à se servir des agents naturels de la production; et l'esclavage est contraire à l'accumulation des capitaux, ce que nous prouvent les emprunts continuels que les colons font aux métropoles. Tels sont les effets de l'esclavage sur les agents de la production.

10. Le peu de produits obtenus par ce moyen, ne sont pas une compensation de la valeur potentielle des opérations qui ont contribué à les former. Mais, par l'abus de la force, il passe dans les mains oisives de celui qui doit en jouir. Telle est la répar-

tition des produits, tel est l'ordre économique de l'état d'esclavage.

11. Et la conséquence d'un tel ordre de choses, c'est que le plus grand nombre des individus est plongé dans la misère. Il est vrai que la mendicité n'y existe pas, mais c'est parce que tous sont également indigents. C'est pour cela que nous ne pouvons déplorer assez cette opinion, admise par tant d'auteurs, que c'est à l'abolition de l'esclavage qu'on doit la mendicité.

12. Et quel peut être, avec si peu de moyens d'existence, le nombre de la population; dans quel état doit-elle végéter? — Elle est rare et misérable. — C'est une erreur d'avancer que, dans les anciennes républiques, la foule des esclaves était innombrable, et qu'elle l'est également dans les états de l'Amérique, où l'esclavage subsiste; car cela n'est dû qu'au peu de consommation que les esclaves, dénués de tout, peuvent faire, et à ce que, vivant aux frais de leurs maîtres, ils ne prennent aucun soin de leurs enfants, ceux-ci étant élevés par les maîtres, qui les considèrent comme augmentant leur fortune. Mais si la même population était libre, elle deviendrait plus nombreuse, attendu l'accroissement immense des moyens d'existence qui se manifesterait, l'esclavage étant aboli. L'exemple des colonies que la générosité des maîtres, ou la force des esclaves ont fait jouir du précieux don de la liberté, confirme notre assertion.

13. Enfin, il faut encore se rappeler que le grand problème social ne consiste pas à avoir beaucoup

d'hommes sur la terre, mais à en avoir beaucoup, vivant dans l'aisance. — La vue d'un peuple de fantômes gémissants et déchirés par le fouet d'un maître inhumain, nous fait oublier que nous vivons parmi les hommes, et ne nous inspire que l'horreur; mais l'ame se repose et se console, en contemplant une population d'ouvriers libres qui, tous, le soir, chantants et joyeux, saluent avec dignité le directeur de la fabrique où ils travaillent et retournent, portant les fruits de leur labeur, dans leur propre maison, où ils sont les seuls maîtres, et sous le toit de laquelle ils vont se reposer, près d'une femme et d'enfants tendrement aimés.

Italie, si en donnant au monde une Amérique, tu ne t'y es pas réservé un pouce de terre, tandis que les autres nations l'ont réduite en grande partie en esclavage, nous nous en consolons avec toi! Tu n'as pas ajouté l'opprobre à l'adversité (A).

§ IV.

14. Ces mêmes principes peuvent être appliqués à l'esclavage politique. Genovesi disait : « Dans les « pays gouvernés despotiquement, il ne peut y avoir « ni grande circulation, ni grand commerce, ni « grande richesse. » Sous le gouvernement des Mamelucks, en Egypte, le titre d'esclave était préférable à celui de sujet. Un Européen, dont le sort est si différent, peut bien ne pas le comprendre, mais cela n'en est pas moins vrai, et ce seul fait en dit plus que ne pourraient en dire dix pages comme celle-ci.

CHAPITRE III.

DE L'ÉDUCATION.

Avant toute autre chose, il faut veiller à l'éducation.

GENOVESI, partie II, chap. VI.

1. L'éducation a été définie l'art des habitudes, de telle sorte que, depuis le berceau jusqu'à la tombe, l'homme est sous l'influence de l'éducation. Les lois, l'opinion publique, l'exemple, tout concourt à notre éducation. Les facultés de l'esprit et celles du cœur, qui sont toutes comprises sous le nom de facultés morales, et les facultés physiques, elles-mêmes, sont sous l'empire des habitudes et de l'éducation. L'éducation est comme une matrice qui donne diverses formes à l'individu, à ce point qu'on pourrait dire que l'homme est plutôt l'enfant de l'art que celui de la nature.

ARTICLE I.

DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE.

§ I.

1. Un squelette qui se montre vacillant sur la terre, puis disparaît, est un être incapable d'*opérer* productivement; ce n'est pas un être *économique*. Doué de besoins, mais non de facultés, il n'est qu'une plante parasite.

2. La nature, cependant, a établi un équilibre entre les diverses facultés de l'homme, et si les unes restent inertes pendant que les autres s'exercent; si celles-ci s'épuisent tandis que celles-là demeurent dans l'inaction, cet équilibre est troublé, et quelquefois la vie s'arrête. Celse dit que l'estomac d'un homme instruit est *imbécile*, et que les athlètes ont généralement une petite tête et peu d'intelligence. La modération est une loi suprême de l'éducation, et l'homme instruit donne dans un excès et l'athlète dans un autre..

3. L'éducation physique comprend l'hygiène qui enseigne à l'homme les moyens de conserver sa santé, en entretenant et en développant les forces du corps. L'hygiène eût épargné la lèpre aux Hébreux; elle épargnerait la peste aux Musulmans. Même parmi les nations civilisées, la véritable hygiène est inconnue. Les membres de l'homme, enfermés dans des langes aussitôt qu'il respire, ne peuvent prendre ainsi leur premier développement. Condamné à l'inertie dès le premier jour, son corps reste débile. Adulte, il est la proie de passions précoces et destructives, et souvent, au sortir d'un banquet dont la digestion sera laborieuse, il s'enferme dans un théâtre où il respire un air empoisonné (1); puis il en sort pour se livrer à des débauches nocturnes. Comment peut-il espérer ainsi

(1) On a analysé l'air du théâtre italien à Paris, il s'est trouvé de 4 degrés plus méphitique que celui de l'Hôtel-Dieu qui renfermait, cependant, un grand nombre de fiévreux.

de longues et vigoureuses années? Comment aura-t-il la force d'affronter les dangers, de veiller des nuits entières, de mener à bonne fin des affaires difficiles? Comment pourra-t-il mettre au monde une saine et forte progéniture? — Une telle éducation est anti-économique au plus haut degré.

4. La gymnastique aussi, prise dans l'acception la plus étendue du mot, entre dans l'éducation physique. Par la gymnastique, la force et l'adresse peuvent s'accroître indéfiniment; et la force de même que l'adresse sont deux éléments de production. Un soldat romain, chargé de blé, de ses armes et de pieux, marchait ou combattait, et le soir il formait les palissades qui devaient enceindre son camp; sa santé n'en était pas altérée : un habitant de nos cités, s'il marche en montant pendant une heure, est tout essoufflé et harassé.

§ II.

5. Un tel mode d'éducation influe encore directement sur la population, principalement parce que le commerce rend commun, à tous les peuples, les produits de chacun et avec eux leurs maladies. L'Amérique nous a donné l'or et la *syphilis;* l'Asie, le coton et le poivre, ainsi que le *choléra;* l'Afrique, mille drogues diverses, en même temps que la *petite vérole* et la *rougeole*. Cette foule innombrable de maladies auraient déjà dépeuplé la terre, si l'hygiène prévoyante ne les avait combattues. Sans l'inoculation, la mort de tant d'enfants et de tant d'in-

firmes aurait arrêté l'accroissement du nombre des hommes utiles et vraiment producteurs.

6. La production a pour effet d'augmenter le nombre des hommes. Mais l'hygiène prolonge la vie humaine, et s'il est vrai que c'est toujours un service rendu à l'humanité que de conserver les jours d'un Newton ou d'un Volta, de même que ceux d'hommes dont le corps est plein de vigueur, qui sont aptes à concourir à la production et dans l'âge de l'expérience, on doit en rendre graces à l'hygiène. Elle est donc du ressort de la science économique.

ARTICLE II.

DE L'ÉDUCATION INTELLECTUELLE ET MORALE.

§ I.

1. L'*intelligence* et la *volonté* sont deux ressorts sans lesquels il ne peut y avoir d'action. A l'aide de notre jugement, nous discernons le bien du mal, l'utile du nuisible, le juste de l'injuste. La volonté n'est qu'une conséquence immédiate du jugement, et l'action, une conséquence de la volonté. L'habitude peut toutefois troubler cette succession de faits, et rendre la volonté rebelle au jugement : l'éducation doit au contraire maintenir l'harmonie entr'elles.

2. Développer l'intelligence, c'est accroître le pouvoir de l'homme. L'intelligence, a dit Bacon, commande à la nature en lui obéissant, et pour lui obéir, il faut en connaître les lois. Il n'est pas jus-

qu'au dernier ouvrier qui, pour faire usage d'une machine, pour cultiver un champ, pour se livrer à l'élève des bestiaux, pour conduire un navire, enfin, ne soit dans le cas de mettre à profit quelques connaissances de géométrie, de mécanique, de physique ou d'astronomie. L'entrepreneur à qui ces connaissances sont étrangères, de même que celle de la géographie économique, du commerce, etc., ne peut jamais réaliser d'utiles et productives opérations. Bien plus, il doit être instruit dans les calculs des probabilités, ce qui suppose la connaissance morale de l'homme. Combien de libraires envoyèrent, après la découverte de l'Amérique, des livres à ce monde encore nouveau, sans comprendre que des peuples neufs encore devaient penser à agir avant de penser à lire. Un propriétaire de fonds de terre perd souvent ses capitaux et tire peu de profit de ses possessions par pure ignorance. Les divers moyens de préparer le vin, que d'habiles agronomes ont enseignés, sont encore inconnus parmi nous; et Palmieri, qui était si bien instruit de l'état économique de ce pays, assure que la manière dont on y recueille et presse les olives, fait perdre peut-être un quart de cette production [1].

3. Il est inutile de démontrer combien il importe aux administrateurs de connaître les lois morales et économiques, pour bien diriger et bien gouverner les peuples. Ils ne peuvent pas commettre

---

[1] *De la félicité publique*, art. VIII.

d'erreur qui ne soit la cause d'un grand dommage pour le public.

§ II.

4. De ce qui précède, nous concluons que l'éducation intellectuelle doit être divisée selon la classe à laquelle les individus appartiennent, et libre. Que celui qui se sent capable de s'instruire, s'instruise à sa volonté, pourvu que toutes les branches de l'instruction soient disposées de manière qu'on en puisse retirer une utilité positive pour la société.

5. L'économie ne demande pas autre chose. Tout homme est digne de respect, pourvu qu'il sache bien remplir le rôle qui lui a été assigné sur la scène du monde.

§ III.

6. En outre, l'éducation de la volonté, dont le but est de développer et de diriger les passions et les actions, suppose aussi le concours de l'intelligence. Celle-ci, en nous montrant les conséquences bonnes ou mauvaises de certaines habitudes, nous invite à contracter les unes et à éviter les autres.

7. Concevoir des désirs justes et utiles, et maîtriser ceux qui sont déréglés et nuisibles, revient à donner les mêmes caractères à la production. A la honte de l'humanité, les pyramides et les obélisques nous rappellent encore la tyrannique vanité de rois superbes et ignorants. Des milliers de bras étaient employés, jadis, à fabriquer des amulettes et des talismans, pendant que la terre restait inculte et

desséchée. L'utilité morale et l'utilité économique se confondent, du moment qu'il n'existe pas de désirs déréglés.

8. Si l'opinion publique entoure d'admiration et de respect ce qui est véritablement digne d'estime, c'est encore parce que l'éducation l'a signalé. De là les honneurs rendus aux choses réellement honorables, ce qui leur donne un bien puissant encouragement. Autrefois, alors que le commerce et le travail étaient considérés comme avilissant les hommes, et que l'opulence *fainéante* était seule admirée, les riches propriétaires pensaient plutôt à acquérir des titres de noblesse qu'à former des entreprises utiles. Bien loin de là, ils dédaignaient de s'occuper de leurs propres affaires; confiant l'administration de leurs biens à des étrangers, ils voyaient leur fortune se dissiper, et bientôt ils étaient ruinés. L'estime et l'honneur sont le principal mobile des actions humaines (1). Athènes avait décrété que : *peritior in sua arte publice in Prytaneo epulator primamque sedem occupato*, et Athènes fut riche en habiles artistes; mais Rome n'en eut pas, Rome où Ro-

(1) Un certain préjugé qui tient à l'éducation, peut quelquefois faire croire le contraire. Une dame, douée de beaucoup d'esprit et, qui plus est, d'une exquise délicatesse de sentiments, mais qui est fermement convaincue que vivre *ignoré* sur la terre est le plus grand bonheur auquel l'homme puisse aspirer, écrivait, sans réflexion et tout en défendant cette opinion : « J'apprends avec plaisir, sans en comprendre le motif, que plusieurs femmes qui portaient mon nom l'ont rendu célèbre. » La raison en est facile à deviner. Son noble cœur avait trahi son esprit. — Un être insensible à l'honneur est un être perdu.

mulus les avait privés du droit de cité. *Honos alit artes*, écrivait Cicéron.

9. Par l'éducation morale, l'homme s'accoutume à sentir sa propre dignité et à aimer son indépendance. L'amour du travail est le résultat de ces habitudes, et cet amour est éminemment économique. L'homme qui travaille, qui sait et peut travailler, est libre ; et c'est pour cela qu'un écrivain a trouvé dans l'éducation le meilleur moyen de détruire la mendicité (1), et, de plus, celui de restreindre tant de classes d'individus oisifs et vivant aux frais d'autrui, qui, bien plus encore, sont quelquefois honorés et enviés par l'ignorance et par la superstition des hommes. Nous nous rappelons avoir écrit ailleurs (2) que nous reconnaissons, dans l'éducation, l'arme la plus puissante pour abattre le monstre de la tyrannie, et pour protéger l'idole de l'indépendance individuelle.

§ IV.

10. Combien de passions dissipatrices, combien d'habitudes contraires aux lois de la richesse déjà

---

(1) Notre excellent ami, François Cerillo, a écrit il y a déjà deux années, un mémoire sur la mendicité et sur les moyens de l'extirper : il arrive à ce résultat final, à l'aide d'une analyse vigoureuse et sévère. Puisse-t-il ne pas prendre à la lettre le *nonum que prematur in annum* d'Horace, et rendre public son travail.

(2) Dans un *Manuel de l'homme social*, où nous établissons les principes de la morale et de la politique par une analyse très simple et qui est à la portée de toute intelligence. Qui sait si, où et quand nous le publierons ?

produite, la morale ne combat-elle et ne détruit-elle pas? Combien de penchants favorables à ces mêmes lois ne fait-elle pas naître et n'encourage-t-elle pas?

11. La bonne foi et la ponctualité qui donnent naissance au crédit, sans lequel il n'y aurait pas de commerce; l'activité, la diligence qui sont l'ame de l'industrie; l'économie qui est la mère de l'épargne et par suite des capitaux, sont autant d'habitudes que nous devons à une bonne éducation.

12. L'éducation combat encore l'avarice, qui consiste dans une avide manie de thésauriser. L'avarice ne détruit pas, il est vrai, les richesses; mais elle ne les emploie pas à atteindre le but pour lequel elles furent formées, c'est-à-dire à la satisfaction des désirs ou des besoins; elle n'en fait nul usage productif, mais elle les condamne à une stérile inaction. — L'éducation réprime aussi la prodigalité, vice essentiellement anti-économique. L'homme prodigue dépense son bien en choses superflues ou s'en laisse dépouiller par insouciance. Dans le premier cas, il consomme autant qu'il achète, et il détruit ainsi une portion de la richesse sociale; et lorsqu'il acquiert des choses qui ne peuvent réellement servir de moyens de satisfaction, il occasionne un autre dommage, celui de faire concourir la *production* à la formation d'objets inutiles auxquels on consacre du temps, du travail, des capitaux (B).

La prodigalité étouffe un germe de richesse; il n'en est pas de même de l'avarice, et cependant

celle-ci a toujours été odieuse, celle-là honorée.

O quanti son fallaci sillogismi [1] !

13. Cette autre prodigalité, qui consiste à se laisser dépouiller de ce que l'on possède, engendre la flatterie, la mauvaise foi, l'oisiveté, l'intrigue, et fait surgir un peuple d'adulateurs fainéants, fléaux de la société. — L'économie combat aujourd'hui la prodigalité, ainsi que le fait la morale qui nous met devant les yeux le tableau désolant de ses conséquences; mais, peut-être, fut-elle un jour un vice nécessaire : elle eut pour résultat la ruine des plus grandes fortunes, lesquelles étaient possédées par un petit nombre d'hommes puissants, mais vicieux et oisifs.

14. Très rapproché de la prodigalité, se trouve le luxe. On a voulu donner à ce mot un sens absolu, et, par ce motif, mille auteurs y ont rattaché mille idées différentes : plus on en a écrit, et moins on l'a compris. Le luxe eut alors ses défenseurs et ses ennemis; mais on ne disputa que sur un mot, et chacun, y attachant ses propres idées, s'escrima, en Don Quichotte, contre un être fantastique. Pour nous, nous appelons luxe ce qu'appelle ainsi le vulgaire, qui dans les choses usuelles en sait souvent plus que le savant, c'est-à-dire toute dépense de pure ostentation, qui dépasse les ressources disponibles et tend seulement à satisfaire la vanité (C). Du temps

---

[1] Oh! combien sont tompeurs les syllogismes!

de Jean Villani, « les femmes florentines portaient des chaussures sans ornements, et se contentaient d'une jupe assez étroite de grosse étoffe rouge de Pio ou de Camo, attachée par une ceinture de cuir à l'antique » (1). Ce n'est pas que nous voudrions voir nos dames ainsi vêtues, mais nous verrions avec plaisir que les dépenses qu'elles font pour leur toilette fussent proportionnées à leurs revenus.

15. Le luxe fait supposer l'estime d'une apparence trompeuse, et par suite une civilisation fausse et corrompue. Dans les gouvernements despotiques, le luxe est l'apanage de ceux qui se font les instruments de la tyrannie; il est le leurre décevant des opprimés. Au temps des Auguste et des Tibère, le luxe était excessif. Etant ainsi défini, qui pourrait le défendre? — Mais, par ce même mot, on a aussi entendu toute dépense qui n'est pas strictement nécessaire. Ainsi, Sénèque anathématise ceux qui boivent à la glace; Pline, quiconque porte une bague. Dans ce cas, au contraire, nous sommes un des premiers champions du luxe. Que celui qui peut le faire en recherche les jouissances: il travaillera lui-même pour satisfaire de nouveaux désirs, pour se donner de nouveaux plaisirs, et l'industrie en recevra une nouvelle impulsion.

§ V.

16. Parmi les passions sociales, l'amour du prochain, qui engendre la bienfaisance, vient, lorsqu'il

(1) Histoire de Florence, livre XI.

est bien dirigé par la morale, au secours de l'homme dans le besoin, mais il ne tend pas la main à l'improbité oisive. Il combat l'amour d'un gain excessif fait au détriment d'autrui, et il concourt ainsi doublement à l'ordre économique.

17. Quels avantages ne doit-on pas à l'amour de la patrie, ce feu sacré, dont dépend le destin des nations, et qu'alimentent les inspirations d'une bonne éducation? La science économique trouve dans cet amour un de ses plus puissants ressorts. Celui qui aime sa patrie en aime les productions, et s'applique à l'enrichir. L'amour de notre pays a surtout pour effet, de nous en faire préférer les produits à ceux des autres nations. C'est un encouragement pour les diverses industries et pour les sciences, et c'est ainsi qu'un peuple présente le spectacle d'une seule famille forte et unie. C'est un pauvre pays que celui où peu à peu cet amour s'est éteint. Là, tout ce qui vient de l'étranger est admiré, tout ce qui est national, méprisé. Une telle nation ne peut que déchoir, et le dédain des étrangers sera la punition de ce peuple, qui dans son admiration pour eux se sera dédaigné lui-même. « Je n'aime pas, » disait Rousseau, « ces hommes cosmopolites qui, pour ne » pas chérir une patrie, se disent citoyens du » monde ». Nous ajouterons qu'il ne faut pas toutefois que cet amour dégénère en égoïsme. Voltaire soutenait que le bonheur de son propre pays devait s'acheter au prix du bien-être des autres nations; mais c'était à tort. L'homme est le point central des passions; la famille, la nation, le monde, sont trois

cercles concentriques qui s'élargissent à mesure qu'ils s'éloignent du centre. Intervertir cet ordre, c'est contrarier les lois de la nature; renfermer l'homme dans le premier ou dans le second de ces trois cercles, c'est trop restreindre la sphère dans laquelle il doit agir. Son amour doit se porter aussi loin que sa vue; mais il s'étend par degrés, et plus le cercle qu'il embrasse s'agrandit, plus il doit s'affaiblir.

§ VI.

18. L'éducation religieuse, proprement dite, fait partie de l'éducation morale. Elle l'emporte sur celle-ci autant que l'opinion l'emporte sur la raison. Heureux celui qui professe la véritable religion, c'est-à-dire celle qui est conforme à la véritable morale! Elle, aussi, doit être économique.

19. La nôtre dit que la sagesse est un don précieux, recommande le travail, impose comme unique loi l'amour du prochain, approuve le mariage sans condamner le célibat, promet l'aide de Dieu à qui s'aide soi-même, et seconde ainsi un grand nombre d'habitudes que l'économie met à profit.

20. Mais lorsque nous entendons dire que, dans les Indes, on adore les excréments du Lama; qu'au Pégu, les santons, saints fainéants, vivent oisifs, aux dépens d'autrui, dans des troncs d'arbres creux; quand nous voyons, à l'appel du muezzin, les musulmans tomber cinq fois par jour, agenouillés, et interrompre ainsi, à cinq reprises, leurs travaux; quand nous lisons, dans le *Zenda Vesta*, qu'il faut

avoir des enfants pour être sauvé, sans qu'on ait égard à ce que certains individus ne sont pas en position d'en avoir; et dans l'*Alcoran*, qu'il est inutile de penser au lendemain, puisque Dieu seul et le destin pourvoient aux besoins des hommes, nous ne nous étonnons pas si les nations qui suivent de telles religions sont pauvres, ou arriérées dans leur civilisation. Nous recherchons la cause de l'absence de tout commerce chez les Égyptiens, et nous la trouvons dans l'horreur que ce peuple superstitieux éprouvait pour la mer; et c'est cette croyance, que c'est un sacrilége d'allumer du feu sur l'eau, qui rend tout trafic impossible aux Gentoux.

21. Les investigations de l'économie s'étendent sur un grand nombre d'institutions qui se rattachent à l'éducation religieuse, et entr'autres sur celles des fêtes établies par la religion. Plusieurs auteurs les ont condamnées, et sont arrivés à calculer le temps qu'elles font perdre, et les capitaux qu'elles laissent dans l'inaction. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'homme est une machine vivante; ses forces s'épuisent, et elles ont besoin de se retremper dans le repos. Il n'y a pas de république qui n'y ait consacré certains jours; les fêtes sont l'expression d'un besoin. Quelquefois, à la vérité, l'homme en abuse, tantôt en employant ces jours à des jeux nuisibles, tantôt en s'en servant pour accréditer des idées fausses et superstitieuses. Mais qu'y a-t-il au monde que l'homme ne gâte et ne corrompe (D)?

22. C'est ainsi qu'il a aussi corrompu ces pieuses institutions qui furent, dans un temps, un obstacle

nécessaire au trop grand accroissement d'une population ignorante et féroce, et qui sauvèrent, des bûchers dressés par la barbarie, le palladium sacré des sciences. Elles devinrent depuis le refuge de l'oisiveté; elles ne furent plus que le motif de vaines et inutiles dépenses, que l'instrument de la corruption et parfois même du crime. Tout doit changer alors que les besoins changent; mais si l'homme ne change pas, s'il se crée des idoles immuables et les encense dans leur immobilité, est-ce donc à la religion qu'il faut en attribuer la faute? — L'éducation intellectuelle doit servir à l'homme de flambeau; mais l'homme, au contraire, l'éteint, et chacun de ses pas le conduit à sa perte.

CHAPITRE IV

DE L'ADMINISTRATION, DES RÈGLEMENTS DE L'AUTORITÉ, DES LOIS.

ARTICLE I.

DE LA LIBERTÉ INDUSTRIELLE ET DES LIMITES QUI LUI SONT IMPOSÉES.

Laissez aux arts la force expansive de la liberté.

BECCARIA, part. III, § 32.

§ I.

1. Des luttes incessantes, du sang, des actes oppressifs, des menaces, telles étaient, au moyen-âge, les tristes conséquences de l'organisation féodale. Or, au milieu de tant de désordres, les peuples commencèrent à éprouver le besoin de s'unir, et ce fut ainsi que naquirent les *communes*, formant autant de points de réunion des forces individuelles, auxquels il fut possible d'espérer conquérir, un jour, la paix et la tranquillité. Ce fut un premier pas vers la liberté politique, et l'Italie en donna l'exemple.

2. Cependant, l'intérêt particulier de quelques individus, et celui des hommes qui gouvernaient les peuples, de même qu'une certaine vanité nationale, avaient, depuis l'antiquité la plus reculée, donné naissance à des corporations privilégiées de

certaines professions, ainsi qu'on a pu le reconnaître dans certaines lois de la Grèce et dans celle des douze tables. Quand on eut apprécié les avantages de la réunion des diverses forces dont se composaient les communes, les artisans ne tardèrent pas à former des corps de métiers, et les chefs de l'état leur concédèrent des priviléges que les uns et les autres surent mettre à profit. En effet, ceux-là y puisaient, en quelque sorte, une plus grande indépendance, et recueillaient les fruits du monopole; et ceux-ci, non-seulement, se créaient une foule d'adhérents, mais encore, dans des circonstances périlleuses, ils s'assuraient une plus certaine et plus facile assistance, tandis que, dans les temps de calme, ils se voyaient entourés, aux jours de grandes solennités, d'une suite aussi riche que nombreuse.

3. Ce fut ainsi, qu'à l'exemple des communes, les corporations devinrent un fait politique; la nécessité de réglementer l'industrie et de constituer en corporations les arts et les métiers devint un fait économique. Voyons quelles en furent les conséquences.

§ II.

4. Les réglements sur les corporations fixèrent le nombre des artisans; des commissions, déléguées par les divers corps de métiers, durent examiner les qualités exigées pour être admis au travail; les maîtrises, enfin, voulurent un long ap-

prentissage avant de passer compagnon d'abord, puis ensuite maître.

5. De telle sorte que, sous l'empire de semblables institutions, il ne fut pas permis à tout homme, doué de ses deux bras et d'une certaine habileté, de dire : « Je travaillerai et gagnerai mon pain. » Les commissions déléguées l'admettaient ou le repoussaient selon leur bon plaisir; le travail était un droit domanial (¹). D'un autre côté, les ouvriers venant offrir leur œuvre, les maîtres, en possession d'un monopole, ne l'achetaient qu'au plus bas prix. La classe ouvrière devait donc gémir dans l'oppression et dans la misère. Le génie redoutait de se montrer; les maîtres en eussent été jaloux, car ils ne consentaient pas à être surpassés, et le véritable talent devait, pour toute récompense, être condamné à un éternel apprentissage.

6. On alla jusqu'à imposer des limites aux différentes classes de travailleurs. On distingua le cordonnier du faiseur de pantoufles, le fabricant de gros ouvrages de cuivre du tourneur, l'artisan qui confectionnait des carrosses de celui qui n'en fabriquait que les roues; et on défendit d'exercer simultanément l'un et l'autre métier. Bien plus, il fut interdit de se servir d'outils spécialement réservés à d'autres professions. Oh! sottise!!! Un nouveau mode de travail ne pouvait-il pas rendre commun à plusieurs métiers les mêmes instruments? Ne pouvait-il pas

(¹) C'est ainsi que s'exprime un édit de l'empereur Henri III, contemporain du statut de Milan qui déclare le travail *libre*.

faire servir à un seul ceux de plusieurs autres? — Dans un tel cas, un industriel ingénieux et habile encourait la confiscation, l'amende et d'autres peines encore. Ce fut ainsi qu'on entrava la mobilité des professions, conséquence naturelle de celle des désirs, et qu'on empêcha toute espèce de progrès.

7. On fixa même l'usage des capitaux pour chaque genre de production. Suivant la pragmatique VIII, il fut défendu, dans notre patrie, de rien changer à l'ancienne manière de mettre la soie en œuvre, tandis qu'en France, on interdisait toute impression sur toile. En un mot, tout était enchaîné par mille entraves et par mille prescriptions, et l'industrie se traînait languissante. A la production, on opposait la force des armes; tout progrès était considéré comme un acte de rébellion, et la richesse produite était ainsi inégalement répartie, selon les vues d'un monopole inique et funeste.

§ III.

8. Et cependant, comme si tant d'obstacles n'eussent pas suffi, on fit encore des réglements pour fixer la qualité des divers produits (1). On crut ga-

(1) Voyez parmi les actes du parlement anglais, celui de la 4e année du règne de Jacques I, qui fixe la longueur, la largeur et le poids des étoffes de soie; ainsi que les réglements de Colbert, sous Louis XIV, rendus en août 1669, concernant les manufactures de tissus de laine; et ceux rendus sous le même roi, en août 1687 et 1693, qui prescrivent trois marques pour chaque pièce d'étoffe. Que

rantir ainsi l'intérêt des consommateurs, pendant qu'on détruisait la concurrence qui consiste dans la faculté de perfectionner les produits, qu'on accablait la production sous le poids d'un engourdissement stationnaire, et que, par cela seul, on nuisait à ce même intérêt qu'on croyait protéger. Là où la fabrication est libre, tout producteur s'efforce d'améliorer ses produits.— Quel est le consommateur qui ne s'empresse pas d'acheter les meilleurs? Est-il donc nécessaire pour cela d'une loi?

9. Il faut ajouter que, là où la qualité des produits est ainsi fixée, il ne peut y avoir de variété dans ceux de la même espèce, et qu'ainsi toutes les fortunes ne sont pas appelées à en jouir. Combien d'individus ne pourraient se vêtir de drap, là où il ne serait que d'une seule qualité?—Et puis, quels étaient les juges qui devaient apprécier ces qualités?— Les artisans eux-mêmes; et qui ne sait combien l'envie a de puissance sur l'homme? C'était, sans doute, le meilleur producteur qui subissait le

---

d'entraves à la production! On en trouverait mille autres exemples dans nos pragmatiques et constitutions; et, dans l'ouvrage de Summonte, on peut voir quels étaient tous les tribunaux des divers métiers et leurs juridictions. « Les consuls, y est-il dit, ont le droit de justice civile et criminelle sur tous ceux qui sont immatriculés et inscrits comme exerçant la même profession, et, pour les causes importantes, ils tiennent leurs audiences au tribunal, un jour par semaine, assistés d'un docteur ès-lois, etc.... Il leur est encore adjoint un officier de la couronne pour connaître des *contraventions qui seraient commises contre les règlements concernant la fabrication des draps dont, dans ce cas,* une partie est saisie au profit du trésor royal. » *(Histoire du royaume de Naples.)*

plus souvent la confiscation et l'amende ; dont l'atelier était le plus souvent condamné à rester inactif, car telles étaient les punitions le plus habituellement appliquées par les conseils des arts et métiers.

10. Toutes ces institutions, qui réglementaient l'industrie, nuisirent donc singulièrement à l'utile emploi des agents de la production, à l'ordre économique et à l'accroissement des richesses : elles n'eurent d'autre effet que de protéger le monopole, et de contrarier le principe de la population.

§ IV.

11. L'abolition de pareils abus est un véritable progrès pratique de la science (1) ; mais l'administration n'a toujours pas encore renoncé à cette manie de vouloir tout réglementer. Il y eut autrefois une école économique, qui prit le nom de Colbert, ministre de Louis XIV, et qui, s'appuyant, comme sur un levier, sur cette fausse idée, que le numéraire seul forme la véritable richesse, établit le fameux système de la *balance du commerce*. On crut que cette balance penchait en faveur de son pays, selon que la quantité d'or ou d'argent qui y entrait était plus ou moins grande, et on formula ainsi ce grand problème administratif : *parvenir à vendre beaucoup et à acheter peu ; bien plus, à vendre toujours*

(1) Il se trouve cependant encore des esprits imbus de préjugés qui osent les défendre. Tant il est vrai qu'il est facile de faire croire aux hommes que ce qui est, doit être, et de leur faire prendre parti pour ce qui leur est nuisible.

Digitized by Google

et à n'acheter jamais, si la chose eût été possible. Mais il survint que, chacun voulant vendre, personne ne voulut plus acheter. Cependant l'erreur ne fit que grandir; le système devint européen, et tous les gouvernements l'adoptèrent.

12. Pour atteindre le but qu'on se proposait, on prohiba la sortie des matières brutes et l'entrée des produits manufacturés. On se dit : « que les manufactures nationales s'appliquent à transformer ces matières et ensuite qu'on les exporte, afin que les étrangers nous en paient la plus value, tandis que nous, nous refuserons de payer celle qu'ils auront donnée aux autres matières que leur industrie met en œuvre. » Mais toutes les nations en firent autant, et toutes s'aperçurent bientôt que ce système, dès qu'il était généralement adopté, devenait impossible. Cependant on demandait toujours du numéraire, rien que du numéraire, et ce délire fut poussé à un tel point, que peu s'en fallut que la fable de Midas ne vînt à se renouveler.

13. Des droits exorbitants frappèrent l'exportation des matières premières, dont la sortie n'était pas absolument prohibée; de telle sorte que, faute d'écoulement, le prix en baissa d'abord, puis que, peu à peu, on en abandonna la production, au détriment des classes laborieuses et de la richesse sociale. Beaucoup de terres restèrent incultes; on ne trouva plus à affermer, en France, que celles qui étaient propres à la culture de la vigne. Tout était entraves et obstacles; mais le luxe qui régnait à Paris et à Versailles faisait crier : *prospérité!*

14. Les produits étrangers étant frappés de proscription, il arriva que les consommateurs furent privés de beaucoup d'objets qu'ils auraient pu se procurer, si l'importation en eût été permise; et d'une autre part, les étrangers, ne trouvant pas de débouchés pour leurs produits, ne purent acheter ceux qu'on fabriquait dans les autres contrées, et ainsi les fabriques indigènes travaillèrent en vain.

15. On prétendait par là favoriser le commerce; mais le commerce est impossible, là où l'échange des produits ne peut avoir lieu, et il fut ainsi, au contraire, frappé de marasme. La seule utilité qu'il ait, est de rapprocher des produits lointains, et alors qu'il ne le put plus, il lui devint impossible de subsister. La misère, l'affaiblissement des nations, la diminution de la population, tels furent les résultats de ce système; mais le préjugé n'en demeura pas moins; l'habitude l'avait accrédité, et pour beaucoup d'esprits, l'habitude tient lieu de raison.

§ V.

16. Cette opinion que l'argent est la seule richesse, fit encore établir les accises. On voulut que, chaque jour, l'autorité fixât, sur les marchés, le prix des denrées, afin que le consommateur ne dépendît pas d'une manière trop absolue du producteur. Mais le prix, c'est à-dire la valeur échangeable évaluée en numéraire, tenant à mille causes variables, comment pouvait-il ne pas être injuste de le fixer? Un seul homme peut-il connaître la quantité de produits existants, relativement aux be-

soins qui s'en font sentir? Peut-il calculer ces besoins, leur nature, leur intensité? Un seul homme peut-il déterminer les frais de production, dans lesquels il faut faire entrer le temps, le travail, les pertes de toute nature, les risques, etc.? Peut-il discerner minutieusement, eût-il les yeux d'Argus, les diverses qualités de chaque produit?

Le choc des intérêts divers, la libre concurrence du marché, peuvent seuls établir l'équilibre entre le prix des choses. Si l'accise fixe un prix égal à celui qui se fixerait de soi-même, elle est inutile; si ce prix est plus bas ou plus élevé, elle est funeste et inique; et nous ajouterons, avec Genovesi, que l'injustice des accises *augmente la cupidité, excite le mécontentement, et fait disparaître les produits.*

§ VI.

17. La manie de régenter l'*industrie des nations avec la férule du pédagogue* (1) était devenue jadis un mal chronique; il était réservé à un médecin de Louis XV de le guérir. Or, de même que les *tourbillons* de Descartes, resplendissante chimère d'un génie supérieur, firent ouvrir les yeux des péripatéticiens endormis; de même cette opinion de Quesnay, centre d'un système brillant,—que dans le produit de la terre seul consiste la vraie richesse,—jeta un éclat qui mit un terme à l'engourdissement du Colbertisme.

---

(1) Mengotti: du *Colbertisme.*

18. L'inconséquence avait fait dire à Colbert que le numéraire seul étant richesse, il fallait bien se garder d'acheter, sans réfléchir que cela équivalait à dire qu'il ne *fallait plus vendre;* et l'inconséquence fit crier à Quesnay : « *Laissez faire et laissez passer librement;* » lorsqu'ainsi les produits du sol, c'est-à-dire ce qui passait pour constituer la seule richesse, auraient pu déserter le pays. Colbert avait pour but de favoriser les manufactures et le commerce, et son système amena la ruine des unes et de l'autre ; Quesnay voulait qu'ils fussent seulement tolérés, et son principe était le plus puissant encouragement qu'ils pussent recevoir. La contradiction, dit Voltaire, paraît former la base de l'esprit humain; et l'auteur de l'*Esprit* ajoute que, sans un peu d'inconséquence, le monde serait perdu.

19. L'école de Smith corrigea les erreurs des physiocrates, et maintint le *laissez faire, laissez passer*.

§ VII.

20. Quand le commerce est libre, chaque nation est assurée d'avoir les meilleurs produits au plus bas prix possible. Qu'importe qu'un peuple ne fabrique pas de draps, s'il peut les tirer meilleurs et à meilleur marché de l'étranger ? Une autre production, plus profitable et moins dispendieuse, peut lui offrir des sujets d'échange avec lesquels il pourra se procurer des draps, et il trouvera, dans ce commerce, un véritable avantage.

21. Quand les guerres enfantées par la jalousie

enlevaient aux nations toute sécurité, c'était un problème de *circonstance* que de faire en sorte que chaque peuple produisît ce dont il avait besoin. Mais la nature qui a donné aux chèvres du Thibet ce duvet soyeux, matière première des fameux châles de Kachmyr, et qui les en prive aussitôt qu'elles sont transportées en Guinée; la nature qui a voulu que la Chine produisît le poivre, et que les forêts glacées du nord fussent riches en bois de construction, a dicté cette maxime, que Verri a depuis formulée : « ce n'a jamais pu être une heureuse idée, que celle de former un abrégé de l'univers dans les limites étroites de certaines frontières » (1).

22. Le commerce intérieur, toutefois, quoique moins en évidence, est en réalité plus important que le commerce extérieur, et, par cette raison, tous les obstacles apportés au premier, causent à l'industrie un plus grand préjudice. Les droits de péage ou de transit ont de plus facheuses conséquences encore que ceux de douane. La libre circulation des produits indigènes permet, à chaque localité d'un même état, de se livrer à la production qui lui convient le mieux ; chacune peut ainsi jouir du superflu des autres et, en dernière analyse, la richesse, ce sang des nations, est promptement et également répartie dans toutes les portions d'un même corps. Là où il en est autrement, certaines parties d'un même état se trouvent avoir un excé-

(1) *Méditations*, § XXVII.

dant de produits dont elles ne font aucun usage, pendant que d'autres ne peuvent satisfaire le besoin qu'elles éprouvent de ces mêmes produits, et c'est ainsi que les unes et les autres ne tardent pas à s'appauvrir.

23. La Chine, les Indes, le Bengale et l'antique Egypte sont autant de preuves de la supériorité du commerce intérieur. Leurs diverses provinces pouvant, au moyen de leurs canaux, commercer facilement entr'elles, ces contrées furent ou sont florissantes sans commerce extérieur.

§ VIII.

24. La liberté du commerce, pour le dire en quelques mots, peut seule mettre chaque produit en présence de tous les autres, et étendre le marché, autant qu'il est possible de le faire, dans certaines conditions économiques données. Elle peut ainsi prévenir l'encombrement; sans elle, ce fléau de l'industrie est d'autant plus sensible, qu'on voit une plus grande quantité et une plus grande variété de produits repoussés du marché, au lieu d'être échangés contre d'autres produits, lesquels, par ce motif, restent invendus, tandis que les besoins qu'ils devraient satisfaire existent, ainsi que les moyens nécessaires à leur acquisition.

25. Nous pouvons donc dire, à ce sujet, avec Delfico [1], que « *toute contrainte économique est pour*

---

[1] Mémoires économiques.

la société un contact empoisonné », puisqu'élevant une barrière entre un produit et un grand nombre de consommateurs, elle nuit à ceux qui vivent des profits de l'industrie dont l'objet est la formation de ce produit, en même temps qu'elle prive les consommateurs d'un moyen d'existence ou de jouissance ; et, d'un autre côté, les consommateurs étant, eux aussi, producteurs d'objets avec lesquels ils auraient pu se procurer ceux dont ils se trouvent ainsi privés, il en advient que ce débouché est également fermé à leurs propres produits, ce qui leur occasionne des pertes ou, tout au moins, les oblige à se contenter de profits moindres et de peu d'importance.

§ IX.

26. De tout ce qui précède, nous concluons que la *libre concurrence* est une condition nécessaire de l'ordre social des richesses. Mais ce principe économique doit être limité par la nature même des choses économiques.

27. Ce principe, en effet, il faut le dire, suppose à l'homme une *puissance* toujours prête, et la *science* nécessaire pour la diriger, de même qu'un accord constant entre l'*intérêt individuel* et l'*intérêt général*, ce qui n'a pas et ne peut pas toujours avoir lieu. Et c'est ainsi que, dans certaines circonstances, l'autorité publique doit diriger, ordonner ou défendre (¹).

(¹) Le fameux acte de navigation anglais, qui eut pour principal but d'exclure les Hollandais des ports de l'Angleterre, en donnant

28. Là où certain individu, par exemple, poussé par un sordide amour du gain, voudrait cultiver les terres voisines d'une ville, de manière à en rendre l'air malsain, ou exercer quelqu'industrie dangereuse au milieu d'un centre de population, ou bien encore administrer des médicaments que l'ignorance pourrait préconiser, bien que nuisibles, l'administration aurait raison de l'empêcher. C'est ainsi que l'intervention de l'autorité dans l'exercice de la pharmacie et de la médecine est utile, de même que dans la fabrication des monnaies. Dans ce cas, cette intervention a pour but de donner une garantie au public. Nous ne voudrions pas toutefois qu'elle fût vénale : elle nous semble alors un embarras inutile, sinon même nuisible.

29. En outre, lorsque les individus manquent des moyens nécessaires pour former des entreprises nouvelles et hasardeuses, mais utiles; quand, abandonnés à leurs propres forces, ils ne pourraient essayer quelque nouvelle production, qui promet de grands avantages au pays, l'action du pouvoir peut encore devenir avantageuse. Si Ruggiero n'avait pas appelé de Grèce, en 1148, des ouvriers en soie, nous n'aurions pas eu ces nombreuses et diverses fabriques qui, dans les siècles passés, alimentaient en grande partie notre commerce.

---

aux navires nationaux le monopole du transport maritime, ne pouvait qu'être blâmable sous le point de vue économique; car si les Anglais avaient pu soutenir cette concurrence, ils l'eussent fait sans cela: mais il fut très utile dans ses résultats, puisqu'il fut cause de l'agrandissement de la marine et de la force politique de l'Angleterre.

30. Le commerce peut, enfin, avoir besoin de quelques utiles entraves. L'abolition de l'affreuse traite des nègres ne fait-elle pas la gloire des peuples qui y ont concouru ? — Et sans parler de cela, supposons une année où la Pouille seule aura produit du grain, tandis que la France et l'Angleterre viendront à en manquer, et qu'une guerre fermera les détroits de la mer Noire : tout le grain de la Pouille ne pourra pas assurément suffire à la consommation des trois nations ; mais les particuliers, excités par l'amour du gain, seront fort disposés à exporter toute leur récolte, quitte à faire régner la disette parmi leurs frères les plus proches. Direz-vous, dans cette hypothèse, qu'une prohibition soit anti-économique? Oublierez-vous que *salus populi, suprema lex esto?*

31. Et de même, là où se formerait, au détriment du public, une *coalition* entre les divers détenteurs d'objets de toute nécessité, l'administration aurait le droit d'employer tous les moyens nécessaires pour empêcher ou même punir ce coupable concours, qui blesserait et la libre concurrence et l'ordre économique.

32. Quoi qu'il en soit, l'action du pouvoir est toujours moins nécessaire chez les nations dont la civilisation est plus avancée, où la puissance de l'administration s'accroît, où l'intérêt général se confond davantage avec l'intérêt privé. Qu'on ne s'étonne donc pas si nous comparons l'administration à la médecine, ou, si on le préfère, à l'hygiène: l'une et l'autre supposent une situation anormale qu'il faut

éviter ; mais les maladies sociales peuvent être peu à peu guéries (¹).

32. Après tout, ce qui nous console, c'est de penser que toutes les prohibitions possibles, si elles émanent d'un zèle malentendu et contraire à la nature des choses, ne sont que de faibles digues opposées à un torrent. Elles peuvent, pour quelque temps, en répandre les eaux sur les campagnes, mais bientôt elles seront renversées. L'usage du tabac était, à Constantinople, puni du pal ; en Espagne, l'inquisition le frappait d'anathême ; les Anglais et les Russes perçaient avec une alène les narines des priseurs ; mais à quoi servirent toutes ces rigueurs? — Genovesi disait (¹) : « appelez des géants pour empêcher la terre de tourner ; si cependant elle tourne, ils tourneront avec elle (E). »

(¹) Combien les nations, même les plus civilisées, sont encore éloignées de ce but. « Dans les petites villes et dans les communes rurales on fait pourrir, on ramasse, on entasse le fumier, les maisons en sont entourées ; quelquefois il est amoncelé dans la seule chambre où couche toute une famille..... Les administrations locales peuvent intervenir, etc. » Chacun croira que ce passage se rapporte à la description de quelques hordes de Cafres ou de Hottentots ; mais non ; il s'agit d'un département de la France ; nous le lisons au chapitre III de l'estimable *Statistique de la Drôme*, par M. Delacroix, ouvrage couronné en 1835, par l'institut.

(¹) *Leçons de commerce*, chap. X.

Digitized by Google

ARTICLE II.

DES LOIS SUR LES REVENUS. — DES LOIS SOMPTUAIRES. — DES LOIS SUR LA POPULATION.

§ I.

1. On ne s'est pas contenté de limiter le libre emploi des forces productives : le pouvoir a voulu quelquefois régler le taux des profits. Rarement, à la vérité, foulant aux pieds toutes les lois naturelles et économiques, qui font dépendre les salaires de tant et de si diverses causes, on en a fixé le taux ; mais souvent on a interdit tout *profit* aux capitaux, ou on a cru nécessaire d'en déterminer la quotité, surtout pour les capitaux existant sous forme de numéraire.

2. La théologie, elle-même, a voulu intervenir dans ces questions économiques, et bien que, nous l'avouons, nous ne soyons pas théologien, nous savons toutefois que beaucoup d'hommes célèbres descendirent dans l'arène de cette science sacrée, et y combattirent victorieusement. Pour ce qui nous concerne, nous déclarons ne considérer la question que sous son seul point de vue économique.

3. Or, la science économique reconnaît dans le capital, sous quelque forme qu'il soit, un agent producteur, dont les opérations sont utiles et ont une valeur échangeable ; elles doivent donc recevoir une rémunération. Il n'y a personne qui puisse prétendre que celui qui possède de la laine ne doit rien y gagner, lorsqu'il la cède au tisserand qui la convertira

en tissu, et que celui qui possède une maison ne doit en recevoir aucun loyer ; et cependant, on a cru pouvoir interdir tout profit à celui qui possède le numéraire avec lequel on peut acheter cette laine ou cette maison. — Vaine et subtile distinction!

4. C'est par de telles prohibitions qu'on diminue le nombre des capitalistes consciencieux, et qu'on oblige les autres à fouler les lois aux pieds, en les éludant, et à ne plus respecter la sainteté même de celles qui sont les plus utiles ; et puis, en limitant ainsi la concurrence des capitalistes, on produit une hausse réelle dans le taux de l'intérêt, et on plonge dans le découragement l'entrepreneur qui a besoin de capitaux.

5. Les lois qui auraient pour objet de fixer uniformément un seul et même taux à l'intérêt de l'argent, produiraient un même résultat. De tels réglements sont contraires à la nature des causes qui influent sur les profits.—Voyez 3e partie, ch. V, n. 5. —Aussi, en parlant de telles lois, Vasco disait que l'*impérieuse nécessité du commerce avait enseigné les moyens de les rendre sans effet.*

6. Les lois pourraient, tout au plus, fixer le taux de l'intérêt, alors seulement qu'il s'agit de celui qu'un débiteur peut être forcé de payer ; mais c'est à tort qu'elles interviendraient pour déterminer celui qui est librement consenti, fut-il même exagéré. Et en effet, il y a, premièrement, tel cas où un intérêt, même exagéré, est utile et raisonnable : *utile*, parce que s'il est payé, par exemple, par un entrepreneur qui, à l'aide des capitaux qu'on lui

prête, évite une faillite, il peut être pour lui un moyen d'échapper à sa ruine; *raisonnable*, parce que la *jouissance des capitaux* peut avoir plus de valeur à telle époque qu'à telle autre, parce que tel jour ils peuvent être faciles à obtenir, attendu le crédit personnel ou réel de celui qui emprunte; tel autre jour, très difficiles, par des raisons contraires; de telle sorte que leur prix doit être soumis aux mêmes oscillations, et que les parties intéressées doivent seules en être les arbitres.—En second lieu, s'il peut arriver que quelque malheureux se ruine en payant ainsi des intérêts trop onéreux, il y a deux choses à dire à ce sujet : ou cet homme ne trouve pas de capitaux moyennant un intérêt moindre, et alors c'est avec raison qu'il en paie un aussi élevé; sa ruine est causée par le mauvais emploi qu'il a fait de ses capitaux, et non par suite des emprunts *usuraires* qu'il a été obligé de contracter, puisqu'un tel emprunt aurait pu lui être avantageux, comme dans le cas déjà supposé d'une faillite qu'il pourrait ainsi éviter; ou bien, s'il paie un tel intérêt par pure insouciance ou par imbécillité, ce qui n'est toutefois pas à croire, la loi ne peut descendre jusqu'à vouloir empêcher un simple particulier de donner, volontairement et pour prix d'un objet qui lui est vendu, — et ici, cet objet, c'est l'usage des capitaux prêtés, — tel profit que bon lui semble. Mais s'il y avait, de la part du prêteur, violence, fraude ou dol, de telle nature que ce pût être, alors la loi devrait intervenir et châtier le coupable; mais en tous cas, ce

ne serait pas à cause du taux trop élevé de l'intérêt. Chaque loi qui a pour objet de réprimer l'*usure*, ne pourrait donc que, seulement *bis aut semel*, punir quelques abus, et être nuisible dans toute autre circonstance. Il y a plus, même dans ces cas peu nombreux que, suivant la maxime [1], le législateur doit négliger, la loi pourrait facilement être éludée; ce qui revient à dire qu'elle serait le plus souvent nuisible, et en tous cas toujours inutile. Comment alors l'économie pourrait-elle ne pas la condamner?

§ II.

7. On ne voulut pas non plus s'en rapporter à l'intérêt privé du soin de régler l'emploi des revenus. Des charges de censeurs furent instituées; des lois somptuaires furent rendues à cet effet. Mais c'est toujours à tort que l'empire de la loi cherche à pénétrer dans l'intérieur des familles.

8. Et puis, comment fixer la somme des dépenses de chaque famille? — On peut, à la vérité, interdire l'usage de certains objets; mais s'il est dispendieux, pour certaines fortunes, d'en faire emploi, il n'en est pas de même pour toutes; et ainsi, en ne permettant pas certaines dépenses qui dépassent les moyens des petites fortunes, on prive à tort des jouissances qu'elles procurent, ceux qui pourraient les faire; et, d'un autre côté, en défen-

---

(1) *Quod bis aut semel accidit, prætereunt legislatores.*

dant la consommation de ces produits que la plus grande opulence même peut à peine acquérir, on n'empêche pas ceux qui possèdent peu de chose de se ruiner.

9. Les agents qui doivent surveiller d'un œil inquisitorial les dépenses de chaque maison, les châtiments qui menacent d'en punir l'*excès*, inspirent en outre une mortelle répugnance, et rendent le remède pire que le mal. Quand nous lisons que Jacques Ier, d'Aragon, ordonna, en 1234, que l'on ne mangeât pas plus de deux mets, nous nous étonnons de cette prétention de régner jusque sur les cuisines, et nous nous rappelons Lucullus qui vivait sous l'empire de lois semblables. — Mais qu'y a-t-il là qui doive surprendre? N'a-t-on pas aussi maintes fois tenté de régner sur la pensée?

10. On eut enfin la prétention de faire obéir le principe de la population à la volonté de l'autorité publique. Cela aurait encore pu se faire; il n'y avait qu'à augmenter les moyens d'existence; mais on ne s'y prit pas ainsi; on voulut que le nombre des hommes augmentât, sans leur donner une plus grande quantité de ces moyens d'existence. Certaines lois grecques, celles, si fameuses, que rendit Auguste, et d'autres encore de législateurs plus rapprochés de nous, accordèrent des exemptions et des primes pour favoriser les mariages, et frappèrent le célibat de châtiments et d'infamie. Encouragements trompeurs, funestes punitions, qui multiplièrent le nombre des victimes de la misère et de la mort!

Digitized by Google

11. De telles lois ne pourraient être utiles que pour combattre ces obstacles passagers dus aux *préjugés* ou à la *corruption des mœurs*; mais, précisément par ces motifs, elles seraient étrangères à l'ordre économique.

§ III.

12. La conséquence de cet article est que la seconde condition extrinsèque de l'ordre social des richesses est la suivante : Là où l'intérêt privé est de soi-même bien dirigé par la nature des choses, il faut le laisser agir librement.

ARTICLE III.

DU CONCOURS DU GOUVERNEMENT. — DES BREVETS D'INVENTION. — DES PRIMES. — DES INSTITUTIONS ET TRAVAUX PUBLICS.

§ I.

1. Nous avons dit précédemment que souvent les longues et dispendieuses recherches, nécessaires pour parvenir à une nouvelle invention, ou pour faire quelque découverte utile à l'industrie, n'étaient pas toujours suffisamment récompensées par un bénéfice que l'avide concurrence ne tarde pas à réduire. Ce fut par ce motif qu'on créa les *brevets d'invention*, ou *priviléges*, c'est-à-dire ces actes de l'autorité publique par lesquels il est interdit à tout autre individu que celui qui en est l'auteur, ou qui le représente, de mettre en œuvre le nouveau procédé, la nouvelle invention.

2. Ce moyen, qui peut être regardé comme juste

quant à la récompense à laquelle l'auteur d'une invention utile a le droit de prétendre, est injuste quant à son mode d'exécution; et, de plus, il est nuisible aux intérêts de la société, puisqu'il la prive des résultats utiles d'une invention, sans même que l'inventeur y trouve constamment un avantage.

3. Nous avons dit que ce moyen était injuste, et cela à l'égard de ceux auxquels on interdit une industrie qu'autrement ils pourraient exercer. Un homme ne peut pas empêcher que ses idées se reproduisent dans l'esprit d'un autre homme, ni prétendre que cet autre individu ne puisse chercher à les connaître; et une fois que, par exemple, on est parvenu à connaître de quelle manière on peut teindre la toile, on a naturellement le droit d'opérer selon ce qu'on a appris. Lier les bras à l'industrie, c'est faire une chose contraire à la liberté du travail, partie essentielle de la liberté individuelle. On a tort de dire que, lorsqu'une idée n'a pas primitivement surgi dans notre intelligence, on peut nous défendre de la mettre en œuvre, puisque, dans ce cas, tout le monde serait dans l'inaction et à la merci de ces seuls génies privilégiés à qui la nature a donné de pénétrer ses secrets. Les idées, quelle que soit lour origine, sont la propriété de celui qui les possède, puisqu'elles sont un acte de son intelligence.

§ II.

4. Il est facile de démontrer que le système des brevets d'invention a pour résultat de détruire toutes

les conséquences utiles d'une nouvelle découverte. —En effet, quelles sont, avant tout, les conséquences utiles de tout progrès industriel? — Une augmentation d'aisance pour tous les individus qui composent la société. — Or, les consommateurs sont d'autant plus aisés qu'ils peuvent acquérir plus de moyens de satisfaction; que ces moyens de satisfaction sont mis à la portée du plus grand nombre; et les producteurs améliorent d'autant plus leur sort, qu'ils trouvent à employer plus fructueusement et leur travail et leurs capitaux.—Ce double résultat ne peut être successivement obtenu que par le bas prix des produits, comme il est facile de le déduire de tous les principes que nous avons précédemment établis, dans nos deux théories *du marché* et *des salaires*. Mais on ne peut pas obtenir de bas prix sur les objets qui sont soumis à l'exercice d'un brevet d'invention, puisque leur producteur, affranchi de toute concurrence, ne voudra certes pas renoncer au bénéfice excessif qu'il pourra réaliser. Les brevets détruisent donc l'utilité commerciale d'une nouvelle invention.

5. Il est vrai, qu'en général, ces brevets ne sont accordés que pour un temps limité; certains économistes les ont, par ce motif, regardés comme pouvant être tolérés. Mais si les progrès de l'industrie sont incessants, il est facile de s'apercevoir que les brevets peuvent bien n'être que temporaires, sans que pour cela la société soit un jour exempte des inconvénients de ce système. Pour s'appliquer à des objets différents, le mal n'en existera pas moins.

§ III.

6. Il peut arriver aussi que l'inventeur lui-même ne retire aucun avantage de son brevet. Combien de fois n'a-t-on pas vu des hommes, sans moyens pécuniaires, condamnés à regarder s'écouler, sans résultat, le temps qu'avait à courir le brevet qu'ils avaient obtenu. Il est vrai qu'une invention utile peut facilement se céder. — Mais celui qui l'achète doit comprendre, dans ses frais de production, la dépense qu'il a faite pour acquérir la propriété de l'invention, et souvent encore, par les motifs que nous indiquerons au numéro suivant, il aura à craindre de ne pas pouvoir rentrer dans cette dépense. Par ces diverses raisons, il n'est pas si facile qu'on le croit de céder une invention nouvelle, surtout quand la réussite en est, sous quelque rapport, problématique.

7. Il faut encore ajouter qu'étant accordé qu'un inventeur se trouve placé dans toutes les conditions les plus favorables, il est toujours exposé à ne pas rentrer dans ses capitaux. — Car son *brevet* ne pourra pas empêcher qu'un autre ne perfectionne sa découverte, ou n'y fasse quelque changement, ce qui est plus facile que d'inventer, et ce qui enlèvera ainsi au premier inventeur les bénéfices de son monopole.

8. C'est encore une chose pénible pour un homme de génie, — et il faut supposer que tout inventeur en est doué, ou tout au moins le plus grand nombre, — de se voir contraint de recueillir le

fruit de son labeur au milieu de ces ronces que l'envie et la méchanceté sèment, plus que jamais à l'époque où nous vivons, sur tout ce qui peut être considéré comme une exception ou un privilége.

9. On a dit enfin que les brevets encourageaient les inventeurs à s'endormir sur leur première découverte, et que, sûrs d'un gain dont ils avaient le privilége, ils ne cherchaient pas à la perfectionner. — Nous reconnaissons que cette objection est fondée, mais il ne faut pas se dissimuler que, d'un autre côté, les brevets engagent les autres industriels à rechercher les moyens de perfectionner une invention, afin de se soustraire au monopole. — Un spirituel écrivain a dit : « Il faut être juste, même envers le vice, afin qu'on ne le regarde pas comme une victime. »

10. Au reste, dans quelques pays, les brevets peuvent s'étendre aux *perfectionnements*, et alors, il est évident que personne ne cherchera à en apporter aucun aux inventions brevetées. — L'industrie du monopole est de sa nature paresseuse et engourdie.

§ IV.

11. L'inventeur doit-il donc être un héros condamné à mourir de faim pour le plus grand avantage de sa patrie ? — Nous ne pensons pas qu'il se rencontre un grand nombre de ces Curtius industriels, et la société n'a pas le droit d'en exiger un tel dévouement.

12. Et nous aussi, nous croyons que ce qu'au siècle dernier, l'esprit si éclairé de notre Genovesi regardait, à force de bon sens et de logique, comme juste et utile, l'est en effet; c'est-à-dire que les découvertes et inventions nouvelles devraient être examinées par un jury industriel, qui leur assignerait un prix que la société paierait par l'intermédiaire du gouvernement. Après avoir été ainsi achetée, une invention deviendrait un fonds public et commun que chacun serait libre d'exploiter.

13. On objectera, peut-être, qu'une réunion de savants, interrogés, il n'y a pas encore très longtemps, par un homme de génie qui eût mieux fait de ne suivre que sa propre impulsion, crut impossible l'application de la vapeur à la navigation, et que souvent ainsi une invention d'une haute utilité resterait sans récompense. — Il n'est pas difficile de répondre à cette observation. — En supposant le cas où l'inventeur s'obstinerait, en dépit de l'opinion du jury, à regarder son invention comme utile, on pourrait, dans ce cas assurément rare et exceptionnel, déclarer que la société se réserve le droit de rendre publique cette invention, en en payant le prix, ainsi que tous les frais que sa mise en œuvre aurait occasionnés, alors seulement que l'expérience aurait démenti le jugement émané de la commission qui l'aurait examinée. Il est vrai qu'alors l'inventeur pourrait être embarrassé pour trouver les moyens de mettre en œuvre son invention; mais ce même inconvénient subsiste également dans le système des brevets. Dieu seul peut apporter quelque

remède à ces imperfections qui sont inhérentes à la nature humaine.

§ V.

14. Il faut toutefois remarquer que le prix d'une invention ou d'une découverte serait payé par la nation tout entière, c'est-à-dire sur un fonds qu'elle devrait fournir au moyen de l'impôt. — De telle sorte qu'on pourrait croire que cela reviendrait au même que de délivrer des brevets d'invention, puisque, de toutes manières, la société devra toujours finir par payer.

15. Mais il y a une grande différence entre les deux systèmes. Dans celui des brevets, le prix élevé du produit en restreint la production ainsi que l'écoulement; et ainsi on ne peut donner à une nouvelle invention ni toute l'extension dont elle serait susceptible, ni celle qui serait en rapport avec l'extension de toutes les autres industries, dont les produits devraient être échangés avec ceux de la nouvelle découverte. — Dans le système qui nous semble le plus raisonnable, tous ces avantages sont au profit de la société tout entière, qui doit ainsi y gagner bien au delà de ce qu'elle peut avoir à dépenser pour ce objet.

16. Il est cependant vrai de dire qu'une invention nouvelle peut n'intéresser qu'une production spéciale, utile seulement à certaines classes de la société, pendant que l'impôt est payé par toutes.

17. Mais l'écoulement du plus grand nombre des produits augmente immensément, quand la

baisse de leurs prix les met à la portée des fortunes les plus nombreuses; et, comme il en résulte que les producteurs jouissent des avantages d'une demande plus active, et les consommateurs de ceux d'une économie qui sert, ordinairement, à faire face, au moins pour la plupart, à de nouvelles dépenses, à l'achat d'autres produits, nous croyons, qu'en dernière analyse, toutes les classes de la société devront en tirer quelque profit.

18. Et, en même temps, l'inventeur recevra une rémunération honorable et un encouragement à de nouvelles recherches; la classe de ces hommes de génie tout entière sera assurée qu'il lui suffira, désormais, d'atteindre le but de ses recherches persévérantes, pour en recueillir quelque fruit, sans qu'ils se voient obligés de courir toutes les chances du commerce avant de pouvoir l'espérer.

§ VI.

19. Il nous semble que le seul cas où un brevet d'invention pourrait être accordé, serait celui d'une invention, dont le résultat serait destiné à des consommateurs dont le nombre, de sa propre nature, serait limité, et par conséquent ne serait pas susceptible de s'accroître, et qui auraient les moyens de payer un prix élevé. — Ce ne peut être qu'un cas excessivement rare, mais non pas, toutefois, imaginaire. Un nouveau procédé qui ne pourrait s'appliquer qu'à la fabrication des ordres ou décorations et autres objets de ce genre pourrait en servir d'exemple (F).

§ VII.

20. Les priviléges que parfois les gouvernements ont accordés, à prix d'argent, pour autoriser un monopole qui ne s'appuie même pas sur le prétexte d'une invention nouvelle, ont une certaine analogie avec les brevets d'invention.— En enlevant à chacun l'exercice d'un droit aussi naturel que la liberté du travail, ces priviléges sont, sans aucun doute, odieux et doivent être réprouvés, plus encore que les simples brevets d'invention, puisqu'ils n'ont même pas de prétexte qui puisse les justifier. — Genovesi disait qu'ils étaient à peu près excusables lorsqu'ils servaient à donner l'impulsion à un commerce naissant, et à certaines branches d'industrie (1); nous croyons que, dans ce cas, le système des primes est plus efficace.

§ VIII.

21. Les primes consistent dans des subventions accordées à de nouvelles entreprises. Il est vrai que les premières dépenses, les premières recherches qu'exige, dans certains pays, la création d'une industrie utile, peuvent, même faute d'expérience, devenir très coûteuses et de peu de profit. — Les primes, dans ce cas, loin d'être nuisibles, peuvent être, au contraire, fort utiles, puisqu'en peu de temps, le pays sera à même de jouir de cette industrie, et bientôt les producteurs, au lieu d'avoir

(1) *Leçons de commerce*, 1re partie, chap. XX.

besoin de primes, pourront être soumis à l'impôt.

22. Mais, lorsque les primes ne sont destinées qu'à forcer les capitaux à se porter vers des entreprises mal conçues, et qui ne sont pas conformes aux qualités du sol où elles veulent se fixer, ni aux habitudes des populations parmi lesquelles elles veulent s'établir, elles n'ont alors d'autre avantage que celui de faire jouir le producteur d'un bénéfice qu'il ne devrait pas faire, et de tromper le consommateur, en lui faisant payer, sous forme de prime, une portion de prix inutile et perdue. — En un mot, le système des primes se réduit, dans ce cas, à maintenir et à alimenter, aux frais de la société, une production qui serait moins coûteuse si elle était exécutée ailleurs.

§ IX.

23. Les mêmes observations peuvent s'appliquer à cette situation que le gouvernement tente de faire à certaines industries indigènes, en frappant de droits très élevés, ou en prohibant les produits similaires étrangers. — En effet, de semblables droits et prohibitions sont ordinairement appelés protecteurs, parce qu'ils servent de protection au perfectionnement de l'industrie. — Cependant, il en arrive fréquemment ce que nous avons dit des primes. De toutes manières, le système des droits protecteurs est toujours d'autant plus nuisible, qu'il n'est pas seulement une charge qui pèse sur les contribuables, mais qu'il occasionne souvent des crises industrielles et commerciales auxquelles,

dans mille circonstances, il faut attribuer des pertes considérables; et que souvent, on peut lui reprocher d'exposer les intérêts d'une nation à des bouleversements dont les suites sont irréparables. Les primes, au moins, ne peuvent jamais être qu'une dépense inutile (G).

§ X.

24. Les grands capitaux sont dans les mains d'un petit nombre d'individus. — Les institutions civiles et politiques tendent à les morceler, tandis que l'industrie, avec ses machines et ses grands centres de production et d'écoulement, exige qu'ils se concentrent. Cet état d'une double et diverse tendance laisse dans l'inaction une somme importante de petits capitaux éparpillés çà et là, ou, tout au moins, employés avec peu de profit. La classe de ceux qui n'ont que leur salaire pour vivre s'en augmente; leur nombre cesse d'être en rapport avec les besoins de la production, et de là proviennent, en grande partie, les maux dont, de nos jours, la classe ouvrière se plaint.

25. Qu'on nous dise, en effet, si les neuf dixièmes des ouvriers sont inoccupés! — Certes, personne n'oserait l'affirmer. — Cependant, la production pourrait facilement décupler (¹), et même centupler; elle pourrait même s'accroître à l'infini, si la civilisation et l'extension de la production suivaient une

(¹) Qu'on se rappelle qu'en France, elle est à raison de 63 centimes par individu.

marche uniforme sur tous les points du globe.

26. L'association des petits capitaux est appelée à rétablir l'harmonie entre ces deux tendances que nous avons indiquées plus haut, et à procurer de nouvelles occupations à la classe productrice, de nouvelles satisfactions à celle des consommateurs. Nous en avons déjà fait la démonstration.

27. Mais une association, pour être fertile en bons résultats, doit être active et étendue. Dans les grandes villes, de grands établissements isolés, et peut-être même ignorés encore dans les provinces, sont impuissants à féconder efficacement l'industrie, et à répandre sur tous les citoyens les avantages qu'ils offrent. —Néanmoins, l'activité et l'extension de l'association ne sont possibles que là où la confiance et les garanties sont complètes, assurées, positives et générales. Les gouvernements seuls pourraient réunir toutes ces conditions et atteindre ce but. — Mais comment ?

§ XI.

28. Loin de nous la pensée d'une organisation industrielle qui viendrait détruire la libre concurrence. — Ce principe est d'une évidence incontestable, puisque, sans lui, point de travail, point de commerce libres, double liberté indispensable à la recherche des meilleurs moyens de tirer le plus grand parti des instruments de la production, et à l'éloignement de tous les obstacles qui peuvent s'opposer à l'échange de tous les produits entr'eux.

29. Il faut cependant reconnaître qu'il est pos-

sible que cette liberté se trouve enchaînée par de puissantes entraves. Les briser, n'est certes pas la contraindre ni la détruire.

30. Or, le gouvernement, en encourageant et en consolidant l'association des petits capitaux, leur ouvrirait l'accès à un emploi utile dont aujourd'hui la concurrence des grands capitaux les éloigne ; il faciliterait la concurrence en la restreignant entre des centres principaux, et offrirait au travail un champ nouveau et illimité. Il ne contrarierait donc pas la libre concurrence ; mais, au contraire, il en augmenterait la force.

31. Toute la difficulté consiste dans le choix des moyens. On a parlé, confusément, à la vérité, de l'organisation du travail. A la vue du mal, on s'est écrié : « guérissons-le ! » Mais le médecin doit s'appliquer à détruire les causes de la maladie, plutôt encore qu'à agir sur la partie qu'elle affecte. — Offrez donc au travail un large emploi; élevez-le, en lui montrant un ordre hiérarchique d'occupations lucratives à parcourir, ce qui ne peut avoir lieu que dans des exploitations d'une certaine importance ; et alors, vous n'aurez pas besoin, pour améliorer leur condition, de changer toutes les classes diverses de travailleurs en un régiment à la solde de l'état.

§ XII.

32. Le gouvernement, enfin, étant chargé de la vaste tutelle des intérêts sociaux, peut intervenir dans l'organisation de cette association des petits

capitaux, en tant que son intervention est nécessaire pour la défendre contre ces perturbations, que l'intérêt privé mal dirigé peut faire naître au sein des institutions utiles; pour garantir les intérêts du plus grand nombre, quand ils se trouvent en contact avec ceux de quelques individus qui peuvent leur être contraires. — N'exerce-t-il pas présentement une active surveillance sur les sociétés anonymes? — De même, là où les associations de petits capitaux s'étendraient et se généraliseraient, le gouvernement, en surveillant et en examinant leurs comptes, qui devraient, par exemple, être soumis à sa révision et rendus publics tous les six mois, donnerait aux petits capitalistes et au public une garantie nécessaire que leurs intérêts ne seraient pas trahis (H).

33. Il faut encore ajouter que l'extension de l'association suppose aussi l'extension des institutions de crédit, lesquelles facilitent immensément les opérations commerciales en les rendant plus actives, plus promptes et moins dispendieuses, et en multipliant, pour ainsi dire, les capitaux et les services qu'ils rendent. — Or, dans ces institutions de crédit, la surveillance de l'autorité, jointe à la publicité, est essentiellement propre à inspirer la confiance, et indispensable, en quelque sorte, pour les préserver des abus dans lesquels il leur serait si facile de tomber. — Des réglements, appuyés sur une sanction pénale, ne seraient assurément pas, dans ce cas, un obstacle pour la liberté, ni ne pourraient être considérés comme une intervention

intéressée qui pourrait avoir de funestes conséquences. — On ne peut pas dire qu'il y ait contrainte ni défense, quand il ne s'agit que d'empêcher les abus.

§ XIII.

34. Mais tout cela suppose une nation déjà pourvue, sur tous les points de son territoire, des moyens de communication les plus actifs et les plus rapides, moyens indispensables pour effectuer les échanges intérieurs, et pour rapprocher les uns des autres, et sur un marché commun, les divers produits indigènes. — On doit encore supposer que la même activité et la même vitesse favorisent les relations avec l'étranger; que la révision des réglements douaniers et prohibitifs aura abaissé les barrières qui s'opposent à la libre circulation. Les gouvernements ont entre leurs mains le dépôt des moyens qui doivent conduire à ce but. — Malheureusement un seul gouvernement, sans l'accord des autres, ne les possède pas tous.

§ XIV.

35. C'est alors qu'on pourra, avec raison, sans effort violent et sans inconvénients, détruire les vices qui sont inhérents au système actuel du travail. Et, comme il importe à tout état de posséder des hommes instruits, bien portants et vigoureux, on pourra organiser une éducation industrielle, c'est-à-dire un ensemble d'écoles professionnelles pour

les arts et métiers, et fixer des jours et des heures auxquels les jeunes garçons devront quitter leurs ateliers pour se rendre dans ces écoles; puis régler le nombre des heures de travail que l'hygiène démontre ne pas dépasser les forces du jeune âge, et ne pas nuire à la santé.

§ XV.

36. De tout ce qui précède, nous concluons que la force gouvernementale doit seconder et encourager la nature des choses, là où elle est faible, et l'abandonner à elle-même, là où elle peut se suffire; aider au développement des forces sociales sans les contraindre; empêcher et réprimer les abus, sans avoir la prétention de tout réglementer et de tout prévoir.

ARTICLE IV.

DE L'ACTION PROTECTRICE DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE.

> La certitude, ou si on l'aime mieux, le droit de jouir est aussi nécessaire à la production que le travail.
>
> GIOIA, Tome I, page 257.

§ I.

1. La protection de l'autorité ne consiste qu'à garantir à chaque individu, au moyen de toute la puissance sociale, l'exercice innocent de ses droits. Le but final des lois n'est autre que d'assurer la propriété personnelle ou matérielle, et, « sous ce

point de vue, » a dit Bentham, « toutes les lois sont économiques. »

2. Le droit de *propriété* est inséparable des idées de *société* et de *justice*. Beccaria, dans un moment d'humeur chagrine, l'appelle terrible, et dit *qu'il n'est peut-être pas nécessaire;* mais nous avons déjà démontré, — 3e partie, chap. I, — qu'il découle de la nature même. La force sur laquelle il s'appuie ne peut donc être que nécessaire et favorable à l'ordre social, sans la sécurité, l'existence n'a pas d'avenir. Pour qui, par quelle raison produirait-on? Celui-là seul, qui espère jouir des fruits de son labeur, travaille à les produire et les accumule; et cette espérance n'existe pas sans *sécurité*, sans *garantie*. La Turquie l'a reconnu par sa dernière constitution, et elle en éprouvera les heureuses conséquences.

3. Les lois qui abolirent le *droit d'aubaine*, celles qui détruisirent les *majorats* furent justes et économiques. Par les premières, l'homme vit sa propriété respectée partout, et même après sa mort, et les relations commerciales entre les diverses nations en devinrent bien plus importantes. On dût aux secondes de ne plus voir la pauvreté des cadets de famille *ramper, humble et obscure*, dit Beccaria, *au milieu du faste doré des aînés*: les terres furent mieux cultivées, et la richesse plus équitablement répartie.

4. Les lois qui réglent les successions et l'exercice de la propriété; celles qui déterminent l'ordre des juridictions; celles qui régissent le commerce, ont toutes pour objet de garantir les droits des in-

dividus entr'eux, et ceux qu'ils peuvent avoir sur les choses, c'est-à-dire, la double propriété indiquée ci-dessus. Les lois pénales, elles-mêmes, n'eurent ni ne purent avoir d'autre but. Quand elles s'en écartèrent, elles ne furent plus que d'injustes et funestes entraves ; mais quand elles réussirent à l'atteindre, elles ne firent que s'associer à la volonté de la nature. Si par suite de l'éducation, cette volonté se fait de plus en plus obéir, la loi ne sera bientôt plus une limite coërcitive imposée au pouvoir de chaque homme, mais bien l'expression de la volonté de tous.

§ II.

5. Au nombre des *propriétés* qui méritent d'être garanties par la loi, il y en a une, la plus précieuse de toutes, assurément, et la plus disputée ; propriété qui, pour certains individus, est encore un problème, — ce qui ne permet pas encore de la considérer comme un fait démontré, — mais que nous croyons plus inviolable que toute autre : c'est la *propriété* des produits de l'intelligence.

6. Prenez le premier livre venu, soit celui que vous lisez en ce moment. Vous y trouverez trois choses à considérer. — Si vous le regardez comme un exemplaire d'un ouvrage sur l'économie, sorti des presses de tel ou tel imprimeur, d'un certain format, composé de certains caractères et d'un certain nombre de pages, c'est-à-dire comme un *volume imprimé*, qui trouvera peut-être à se reposer dans quelque coin oublié de votre bibliothèque, il

ne sera pour vous qu'un *produit du typographe.* Mais si vous le regardez sous son aspect scientifique et littéraire, vous y trouverez bien autre chose.

7. Et d'abord, il est évident que si nous n'y avions consacré *nos veilles*, le typographe n'en aurait jamais pu rien faire, tandis que, sans *son travail*, le nôtre aurait toujours pu exister. Or, voyons en quoi notre œuvre consiste, et quels sont les résultats qu'elle a donnés.

8. Il nous a fallu, en premier lieu, concevoir et coordonner nos idées. Jusques-là, c'est notre intelligence qui a opéré et qui nous a donné, à nous-même, un résultat *subjectif*, intime, de ses opérations. Personne au monde, autre que Dieu, n'aurait jamais pu lire dans notre pensée ; personne n'aurait pu connaître *nos principes.*

9. Mais dès que nous les avons émis, dès que nous leur avons donné une existence *objective*, extérieure, par le moyen de ce travail littéraire, qui consiste à donner une *forme sensible* à nos idées, nous avons donné *un produit réel* du travail de notre intelligence.

10. Ces *formes utiles*, qui consistent dans des signes sensibles à la vue ou à l'ouïe, dont nous avons revêtu notre pensée, avant que le typographe les reproduisît par l'œuvre de ses presses, constituent ainsi une propriété naturelle et *nôtre*, de même que *les formes utiles* que le tisserand donne au fil, quand il le convertit en toile, constituent une propriété pour cet artisan.

11. Mais, *ces formes* qui peuvent être, soit les pa-

roles d'un professeur ou les accords d'un compositeur, aussi bien que les contours d'une statue et le dessin d'une peinture, n'entrent dans le commerce que lorsqu'elles sont représentées par le moyen d'opérations mécaniques qui les reproduisent. Et c'est ainsi que partout on voit les Graces de Canova, les oraisons funèbres de Bossuet et les principes de Newton. — Telle est l'utilité qu'on peut en retirer, et comme la propriété consiste précisément dans le droit de disposer exclusivement des choses selon leur nature, il est évident que la propriété des produits de l'intelligence doit consister dans le droit exclusif d'en reproduire des copies pour les revendre.

12. Et cependant ce droit est discuté, et les hommes adonnés aux travaux de l'esprit ont dû enregister encore cette injustice dans les longues annales de leurs souffrances. On a dit qu'il était impossible d'enchaîner la pensée; *nescit vox missa reverti*; et que la possession, de même que la propriété des idées, était donc chose impossible.

13. Déplorable confusion! La propriété des produits de l'esprit ne consiste pas dans la faculté d'empêcher les hommes de se servir des idées qu'un auteur a rendues publiques. Cela, heureusement, ne se peut pas. Elle se réduit au droit d'empêcher que d'autres ne profitent, par le seul mode dont il soit possible d'en retirer quelqu'avantage, des *formes sensibles* données à la pensée, c'est-à-dire n'en tirent parti au moyen de la presse ou de tout autre procédé mécanique.

13. On a encore ajouté que si cette propriété existait naturellement, les inventions et les découvertes devraient aussi être la propriété de leurs auteurs.

14. Mais si, par exemple, un chimiste invente une nouvelle manière de blanchir la toile et qu'il en fasse la description dans un livre, il faut y distinguer deux choses. La *méthode*, car il pouvait n'en rien faire connaître : mais dès qu'il l'a rendue publique, c'est une connaissance acquise pour tous, et tous ceux qui l'ont apprise peuvent la mettre en pratique ; la *description*, qui est un produit littéraire, objectif et réel, *sui generis*, qui peut être copié sans changer d'identité ; qui constitue, en un mot, l'objet de la propriété dont nous parlons (I).

15. On a enfin fait valoir l'*utilité publique*. — Lorsque la propriété littéraire n'existe pas, a-t-on dit, la diffusion des connaissances n'en est que plus facile, puisque le prix des livres diminue.

16. Mais il est tout au moins ridicule de vouloir faciliter la diffusion de l'œuvre, en condamnant à la misère celui qui l'a produite. Cela revient à dire : Voulez-vous que l'eau s'écoule avec rapidité ? — Faites-en tarir la source. — Un seul exemplaire déposé dans une bibliothèque peut instruire des milliers d'individus ; et si même l'*utilité publique* exigeait qu'une œuvre littéraire fut généralement répandue, pourquoi l'état n'en acheterait-il pas la propriété, comme on le fait pour les biens fonds qui sont nécessaires à l'établissement des routes ou à la construction des édifices publics ?

17. Et toutefois, les législateurs ont souvent méconnu cette *propriété*. Elle est un fait des sociétés modernes, lesquelles sont toujours encore sous l'influence des anciennes coutumes ; et, se laissant parfois induire en erreur par un petit nombre d'intéressés, elles n'ont pas encore su se résoudre à lui accorder toutes les garanties qui lui sont naturellement dues.

18. Et plût à Dieu que cette propriété n'eût pas eu à souffrir d'autres atteintes. En Chine, un lettré fut condamné à mort, en 1778, pour avoir critiqué le dictionnaire de *Canhki*, et avoir écrit le nom de *Confutzée* en petits caractères? — Comment, sous le poids des menaces du caprice, les idées oseraient-elles se montrer? Chaque progrès serait un prodige. — L'économie nous apprend que c'est retirer toute valeur à la *puissance productive* du génie; mais à quoi bon? La Chine ne se meut pas.

§ III.

19. Les divers gouvernements ont souvent établi entre eux certaines conventions, par lesquelles ils s'accordaient des exemptions et des priviléges réciproques. La plupart de ces traités furent nuisibles, en gênant la libre concurrence ; et on peut signaler comme tels ceux qui furent conclus à la suite de guerres désastreuses, ou arrachés par la force ou par le besoin d'être secourus, et dont les termes étaient tout à l'avantage d'une seule des deux parties contractantes (¹).

(¹) Tel fut celui signé, en 1751, entre la Suède et la France, pour

20. Mais lorsqu'un traité de commerce reconnaît et consacre les principes d'une égalité réciproque, il ne peut être blâmé que par quelques hommes imbus de préjugés et envieux de tenir dans leurs mains les rênes de l'état. « Liberté du commerce et modification des tarifs, » disait Genovesi, « telles sont les deux choses que, seules, on doive demander à tout traité. »

§ IV.

21. La sécurité qui repose sur la protection de la force armée est, jusqu'à un certain point, également économique. Le temps des injustices n'est pas encore passé ; celui des agressions touche à son terme, et si la force ne peut plus servir à faciliter les extorsions violentes, elle est encore un obstacle nécessaire aux prétentions injustes.

22. Mais celle que les nations destinent à s'agrandir est toujours nuisible. Plutôt que de chercher à étendre leur territoire, elles devraient s'occuper d'améliorer leur sort. Les conquêtes ne sont pas aujourd'hui un accroissement de puissance pour les états ; elles donnent seulement une plus grande influence aux gouvernants dont, dans de telles occurrences, le pouvoir augmente toujours ; et pour certains peuples d'un caractère inconstant et bouillant, la conquête est un moyen de politi-

---

obtenir les secours de cette seconde puissance contre la Russie, et un autre par lequel, en 1816, le gouvernement napolitain accordait à la marine anglaise une exemption de droits de 10 p. 0/0.

que gouvernementale, *ut aliquid agendo occupati forent* (1).

23. Perte de richesses, d'hommes et de temps, tel est le résultat de la guerre. La guerre suspend tout commerce, ruine les manufactures et cause souvent la disette, à laquelle succèdent ensuite tant d'autres fléaux qui accablent les peuples. De nos jours, les guerres de conquête ne sont plus une source de revenus comme au temps des Romains; et, si même elles l'étaient, un tel revenu pourrait-il jamais être durable? Quand Rome ne put plus puiser à cette source, Rome tomba.

24. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une guerre défensive, on ne peut pas toujours dire qu'elle soit inutile. La lutte entre Rome et Carthage nous paraît terrible, ainsi que celle des divers peuples de la Grèce, ligués contre la puissance superbe des Perses; terribles aussi nous semblent les guerres des républiques italiennes, se disputant le monopole du commerce de l'Asie, et celles de Venise résistant à la ligne de Cambrai. Mais nous trouvons que Venise et Carthage avaient une certaine raison de faire la guerre; la défense de leur commerce, base de leur puissance. Nous regardons encore comme vraiment utiles les luttes de certains peuples, jaloux de conserver leur indépendance contre l'avide ambition de Rome (2); celle que soutint

(1) Tite Live, parlant des institutions de Numa.

(2) Quelle fut donc l'utilité de leur résistance, puisqu'ils finirent par être vaincus? — Celle d'avoir plus longtemps défendu leur indépen-

certaine république moderne qui sut, pour quelque temps, mettre un frein à l'ambition du colosse du Nord; et enfin, les guerres par lesquelles le Nouveau-Monde brisa les chaînes oppressives qui l'attachaient à l'Ancien.

25. La vie sociale en danger peut seule être la cause plausible d'une guerre défensive (1). Elle ne cesse pas d'être un mal, mais elle est un mal moindre. Lorsqu'un jour toutes les nations auront mieux compris que la prospérité générale n'est autre que l'intérêt de chacune d'elles, et que plus l'une d'elles est riche et puissante, plus elle peut être utile aux autres en produisant, échangeant, achetant, etc.; alors la *libre concurrence* deviendra aussi un dogme international; les guerres offensives cesseront et, par conséquent, les guerres défensives également. La justice, dans les rapports de nation à nation, deviendra un calcul économique (J).

---

dance, et de s'être, pendant ce temps, soustrait à l'oppression de cette nation guerrière.

(1) Notre estimable ami, Pascal-Stanislas Mancini, qui ajoute à son mérite littéraire beaucoup d'autres connaissances peu communes, s'occupe en ce moment d'un mémoire dans lequel il se propose de démontrer que la guerre est toujours injuste, excepté dans le cas que nous indiquons. Cette opinion est plausible; nous sommes certains qu'avec la lucidité de son esprit et de son style, il en démontrera l'évidence.

SIXIÈME PARTIE.

DU GOUVERNEMENT CONSIDÉRÉ COMME AYANT DES BESOINS; DES MOYENS AUXQUELS IL A RECOURS POUR LES SATISFAIRE; DE L'INFLUENCE DE CES MOYENS SUR L'ÉCONOMIE DE LA SOCIÉTÉ.

CHAPITRE I.

THÉORIE GÉNÉRALE DE L'IMPOT.

> Un impôt modéré et bien assis produit plus que celui dont l'assiette est vicieuse et le taux trop élevé.
>
> BROGGIA, sur l'Impôt. Chap. X.

§ I.

1. Le fabuliste, rappelant l'apologue de Ménennius, compare le gouvernement d'un état à l'estomac. Il est impossible de faire une plus fausse comparaison. Le gouvernement retire de la société ses moyens de subsistance, tandis que l'estomac dispense à tous les membres ceux dont ils ont besoin. Le gouvernement est un grand organe secrétoire, qui reçoit ses principes nutritifs de chacun des autres organes de la machine sociale, tandis que l'estomac est un organe nutritif, qui distribue ces mêmes principes à tous les autres.

2. Le gouvernement, cependant, est une consé-

quence indispensable de l'état de société ; il est de toute nécessité, et il faut qu'il retire de la société ses moyens d'existence. Ces moyens ne peuvent être qu'une certaine portion prélevée sur le revenu de chaque particulier ; la réunion de toutes ces portions forme ce qu'on appelle le revenu du gouvernement.

3. Chacun de nous profite des garanties données à la propriété ; chacun de nous comprend de quel immense avantage il est pour lui de vivre sous l'empire des lois, et sous la protection d'une bonne administration ; il est donc juste que chacun *contribue* au maintien du gouvernement ; et c'est par ce motif qu'on appelle *contributions*, ces sommes payées par chacun au gouvernement.

§ II.

4. La société, pour payer ses *contributions*, doit prélever, sur son revenu, une portion telle qu'elle ne se trouve pas dans le cas de manquer de ce qui lui est nécessaire pour satisfaire ses autres besoins. Un impôt qui priverait les particuliers de ces moyens de satisfaction, ou qui les obligerait à consommer une partie de leurs capitaux, amènerait peu à peu la misère publique ; et c'est ainsi que la règle générale ci-après est la conséquence du rapport qui existe entre le gouvernement et la richesse sociale, c'est-à-dire :

5. *Les impôts doivent toujours être une portion de la richesse sociale, qui peut être prélevée sur le*

revenu de chaque particulier, sans atteindre ses fonds productifs.

§ III.

6. L'impôt doit, en outre, être naturellement considéré comme une dépense et une consommation que chaque particulier fait, pour obtenir les avantages qu'il retire de l'existence du gouvernement, c'est-à-dire, la garantie de sa liberté personnelle et de sa propriété, avantage qui comprend tous les autres.

7. Il résulte de là, qu'il est de toute justice que chacun consacre à cet emploi une portion de son revenu, *proportionnée* au besoin qu'il a de cette garantie et aux moyens qu'il possède de la payer. D'où cette autre règle générale :

8. *L'impôt doit être réparti, en raison de la part d'utilité que les diverses classes de la société retirent de l'emploi qui en est fait, et des facultés pécuniaires des contribuables.*

§ IV.

9. L'idée d'un impôt suppose celle de besoins sociaux qu'il doit être destiné à satisfaire : d'où, l'impôt ne doit jamais excéder ce qui peut suffire à cet objet.

10. Il est vrai de dire que chaque particulier a le droit de dépenser le moins possible, pour obtenir les avantages que la protection du gouvernement peut lui assurer. Toute dépense est un sacrifice; toute satisfaction, une jouissance ; et chacun cherche à obtenir celle-ci au prix du moindre sacrifice possible : de telle sorte que, c'est un intérêt social que de subvenir aux besoins du gouvernement avec la moindre

somme possible de contributions. Il en résulte cette troisième conséquence :

11. *Les impôts doivent toujours être aussi modérés que possible, et ne doivent pas dépasser ce qu'exige absolument la satisfaction des besoins de la société.*

§ V.

12. Or, les impôts qui exigent des frais énormes de perception, sont une lourde charge pour les contribuables, en même temps que le gouvernement n'en retire qu'un faible revenu. Ils sont une dépense considérable que font les particuliers, pour ne satisfaire qu'une faible portion des besoins sociaux, c'est-à-dire cette portion des besoins sociaux qui peut être satisfaite par le faible revenu net, que ces impôts rapportent. Donc :

13. *Les impôts ne doivent pas exiger des frais considérables de perception.*

§ VI.

14. Ajoutez que le but final de l'impôt doit être de subvenir aux dépenses qu'exige la sûreté des personnes et des biens. Ainsi donc, si un impôt était tel, que sa perception fournît, à ceux qui en sont chargés, le droit d'employer des mesures *vexatoires*, ce serait un moyen contraire à son but ; tel encore il serait, s'il nuisait au libre exercice du droit de propriété, ou s'il était un obstacle au perfectionnement des facultés intellectuelles et à une bonne éducation, ainsi qu'on pourrait le dire d'un impôt immoral, qui serait perçu au moyen de l'appât que certains jeux offrent au public. D'où :

15. *Nul impôt ne doit donner, à ceux qui en opèrent la perception, le pouvoir de nuire à la liberté et à la propriété individuelles ; ni ne doit constituer lui-même une violation du droit de propriété. Il ne doit non plus être contraire aux lois de la morale publique.*

§ VII.

16. Enfin, l'impôt devant être acquitté au moyen de cette portion de la richesse sociale qui est destinée à la consommation, il faut que :

17. *L'impôt soit payé au moment où le contribuable est le plus en état de l'acquitter, afin qu'ainsi il lui soit moins onéreux.*

18. Ce dernier principe et celui énoncé au § V, forment les deux fameuses règles de Smith; mais nous les trouvons établies dans des auteurs italiens qui l'ont précédé (1).

---

(1) Antoine Broggia, dans son ouvrage sur les impôts, publié en 1743, c'est-à-dire bien avant l'ouvrage de Smith, établit ces deux règles. Voici le texte :

1° Il recommande : que l'on s'appuie sur ces impôts dont la perception est la plus facile... et qui produisent le plus fort revenu. Chap. IV; page 77, *édition* de *Custodi*.

2° Quant à ce résultat que ceux qui consomment ne s'aperçoivent pas qu'ils paient l'impôt, et qu'ainsi ils ne s'en plaignent pas et soient pour ainsi dire attrapés, *gabati*, c'est ce que démontre le mot de *gabelles*, dont l'étymologie semble vouloir appeler l'attention sur une si *importante propriété*. Chap. V. p. 103.

Ces mêmes idées se trouvent répétées dans presque tous nos économistes antérieurs à Smith. Dans le § XXX. des *Méditations* de Verri, on lit, que dans l'assiette de l'impôt, on doit choisir *celui qui occasionne les moindres frais de perception* ; et le même auteur parle des *impôts que l'acheteur paye sans, en quelque sorte, s'en apercevoir*.

CHAPITRE II.

THÉORIE SPÉCIALE DE L'IMPOT; EXAMEN DES DIVERSES SORTES DE CONTRIBUTIONS.

> Les uns sont des impôts directs, les autres des impôts indirects : ceux-ci volontairement acquittés, ceux-là obligatoires.
>
> VERRI, § XXX.

1. Les impôts peuvent être considérés quant à leurs effets sur l'économie de la société, ou relativement au fisc qui les perçoit. Il est de toute impossibilité de déterminer si un impôt est réparti également, et selon les règles posées dans le chapitre précédent, aux § II, III, et VII, sans rechercher sur qui, en dernière analyse, il doit peser ; ni s'il est conforme aux autres principes établis aux § IV, V et VI, sans s'assurer s'il possède ces caractères qui le rendent tolérable ou vexatoire; facile ou difficile à percevoir ; moral ou immoral, etc.

2. Quoi qu'il en soit, ou l'impôt est une contribution directement levée sur les agents de la production, sur leurs produits, sur leurs revenus ; ou bien il est déguisé sous diverses formes qui constituent implicitement un certain mode de contribution ; ces formes ne peuvent jamais suffire à contenter ou à satisfaire l'imagination inventrice des financiers.

ARTICLE I.

DES IMPÔTS QUI PÈSENT SUR LES AGENTS DE LA PRODUCTION.

§ I.

1. Un impôt par capitation, c'est-à-dire fixé à raison de tant par tête, est égal pour celui qui sait et peut gagner 100, et pour celui qui sait et peut à peine gagner 10; il est donc injuste.

2. Ajoutez que, pour être perçu, il exige une prodigieuse quantité d'agents, qui doivent contraindre à le payer autant d'individus que la société compte de membres, et qu'ainsi il devient peu productif et vexatoire.

3. Un impôt par *feux*, comme celui de 10 carlins, dont Alphonse d'Aragon frappa, en 1442, chaque famille, offre une autre inégalité, celle du nombre des membres de chaque famille, et des différentes conditions de ces membres.

4. De tels impôts n'existent plus de nos jours ailleurs que dans l'histoire; ils purent être perçus dans d'autres temps et dans d'autres circonstances. Qu'il nous suffise de rappeler qu'ils étaient si onéreux, que certaines contrées ne purent jamais y être soumises. Dans notre golfe, Ischia et Procida en furent exemptes.

§ II.

5. Un impôt payé sur les *capitaux en circulation* peut être multiplié à l'infini, dans le cours d'une

seule et même production. Le *lin* est un capital, le *fil* en est un autre, puis la *toile*, et, enfin, la *toile imprimée* en forme un quatrième, etc.; de telle sorte qu'un produit de peu de valeur se trouverait grévé d'une série de nombreux impôts, tandis qu'un autre produit de beaucoup de prix, une bague enrichie de pierres précieuses, par exemple, ne serait frappé que d'un seul droit.

6. De plus, les capitaux en circulation sont chose très fugitive : ils peuvent être mis en œuvre de mille manières différentes; ils peuvent changer d'emploi dans le cours même d'une seule journée, et le fisc, pour suivre les phases diverses de cette infatigable mobilité, sera obligé de la contrarier de mille manières, de s'opposer à tous les avantages de cette instabilité, et finira par se lasser lui-même à sa poursuite.

7. On peut asseoir un impôt déterminé sur les capitaux fixes, tels que les maisons, les ateliers renfermant des machines, etc. Mais si l'on n'a pas égard aux profits différents que donnent ces capitaux, l'impôt devient injuste; et s'il est proportionné à ces profits, il retombe en réalité dans la catégorie des impôts sur les revenus, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

§ III.

8. Il en est de même d'un impôt sur les agents naturels de la production. Ceux-ci ne sont pas tous également productifs, et un impôt proportionné à leur seule quantité, comme le serait un impôt fon-

cier de tant par hectare, sans avoir égard aux différents revenus de chaque nature de terrain, serait nécessairement injuste.

9. Toutefois, l'impôt sur les fonds de terre et sur les capitaux fixes offre le grand avantage d'une perception facile, et de n'être ni vexatoire ni immoral.

ARTICLE II.

DES IMPÔTS SUR LES PRODUITS NON AGRICOLES.

§ I.

1. L'impôt qui a été payé sur un produit est calculé dans les frais de production, et fait partie du prix du produit. Mais si l'on suppose que ce produit n'est pas de première nécessité, cet impôt doit avoir pour effet de diminuer le nombre des consommateurs, et les entrepreneurs devront baisser leurs prix et payer ainsi une portion du droit. Dans cette hypothèse, si les bénéfices des entrepreneurs sont de beaucoup supérieurs aux bénéfices ordinaires que donnent les autres industries, ils continueront de payer l'impôt en tout ou en partie (A), et ne cesseront pas leurs entreprises; mais si leur gain se trouve réduit par l'impôt à un taux beaucoup trop bas, un certain nombre d'entr'eux emploieront autrement leurs capitaux et leur travail. En même temps que la concurrence diminuera, le produit sera moins offert; et le prix venant ainsi à se relever, l'impôt retombera à la charge du

consommateur. Cependant, la matière imposable aura diminué de quantité, et le fisc en percevra ainsi un moindre revenu. Il faut conclure de là, que lorsqu'un impôt atteint un produit qui ne peut le supporter, et la société et le trésor public en souffrent également.

2. Ensuite, si le produit imposé est de première nécessité, soit parce qu'il est réellement indispensable, soit parce que l'habitude le fait regarder comme tel (1), l'impôt qui frappe ce produit sera calculé dans son prix par l'entrepreneur; et, le nombre des consommateurs ne diminuant pas, ceux-ci, en dernière analyse, le paieront. Dans ce cas, l'entrepreneur qui fait l'avance de l'impôt ne perdra que l'intérêt de cette avance, si même il ne s'en rembourse pas, en le calculant aussi dans le prix du produit.

§ II.

3. Or, cet impôt sur les produits peut se percevoir de deux manières: soit dans le moment où la production est achevée, soit alors que le produit est sur le point d'être consommé.

4. Le premier de ces deux modes constitue ce qu'on appelait *balzello*, et n'est plus mis en usage de nos jours, parce qu'il est vexatoire, injuste et exigible au moment où il est le plus onéreux pour le producteur, c'est-à-dire, après que celui-ci a déjà

(1) Il faut se rappeler que nous ne parlons ici que de produits non agricoles.

anticipé les autres frais de production, dans l'incertitude de la vente de son produit.

5. Le second mode de percevoir l'impôt dont il est ici question, est celui qui donne lieu aux *droits de consommation* et aux *octrois communaux*, lorsqu'il frappe les produits destinés à la consommation intérieure; et il constitue ce qu'on appelle les *droits de douane*, lorsqu'il a pour objet d'atteindre les produits étrangers, au moment de leur importation, ou les produits indigènes, lorsqu'ils sont exportés; cette classification doit s'appliquer aux produits non agricoles, aussi bien qu'à tous les autres produits.

§ III.

6. Les *droits de consommation* se payent le plus souvent quand les produits circulent sur les grandes voies de communication, lors du transit, ou aux portes des villes. Ils sont donc anticipés par l'entrepreneur qui se livre au commerce, et qui le fait retomber soit sur le consommateur, soit sur le producteur, selon les divers cas indiqués ci-dessus. Le producteur peut être lui-même commerçant, mais alors il représente moralement deux personnes différentes.

7. La vente des produits qui ont payé de tels droits de consommation, doit être, en quelque sorte, certaine; car ils n'auraient pas été transportés, s'ils n'avaient pas été demandés; d'où il résulte que le négociant, qui a fait l'avance de ces droits, ne fait

pas un grand sacrifice, puisqu'il doit rentrer prochainement dans ses débours.

8. C'est avec une portion des capitaux qu'il a destinés à son entreprise, qu'il acquitte ces droits ; quand il en est remboursé par le consommateur, ils se trouvent compris, pour ce dernier, dans le prix du produit, et ainsi ils ne pèsent sur lui que d'un poids assez léger. — Règle du § VII.

9. Il n'en est pas ainsi, si l'on considère les produits sur lesquels ces droits sont imposés. Leurs qualités peuvent être diverses, et alors, comment proportionner ces droits ? — On répond : l'agent de perception les fixera dans chaque endroit, selon leurs diverses qualités. — Mais à quel arbitraire cela ne peut-il pas donner lieu ? — On fixera un droit moyen, et ainsi les uns gagneront ce que les autres perdront. — Mais quelle est donc cette justice ? — L'un devra gagner aux dépens de l'autre, et remarquez bien que ce sera le plus pauvre qui perdra, c'est-à-dire celui dont le produit aura le moins de valeur, ou le consommateur le moins aisé qui devra l'acheter. Cet écueil est inévitable (B).

10. Il faut dire encore que cet impôt est un grand obstacle à l'activité de la circulation intérieure. Il suffit, pour s'en faire une idée, d'entendre avec quelle aversion en parlent ceux qui s'occupent de commerce. L'immoralité de cette classe oisive, qui se croit payée pour faire éprouver mille vexations à la classe qui produit, est cause que cette dernière est en but à des persécutions auxquelles il serait

du devoir de tout administrateur de mettre un frein.

11. Le seul remède possible à tant d'inconvénients, consiste dans la modération de l'impôt. Moins il est élevé, plus volontiers il est payé, plus facile en est la perception, plus le produit en rentre intégralement dans les caisses du fisc. Son peu d'importance, enfin, ôte tout encouragement à la contrebande et à la fraude, ainsi que nous le dirons tout à l'heure au sujet des douanes.

§ IV.

12. Un droit de consommation payé au moment de la vente, comme l'était l'*alcavala* des Espagnols, est de toute injustice ; car un même produit, vendu plusieurs fois, paie plusieurs fois le droit ; il est de plus vexatoire et exige de grands frais de perception, attendu le grand nombre d'agents qu'il faut employer pour vérifier toutes les ventes.

§ V.

13. Viennent ensuite les *douanes*, qui forment la partie la plus variée et la plus compliquée des finances publiques.

Lorsqu'un droit de douane vient à frapper l'importation d'un produit nécessaire, que ce soit ou non un produit du sol, il ne peut être payé par le producteur qui est à l'étranger, et il est à la charge du consommateur indigène qui le rembourse en payant le prix du produit. Or, le riche et le pauvre consomment également les produits nécessaires ;

et peut être le dernier en consomme-t-il davantage, ainsi qu'il en arrive pour le grain; d'où il résulte que la même somme de droits est payée par des fortunes inégales. Ajoutez qu'un homme, père d'une nombreuse famille, par suite de cette vicieuse et injuste répartition, paie d'autant plus de portions de droits, que sa famille compte plus de membres (C).

14. Il n'en est pas ainsi, lorsqu'il s'agit d'objets qui ne sont pas de toute nécessité ou d'objets de luxe. Les classes, auxquelles il est permis d'en jouir, sont alors les seules qui paient les droits dont ils sont frappés, et celles qui peuvent dépenser le plus pour se les procurer en payent la plus forte partie. Le seul inconvénient de ces droits est que certains objets se trouvent, ainsi, d'un prix trop élevé pour certains consommateurs; mais cette privation n'est pas sans avoir une très utile conséquence; elle a pour résultat, qu'une partie du revenu de ces derniers se trouve employée à acheter des produits indigènes, et qu'ainsi l'industrie nationale en reçoit une nouvelle impulsion.—Combien de fois n'arrive-t-il pas, qu'un goût effrené pour les objets venus de l'étranger fait rester sans demande tant de productions nationales, et efface, dans le cœur des hommes, cette affection qu'il est si nécessaire que chacun porte aux choses de son propre pays, et qu'un certain nombre ressent avec tant de tiédeur, tandis qu'elle est tout-à-fait éteinte chez beaucoup d'autres?

§ VI.

15. Ces considérations ne suffisent cependant pas pour établir un bon tarif de douanes. Il existe des objets qui, bien que de peu de nécessité et même uniquement de luxe, ne peuvent être frappés de trop forts droits, attendu que, selon le mot spirituel de Swift, il advient souvent, en arithmétique financière, que deux et deux ne font pas quatre, mais bien que quatre et quatre font un. Cela peut arriver :

1° Si les objets importés doivent être échangés contre des produits indigènes d'un écoulement nécessaire ; car il pourrait advenir qu'un droit trop élevé obligeât la nation qui produit ces objets, de demander sur un autre marché ce qu'elle recherche en échange, ce qui fermerait un débouché aux productions du pays.

2° Quand ces droits atteignent une matière qui doit être réexportée ; car alors le producteur national ou le commerçant est obligé d'en faire l'avance, et il se trouve exposé à ne pas pouvoir s'en rembourser en revendant à l'étranger son produit, attendu la concurrence des autres nations qui ne payent pas les mêmes droits ; d'où il résulte qu'un tarif de douanes doit encore avoir égard aux conditions économiques des autres nations commerçantes. — Il faut encore distinguer, dans les droits d'importation, certaine propriété qui les met en opposition avec les droits d'exportation. Les premiers sont d'autant plus nuisibles, qu'ils atteignent davantage les ma-

tières premières destinées aux manufactures indigènes : 1° parce qu'ils sont un obstacle direct à la production ; 2° parce qu'ils sont une anticipation faite par le producteur, longtemps avant qu'il puisse s'en rembourser, et même quand il est encore incertain qu'il puisse jamais le faire. « Ce furent de tels droits, » dit Palmieri, « qui firent déchoir les manufactures de coton qui s'étaient établies à Lecce et à Otrante. » — Au contraire, les droits d'exportation sont plus désavantageux pour l'industrie, quand ils atteignent les produits manufacturés, puisqu'ils sont contraires à la production, et favorisent l'exportation des matières premières. Du reste, grâce à l'influence encore puissante du Colbertisme, utile dans cette circonstance, de tels droits sont peu communs (D).

3° Quand les objets imposés peuvent, par leur peu de volume ou par toute autre cause, comme certaines fourrures précieuses, les bijoux, etc., être facilement soustraits à la vigilance des douaniers; parce que, dans cette hypothèse, pendant que, d'un côté, le fisc ne retire aucun avantage d'un droit élevé, attendu la facilité de la contrebande et le grand profit qu'elle peut donner, de l'autre, les citoyens sont excités à la désobéissance, c'est-à-dire à ne pas respecter les lois, lorsque l'espoir du gain les pousse à y contrevenir. De tels droits sont donc immoraux.

16. L'homme d'état doit encore consulter mille autres considérations spéciales avant de mettre la main à un tarif de douanes ; mais nous avons cru

devoir indiquer seulement certains faits qui ont un caractère général.

ARTICLE III.

DES IMPÔTS SUR LES PRODUCTIONS DU SOL ET SUR LE FERMAGE.

§ I.

1. La théorie, qui va nous occuper dans cet article, est la conséquence de celle que nous avons établie dans la 3e partie, chap. VI, article I. Deux grandes écoles professent à ce sujet des opinions opposées. Les sectateurs de Ricardo croient que tout impôt sur les produits agricoles ou sur les fermages retombe sur le consommateur: ceux de Smith soutiennent qu'il pèse sur le propriétaire. Une troisième opinion éclectique, enfin, celle de Canard, prétend qu'il est réparti en deux portions égales entre le propriétaire et le consommateur. Pour nous, nous n'appartenons à aucune école; nous ne recherchons que la vérité. Nous avons établi une nouvelle théorie du fermage; nous en déduirons une théorie analogue de l'impôt.

§ II.

2. Question : — Lorsque le droit est établi, existe-t-il encore des terres incultes ou non? S'il n'en existe plus, c'est qu'alors tous leurs produits sont nécessaires; d'où il résulte que l'impôt doit être considéré comme constituant de nouveaux frais de production, et faire partie du prix de vente;

et, dans notre hypothèse, l'accroissement de l'offre ne pouvant venir faire baisser ce prix, il devra être payé intégralement, et y compris l'impôt, par le consommateur.

3. Mais s'il existe encore d'autres terres incultes, susceptibles d'être mises en rapport, le jeu économique deviendra plus compliqué. — Quand une terre, également fertile, n'est toutefois cultivée qu'en partie, c'est-à-dire, quand il en existe certaines portions qui ne sont pas occupées, nous avons démontré plus haut, — 3e partie, chap. VI, — que, dans les produits de cette terre, il se trouve une portion de leur valeur qu'elle leur a conférée, mais qui est perçue dans le prix du produit sous la forme de profits ou de gains, et que cette portion de valeur rend ces profits plus élevés que ceux qu'on retire ordinairement des autres industries. Dans notre hypothèse actuelle, l'impôt, s'il ne dépassait pas cette portion de valeur, serait payé par le possesseur du fonds de terre. Car s'il voulait le comprendre dans le prix de ses produits, d'autres producteurs se présenteraient bientôt qui, entreprenant la culture des autres portions du sol également fertiles, et se contentant d'un bénéfice ordinaire, feraient, par l'effet de la concurrence, baisser le prix du produit.

4. Si toutes les portions du sol également fertiles étaient occupées, ce serait alors le moment d'en retirer un revenu, un fermage (1).

(1) Voir 3e partie, chap. VI. — Ricardo ne le croit pas, et veut que la

Or, il faut, dans cette période économique, distinguer deux cas, qui ont pour résultat deux phénomènes opposés. Ou le fermage est établi avant que l'impôt vienne frapper le produit, et alors ce dernier se réduit à un droit sur le revenu, dont nous parlerons plus loin, au § III, Nos 7 et 8; ou l'impôt existe déjà avant que le paiement d'un fermage ait lieu, et, dans ce cas, il peut être égal à la valeur de cette portion des profits du cultivateur, qui, si l'impôt n'existait pas, pourrait en être soustraite et être payée au propriétaire du sol sous la forme de fermage. Tant que l'impôt ne dépassera pas cette portion de ses profits, il sera payé par le producteur agricole, qui réunit encore en soi la double qualité d'entrepreneur et de propriétaire. Et il faut bien se rappeler, ici que lorsqu'une seule qualité de terre est cultivée, c'est un indice que la société n'a pas besoin d'un plus grand nombre de produits, et qu'ainsi les prix ne pouvant pas s'élever, le producteur ne peut pas rentrer, en vendant plus cher ses produits, dans l'impôt dont il a fait l'avance.—L'effet d'un impôt, qui frapperait ainsi la production agricole, serait de rendre plus lente la formation d'une classe de *propriétaires* des fonds de terre distincte de celle des *fermiers*, puisque, dans notre hypothèse, l'impôt absorbant cette portion de la valeur produite qui devrait former le fermage, il ne resterait plus que les bénéfices de

---

terre la moins fertile soit d'abord mise en culture, et c'est par ce motif qu'il ne peut pas expliquer le phénomène de l'impôt dans cette période.

celui qui occupe le sol en qualité d'*entrepreneur* : ces deux qualités économiques ne pourraient donc pas encore se séparer. — Si, d'un autre côté, l'impôt est inférieur à cet excédant de bénéfice qui pourrait constituer un fermage, cette différence formera un *revenu* qui sera l'origine de celui du propriétaire. — Si, enfin, il est plus élevé, le surplus devra être payé par le consommateur, autrement les profits de l'entrepreneur agricole seraient trop réduits, et il ne pourrait pas rester longtemps dans une pareille situation.

5. Cependant, les besoins de la société s'accroissent avec le temps, et avec ces besoins, s'accroissent également et la demande et le prix des produits de la terre. Les choses en étant arrivées à ce point, il faudra bien que les consommateurs paient l'augmentation que les prix auront subie; puis un peu de temps encore, et de plus que le fermage, l'impôt sera aussi à leur charge.

6. Mais, aussitôt que le producteur parvient à retrouver, dans le prix de vente, les déboursés qu'il a faits pour payer le *fermage;* le *salaire* des ouvriers qu'il a employés ; l'*impôt* que perçoit le fisc; quand il y retrouve de plus l'*intérêt* de ses capitaux, et enfin son *bénéfice*, d'autres entrepreneurs surviennent qui, mettant en culture les terres inoccupées, n'ont à payer aucun fermage. Il leur suffit donc, pour pouvoir concourir avec les produits des terres les plus fertiles, de réaliser, outre l'*intérêt* de leurs capitaux et leur *bénéfice*, un produit suffisant à payer les *salaires* et l'*impôt*. Si cette concur-

rence amène une baisse dans les prix, ou les rend égaux à ceux qu'on payait dans la première période, et avant que les besoins, en s'accroissant, eussent fait cultiver de nouvelles terres [1], la chose changera d'aspect. — Dans cette seconde période, le fermage existe déjà, et ainsi l'impôt, qui frappera le produit, enlèvera aux fermiers une portion de leur gain. Ceux-ci, à leur tour, chercheront à faire baisser le prix du fermage, et si les propriétaires n'y consentent pas, ils se retireront peu à peu, et les terres ne seront plus demandées à loyer. D'une autre part, si les fermiers ne cèdent pas jusqu'à un certain point, les propriétaires refuseront de leur louer leurs fonds de terre, et ils seront contraints d'entreprendre la culture d'un sol moins fertile. Mais cette culture, soumise, elle aussi, à l'impôt, donne de moindres profits. Les fermiers feront donc le sacrifice d'une portion de leur gain, les propriétaires d'une partie du fermage, et ainsi ils acquitteront ensemble l'impôt qui frappe les produits du sol. Telle est la démonstration à laquelle conduisent nos principes; et si elle diffère de toutes les autres,

---

(1) Ricardo prétend, comme on l'a déjà vu dans la 3e partie de ce livre, que le prix doit augmenter, d'où sa théorie de l'impôt. De plus, il croit que le prix donne lieu au fermage, et il en conclut que l'impôt est toujours à la charge du consommateur. Ricardo fait abstraction de la demande et de l'offre comme influant sur le prix des choses, et soutient qu'il est seulement le résultat des frais de production. C'est sur cette base qu'il élève l'édifice de toutes ses théories et toutes aussi s'en ressentent. Mais celui qui n'est pas accoutumé de suivre les conséquences, même les plus éloignées, d'un principe abstrait, s'égare et ne sait pas en apprécier la véritable valeur.

elle est au moins conforme à notre théorie du fermage (1).

§ III.

7. L'impôt sur le fermage déjà existant, et non sur le produit, ne peut évidemment être établi que dans la seconde période que nous avons indiquée plus haut, c'est-à-dire alors que toute la terre la plus fertile est cultivée; ou dans la troisième, alors qu'on entreprend successivement la culture des autres portions du sol.

8. Dans le premier de ces deux cas, le propriétaire voudra en être remboursé par le fermier; mais

---

(1) Ainsi, ces différences qui pouvaient sembler de vaines subtilités métaphysiques, et qui existent entre la théorie de Ricardo et la nôtre, sont la clef d'un grand nombre de phénomènes économiques de la plus haute importance. Si l'on admet, avec l'auteur anglais, que le fermage est l'effet du prix, que celui-ci s'augmente par suite de la mise en culture des terres les moins fertiles, que la culture de ces terres est indispensable pour qu'il y ait lieu de percevoir un fermage, si enfin on confond, avec cet auteur, le *principe efficient* du fermage avec celui qui n'en est que l'*occasion*; celui qui en explique la *filiation* avec celui qui en règle la *quotité*, on est contraint de tenir pour vraie sa théorie de l'*impôt*. Mais l'expérience a démontré que parfois elle est fausse; donc les modifications apportées à sa théorie des fonds de terre, qui mènent ensuite à une théorie de l'impôt, différente de la sienne, doivent changer essentiellement celle-là. Puis, si cette seconde théorie se trouve être *vraie*, la première dont elle dépend doit l'être également, et différer ainsi de celle qui est *fausse*, comme ce qui est diffère de ce qui n'est pas. Ces observations doivent servir de réponse anticipée à ceux qui pourraient regarder, comme vaines et superflues, les recherches auxquelles nous nous sommes livré sur le fermage, habitués qu'ils sont à les juger telles, par la lecture des œuvres de l'économiste français qui les a dédaignées.

si les besoins du marché n'en sont pas encore venus à ce point, de provoquer de nouvelles cultures, le prix ne pourra pas s'élever, et le fermier, ne trouvant pas à se faire payer l'impôt par le consommateur, ne pourra pas non plus le retrancher de ses profits, qui sont déjà réduits par le fermage ; et ainsi, il faudra que le propriétaire le paie sur ses revenus.

9. Mais ensuite, quand les besoins se seront accrus au point d'engager les cultivateurs à exploiter d'autres portions du sol, le prix, en ce moment où le besoin augmente, et avant que les nouvelles cultures apportent leurs produits sur le marché, devra s'élever à son apogée. Le fermier pourra alors, si le propriétaire l'exige, payer l'impôt en totalité ou en partie, en le comprenant dans le prix de ses denrées, et en se le faisant ainsi rembourser par le consommateur.

10. Aussi longtemps qu'ils n'auront pas de *fermage* à payer pour les portions de terre nouvellement exploitées, les nouveaux entrepreneurs agricoles ne pourront payer aucun impôt sur leur revenu. Cependant les denrées devenant plus abondantes, leur prix devra redescendre à l'ancien taux, ou peut-être même au-dessous, comme nous l'avons déjà répété plusieurs fois. Ce sera alors au propriétaire du premier fonds à payer de nouveau l'impôt, et peu à peu, il en sera de même pour la culture des autres portions du sol.

§ IV.

11. Il y a une autre sorte d'impôt sur les pro-

duits agricoles, appelé *dîme*, que jadis on payait à l'église, et qui consistait dans la dixième partie du produit de la terre payée en nature. — Ricardo dit que cet impôt retombe aussi sur le consommateur.

12. Mais il faut remarquer, à ce sujet, que la quantité de grain, par exemple, donnée comme *dîme*, reste dans la société, de sorte que le prix des neufs autres dixièmes ne peut pas augmenter par suite de ce prélèvement, et il semble donc que la charge doive toujours en retomber sur le propriétaire ou sur le fermier, selon les lois établies plus haut.

13. Cet impôt, enfin, prélevé sur le produit brut, et non en proportion du produit net, c'est-à-dire de ce qui reste après que les frais de production ont été déduits, pourrait parfois être injuste. Il est, dans tous les cas, vexatoire, à cause des moyens auxquels il faut avoir recours pour constater la quantité des produits [1].

Comment, au milieu du choc d'intérêts si divers et si compliqués, les économistes ont-ils pu avoir la prétention de fixer un principe immuable et unique? Souvent en recherchant une simplicité trop absolue, on nuit à la vérité.

§ V.

14. C'est à l'homme d'état qu'il appartient de

---

[1] C'est par ce seul motif que nous ne trouvons pas très plausible l'opinion de certains auteurs, qui prétendent que l'impôt foncier serait beaucoup plus tolérable, s'il était acquitté en nature. Ceci est, du reste, une question qu'il faut résoudre selon chaque cas particulier.

calculer si l'impôt qui vient de nous occuper est équitablement réparti. Il ne faut pas toutefois méconnaître que, là où il fait partie du prix des denrées, il est payé en égale portion par des fortunes inégales; et il ne faut pas non plus négliger cette observation, que les impôts sur les produits du sol et sur les fermages, étant assis sur le fonds même, sont d'une perception facile et assurée.

15. Cependant, deux inconvénients d'une importance secondaire sont attachés à ces impôts, lorsqu'ils sont perçus sur les fonds de terre (1); c'est-à-dire, 1° qu'étant calculés sur le produit, lequel est sujet à mille variations, ils peuvent devenir parfois trop onéreux; 2° que l'avance en étant faite par le producteur, ils ne sont pas toujours acquittés dans le moment le plus favorable pour celui-ci. — Mais quel est l'impôt qu'on puisse dire être sans inconvénients?

ARTICLE IV.

DES IMPÔTS SUR LES PROFITS DES CAPITAUX.

1. Quand les capitaux sont soumis à un impôt, cet impôt est le plus souvent calculé sur les profits qu'ils peuvent donner. Les maisons, par exemple, paient un droit basé sur le revenu qu'on en retire;

---

(1) D'où leur vient ce nom de fonciers. On appelle communément aussi de ce nom l'impôt sur les maisons, bien que ce dernier soit réellement un impôt sur les capitaux.

le droit sur les maisons est donc un impôt sur les *profits* de ce capital qu'on appelle *maison*.

2. Or, si un impôt sur les profits d'un capital réduit ces profits au-dessous du taux ordinaire, le capitaliste emploiera autrement ses capitaux, et la branche d'industrie, qui les faisait valoir, viendra peu à peu à s'éteindre. Mais si la demande d'une certaine sorte de produits permet d'ajouter l'impôt à son prix, le capitaliste pourra s'en rembourser sur le consommateur.—Dans une cité populeuse, un impôt sur les habitations sera prélevé par le propriétaire sur le prix des locations, attendu que la demande en est grande et incessante ; il arrivera le contraire, là où les maisons seront en trop grand nombre, eu égard à la population.

3. Un impôt qui pèserait proportionnellement sur les profits des capitaux en circulation et employés dans toute espèce d'industrie, quand même il serait possible, serait injuste: 1° parce que ces profits sont très inégaux et ne peuvent être constatés avec précision ; 2° parce que, selon la nature des produits, un tel impôt retomberait tantôt sur le capitaliste, tantôt sur le consommateur.

4. Il pourrait encore retomber sur l'entrepreneur, et par conséquent sur les *bénéfices*. En effet, dans une branche d'industrie qui donnerait des profits considérables, et dont les produits seraient, par exemple, des objets uniquement de luxe, un impôt sur les profits des capitaux y employés les éloignerait de cet emploi, ce qui ne pourrait convenir à l'entrepreneur. Et d'un autre côté, si cet impôt était

calculé dans le prix des objets produits, la vente en deviendrait trop restreinte et l'entreprise ne pourrait pas se soutenir ; de sorte que l'entrepreneur, préférant réduire ses bénéfices, en prélèverait une portion pour payer l'impôt [1].

5. Il y a des économistes qui considèrent de tels impôts comme étant très funestes ; mais quand ils ne frappent que ces industries où l'entrepreneur gagne beaucoup, et qui donnent des bénéfices très élevés, ils nous semblent équitablement assis et conformes aux règles générales précédemment établies.

ARTICLE V.

DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET SUR LES SALAIRES.

§ I.

1. Un impôt sur les bénéfices est un impôt nécessairement capricieux. Ce genre de revenu est même si variable, qu'il est impossible de le soumettre à une taxe proportionnelle ; et si même cela pouvait se faire, comment constaterait-on son importance ?

2. Il nous semble qu'imposer les capitaux employés dans les entreprises qui doivent donner des bénéfices, est le meilleur moyen de connaître quelle

---

[1] Cela aurait encore lieu, nous croyons, pour la production d'objets très utiles et très nécessaires ; puisque, dans ce cas, bien qu'il serait possible à l'entrepreneur d'augmenter ses prix pour ne pas réduire ses bénéfices, les concurrents ne manqueraient pas pour les faire baisser.

est la portion de ces impôts que l'entrepreneur peut acquitter.

3. On peut dire avec vérité : ou les entrepreneurs gagnent beaucoup, et alors, comme nous l'avons déjà dit, ils paieront l'impôt tout entier; ou bien ils gagnent peu, et alors plusieurs d'entr'eux abandonneront leur entreprise, ce qui amènera une hausse dans le prix du produit, et le poids de l'impôt retombera ainsi sur le consommateur.

§ II.

4. Il serait également impossible d'établir directement un impôt sur les salaires. Comment faire payer au laboureur, au tisserand, au sculpteur, une portion de leur journée de travail. Comment connaître au juste leur habileté, les rapports existants entre chaque salarié et l'entrepreneur qui le paie; les besoins variés des diverses classes d'ouvriers, afin de ne pas leur enlever ce qui leur est nécessaire pour vivre, et mille autres considérations qui influent sur les salaires.

5. On pourrait, toutefois, regarder comme atteignant les salaires d'une manière indirecte, un impôt qui frapperait un produit, en raison de la main-d'œuvre qu'on aurait calculé être nécessaire à le former. —Dans ce cas, par qui serait payé l'impôt?

6. L'entrepreneur, sans aucun doute, en fera l'avance, mais il cherchera à s'en rembourser. — Le pourra-t-il? — Si les salaires qui sont payés dans cette branche d'industrie sont égaux au taux ordinaire des salaires, il ne pourra pas retenir

l'impôt sur le prix de la main-d'œuvre, car ce serait la réduire à un taux trop bas, et les ouvriers abandonneraient peu à peu cette industrie; si les salaires sont plus élevés dans ce genre de travail, il pourra leur faire payer tout ou portion de l'impôt, jusqu'à ce qu'ils se rapprochent du taux ordinaire ; puis, si les bénéfices de l'entrepreneur sont considérables, ce sera lui qui, sur ces bénéfices, paiera l'impôt dont les salaires seront frappés; sinon, enfin, le consommateur devra le payer en le remboursant à l'entrepreneur dans le prix du produit.

7. Si cependant un tel impôt pesait sur toutes les branches d'industrie, on comprend que les salaires se réduiraient au dernier *minimum* possible. Mais alors les produits agricoles ne pouvant pas, eux, baisser de prix, il arriverait que les individus vivant de leur salaire ne pourraient en supporter la diminution, au-delà de ce qui leur serait au moins nécessaire pour leurs aliments (1), et le surplus de l'impôt ne pourrait pas être à leur charge.

8. Ce cas extrême serait toutefois très nuisible à l'industrie, au fisc et à la population, puisque le plus grand nombre tombant dans la misère, la consommation générale diminuerait (E).

---

(1) Nous employons ici l'expression *aliments* dans le sens que lui ont donné les jurisconsultes romains : *cibaria et vestitus et habitatio.,... quia sine his ali corpus non potest.* L. 6. *ff., de alim.*

ARTICLE VI.

DE L'IMPÔT PROGRESSIF.

§ I.

1. Le sort de ceux qui doivent vivre du travail de leurs mains devenant, en quelque sorte, de plus en plus précaire, et d'un autre côté, les richesses des grands propriétaires et des grands capitalistes paraissant s'accroître de jour en jour, la philanthropie a imaginé un impôt qui s'élève dans une progression géométrique, relativement à la fortune de chaque individu.

2. Il n'y a rien à blâmer dans cette idée, mais, si elle était mise en pratique, les grandes fortunes se trouveraient, successivement et indirectement, obligées de faire une œuvre de charité au profit des pauvres, en payant pour eux une portion des impositions qu'ils devraient acquitter, si un autre système était adopté. L'impôt progressif, s'il était possible, se réduirait ainsi à une espèce de taxe des pauvres, sans entraîner toutefois les fâcheuses conséquences d'une semblable contribution.

3. Mais il nous semble impossible d'établir un tel impôt. Car, ainsi que nous l'avons déjà vu, l'impôt ne retombe pas toujours sur celui qui le paie; selon certaines circonstances économiques, il est à la charge, tantôt des producteurs, tantôt des consommateurs, sans qu'on puisse y appliquer aucune règle fixe. C'est ainsi qu'à Londres, il existe un droit progressif sur les fenêtres qui, jusqu'au nombre

de trois, sont exemptes de tout impôt. Mais, à partir de la quatrième, elles en paient un qui s'augmente, selon leur nombre, en progression géométrique. — Qu'en advient-il ? — L'immense population de cette capitale rend très active et incessante la demande des maisons ; les propriétaires savent se dédommager, le plus possible, dans le prix du loyer de l'impôt qu'ils ont ainsi à payer, et le commerçant, l'employé, le professeur, etc., sont en définitif ceux sur qui il retombe.

4. Dans l'état actuel des choses, l'ouvrier supporterait toujours la même charge qui pèse aujourd'hui sur lui, lors même que l'impôt progressif serait établi. En effet, celui qui vit au jour le jour ne peut, ou payer d'autre impôt qu'une capitation, et, de nos jours, cet impôt n'existe pas, ni ne peut exister ; ou bien rembourser à l'industriel, dont il consomme les produits, celui dont ce dernier a dû faire l'avance, et qu'il comprend dans le prix de vente de ces mêmes produits. Or, si vous mettez l'impôt tout entier à la charge des riches, comme leur revenu ne résulte que de l'échange, ils ne seront certes pas disposés à baisser les prix des produits qu'ils doivent donner pour obtenir ceux qu'ils veulent se procurer, surtout quand les leurs seront de première nécessité, et ainsi ce sera, en dernière analyse, celui qui passera pour ne pas payer l'impôt sur qui il pèsera réellement.

§ II.

5. Il faut encore ajouter que, si l'impôt progressif

n'est établi que sur les immeubles, il est évident que des fortunes très considérables, mais qui consistent seulement en capitaux employés dans le commerce, dans les fonds publics, etc., en seront fort injustement exempts.

6. Et si cet impôt devait aussi atteindre ces capitaux, comment l'établirait-on dans une juste proportion, puisque rien n'est plus mobile, plus incertain ?

ARTICLE VII.

DE DIVERS AUTRES IMPÔTS.

§ I.

1. Au lieu d'imposer certains produits, les gouvernements ont eu l'idée de se réserver le privilége de les fabriquer ou de les vendre, à l'exclusion de tout autre individu. De là, *les monopoles.*

2. Il est évident que dans une telle position, le gouvernement peut vendre ces produits le prix que bon lui semble, et employer les moyens nécessaires pour que le consommateur soit forcé de les payer ce prix.

§ II.

3. Et d'abord, ce mode indirect de lever un impôt suppose que le gouvernement se fait industriel, et l'expérience a démontré qu'il est le plus mauvais entrepreneur possible, parce que, ne pouvant conduire et surveiller par lui-même, il est obligé de

faire de plus grands frais pour un moindre résultat.

4. Cela revient à dire qu'il y a une portion d'un tel impôt qui est dissipée, tandis que le public et l'état sont mal servis.

§ III.

5. Au surplus, cet impôt que paie le consommateur, lorsqu'il n'atteint que des objets qui ne sont pas de toute nécessité, pèse sur ceux-là seulement qui veulent payer le prix fixé par le gouvernement. Dans le cas contraire, il équivaut à une charge que doivent supporter également des fortunes inégales, et ainsi il est injuste.

6. L'avantage des impôts de cette nature est leur facile perception, puisqu'ils font partie du prix même du produit, et qu'ils sont acquittés au moment où le consommateur est le mieux en état d'acheter. Quelquefois, cependant, ils sont tels qu'ils ont l'inconvénient de décourager le pauvre, et d'augmenter l'orgueil et l'insolence de ces misérables qui vivent

Calcando i buoni e sollevando i pravi [1].

7. Tel est, par exemple, le droit de timbre sur les actes judiciaires et les autres droits perçus dans le cours d'un procès. Car, dans ce cas, l'homme dépourvu de moyens pécuniaires, et qui a un droit à faire valoir, se trouve dans l'impossibilité d'avoir

---

[1] Foulant aux pieds les bons et exaltant les méchants.

recours à la protection de la loi contre l'homme riche qui l'a dépouillé et opprimé. La justice, alors, ne tient ses balances que pour y peser l'or de l'homme opulent en regard des larmes du pauvre.

8. Nous savons fort bien qu'on a dit qu'il y avait un grave inconvénient à faire des procès à trop bon marché ; et cela parce que ce serait encourager l'esprit de chicane, et rendre les querelles judiciaires innombrables.—Mais l'expérience, que nous avons acquise au barreau, nous a démontré, au contraire, que la moitié des procès injustes est occasionnée par l'espoir de les gagner, grace à la supériorité de sa position sur celle de son adversaire. — Et puis, partout où il est permis à chacun de traduire tout individu en justice, on se trouve dans la même situation qu'avec la liberté de la presse, puisque les abus qu'on pourra faire de cette liberté seront réprimés par la faculté que chacun aura d'exercer les mêmes droits. Une peine pécuniaire, enfin, qui frapperait celui qui aurait intenté un procès injuste, faciliterait la tâche de la justice et enrichirait le trésor public, bien plus efficacement que ne le font les frais que celui-là même est obligé d'avancer, qui est dans son droit et qui n'a peut-être pas les moyens de le défendre.

9. Il y a ensuite certains objets d'un usage général et salubre, tel que le sel, qu'il est, à notre avis, vraiment cruel d'imposer au moyen du monopole. N'est-il pas, en effet, pénible et douloureux de voir les baïonnettes, qui ne devraient avoir d'autre usage que la défense de la patrie, les prisons

qui ne devraient s'ouvrir que devant l'homicide et le vol, poursuivre et châtier l'homme pauvre, mais honnête qui, manquant d'assaisonnement pour sa maigre pitance, a passé de longues heures, exposé aux rayons brûlants du soleil, pour extraire, de l'eau de la mer, un kilogramme d'un sel au goût maussade, tandis que la nature, dans d'abondantes mines, lui en offrirait à vil prix. C'est à tort qu'on prétendrait que la consommation du sel ne pourrait pas considérablement s'accroître, si le droit était abaissé de beaucoup, sinon même tout-à-fait supprimé. En Angleterre, pendant les vingt années qui se sont écoulées, depuis que cette substance n'est plus soumise à l'impôt, la consommation en a sextuplé.

10. De plus, le sel à bon marché pourrait être d'une grande importance pour l'agriculture et l'élève des bestiaux. Ceux qui s'occupent spécialement de ces deux branches de l'économie rurale savent combien cette substance, surtout dans certains pays, pourrait contribuer puissamment aux engrais et à l'amélioration des bestiaux, qui y trouveraient un aliment essentiellement salutaire. Le sel, enfin, qui sert à conserver les matières sujettes à la putréfaction, et qui peuvent être utiles à satisfaire les besoins du voyageur dans ses expéditions lointaines, ou ceux du pauvre quand, pendant la mauvaise saison, il trouve, appendue sous le manteau de sa cheminée, sa modeste provende, le sel, comme moyen de conservation, est d'une grande importance. Si cette substance était à bas prix, elle pour-

rait, surtout dans les contrées situées au bord de la mer, servir à créer une nouvelle branche d'industrie, qui aurait pour objet la salaison du poisson.

11. Nous passons sous silence d'autres inventions financières qui, dans des temps fort éloignés de nous, furent engendrées par l'esprit de fiscalité et par l'avidité des gouvernants. Vespasien, qui certes n'était pas un Tibère, eût l'idée d'imposer les produits intestinaux. La mort, elle-même, ne fut pas exemptée de l'impôt (¹), et il s'en fallut de peu, qu'on ne taxât les vagissements de l'enfance et les soupirs de l'amour.

12. Nous aurions encore à parler de toutes ces fourberies financières que la tradition de deux siècles ou plus nous a transmises, que l'humanité et la sagesse qui règnent de nos jours détruisent peu à peu. Même, dans le dernier siècle, Verri, au § XXXI de ses *Méditations*, en parle.

Nous citerons comme exemple les *loteries* que les gouvernements exploitent, et que certaines plumes vénales ont voulu défendre, mais qui ne sont que des impôts clandestins et funestes, pesants sur la misère la plus accablante, en la leurrant d'une

---

(¹) *Jus mortuorum :* ainsi s'appelait un impôt ecclésiastique de cette nature. Celui de 25 Carlins, si onéreux, subsista en plusieurs endroits, jusqu'à la fin du dernier siècle, et nous croyons honorer la mémoire de notre docte ancêtre, Antoine Scialoja, excellent mais infortuné citoyen, en rappelant qu'il soutint, à ses frais, un procès contre le clergé de Procida pour cet objet, et qu'ayant démontré que ce *droit funéraire était scandaleux et ne pouvait en aucun cas être légitime*, il en obtint l'abolition.

vaine espérance. — La loterie est un impôt de la plus grande immoralité, puisqu'elle fait briller, aux yeux de l'homme, l'espoir de s'enrichir autrement que par son labeur, et cela tout d'un coup, ce qui seul suffit pour détruire l'amour du travail, cette richesse essentielle des familles et des peuples. — L'idée de s'enrichir est en outre une de ces idées qui agitent fortement les esprits et les troublent; de telle sorte que c'est un encouragement à s'abandonner à ces croyances superstitieuses, qui commencent par gâter la raison et finissent par corrompre le cœur. La superstition devient ainsi une mine féconde que le charlatanisme et la perversité exploitent et mettent à profit, et on lui doit cette foule d'intrigants et d'escrocs qui, dans notre patrie, vivent aux dépens de leurs dupes.—Et encore, n'est-il tenu ici aucun compte du tort qu'éprouvent les ouvriers qui, comme chacun le sait, perdent beaucoup de temps à composer des *pyramides cabalistiques*, pour deviner ce qui dépend uniquement du hasard, c'est-à-dire les numéros qui doivent sortir de la roue de fortune. — La loterie détruit encore les habitudes d'épargne et de prévoyance. Combien de dépenses inutiles le pauvre ne fait-il pas, sur cette seule espérance, qu'il prend si souvent pour une réalité, de pouvoir les payer le samedi (1). Enfin, il a été démontré mathématiquement, il y a longtemps de cela, que les combinaisons de ce jeu

(1) C'est le jour du tirage de la loterie à Naples.

sont telles qu'il ne peut donner aucune perte au gouvernement. — Qu'est-ce donc qu'un jeu où l'un des deux joueurs est toujours sûr de gagner? — La réponse à cette question est facile; nous laissons au lecteur le soin de la faire.

13. Certaines circonstances solennelles de la vie peuvent même être taxées, comme la célébration des noces, une succession, etc. L'économie sociale ne saurait toujours condamner ces impôts, quand leur objet est de réprimer des abus, ou quand ils sont payés dans certaines circonstances favorables, comme il en est de l'impôt sur les successions.

ARTICLE VIII.

DES TRANSITS ET DES PORTS FRANCS.

§ I.

1. La position géographique de certains pays exige quelquefois que leurs productions traversent une contrée étrangère, pour se rendre sur les lieux où elles doivent être consommées. Celle-ci se trouve, pour ainsi dire, assujétie à une espèce de *servitude*, et peut s'en faire payer par un impôt, dit droit de *transit*.

2. Ce sont les producteurs étrangers qui paient cet impôt; mais s'il est trop élevé, et s'il existe d'autres voies pour faire parvenir le produit à sa destination, fussent-elles même plus difficiles, elles seront bientôt préférées. Là où il ne se trouve aucune autre voie de communication, comme le détroit

du Sund, par exemple, pour entrer dans la mer Baltique, un droit trop élevé nuirait à l'industrie du pays producteur, et ferait également tort aux finances de l'état qui perçoit le droit. C'est, du reste, dans le cas d'une voie unique de communication, qu'il est possible de percevoir un droit un peu plus élevé (F).

§ II.

3. Il peut encore arriver que certaines localités soient favorablement situées, comme centres de transactions commerciales. Ces localités ne tardent pas à devenir des *entrepôts*, ou dépôts généraux de marchandises, qui sont distribuées ensuite aux divers pays où elles doivent être consommées. Tels sont en petit, Marseille et Livourne ; tel, jadis, était en grand, Venise.

4. Le gouvernement peut, dans ce cas, ou frapper d'un certain droit les marchandises qui affluent dans ces localités, ou les y laisser arriver en toute franchise, ou enfin leur faire payer un droit à *l'entrée*, et le restituer à *la sortie*.

5. Dans le premier cas, les marchandises cesseront bientôt d'arriver dans l'entrepôt, et celui-ci ne tardera pas à être abandonné. Dans le second, celui d'une entière franchise, le commerce y deviendra plus actif de jour en jour; on aura l'avantage d'employer un grand nombre de bras pour les déchargements, les chargements, les transports, et en outre on aura plus de chances d'écouler ses propres produits, puisque les navires, à leur retour, les

exporteront, plutôt que de quitter le port sur lest. Puis, les négociants dépositaires, n'ayant pas de droits à payer, pourront faire des marchés avec les acheteurs nationaux, et, en concluant ainsi ces marchés, ils auront la facilité d'écouler par petites parties leurs marchandises, et de ne payer les *droits de douane*, qu'au fur et à mesure des ventes; de telle sorte qu'ils n'auront pas à anticiper le montant des droits, longtemps avant de pouvoir s'en rembourser, ce qui serait une entrave à l'activité du commerce, et ferait retomber l'intérêt de cette anticipation sur la société, sans que le fisc en retirât aucun avantage.

Dans le troisième cas, celui du *drawback* anglais, le droit devant être d'abord payé, puis ensuite restitué à la sortie de la marchandise, le négociant éprouve un certain dommage par suite de l'avance qu'il doit faire et de l'*intérêt* de cette avance, et le fisc, de son côté, se trouve obligé de supporter, pour ces restitutions, beaucoup de frais de personnel et de comptabilité, sans qu'il en retire en réalité le moindre revenu. La fraude y puise enfin un nouvel aliment; car certains individus peuvent s'appliquer à trouver les moyens de feindre des exportations, pour être remboursés à plusieurs reprises d'un seul et même droit [1].

---

[1] Quoi qu'il en soit, ce troisième mode est toujours préférable au premier. Louanges au comte Serristori qui, dans sa *Statistique des états de l'Italie*, propose d'établir un port franc sur l'Adriatique.

ARTICLE IX.

VUES GÉNÉRALES SUR LES EFFETS DE L'IMPÔT, RELATIVEMENT A L'INDUSTRIE ET AUX FINANCES.

> Celui qui s'efforce le plus d'avancer, marche à reculons.
>
> DANTE.

§ I.

1. L'impôt frappe ou le producteur ou le consommateur, ou bien il les atteint tous les deux en même temps. Si c'est le producteur qui le paie, il est un obstacle, une entrave à la production. Si c'est le consommateur, il faut se rappeler que lui aussi est producteur, et que si on l'oblige à dépenser davantage, cela équivaut à diminuer son revenu, de sorte qu'il lui resto moins à dépenser en autres produits, et la production générale s'en ressent. Si enfin l'impôt est à la charge du producteur et du consommateur à la fois, bien qu'il soit plus équitablement réparti, les conséquences, néanmoins, en sont les mêmes.

2. Or, si l'impôt est une limite pour la production, et s'il faut, pour le payer, prélever sur les résultats de la production, on peut dire que chaque impôt trouve en lui-même sa propre limite. Et c'est par ce motif que, là où l'impôt est trop élevé, là où la somme des impôts est trop lourde, le gouvernement n'en retire que peu de profits, sinon même aucun. Et de plus, la production étant accablée sous la charge d'un impôt trop pesant, la faculté de le payer est

d'autant moindre; tandis que l'industrie souffre, le fisc s'appauvrit. Notre Genovesi a donc parlé sagement, quand il a dit : « Tout ce qui ralentit ou atteint le travail, l'industrie ou le commerce, gâte et corrompt la source même des finances [1] .»

§ II.

3. Cependant, un impôt modéré et judicieusement assis, peut être utile à l'industrie d'une nation. Réduisant de peu de chose le revenu du consommateur, sans qu'il en soit gêné, il l'excite à s'efforcer de l'accroître par une production meilleure ou plus abondante; en augmentant le prix d'un produit étranger, il peut engager l'industrie nationale à en entreprendre la production, production qui, dans les commencements, est ordinairement plus coûteuse que dans la suite.

4. Nul impôt, toutefois, n'est sans inconvénients; mais, de même que l'impôt est nécessaire, ces inconvénients sont inévitables. C'est un sacrifice que la société doit faire, en vue des avantages bien plus grands qu'elle en retire; c'est-à-dire, quant aux personnes, la *justice* et la *liberté;* quant aux propriétés, la *sûreté* et la *garantie*. Demander la suppression de tout impôt, c'est demander la réalisation d'une généreuse mais impossible utopie. Et cependant, combien de fois le produit de l'impôt n'est-il pas consacré à maintenir l'arbitraire et l'oppression !

---

[1] *Leçons de commerce*, chap. XXI.

§ III.

5. Des théories énoncées ci-dessus, il résulte encore qu'il n'y a rien de plus variable qu'un système d'impôts. Les diverses conditions économiques donnent, avec les mêmes impôts, des résultats différents. Tantôt ceux qui étaient à la charge du propriétaire pèsent sur le consommateur ; tantôt ceux qui avaient pour but de protéger certaine industrie lui deviennent contraires ; tantôt, enfin, les nations étrangères suppriment un impôt qui ne permet plus à nos produits, grevés eux-même d'un semblable droit, de soutenir la concurrence, etc. Au milieu de tant d'instabilité, un système d'impôts peut-il jamais rester immuable ?—Rien n'est plus mobile que l'industrie, et c'est elle qui forme la base de l'édifice financier des nations.

6. Aussi regardons-nous comme erronée cette opinion, que l'impôt le plus anciennement établi est le meilleur. Nous croyons plutôt que c'est celui qui est le plus conforme aux règles établies ci-dessus. A l'homme d'état appartient le soin de discerner les raisons spéciales qui le rendent contraire à ces règles ; à l'économiste, celui d'indiquer ces phénomènes généraux, qui accompagnent les diverses formes sous lesquelles le fisc perçoit ses revenus.

§ IV.

7. En dernière analyse, l'impôt se réduit à une diminution de la *valeur potentielle* échangeable des agents productifs que la société possède. Car, ou il

enlève une portion du produit, ou il diminue le revenu; c'est-à-dire une quantité de la *valeur réelle* qui constate cette première *valeur* (G).

8. Or, si le véritable fonds de l'impôt est la *valeur potentielle* des opérations productives, il est évident qu'en diminuant cette valeur, le gouvernement nuit à ses propres intérêts et à ceux de l'industrie; et ce dernier résultat d'une analyse sévère peut, seul, nous faire comprendre clairement, comment les véritables intérêts du fisc et ceux de l'industrie marchent de front. Qui nuit à l'une, blesse l'autre. Puissent les financiers, toujours avides et insatiables, se convaincre une fois de cette vérité!

CHAPITRE III.

THÉORIE GÉNÉRALE DU CRÉDIT PUBLIC.

Nulla res vehementius remplublicam continet, quam fides.

CICÉRON.

§ I.

1. Outre l'autorité et le pouvoir, le gouvernement possède encore un autre moyen de disposer d'une portion de la fortune des particuliers; ce moyen, c'est le crédit.

2. Or, il n'y a pas de *crédit*, là où les conditions nécessaires pour inspirer la confiance n'existent pas; c'est-à-dire, là où il n'existe aucune *garantie* certaine de l'accomplissement des engagements contractés. Ces conditions se trouvent, soit dans les qualités personnelles, soit dans les choses qu'on possède.

3. Les garanties personnelles sont la bonne foi, la probité, etc.; les garanties réelles sont les biens-fonds, les capitaux, les revenus. Le gouvernement a sa propre dignité comme garantie personnelle; comme garantie réelle, il offre les revenus publics, et quelquefois aussi les biens-fonds appartenant à l'état.

4. L'économie, toutefois, désapprouve la possession par l'état de semblables biens. Elle considère que leur administration, souvent mauvaise, est toujours

très dispendieuse; que ces biens sont une portion de la richesse publique soustraite au marché social, et qu'ils ne peuvent ainsi jouir de l'avantage de passer utilement de mains peu habiles dans d'autres mains qui le sont davantage; que ces biens, enfin, échappent aux impôts qui pèsent, par conséquent, d'un poids plus lourd sur les autres portions de la fortune sociale.

5. C'est ainsi que la véritable garantie réelle, sur laquelle repose le crédit public, se trouve dans les revenus de l'état, c'est-à-dire dans les impôts. Un système de crédit suppose donc un système d'impôts, et forme la seconde partie des finances publiques.

§ II.

6. L'idée de *crédit* implique celle de la faculté de faire des *dettes*, et cette faculté ne se manifeste qu'au moment même où elle s'exerce. Nous ne pouvons donc pas dire qu'un *crédit* existe, là où il n'y a pas de *dette* (H). Ces deux idées sont corrélatives. Cela est si vrai, que souvent on appelle crédit la chose même que l'on a prêtée, la chose *creduta* (1).

7. De telle sorte qu'un *crédit public* suppose une *dette publique*; un gouvernement *débiteur*, et des particuliers *créanciers*; des *garanties* de la part du gouvernement, et de la *confiance* de la part du

---

(1) Pour le dire en latin :

Navis, quæ tibi *creditum*
Debes Virgilium, etc. HORACE, ode III.

public; et ces diverses idées sont encore corrélatives entr'elles.

§ III.

8. Si, d'une part, il n'existe pas de *confiance*, il est, de l'autre, impossible d'*emprunter;* et la confiance augmentant ou diminuant selon les garanties, il en résulte que :

9. *Tout acte du gouvernement tendant à détruire la confiance publique porte atteinte au crédit.*

§ IV

10. La sagesse et l'honnêteté des membres d'un gouvernement, et une loyauté constante dans toutes les transactions, sont donc les conditions nécessaires du crédit. Quand, sous le ministère de l'abbé *Terray*, on rendait des édits qui réduisaient l'intérêt convenu et déguisaient ainsi une banqueroute, l'abbé Raynal écrivait contre le crédit public.

11. Le crédit peut encore diminuer par suite des circonstances politiques. Un état, dont la guerre ou des commotions intestines ont ébranlé la sécurité, en a toujours fort peu, et celui des gouvernements despotiques doit être très limité; *nil violenti durabile.*

De là ce principe :

12. *Un gouvernement qui abuse de son pouvoir pour manquer aux engagements qu'il a contractés, et celui qui, par suite d'une très vicieuse constitution, ou pour toute autre cause, se trouve exposé à être renversé, ont fort peu de crédit.*

§ V.

13. Or, celui-là pourrait se vanter d'avoir enfin résolu le problème tant recherché des alchimistes, qui aurait découvert le moyen de faire des *dettes* sans jamais les payer. Un livre facétieux et amusant a été écrit sur ce sujet; mais malheureusement l'idée de faire des *dettes* et celle de ne pas les payer, ne peuvent pas s'accorder ensemble.

14. Un gouvernement pourrait néanmoins trouver des individus qui, certains de recevoir les intérêts de leurs capitaux, se décideraient à lui *avancer* des sommes à fonds perdus. Mais, dans ce cas, le gouvernement verrait ses dettes augmenter de jour en jour, et se trouverait ainsi dans l'obligation de payer des intérêts qui iraient sans cesse en croissant et finiraient par dépasser les revenus de l'état, ce qui le mettrait dans la nécessité de faire banqueroute (I). Ainsi donc :

15. *Il faut que le gouvernement, pour conserver son crédit, trouve le moyen d'éteindre peu à peu ses dettes.*

Nous verrons plus loin quels sont ces moyens.

§ VI.

16. Les garanties *réelles* d'un gouvernement consistent, comme nous l'avons dit, ou dans les biens-fonds appartenant à l'état, ce que l'économie désapprouve; ou dans les impôts qu'il peut destiner à remplir ses engagements. Cette dernière garantie offre plus de sûreté aux créanciers de l'état;

car souvent la valeur des biens-fonds qui lui appartiennent devient nominale, ou bien ils sont affectés à un si grand nombre d'emprunts, que si on en venait à une cession de biens, ils ne pourraient pas suffire à leur remboursement; ainsi que cela eut lieu en France, au temps des *assignats*, et dans notre patrie, lors du décret du 17 novembre 1808.

17. Mais l'impôt doit naturellement suivre le cours de la prospérité publique, et se proportionner aux moyens que la société a de le payer. Et ainsi, dans un pays dont les habitants sont, pour la plupart, plongés dans la misère, où l'impôt ne peut être que de peu d'importance et insuffisant à satisfaire les besoins sociaux, mais où il rapporte assez pour payer les intérêts des emprunts contractés, un système de crédit peut être très utile, pourvu toutefois qu'il serve à développer l'industrie, à alléger le poids des impôts, sous la réserve de rembourser les sommes empruntées, lorsque les temps seront devenus meilleurs.

18. Dans les jours de prospérité, au contraire, il est plus facile de réaliser, au moyen de l'impôt, le revenu nécessaire aux dépenses de l'état; et, bien qu'alors le crédit augmente en même temps qu'il repose sur des garanties plus certaines, le gouvernement a cependant moins besoin d'y avoir recours. Mais, c'est dans les circonstances extraordinaires, que cette ressource est surtout de la plus grande utilité.

19. Cependant, un emprunt considérable, contracté alors qu'il est peu probable qu'un jour il

puisse être remboursé, ou pour des dépenses inutiles et gigantesques, et non pour encourager l'industrie qui offrirait les moyens de l'acquitter un jour, est immanquablement ruineux, d'où :

20. *La dette publique doit être proportionnée non-seulement aux conditions économiques du présent, mais encore à celles de l'avenir. Quand le crédit est un moyen d'amélioration, il est utile ; sinon, il est ruineux.*

§ VII.

21. C'est l'impôt qui doit subvenir au remboursement des emprunts et au paiement de leurs intérêts. Par quel motif, donc, le gouvernement a-t-il recours au crédit public, plutôt qu'au moyen bien plus simple d'augmenter les impôts? La réponse à cette question est facile. L'impôt, s'il n'est augmenté que de ce qu'exige l'accomplissement progressif des engagements contractés, est bien plus tolérable, que si la même somme était perçue tout entière *en une seule fois*. Lorsqu'il est urgent de réaliser immédiatement un capital considérable, on a recours avec avantage à l'emprunt. — « A l'aide du prestige du crédit, » dit Colquhoun, « en un instant on peut couvrir la terre de soldats et la mer de vaisseaux. » — Funeste prestige, qui parfois a causé la ruine des empires!

22. *Il faut avoir recours au crédit, lorsque les besoins de l'état exigent des sommes considérables ; mais il ne faut pas en abuser, et se rappeler que les engagements en sont ruineux, quand il devient impossible d'y satisfaire.*

CHAPITRE IV.

THÉORIE SPÉCIALE DU CRÉDIT PUBLIC.

J'ai connu les voies cachées de la feinte.....
Ce qui me plaisait jadis, aujourd'hui me déplait.
DANTE.

ARTICLE I.

EXAMEN DES DIVERS MOYENS DE CONTRACTER LES EMPRUNTS, ET DE LES REMBOURSER.

§ I.

1. Plus l'organisation financière est imparfaite, plus le gouvernement est exposé à avoir besoin de ressources extraordinaires, à avoir recours à des emprunts, à des contributions volontaires, voire même à la violence et à l'extorsion. De ces divers moyens, les deux derniers sont injustes, et le second peut à peine être mis en usage dans les républiques : reste donc le premier, qui dut être employé aussitôt qu'un gouvernement régulier succéda au pouvoir de la force, ce qui remonte ainsi à une époque fort éloignée de nous.

2. Aussi les divers moyens de contracter et de rembourser les emprunts furent-ils très variés.

§ II.

3. Alors que la violence et l'arbitraire régnaient, ces moyens furent également arbitraires et violents,

et l'on eut recours aux *emprunts forcés*. Mais l'emprunt suppose un contrat *libre et volontaire*, et l'épithète de *forcé* ne peut pas lui être logiquement appliquée. Un certain *Particelli* (1), ministre créé par *Mazarin*, employa ce moyen en 1644. *Robespierre*, en 1793, et le Directoire, après lui, y eurent également recours.

4. Prête-moi de l'argent parce que j'en ai besoin, et fais-le contre ton gré, parce que j'ai le pouvoir de t'y contraindre, revient à dire : je veux que tu aies confiance en moi, et pour cela je te donne l'exemple de l'injustice et de l'arbitraire. — Beau moyen, en effet, d'atteindre ce but !

§ III.

5. On eut aussi l'idée d'emprunter de l'argent en échange d'*emplois publics*. Un individu, en payant une certaine somme, recevait un traitement qui représentait à la fois et le salaire de son travail et l'intérêt viager du capital qu'il avait versé. Ce fut un marché abominablement immoral que cette *vénalité des charges*.

6. Le capitaliste préférait acheter une charge, à faire valoir ses capitaux dans l'industrie, et il privait ainsi de travail celui qui ne possédait rien autre que ses bras. Ce n'était pas toujours l'homme, qui avait acheté une charge, qui était le plus digne de la remplir, et souvent on regardait le traitement qu'on recevait comme la restitution d'une créance,

(1) Connu sous le nom d'*Emery*.

ce qui dispensait des devoirs de l'emploi : les idées de *mérite* et de *récompense*, enfin, tendaient à se confondre avec celles de *richesse* et de *pouvoir*, de *vente* et d'*achat* (1).

7. La vente des priviléges exclusifs, de maîtrises, etc., a les mêmes inconvéniens (2).

§ IV.

8. Il y eut encore des emprunts contractés en *rentes viagères*. On calcula, d'après des tables de probabilité, le nombre d'années que pouvait avoir encore à vivre un individu, et on lui promit de lui payer un intérêt proportionné à ce qu'on estimait suffire à lui rembourser, en même temps, le capital qu'il avait versé, sous la condition que s'il venait à mourir, la dette serait éteinte.

9. Les prêteurs s'assuraient ainsi, leur vie durant, un revenu double ou triple de ce qu'autrement ils auraient pu retirer de leurs capitaux, ce qui les encourageait à faire de tels placements, quitte à laisser après eux dans la misère leur famille, habituée, tant qu'ils avaient vécu, à l'aisance et au luxe. — Un gouvernement ne doit jamais

---

(1) Du temps de Colbert, 46,780 charges étaient vendues, et Necker en comptait encore 3,870 qui conféraient la noblesse. Ce trafic était chose si commune, que la coutume de Paris, art. 25, *déclarait immeubles les charges vénales*.

(2) Les *priviléges des perruquiers* étaient également immeubles en France, et on fit une loi tout exprès pour les déclarer tels. (voy. Pothier *sur la communauté des biens*, 1re partie, chap. II, 1re section.)

mettre ses intérêts en opposition avec ceux de ses administrés.

§ V.

10. *Laurent Tonti*, notre compatriote, réforma, au XVIIe siècle, le système des rentes viagères adopté en France, et y introduisit les *tontines*. Les prêteurs étaient partagés en diverses classes selon leur âge, et la mort de l'un d'eux n'éteignait pas la dette; on continuait d'en payer intégralement l'intérêt jusqu'à la mort du dernier de la même classe.

11. Mais si, par cet expédient, on éloignait les inconvénients, on ne les détruisait pas, et, de plus, le gouvernement y trouvait ce désavantage, de ne parvenir que lentement à éteindre ses dettes, et de les voir ainsi s'accumuler les unes sur les autres.

§ VI.

12. On emprunta encore par *annuités*, c'est-à-dire qu'on promit le remboursement par rentes annuelles, dans lesquelles se trouvaient comprise, outre les intérêts, certaine portion des capitaux.

13. Mais, par ce mode d'emprunt, on se trouvait dans l'obligation d'avoir chaque année, à sa disposition, des sommes considérables, ce qui exigeait des impôts considérables aussi, et, par cela même, pouvait occasionner de graves embarras.

14. Et puis, il ne pouvait pas convenir aux prêteurs de voir leur capital leur rentrer ainsi par petites sommes, qui se dépensaient d'autant plus facilement, que les moyens de les placer de nou-

veau, à mesure qu'elles étaient remboursées, étaient plus rares.

§ VII.

15. On en vint donc à dire : empruntons, et destinons une portion de notre revenu à former, en s'accumulant, un capital qui nous permettra de nous libérer successivement. — Mais quels prêteurs rembourser de préférence? — Chacun venant se plaindre, qui d'être remboursé, qui de ne l'être pas, on eut l'idée de les faire désigner par la voie du sort ; et cependant, toute idée de chances aléatoires devrait être bannie de tout système de crédit. Souvent, d'ailleurs, les choix du sort excitaient les mêmes plaintes.

§ VIII.

16. Ce fut ainsi, qu'à la suite d'une longue série de tentatives diverses, on adopta enfin le mode le plus simple et le plus équitable. — On reconnut que les particuliers désiraient souvent vendre leurs titres de crédit sur le gouvernement, et on imagina d'employer les sommes qu'on avait mises en réserve, à acheter une certaine quantité de ces titres et à les amortir. Ce système, déjà proposé en 1718, fut adopté en 1720 par sir *Walpole*, mais il ne fut modifié par *Price* et mis en œuvre qu'en 1786.

17. Ce système suppose un lieu où se vendent ces titres et une caisse où s'accumulent les sommes destinées à les racheter, c'est-à-dire une *bourse* et une *caisse d'amortissement*.

ARTICLE II.

GRAND-LIVRE; BOURSE; CAISSE D'AMORTISSEMENT.

§ I.

1. On peut posséder des titres de crédit sur le gouvernement, qui soient remboursables, sans qu'ils constituent pour cela une créance fixe : l'ensemble de ces obligations de l'état forme ce qu'on appelle *la dette flottante*, laquelle est sujette à diverses variations, et n'est pas toujours la même. Mais il existe d'autres titres qui sont solennellement reconnus par le gouvernement, et qui rendent celui qui les possède, aussi longtemps qu'il les conserve, propriétaire de rentes sur l'état : ces titres constituent la *dette consolidée* (J).

2. Chacun de ces titres de crédit est inscrit sur un registre public, appelé *grand-livre*. Ils prennent le nom de *fonds* ou *effets publics*, et peuvent être cédés ou transférés d'un propriétaire à un autre, pourvu toutefois qu'on en fasse constater le *transfert* sur le grand-livre.

3. Ils donnent le droit de recevoir un intérêt de tant pour cent, et ils sont négociés dans un lieu que le gouvernement affecte à ce genre de transactions, et qu'on appelle *bourse*, peut-être de *Bruges* où fut établie la première, et plutôt, dit Guicciardini, de l'écusson des *Van der Borsa*.

§ II.

4. Il existe, près de chaque *bourse*, des *agents de*

change, reconnus par le gouvernement et par la loi, auxquels on confie les *effets publics* qu'on veut négocier; ou qu'on charge d'en acheter : ils remplissent ces fonctions moyennant un salaire de tant pour cent, qu'on appelle *courtage*.

5. Or, bien que tous les titres rapportent un intérêt fixe, cependant un titre au capital de 100 ne trouve pas toujours à se vendre ou à s'acheter pour 100. Pour peu qu'il y ait lieu de craindre que le gouvernement ne puisse pas faire face à ses engagements, on accourt en foule vendre les titres de crédit, et l'offre en fait descendre le prix. Lorsqu'au contraire, on pense pouvoir compter sur une exactitude à l'abri de toute atteinte, on s'empresse d'acheter ces mêmes titres, et la demande en fait hausser le taux. Ainsi, un même fonds ou effet public, au capital de 100, peut se vendre 95 ou 105; la valeur exprimée sur le titre s'apelle *valeur nominale;* celle pour laquelle le titre se vend, *valeur réelle* ou *cours*.

6. Naguère, en 1840, un titre au capital de 100 se vendait, à notre bourse, 108; donc, en réalité, l'intérêt que ce titre rapportait était payé à son propriétaire sur le capital de 108, et non sur celui de 100. Il arrive quelquefois que la valeur nominale et la valeur réelle soient égales, et alors le titre, ou plutôt la *rente* est *au pair :* dans d'autres moments, comme cela s'est vu à notre bourse dans plusieurs circonstances, la valeur réelle, le cours, est au-dessous de la valeur nominale.

§ III.

7. Quand le gouvernement veut éteindre une portion de sa dette, il se présente à la bourse comme acheteur, et il achète avec les sommes qui ont été accumulées à la *caisse d'amortissement*.

8. Lorsqu'il s'agit d'une dette importante, et pour en faciliter le rachat, on fait mention sur le *grand-livre* des titres que l'état rachète, mais on continue à en payer les intérêts à la caisse d'amortissement, qui, en vertu du pouvoir de l'intérêt composé, peut ainsi racheter de nouveaux titres pour une somme bien plus considérable, et cela de plus en plus, au fur et à mesure que la dette diminue. Les propriétaires de rentes sur l'état doivent regarder de telles mesures comme la meilleure de toutes les garanties réelles (K).

ARTICLE III.

DE DIVERS AUTRES USAGES, DE CES INSTITUTIONS, ET DES ABUS AUXQUELS ELLES PEUVENT DONNER LIEU.

§ I.

1. Les gouvernements, rachetant eux-mêmes leurs titres de crédit de ceux d'entre leurs créanciers qui sont les plus disposés à les leur céder, peuvent le faire, et éteindre ainsi leurs dettes, sans user de violence. — Mais combien de fois, prévoyant les fluctuations de la hausse et de la baisse, ou même y donnant lieu par des bruits trompeurs habilement répandus, combien de fois les agents des gouverne-

ments, eux-mêmes, n'abusèrent-il pas de leur influence sur la bourse, pour réaliser des bénéfices au détriment du public?

2. On pensa même à faire pire encore : on combina le principe de l'*amortissement* avec un nouveau système de *réduction*. On se dit, par exemple, payons aux créanciers de l'état la moitié seulement des intérêts de leurs capitaux, et mettons en réserve l'autre moitié que nous emploierons à racheter la dette. A mesure que nous en aurons racheté, la caisse d'amortissement se trouvera avoir reçu un fonds double de celui qui lui était primitivement destiné, et rachètera la même somme de rentes à moitié prix.

Mais, comme il fallait remédier à une injustice aussi flagrante, on ajouta : afin de ne faire aucun tort à nos créanciers, le capital qu'ils nous ont prêté sera inscrit sur le *grand-livre*, avec une augmentation relative à la portion d'intérêt que nous avons retranchée (¹).

3. Or, si en même temps qu'on augmente ainsi le capital prêté, on concède la faculté d'en exiger le remboursement, cette faculté sera-t-elle applicable aux dettes antérieurement contractées, ou seulement à celles qui le seront par la suite? — Dans la première hypothèse, cette nécessité d'opter entre le remboursement ou la réduction de l'intérêt, sera

(¹) Étant posé, par exemple, l'intérêt à 6 p. 0/0 et la réduction de 2 p. 0/0, on déclarait que 100 de capital prêté équivaudraient à 133 1/3, puisque 6 : 2 :: 100 : 33 1/3.

une violation du contrat par lequel le créancier, possesseur d'un titre consolidé, croyait l'emploi de son capital, moyennant un certain intérêt, assuré et infaillible, aussi longtemps qu'il ne lui conviendrait pas de céder ce titre. — Dans la seconde hypothèse, cette faculté de se faire rembourser le capital réel devient inutile. Car quel est le capitaliste qui voudrait placer ses fonds à un intérêt réduit, seulement pour avoir le droit d'en exiger le remboursement à volonté? Ne trouvera-t-il pas à vendre ses titres de crédit quand il voudra réaliser ses capitaux, et ne pourra-t-il pas ainsi atteindre son but?—Il faudrait donc, pour qu'elle fût de quelque valeur, que cette faculté pût s'exercer sur la créance après son augmentation, c'est-à-dire, telle qu'elle se trouverait nominalement inscrite sur le grand-livre. — Mais, serait-ce à compter du premier jour qui suivrait la conclusion de l'emprunt, ou après un certain délai, que le prêteur pourrait en faire usage?—Si c'est dès le premier jour, qui ne serait tout disposé à donner 100 aujourd'hui pour recevoir 150 demain? — La dette publique deviendrait la roue de la fortune, qui, dans sa course incessante, dispense capricieusement les richesses.—Ce ne pourra donc être qu'après un certain délai, que l'exercice de cette faculté d'exiger le remboursement des sommes prêtées sera permis. — Mais quel sera ce délai? — Il faut assurément qu'il soit suffisant pour compenser, par l'accumulation des portions d'intérêt retenues, l'accroissement du capital emprunté. Or, qui ne viendra, aussitôt l'expiration de ce délai, réclamer son rem-

boursement? — Il est facile de voir que, par l'adoption d'un tel système, la dette publique perdrait la propriété d'être *consolidée*, et que le gouvernement se trouverait dans l'obligation d'avoir sans cesse, à sa disposition, des sommes considérables pour faire face à ces remboursements; inconvénient qui seul suffit pour détruire les avantages du crédit public.—De plus, le possesseur d'un titre de crédit, émis à de telles conditions, ne pourrait jamais en trouver, dans le cours de la bourse, un prix qui pût le dédommager de tout l'intérêt qu'il aurait perdu jusqu'au jour de la vente, attendu que, pour peu que le crédit du gouvernement fût ébranlé, chaque acheteur devrait, dans notre hypothèse, calculer les risques d'une double perte; celle de l'intérêt ainsi réduit et celle d'un capital plus considérable qu'il aurait dû avancer pour acheter ce titre, et cette seule espérance, très incertaine, du remboursement de sa créance ne pourrait jamais compenser un tel risque. La bourse serait donc ainsi continuellement exposée à de ruineuses oscillations, qui tendraient sans cesse à rendre incertain le crédit même de l'état.

4. Si l'on ne veut pas faire perdre à la dette publique *consolidée* son caractère essentiel, c'est-à-dire sa stabilité, toute condition, quelle qu'elle soit, sur laquelle on voudrait baser une semblable réduction de l'intérêt, ne peut jamais être qu'illusoire et injuste? Car, si une dette consolidée *peut* être rachetable, il ne s'en suit pas qu'elle *doive* l'être; et cependant, s'il se passe peu de temps avant que le gouvernement la rachète, le prêteur

se trouvera avoir fait un gain auquel il n'avait aucun droit : si, au contraire, il se passe assez de temps pour que la somme des intérêts retenus dépasse la portion du capital augmenté, les créanciers de l'état se trouveront supporter une perte injuste : et, enfin, si un semblable mode ne produit qu'une apparente compensation, il est évidemment blâmable.

5. On pourrait nous répondre que la bourse doit remédier à tous ces inconvénients, puisque les détenteurs d'un titre, qui représente une valeur ainsi accrue, peuvent lui donner un cours proportionné lorsqu'ils ont besoin de le vendre. Mais c'est précisément alors, que la chose se réduit à ne plus être qu'une apparence inutile de compensation. Un titre, qui au lieu de 100 à 5 pour cent, porte 200 à 2 1|2 pour cent, est un titre qui produit à son propriétaire un *revenu* de 2 1|2 pour cent. Or, si dans la société, on trouve à tirer un semblable revenu d'un capital de 50, il est facile de comprendre que ce chiffre constituera, à la bourse, le *cours réel* de ces titres, sauf quelques variations provenant de la demande et de l'offre, ou bien encore sauf l'avantage que lui donnera la sûreté du revenu. Et ce cours n'a aucune augmentation à attendre de l'espérance que le remboursement du capital puisse produire 200, puisque le gouvernement, à l'aide de son système d'amortissement, pourra aussi bien acheter à la bourse au prix courant. Et voilà où gît le piége économique : mais aujourd'hui, *les bêtes ne sont pas si bêtes que l'on pense* (L).

6. Un mode de réduction beaucoup plus simple

et plus généralement adopté, consiste à déclarer, qu'à partir d'une certaine époque, le trésor diminuera l'intérêt qu'il payait pour la dette publique, laquelle, dans le cas de refus des porteurs de rentes, leur sera remboursée.

7. Mais, sous une certaine apparence de régularité, ce moyen de réduire la rente cache une foule d'inconvénients. — Avant tout, il change, par le fait d'une seule des deux parties, les conditions essentielles du prêt fait à l'état. En effet, le rentier a ainsi placé ses fonds, parce qu'il avait la certitude de recevoir, aussi longtemps qu'il le voudrait, l'intérêt qui est stipulé sur son titre et que l'état s'est engagé à lui servir. — En second lieu, il faut remarquer que cette opération peut nuire au dernier acquéreur du titre qui l'a payé plus que le pair, confiant qu'il était dans le taux de la rente, ou par toute autre raison ; et alors, cette réduction lui fera éprouver une autre perte encore, en amenant la baisse des fonds publics.

8. On croit remédier à ces inconvénients en faisant connaître, longtemps à l'avance, l'intention de réduire la rente, ce qui équivaut à un avertissement donné aux tiers de n'en pas acheter sur la foi des engagements primitivement contractés, lesquels consistaient à servir un certain intérêt, aussi longtemps que le prêteur voudrait conserver son titre de crédit. — La conséquence d'un tel avertissement est de faire diminuer la demande de ces fonds, et par suite leur valeur : de sorte que si l'on évite la perte à laquelle seraient exposés de nouveaux ac-

quéreurs, on n'évite pas celle que doivent subir ceux qui ont déjà payé plus que le pair, et peut-être même ceux qui se sont trouvés les premiers porteurs du titre, s'il en existe encore, puisque l'annonce seule de la réduction peut faire baisser le cours au-dessous du pair.

§ II.

9. On ne peut cependant pas méconnaître que, lorsque les circonstances économiques d'un pays ont amené une baisse générale du taux de l'intérêt, il est injuste que les rentiers en reçoivent un plus élevé, et ce, aux frais de la société qui doit le payer au moyen de l'impôt. — Mais ce qui est utile, quant aux chiffres, ne l'est pas toujours quant à la morale; et, même à l'intérêt général, il ne faut sacrifier qu'avec la plus grande réserve, ou plutôt jamais, la fidélité la plus scrupuleuse due à toute promesse faite, à tout engagement contracté.

§ III.

10. D'autres abus encore se glissèrent dans les opérations de bourse. Elles se transformèrent en *jeux de hasard*. On acheta, sans posséder aucun capital, des *valeurs* qui n'existaient pas, et ce fut ainsi que prit naissance l'*agiotage* qui s'exerce de la manière suivante.

11. Deux individus forment, par l'entremise d'un agent de change, l'accord suivant : l'un s'oblige à livrer tel jour une certaine somme de *fonds publics*, valant, par exemple, au cours du jour, 103

pour 100 de leur valeur nominale, et l'autre s'engage à en prendre livraison, le dit jour, pour le dit prix de 103. Le jour fixé arrive, et le *cours de la rente* se trouve être de 102 ou de 104. Le vendeur devrait donc acheter les fonds qu'il a vendus et les livrer à son acheteur, faisant ainsi dans le premier cas un bénéfice, dans le second une perte de 1 pour 100 : de telle sorte que le *gain* de l'un serait une *perte* pour l'autre et *vice versa*. Epargnons-nous tous ces embarras, disent alors les deux parties contractantes, et que celui qui perd donne, le jour indiqué, à celui qui gagne la *différence* entre le cours que nous avons fixé et le cours du dit jour.

12. Ceci est un véritable *jeu*, un véritable *agiotage*. Or, comme le cours des fonds publics dépend des probabilités et des circonstances politiques, il arrive que ceux qui peuvent faire répandre et accréditer des bruits favorables à leurs intérêts, ou qui ont les moyens de connaître les véritables nouvelles, et de prévoir ainsi la *hausse* ou la *baisse*, ou bien encore ceux qui peuvent influer sur les cours par des ventes et des achats habilement combinés, dépouillent à coup sûr les pauvres niais qui, alléchés par l'espoir d'un pari heureux, pour lequel ils n'ont besoin d'aucun capital, et endoctrinés par les agents de change, se hasardent, pour s'enrichir, dans l'antre de la mauvaise foi.

13. L'agiotage alla encore plus loin. On négocia à la bourse d'autres *valeurs*, telles que les actions des banques dont la *valeur réelle* est supérieure ou

inférieure à leur *valeur nominale*, selon le crédit dont jouissent ces établissements. Les *agioteurs*, dans ce cas, ne manquent pas d'employer tous les moyens pour faire monter ou baisser le prix de ces actions et pour en faire leur profit (¹). Enfin, on fit aussi des marchés fictifs et à terme sur les grains, les huiles, etc., dont on fixa le prix d'avance, perdant ou gagnant, le jour de la livraison imaginaire, la différence avec le prix courant (M).

§ IV.

14. On voulut pallier ces inconvénients à l'aide de moyens tout aussi immoraux, et ils s'en accrurent encore davantage. On créa les *ventes à prime* et les *dont*; c'est-à-dire qu'on fixa, pour un certain jour, la livraison fictive d'une quantité de *fonds publics* ou de tout autre objet, et, au jour dit, l'acheteur fut libre d'exécuter ou non le marché, perdant, en cas de refus, une *prime* qu'il avait payée au moment du contrat, laquelle est habituellement calculée sur le pied de tant pour 100, et se désigne par ce mot : *dont*. Ainsi, Pierre s'engage à livrer à Paul, au jour fixé et pour le prix de 103, la rente au capital de 100, *dont* 1 *de prime*.

15. On eut enfin recours aux *reports*, par lesquels

(¹) L'illustre jurisconsulte de Limoges, d'Aguesseau, écrivit, en 1719, un mémoire sur la compagnie des Indes, que l'excès des billets émis par la banque de Law avait déjà ruinée. Dans ce mémoire, il parle de *l'agiotage des actions* avec cette justesse d'esprit qui lui est propre. Un autre mémoire très estimable est celui dans lequel il traite *des monnaies*. — Voir ses œuvres, vol. XIII. Paris, Paulin et Ce, 1818.

un contrat conclu pour un certain temps, se prolonge jusqu'à une autre époque aux mêmes conditions. Ainsi, celui qui a déjà perdu et qui ne peut remplir ses engagements, se leurrant de l'espoir de se refaire de sa perte, et se fiant aux hasards de la *hausse* ou de la *baisse*, aux *oscillations* et aux *calmes* successifs de la Bourse, peut faire plus facilement un naufrage complet sur ce dangereux Océan.

§ IV.

16. Un vif désir de voir la destruction de tant d'abus nous a, seul, fait descendre à de tels détails, et nous espérons qu'on voudra bien nous les pardonner; mais est-il possible d'y apporter quelque remède efficace? — C'est à ceux qui sont chargés d'administrer la chose publique à répondre; c'est à eux qu'il appartient d'en choisir les moyens. Pour nous, nous croyons que ces moyens existent. Peut-être ne suffirait-il pas d'ordonner que la remise des titres, objets de chaque transaction, fut faite dans les mains d'une commission chargée d'en prendre connaissance sous peine de nullité (1)? Ne serait-ce pas un moyen plus assuré d'y parvenir, que d'in-

(1) Ce serait détruire le crédit, prétend-on : il n'y aurait plus ni acheteurs ni vendeurs, et sans ce leurre on ne trouverait plus de prêteurs. Combien cette opinion est erronée! Sans l'*agiotage*, le cours de la bourse serait bien plus constant, et ainsi la rente deviendrait un placement plus sûr; les forts capitalistes y placeraient plus volontiers leurs fonds. Restreindre un trafic immoral et funeste ne peut être qu'utile.

terdire, sous des peines sévères, aux agents de change de s'immiscer dans ces marchés immoraux.

17. Mais l'*agiotage* restera toujours comme un fantôme trompeur pour ces ignorants qui brûlent d'un stupide désir de s'enrichir, et comme une baguette magique dans les mains de ceux qui savent s'en servir pour faire des dupes. — Ce sera un jour la gloire de la science d'avoir détruit de tels abus, d'avoir relégué dans les annales des erreurs de l'esprit humain l'*agiotage* et la *loterie* à côté de l'*astrologie* et de la *magie*.

ARTICLE IV.

EFFETS GÉNÉRAUX DE LA DETTE PUBLIQUE.

> Si les producteurs sont écrasés sous la pression continue d'un trop grand nombre de rentiers, il arrivera, de toute nécessité, que le paiement des rentes sera suspendu.
>
> GENOVESI, 2e partie chap. VI.

§ I.

1. On a dit que l'économie des nations ne souffrait aucun tort de la dette publique, quelle qu'elle fût; car, ajoutait-on, si le gouvernement emprunte 1,000, il les dépense, et ainsi ces 1,000 retournent dans la société. Mais rien n'est plus faux; car ce que le gouvernement dépense lui sert à acheter ou le travail de ses employés, ou celui d'autres producteurs, ou enfin d'autres produits dont il fera usage selon sa volonté. En peu de mots, le gouvernement, en faisant rentrer dans la société, sous forme de monnaies, le capital 1,000 qu'il a emprunté,

consomme, sous une autre forme, une même valeur soit *potentielle* soit *réelle* (1).

2. Ajoutez que le gouvernement doit, tôt ou tard, songer à rendre ce qu'il a emprunté, et qu'il faut, en attendant, qu'il en paie l'intérêt, ce qu'il ne peut faire qu'au moyen de l'impôt. De telle sorte, qu'en dernière analyse, un gouvernement qui doit 1,000, à raison d'un intérêt de 5 p. 0/0, a déjà consommé une *valeur égale* à 1,000, et a besoin en outre, chaque année, de 50 pour payer les intérêts ; puis un jour, il aura besoin de 1,000 pour éteindre sa dette ; et les 50 d'intérêts, de même que les 1,000 qu'il paiera pour s'acquitter, n'en sont pas moins des sommes qui passent des mains des contribuables dans celles des créanciers de l'état.

§ II.

3. Mais la dette publique est donc un monstre dévorant, serait-on peut-être tenté de conclure?— Il ne faut nullement se hâter d'en porter un tel jugement.

4. Les titres de crédit qu'émet le gouvernement entrent dans la circulation, et ainsi les sommes prêtées laissent dans la société un signe qui les représente (N).

---

(1) Ce capital peut être consommé utilement, mais cela ne fait pas que ce ne soit une *consommation faite par le gouvernement* et non *par les particuliers*, c'est-à-dire qu'il ne soit employé à un usage autre que celui auquel les particuliers l'auraient destiné. Bien que, dans ce cas, la consommation soit une consommation utile, il est évident qu'une *consommation* n'en a toujours pas moins lieu.

5. Les sommes, que le gouvernement destine à éteindre sa dette et à en payer les intérêts, sont retirées peu à peu de la société, et ainsi elles peuvent facilement être successivement prélevées sur les revenus des particuliers, sans atteindre les capitaux productifs.

6. Ricardo fait, à ce sujet, le raisonnement suivant : on a besoin, dit-il, de 40 millions. Si le gouvernement les perçoit en une seule fois au moyen de l'impôt, chaque particulier sera obligé d'en payer pour sa quote part, soit une somme de 100. Mais si l'état se les procure par un emprunt, il n'aura à demander à l'impôt que les intérêts des 40 millions, et ainsi chaque particulier ne devra payer que 5. Dans le premier cas, chaque individu est obligé d'épargner sur son revenu les 100 qu'il doit payer, et une fois qu'il les a ainsi payés de ses économies, le capital social n'en est pas diminué ; dans le second cas, le capital social diminue par l'effet de l'emprunt, et en même temps, les producteurs ne se trouvent pas dans la nécessité de devoir compenser, par quelqu'épargne, les 5 qu'ils doivent acquitter, et ainsi la société en ressent un double dommage.—Mais ce principe est déduit d'une manière de voir abstraite, et sans avoir égard aux rapports qui existent entre la richesse sociale et la condition de chaque individu ; défaut commun à la plupart des économistes anglais [1]. Que celui qui peut et

---

[1] Pour eux, tout l'ordre social consiste dans la richesse. Dans leur

veut prêter ses capitaux à l'état le fasse; mais si on oblige chaque producteur à retrancher 100 de son revenu, il peut en souffrir beaucoup ou se ruiner, tandis que s'il en prélève le double, mais par petites portions, il n'en éprouvera aucun tort (O).

7. Au surplus, le *crédit* et *l'épargne* doivent être inséparables. Là où ils ne sont pas réunis, le crédit n'est plus, pour le gouvernement et pour la nation, qu'un moyen facile de se ruiner. Et nous sommes d'accord avec l'auteur anglais que nous venons de citer, quand il dit que : « Il n'y a pas d'amortissement qui puisse contribuer avec efficacité à diminuer la dette d'un état, s'il n'est alimenté par l'excédant des revenus sur les dépenses. (¹) »

8. Et de plus, nous ajoutons que les nouveaux impôts, que le gouvernement perçoit pour payer les intérêts de sa dette et pour l'amortir, peuvent parfois réduire les bénéfices de la production à un tel point, que les capitalistes et les entrepreneurs trouveront plus d'avantage à se faire *rentiers*, qu'à courir les risques du commerce; et ainsi, retirant leurs capitaux de l'industrie, ils viendront, eux aussi, les offrir à l'emprunt et s'endormiront au sein de l'oisiveté, ce qui pourrait nuire à la civilisation intérieure des nations.

9. Beaucoup de crédit et peu de dettes, devrait

---

langue, la *chose publique* est appelée la *richesse commune*, — common wealth. — Cela sent un peu trop le *marchand*.

(¹) *Principes d'économie*, chap. XVII de la traduction *de Costanzio*; XV de l'original.

être la devise de toute bonne administration; dans un besoin extrême, plutôt la dette que l'impôt, la première loi de ses opérations; ni dette ni impôt sans nécessité, la règle de sa conduite.

§ III.

10. En dernier lieu, la *dette* consomme un capital, et, par cette raison, elle détruit une *puissance* productive; combinée avec l'impôt, elle diminue la valeur *potentielle* des opérations productives; et c'est ainsi que ses effets s'expliquent par le principe général de toute l'économie.

11. Mais quand donc une dette et un impôt sont-ils utiles? — C'est quand leur emploi est tel que, s'ils n'existaient pas, la puissance productive en souffrirait un dommage plus grand que celui qu'ils lui font éprouver. — Mais quand cela arrive-t-il? —C'est ce que nous rechercherons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE V.

DE L'EMPLOI DES REVENUS PUBLICS.

ARTICLE I.

DES PRINCIPALES DÉPENSES DE L'ÉTAT.

Quels sont ces besoins de l'état? — Peuples ne vous effrayez pas.

FILANGIERI : Liv. II, chap. XXVII.

§ I.

1. La société a besoin d'une force qui garantisse la *justice* et la *liberté*, ou mieux, qui maintienne l'équilibre dont dépendent ces deux conditions indispensables de son existence : de là, l'origine du gouvernement. Celui-ci a besoin de moyens pour répondre à son institution; de là, le droit de les puiser dans la société, mais nullement le droit d'y puiser des moyens qui ne seraient pas employés à satisfaire des besoins émanant de son institution.

2. Les besoins du gouvernement sont donc ceux qui naissent de l'organisation sociale, et dont la satisfaction tend à défendre et à fortifier la *liberté* ou la *justice*. Les autres ne sont que des *caprices* des hommes qui gouvernent, considérés comme individus, mais non comme constituant le gouvernement.

§ II.

3. Les lois, expression et sanction de la justice, veulent une *réunion d'hommes sages* qui les établissent; une autre, d'hommes qui en fassent l'application, et enfin des bras qui en assurent l'exécution. Tout ceci exige de très fortes dépenses; l'œuvre de ces diverses classes d'hommes que nous venons d'indiquer est payée, au moyen d'une portion de la richesse sociale prélevée sur les producteurs; mais cette œuvre est utile à la société.

4. La liberté s'accroît par le développement des facultés de l'homme et par l'emploi des moyens artificiels qui, en s'y associant, en augmentent la puissance. C'est à cela que tend l'administration civile, par l'instruction et par les établissements destinés à la répandre; par la construction des ports, des routes, des canaux, etc., ce qui équivaut à la destruction d'autant d'obstacles aux progrès de l'industrie, c'est-à-dire à l'accroissement de la liberté des opérations productives.

5. Une armée, non pas alors qu'elle n'est employée qu'à augmenter l'éclat trompeur dont aime à s'entourer une vanité stupide, ou qu'elle sert de soutien à un despote qui, comme on le vit au temps des Caligula et des Néron, redoute ceux-là mêmes auxquels il inspire l'effroi, la haine et la vengeance; une armée, disons-nous, considérée comme moyen de défense, peut, elle aussi, être utile à la liberté extérieure, à l'indépendance des nations et ne pas être une dépense stérile.

6. Une administration ecclésiastique, enfin, est l'objet de dépenses que l'économie ne désapprouve pas, quand les prêtres contribuent à répandre les vrais principes de la morale et non à la corrompre, à détruire les préjugés à l'aide de la religion et non à en accréditer de nouveaux, quand ils marchent en un mot sur les traces des Vincent de Paule et des Antoine Muratori. Et comment, en effet, ne pas approuver que le respect de la liberté et de la justice revête un caractère sacré; bien plus, qu'il devienne et plus noble et plus pur en s'associant aux divins préceptes de la charité évangélique (P).

§ III.

7. Voyons maintenant quels sont les principes qui doivent servir de règles pour ces diverses dépenses. Ce sont précisément les mêmes que ceux qui doivent régler les dépenses personnelles de chaque particulier; c'est-à-dire qu'il faut s'efforcer d'obtenir les avantages qu'on désire au prix du moindre sacrifice possible, et faire en sorte que ces dépenses atteignent leur but, ce qui n'aurait pas lieu si elles portaient atteinte à cette justice, à cette liberté qu'au contraire elles doivent garantir. — Combien de prodigalités, dans certains pays de l'Orient, par exemple, ne tournent qu'au profit de cette race perverse qui, sous le masque de l'amitié, surprend les secrets, et souvent même en suppose pour perdre celui qu'un instant auparavant on baisait au visage! — Combien de dépenses inutiles pour parvenir à étendre son empire sur ce que Dieu fit entière-

ment libre, et ne permît même pas à ses créatures de voir, — sur la *pensée humaine!* — Combien de dépenses encore pour payer l'oppression, et pour, après s'être assuré à prix d'argent l'appui de la force, déclarer la guerre à toute liberté civile, comme si le *gouvernement* et la *société* formaient deux êtres moraux hétérogènes, et en opposition l'un avec l'autre.

§ IV.

8. Mais, de même que les individus qui les composent, les sociétés, elles aussi, éprouvent, dans leur développement progressif, des besoins dont la satisfaction n'est pas absolument indispensable. Les grandes villes demandent des rues spacieuses, des édifices réguliers, des portiques et des temples. Les riches habillements inspirent le respect à chacun, et les somptueuses constructions donnent une grande idée des grandes cités.

9. Or, de telles dépenses peuvent être ou ne pas être conformes aux principes de l'économie. Elles peuvent quelquefois être un luxe nuisible ; dans d'autres circonstances, elles seront un louable emploi d'une portion du revenu social. Elles sont, en réalité, prélevées sur le revenu des particuliers ; et chacun comprend que, si par suite des progrès de l'industrie, chaque producteur peut y contribuer, sur son revenu, pour une portion telle que, sans priver personne des moyens d'existence, toutes ces portions réunies suffisent aux dépenses ordinaires du gouvernement et à celles qui sont de luxe, il est

alors permis d'approuver ces dernières et de ne pas les regarder comme étant anti-économiques. — Il est du devoir du gouvernement de régler l'*ordre social des richesses*, et lorsque, pour embellir une ville, il prive les particuliers des jouissances que leur travail devrait leur procurer, il fait une chose contraire au but de son institution.

§ V.

10. Au nombre des dépenses publiques, il en est qui sont nécessaires pour la perception même des revenus de l'état, ainsi que pour leur administration et pour celle de la dette publique ; elles sont indispensables comme l'objet auquel elles se rapportent.

11. Et ces dépenses, qui sont de toute nécessité, doivent, plus que toute autre, être les moindres possibles, attendu qu'elles sont une portion de richesse qui ne tourne au profit ni du gouvernement, ni de la société. Or, pour atteindre ce but, ne faut-il pas que le gouvernement donne en régie aux particuliers le droit de percevoir les impôts ? — Ne faut-il pas qu'il fasse les opérations relatives à la dette avec un seul établissement, avec une seule banque ?

12. Selon les diverses circonstances dans lesquelles se trouve la société, ces questions réclament des solutions diverses. — Quand la cession que fait le gouvernement à des particuliers, moyennant une somme convenue, du droit de percevoir certains impôts, a pour effet de mettre en opposition les intérêts d'une classe de citoyens avec ceux des autres

classes, de faire penser aux uns qu'ils sont en guerre ouverte avec les autres, de créer un peuple d'oisifs, n'ayant d'autre intérêt que de vexer les classes laborieuses, nous croyons que le profit qui peut résulter du système des régies est payé plus cher qu'il ne vaut réellement.

13. Quaut aux opérations qui se rapportent à la dette publique, nous reconnaissons que c'est en simplifier beaucoup l'administration que de ne traiter qu'avec une seule banque : mais on est ainsi exposé à voir le discrédit, dans lequel peut tomber le gouvernement, s'étendre jusque sur la banque et, par suite, la mettre dans la nécessité de demander qu'on ait de nouveau recours à ce déplorable expédient du *papier monnaie ;* d'un autre côté, l'excessive facilité, que le gouvernement peut trouver ainsi à contracter des emprunts, peut lui faire augmenter sa dette, au point de ne pouvoir plus y faire face (1), c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il soit entièrement ruiné.

Parmi les dépenses extraordinaires de l'état, la

(1) David Ricardo, effrayé de la dette publique de sa patrie, prédisait une banqueroute inévitable en cas de guerre; et cependant, aujourd'hui, la dette de l'Angleterre est encore plus forte que de son temps. En 1827, Say l'a calculée de 701,923,925 livres sterl. Aujourd'hui, d'après les journaux, elle serait de 787,638,810 livres. La banque d'Angleterre doit des sommes considérables aux autres nations et, par cette raison, une partie des intérêts énormes de 29,143,517 livres, que l'Angleterre paie chaque année, sort du pays et passe à l'étranger, au double préjudice de la nation. Attendu l'énormité de ses impôts et le facile emploi que les capitaux y trouvent, l'Angleterre, depuis longtemps déjà, n'aurait peut-être plus trouvé de prêteurs, sans la banque. — Est-ce un mal ou un bien ? — Le décide qui le peut.

bienfaisance publique et les colonies méritent un examen particulier.

ARTICLE II.

DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE.

> Ricci [1] a démontré... que la bienfaisance publique... si elle n'est pas limitée aux cas d'impuissance physique, ne fait qu'augmenter la misère. PECCHIO: histoire de l'économie.

§ I.

1. L'homme se laisse souvent abuser par de vains mots. La *bienfaisance* rappelle le bien : c'est un mot qui résonne à l'oreille avec amour et pitié : cela suffit pour que vous soyez regardé comme un monstre, si vous osez parler contre la *bienfaisance*. Quant à nous, nous dirons le mal et le bien que nous pensons de ces établissements publics que certains gouvernements entretiennent, aux frais des hommes honnêtes et laborieux, pour recueillir ceux qui, peut-être, ne le sont ni ne le furent jamais ; car la *bienfaisance*, exercée envers les uns, suppose un sacrifice fait par les autres, et tout sacrifice est un mal. Là où le mal dépasse le bien, la *bienfaisance* devient *malfaisance*.

§ II.

2. Il y a des établissements qui recueillent les enfants, fruits de la corruption ou de mariages in-

---

[1] L'ouvrage de *Ricci* se trouve dans le recueil de Custodi. Nous l'avons lu dans l'intention d'en extraire quelqu'épigraphe, mais nous n'en avons noté aucune, tant l'ouvrage, dans tout son entier, est plein d'intérêt.

considérés. Ces établissements sont-ils moraux ou immoraux, utiles ou nuisibles?—Faut-il secourir ou laisser mourir tant d'innocentes créatures?

3. Questions terribles, qui effrayent, attèrent, confondent. — N'écoutant que la raison, et faisant abstraction des circonstances spéciales, un économiste purement spéculatif y répondrait ainsi : « La certitude de pouvoir se défaire d'un poids terrible, l'espérance de tenir sa faute secrète et de se soustraire ainsi, soi-même et sa progéniture, à l'infamie, ont rendu plus faciles les voies de la séduction et ont corrompu les sentiments de celle qui a donné, à la société, des plantes parasites, bientôt, peut-être, victimes d'une mort prématurée. »

4. Puis il ajouterait, citant les statistiques :«Sur tant de centaines d'enfants qui, depuis dix ans, ont été admis dans ces établissements publics, il en survit à peine quelques dizaines. Entrez, si vous vous en sentez le courage, dans ces antres de misère : vos oreilles y seront frappées de douloureux vagissements; vos yeux se détourneront à la vue de ces êtres que la souffrance a marqué de pâles et livides stigmates, et ne rencontreront autour d'eux qu'indifférence et incurie. Combien de fois n'avez-vous pas vu une mère, dont tous les jours sont tout entiers consacrés à son enfant, qui veille toutes les nuits pour prévenir ses moindres besoins, qui, à chaque mouvement qu'il fait, s'approche de lui, et, émue d'un frémissement d'amour, entoure de ses tendres soins cet être si frêle et si vacillant; combien de fois, disons-nous, n'avez-vous pas vu cette mère ne

pouvoir pas élever ce seul enfant?—Et vous voudriez qu'un petit nombre de nourrices mercenaires qui, pour gagner un misérable salaire, abandonnent leur propre famille, puissent prodiguer, à des enfants qui leur sont étrangers, ces soins qui donneraient tant de fatigues à celles-là mêmes qui les ont mis au monde!—Et quel bien pourraient attendre de ces institutions, ces malheureux enfants qui souvent portent en eux les germes de mille maladies, sinon cette tombe où ils arrivent lentement, et après toutes les douleurs d'une longue agonie? — Mais au moins, les parents n'en sont-ils pas témoins, et le grand mérite de cette sorte de bienfaisance n'est-il pas de cacher le mal pour favoriser la corruption? — Ames sensibles, frémissez d'horreur, » — vous dira-t-on encore, — « c'est aux frais de la société qu'on fertilise le vice, et qu'ainsi s'accroissent et l'infortune et le nombre des malheureux qu'on veut secourir. »

5. « Quant au petit nombre de ces infortunés, séparés, par la misère, de parents que des liens imprudents ont unis, qui ne comprend qu'il vaudrait mieux les laisser au sein de leurs familles, si indigentes qu'elles puissent être, que de les jeter dans ces abîmes de la mort? Ceux qui leur ont donné le jour sauront bien les soustraire aux atteintes de la faim. »

6. « Ces établissements administrés par l'état, » ajoutera-t-on enfin, « demandent des frais d'employés subalternes et un local expressément affecté à cet emploi, ainsi qu'une multitude d'autres dépen-

ses qui ne sont pas directement appliquées au bien-être de ces infortunées créatures, lesquelles coûtent ainsi à la société beaucoup plus qu'elles coûteraient à leurs propres parents; et cela d'autant plus, qu'on ne peut apporter dans ces dépenses toute l'économie qu'on trouve ordinairement dans l'intérieur d'une famille. »

7. Que tel soit, si l'on veut, le langage de l'économiste. — Pour nous, nous ne cesserons de lui répéter : « Gardez-vous bien de poser avec précipitation les conclusions de semblables raisonnements. » Tout changement, auquel l'humanité n'a pas été préparé, est un choc violent que reçoit la machine sociale. Nous dirons donc aux peuples : instruisez-vous, accoutumez-vous au travail, fortifiez votre ame par les principes de la vraie morale, formez-vous à la pratique de la charité chrétienne : aux gouvernements : brisez toutes les entraves qui s'opposent à l'amélioration de l'espèce humaine, secondez l'industrie, protégez le commerce; puis, commencez par diminuer le nombre de ces institutions, et enfin finissez, si vous le jugez à propos, par les abolir.

§ III.

8. Finissez par les abolir, avons-nous dit. — Cependant aussi longtemps qu'il y aura au monde des hommes et des femmes, il pourra y avoir des naissances clandestines, suites d'amours inconsidérées ou de rapprochements fortuits. — Cela est vrai; mais on ne peut pas nier que cette corruption, qui n'est

aujourd'hui que trop générale et, en quelque sorte, érigée en système, ne puisse devenir une simple exception, lorsque l'état moral et économique de la société se sera amélioré; témoin l'Amérique, où le célibat n'est pas un calcul, et où la séduction n'a pas encore été admise comme un principe.

9. Quoi qu'il en soit, pourrait-on dire, abandonnerez-vous donc, si peu nombreuses qu'elles soient, ces innocentes et infortunées créatures? — Il faut faire ici une distinction. — Si ces enfants sont les fruits de liaisons illégitimes, ils peuvent appartenir à des personnes riches ou à des pauvres; leurs mères peuvent être au nombre de ces misérables, vouées à la prostitution, ou n'avoir à se reprocher qu'une seule faute.

10. S'il s'agit de personnes riches, ou tout au moins en état d'élever leurs enfants, il faut convenir que, dans telle hypothèse que ce soit, il sera préférable de leur en laisser le soin. — On répond par l'infanticide.— Mais ce crime est, comme tous les autres, soumis à la vengeance de la loi, et il forme, de même que le parricide, une exécrable exception à l'ordre naturel des choses.

11. Puis, s'il est question d'une femme pauvre, devenue mère par suite d'une de ces faiblesses, qu'une meilleure éducation et plus d'aisance lui auraient peut-être fait éviter; d'une femme que l'abandon a laissée en proie à un repentir cuisant et livrée à la misère et au déshonneur, on pourrait, sans avoir à redouter aucun des inconvénients que nous avons signalés au paragraphe précédent, lui accor-

der une subvention particulière et strictement suffisante pour subvenir aux dépenses qu'exigent les besoins de son enfant, de telle manière que ce secours ne pût pas servir d'encouragement, j'ai presque dit de prime. — Les récompenses aux *filles mères* ne purent être conçues que par des imaginations déréglées.

12. Mais si cette femme, dont une première faute peut être excusable aux yeux de la société chrétienne, y retombe habituellement, alors elle ne mérite plus aucun pardon. — Mais l'enfant doit-il donc porter la peine des fautes de sa mère? — Dans ce cas seulement, la société, publiquement et lorsqu'il est bien certain que cette femme manque des moyens de subsistance nécessaires à son enfant, pourrait retirer de la maison maternelle cette innocente créature, qui n'a rien autre à y recevoir que de pernicieux exemples de scandale et de dissipation. La faculté que les établissements publics ont d'accueillir, indistinctement, tous les enfants trouvés, est ce qui les rend surtout funestes.

13. Et en effet, les fruits d'une union misérable, mais que le mariage a légitimée, ne devraient jamais être confondus avec ceux de l'immoralité. Quelle que soit la pauvreté des parents, il arrive bien rarement, dans les états civilisés, qu'ils laissent leurs enfants mourir de faim. Le travail, de plus en plus abondant, là où l'ordre économique n'est pas contrarié par les institutions sociales, leur fournit les moyens de subvenir aux plus pressants besoins, et si même ces moyens venaient à manquer en partie,

la *charité privée* y pourvoirait, de même que la *charité publique* qui, elle aussi, est bienfaisante, tant qu'elle n'est pas érigée en système, et qu'elle n'est pas organisée et semblable à un corps inerte, destiné à vivre aux dépens des producteurs. — De toutes manières, il vaut mieux pour l'enfant être issu d'une union légitime que d'avoir pour mère une malheureuse victime de la séduction. — Au moins il a un père, à qui la loi impose l'obligation de le nourrir. Aussi, si dans ce dernier cas, l'autorité donne, en vertu de règles administratives et constantes, un secours particulier à chaque père de famille dans l'indigence, on peut craindre que cela ne devienne une espèce d'encouragement à des mariages contractés trop légèrement, ou à la paresse des parents.— Dans l'autre cas, c'est une nécessité ; et, de plus, la misère morale de la mère ne pouvant ainsi être cachee ni déguisée, il n'y a pas lieu de craindre que ces secours ne deviennent une funeste excitation à une mauvaise conduite.

§ IV.

14. C'est encore ce que nous dirons des maisons où l'on accueille ces malheureuses qui se disent repentantes de leur vil métier, lorsqu'elles ne peuvent plus l'exercer ; ou celles que vont y déposer secrètement les fruits de leurs honteuses amours.

15. Quoi qu'il en soit, faisons en sorte que la science donne ses avertissements. L'idée d'une misère inévitable, d'un abandon imminent doit être un frein pour celle qui voudrait trafiquer de son

honneur; vivre seule au milieu d'une société qui la méprise et la déteste, est un châtiment exemplaire qui doit avertir, d'une voix toute puissante, celle que la séduction inviterait à marcher dans les voies de la honte.—O! vous, qui vous opposez à cette punition qui ressort de la nature même de certaines actions, sachez que vous contrariez la volonté de Dieu.

§ V.

16. Viennent ensuite ces institutions où l'homme, en but aux coups de l'adversité, est secouru, et que nous ne pouvons que louer. Mais qui accueille-t-on dans ces asiles de l'infortune?—Sont-ce celles d'entre ses victimes qui n'ont pas à se reprocher à elles-mêmes leur sort?—Alors c'est faire une œuvre véritablement humaine. Heureux celui qui peut consacrer toutes les heures de sa vie à allégir les douleurs qui accablent l'humanité souffrante!

17. Mais cet homme insouciant, qui a dissipé en même temps qu'il a gagné; dont la vie s'est écoulée au milieu des plaisirs et de la luxure, et qui n'en a recueilli que la misère; ce malfaiteur, frappé d'impuissance au moment même où il allait commettre un crime; ce fainéant qui, valide, n'a pas voulu s'assurer les moyens de pourvoir à ses besoins lorsque la maladie l'aura atteint, en disant : *C'est à l'hôpital d'y pourvoir* ; ces hommes, les accueillerez-vous aussi dans vos maisons?— Oseriez-vous briser les fers d'un malfaiteur? — Eh bien! sachez

que vous faites pire, en venant au secours de celui qui fut l'artisan de sa propre misère!

18. Cependant, le cœur résiste à cette voix sévère; la raison n'est pas satisfaite. Cet homme qui a mal fait, ne peut-il pas s'amender et faire désormais le bien? — Le laisserez-vous donc périr? — Non; l'économie ne veut pas qu'on perde un seul instrument qui peut devenir utile; la morale ne demande pas la mort d'un homme qui peut revenir à la vertu; la justice s'y oppose.

19. Si vous secourez néanmoins, sans faire aucune distinction entr'eux, l'homme honnête et malheureux et le malfaiteur, vous êtes injuste; vous agissez contre les lois de la morale; vous devez entendre les plaintes de l'économie sociale; car la société ne peut ni ne doit faire un sacrifice égal pour deux de ses membres, dont l'un l'a servie et dont l'autre seulement pourrait la servir : faites donc une différence entr'eux, et alors j'approuverai vos hôpitaux (Q).

20. Et l'économie ne s'en tient pas là. —La certitude d'être secouru peut être toujours un encouragement à la paresse, à l'oisiveté, au crime! Les hôpitaux entretenus aux frais de l'état, ont précisément ce caractère de certitude que n'ont pas les mêmes établissements dirigés par les soins des particuliers. De plus, les premiers exigent toujours de plus grands frais d'administration, et sont livrés à des mains mercenaires qui ne remplissent pas toujours fidèlement leurs fonctions. L'économie recommande donc plutôt les seconds.

21. Il n'y a pas lieu de craindre, qu'en perdant leur caractère de stabilité, ces établissements viennent à manquer. Tant que l'homme sera ce que nous le voyons, il éprouvera pour son semblable les mêmes sentiments de *sympathie ;* la *compassion* pour les maux d'autrui sera toujours dans sa nature; toujours il sentira le besoin de secourir l'infortune. — Les Néron et les Caligula sont une exception, et ces monstres, eux-mêmes, maîtres du monde, éprouvaient précisément que quelque chose leur manquait, — la *paix* — (1), parce que la pitié leur manquait au cœur. — La bienfaisance vivra aussi longtemps que l'homme; elle forme un des éléments du bonheur qu'il recherche. Et ce n'est pas sur de vaines hypothèses que nous appuyons notre opinion. L'Angleterre, par des faits, vient prouver qu'elle est juste. Dans ce pays, les hôpitaux, entretenus aux frais des particuliers paraissent, autant de temples élevés à la déesse de la santé, et excitent l'admiration des voyageurs. Les autres peuples sont-ils moins compatissants que les anglais?

§ VI.

22. Passant ensuite à ces taxes énormes qui enlèvent aux producteurs valides une portion de leur richesse au profit des pauvres (2), la raison ne peut

---

(1) SENECA : Signor del mondo, a te che manca?
NERONE : Pace.
ALFIERI : *l'Ottavia*, scena I.

(2) En Angleterre, la taxe des pauvres s'élève à dix millions de livres sterlings.

que les condamner. Elles servent, dans certains pays, non-seulement à secourir ceux qui n'ont pas de moyens d'existence, mais encore à fournir aux dépenses de ceux dont le revenu ne suffit pas à les faire vivre dans l'aisance.

23. L'homme est, de sa nature, ennemi du travail. S'il est assuré de trouver dans le *paupérisme* un revenu certain, nul doute qu'il ne s'y abandonne tout entier, et cela arrivera surtout dans un pays où, certains antiques abus de la féodalité régnant encore, sous l'apparence de la liberté, les hommes, qui composent les classes infimes de la société, sont encore à peine regardés comme tels par une aristocratie hautaine, et ne connaissent pas ce sentiment de sa propre dignité que tout homme libre doit éprouver.

24. C'est ainsi que l'indigence devient une profession, et que souvent, sur les espérances qu'elle offre, des familles nombreuses se forment au sein de la misère; et ces légères subventions par lesquelles on encourage le mariage de tant de malheureux, qui deviennent pères d'enfants plus malheureux encore, contribuent, pour beaucoup, à de si déplorables inconvénients.

§ VII.

25. Les vieillards sans enfants, les infirmes, les aliénés, tous ces êtres qui, physiquement ou moralement, sont hors d'état de se rendre utiles, méritent, nous l'avons déjà dit, d'être secourus; leur venir en aide, est même un devoir pour la société.

— Voyez 3e partie, chap. III, § 4. — Mais ne vaudrait-il pas mieux les abandonner à la charité privée?—La charité n'est-elle pas un fait social, qui se reproduira aussi longtemps qu'il y aura des hommes au monde? — Les dépenses que le gouvernement peut faire pour cet objet ne sont-elles pas de trop, ou du moins n'ont-elles pas cet inconvénient, de peser sur tous, et non sur ceux-là seulement qui veulent ou qui peuvent le mieux les supporter?

26. Tout cela est vrai : mais toujours est-il que ces infortunés ont le droit de vivre, et qu'ils l'ont à l'égard de la société. Puis, victimes innocentes de l'adversité, il n'est pas à craindre que, séduits par l'espoir d'être secourus, ils s'abandonnent sur la pente glissante du vice et tombent ainsi dans les profonds abîmes de la misère. On peut se servir, si on le veut, des particuliers pour administrer et distribuer un fonds public destiné à l'entretien de cette classe d'indigents ; mais il faut que l'établissement destiné à les recevoir ait la stabilité d'une institution publique. Il n'en peut résulter aucun inconvénient, et chaque membre de la société est ainsi assuré que, s'il n'a pas cessé d'en être digne, il trouvera toujours un refuge contre le malheur.

Si nous ne nous en sommes pas tenu, dans cet article, aux simples vues générales, nous l'avons fait malgré nous, et en cédant à l'impulsion de notre cœur. Homme, rien de ce qui intéresse l'humanité ne nous paraît devoir nous rester étranger.

§ VIII.

27. Résumant ce qui précède, nous dirons :

1° Que la bienfaisance publique, quand elle vient secourir ces malheurs que l'homme ne doit qu'à ses propres fautes, est une *dépense* qui en entraîne nécessairement d'autres, et qui doit ainsi aller sans cesse en s'augmentant. On peut, dans ce cas, la comparer au tonneau des Danaïdes.

2° Que s'il s'agit de véritables infortunes, dues à des causes naturelles, la bienfaisance est un devoir social dont on pourrait abandonner l'accomplissement aux soins des particuliers, en y destinant, cependant, un fonds public.

28. L'esprit aime, toutefois, à rechercher les moyens de détruire les maux qui rendent la bienfaisance nécessaire, et toute dépense que peut faire le gouvernement pour atteindre ce but est éminemment utile. Mais, tandis que l'indigence qui vient de la nature elle même existera toujours, la *liberté* et l'*instruction* pourront seules réduire au *minimum* celle qui résulte des conditions sociales et de la volonté de l'homme. En effet, quand l'homme ne pourra pas espérer vivre aux dépens d'autrui, il faudra bien qu'il se procure directement ses moyens d'existence ; et lorsque la *liberté* lui laissera le *pouvoir* de travailler, et que l'*instruction* et l'*habileté* qu'il aura acquises lui donneront la *volonté* et la *puissance* de le faire avec profit, il tombera difficilement dans la misère (1).

(1) Dans l'écrit de l'ami dont nous avons parlé, page 233, on arrive,

ARTICLE III.

DES COLONIES, ET DU SYSTÈME COMMERCIAL QUI S'Y RAPPORTE.

§ I.

1. Le mot *colonies* n'a pas toujours eu la même signification. — Les grecs avaient leurs colonies, de même que les romains. Mais les colonies grecques, fondées, pour la plupart, par des émigrés qui portaient avec eux, sur des terres habitées par des peuples barbares, les germes de la civilisation et de l'indépendance, étaient bien différentes de celles des romains, établies par l'empire de la force, et plus ou moins tributaires et dépendantes. Puis, par leur origine et par leur nature, les colonies des nations modernes ne ressemblent nullement à celles des peuples de l'antiquité. Fondées, en majeure partie, par la soif de l'or, et dans un but tout commercial, elles ne furent considérées que comme un moyen d'enrichir les métropoles. — Les gouvernements prirent sous leur protection ces filles bâtardes et éloignées, qu'il leur plut de traiter en esclaves (1).

---

en quelque sorte, aux mêmes résultats par une autre méthode, dans un autre but et à l'aide d'une analyse très étendue. On y parle longuement des moyens que nous ne faisons qu'indiquer ici, et on entre dans de plus grands détails pour en revenir, en dernière analyse, à l'éducation.

(1) Prenez une mappemonde, regardez Paris et Londres, puis cherchez la Guyane et les Antilles. Lorsque votre imagination se sera égarée à considérer l'immensité des mers qui séparent les deux hémisphères, on vous dira que la Guyane et les Antilles appartiennent à Londres et à Paris. Vous allez assurément vous récrier et répondre que

2. Les colonies devinrent ainsi la cause de dépenses considérables. Les frais d'administration des colonies françaises, montaient, en 1835, à 7 ou 8 millions de francs, et ceux de la marine, selon Dupin, à plus de 7 millions, c'est-à-dire en tout à 15 millions. Existe-t-il quelque compensation à toutes ces dépenses?—Ou bien, les colonies, en outre de ces frais, ne sont-elle pas encore le sujet d'autres pertes?

§ II.

3. Interrogez quelques négociants, ils vous diront que les colonies sont une source de richesse; mais l'économie voit avec dédain les profits du monopole; elle ne veut que des bénéfices sociaux. — Les *métropoles*, cependant, crurent posséder un trésor dans leurs colonies. Nous vendrons seules, dirent-elles, nos produits aux colons, et les colons ne pourront vendre les leurs à personne autre qu'à nous. Nous vendrons et nous achèterons le prix qu'il nous plaira, et ainsi nous nous enrichirons. Pitoyable croyance, qui, fondée, reposait sur une injustice; fausse, n'avait pour base qu'une apparence trompeuse : et, en réalité, elle était fausse.

4. On voulut vendre à des prix exagérés à ceux dont on avait l'intention de payer les produits à vil

---

cela ne se peut pas. Mais les gouvernements se croyent infaillibles. — Bien que, depuis longtemps, il leur ait été démontré que la terre tourne, il faut encore attendre les siècles futurs pour ne pas les entendre répéter qu'elle est immobile.

prix ; en d'autres termes, on prétendit faire payer beaucoup à ceux-là mêmes qu'on mettait hors d'état de payer. Il y eut plus ; on poussa l'absurdité jusqu'à vouloir que ceux-là vendissent leurs produits à vil prix, qui, pour pouvoir produire, étaient obligés de dépenser beaucoup. Et on vit ainsi, et on devait le voir, les prix du café et du sucre plus bas dans les pays qui ne tiraient pas leurs approvisionnements directement de colonies à eux appartenant, que dans les métropoles.

§ III.

5. Les faits viennent à l'appui de tout ce qui précède. Pendant une des meilleures années, parmi celles qui sont les plus rapprochées de nous, la France a importé pour 47 millions de denrées provenant de ses colonies, et exporté, en retour, près de 36 millions de ses produits. En admettant qu'elle ait gagné le quart, c'est-à-dire 9 millions, ce qui est beaucoup, on ne peut pas nier qu'elle aurait pu acheter pour cette somme de 47 millions, nous ne disons pas le double, comme l'indiquent les statistiques, mais seulement un quart de plus des mêmes denrées, en les tirant à meilleur marché d'autres pays que de ses colonies. Chacun peut déjà s'apercevoir que les 9 millions sont payés avec usure ; restent toujours encore les 15 millions de frais qui sont perdus. — Et cependant, Ferrier, dont les idées rétrogrades sont un véritable anachronisme, affirme que : « dans le commerce actuel des colonies, tout est profits pour la France » ! ! !

§ IV.

6. Il faut ajouter que beaucoup de terres, comme certaines contrées en Amérique, lesquelles sont aptes à produire mieux et avec plus d'abondance que les colonies, restent incultes par suite du monopole colonial. A qui vendre en effet leurs produits? — Serait-ce aux nations qui n'ont pas de colonies? — Mais ce serait donc alors ces nations qui auraient réellement un véritable monopole. Il n'en est pas cependant ainsi ; car ces contrées, exclues des nombreux marchés de l'Europe, que leurs colonies approvisionnent, ne trouvent pas assez de débouchés pour pouvoir être cultivées ni dans toute leur étendue, ni suivant la meilleure méthode possible.

7. Mais, objecte-t-on, si les métropoles émancipaient leurs colonies, elle ne pourraient pas, seules, y écouler leurs produits. Ridicule observation : 1° parce qu'on a vu que ce monopole tourne au détriment des métropoles elles-mêmes ; 2° parce qu'il n'y aurait aucun motif pour que le commerce entre les métropoles et les colonies vint à diminuer. Au contraire, dans ces contrées affranchies des entraves du monopole, et mises en état de pouvoir vendre et acheter davantage, le commerce augmenterait, en même temps que l'industrie y ferait chaque jour de nouveaux progrès.

§ V.

8. Mais accordons que les bénéfices du commerce colonial suffisent à couvrir tous les frais qu'il occa-

sionne. On ne peut disconvenir que ce commerce ne soit fait par un petit nombre de négociants, tandis que ces dépenses, auxquelles l'impôt doit subvenir, retombent sur toute la nation. De telle sorte que, si même l'hypothèse la plus excessivement favorable venait à se réaliser, tout le fameux système colonial se réduirait à un injuste déplacement d'une portion de la richesse sociale, qu'il ferait passer des mains des contribuables dans celles des négociants qui se livrent à ce genre de commerce.

9. Faut-il donc aussi ne tenir aucun compte des vexations auxquelles les colonies sont exposées? Ces empêchements apportés à leur civilisation, sans parler de cet horrible esclavage que les anglais, grâce au ministère Grey, ont aboli dans leurs colonies, vous semblent-ils chose équitable, et la métropole n'a-t-elle donc pas à en rougir? Et les tristes conséquences qui en résultent pour la moralité de ceux qui voient de si criants abus, sanctionnés par la seule espérance du gain, les comptez-vous donc pour rien? —Métropoles! Vous êtes sourdes!!!

§ VI.

10. Mais la raison d'état, répondra-t-on. — Gardez-vous en bien de cette raison d'état qui est contraire à la justice et à l'économie! Les colonies sont-elles donc un accroissement de puissance? — Sont-elles pour les métropoles un motif de plus de sécurité?

11. Les colonies ne tiennent aux métropoles que par les liens de la force, elles en sont les premières

ennemies. De même qu'un fruit parvenu à sa maturité, elles n'attendent plus que le premier souffle pour se détacher de l'arbre. Filles d'un faux principe, disait Genovesi, elles ne peuvent durer [1]. Les colonies sont elles-mêmes un sujet de guerre et souvent elles exposent à mille dangers ce commerce qui, forcé de prendre une mauvaise voie, ne s'y est déjà que trop avancé.

ARTICLE IV.

DES NOUVELLES COLONISATIONS DANS L'INTÉRIEUR DES ÉTATS OU AU DEHORS, VOISINES OU ÉLOIGNÉES.

§ I.

1. On a encore donné le nom de *colonies* à ces nouveaux établissements que fondent les gouvernements, pour peupler des territoires incultes et pour les exploiter, soit dans l'intérieur même des états, soit sur des points lointains, quoique ces établissements ne soient assujetis à aucune espèce de monopole. Ces colonies ayant un double but, c'est-à-dire celui d'occuper les populations et d'accroître la production, il faut, selon qu'elles sont situées dans les limites mêmes des états, ou sur des terres lointaines, les considérer sous deux points de vues économiques différents.

2. Si le produit, dont la nouvelle fondation doit augmenter la quantité, est déjà suffisant pour la de-

---

[1] Les faits sont venus confirmer sa prophétie, et les Indes, avant qu'il soit longtemps, en seront une nouvelle preuve.

mande qui en est faite, et si un nouveau débouché n'est pas ouvert à cette nouvelle quantité produite, il en résultera une baisse de prix. Et, attendu l'effet de la concurrence, si les colons peuvent donner leurs produits à plus bas prix, ils les vendront de préférence aux anciens producteurs qui seront forcés de déserter le marché. Alors la colonie grandira sur les ruines de l'industrie ancienne; mais si les colons ne peuvent soutenir la lutte contre les anciens produits, la colonie sera tout simplement impossible, à moins qu'elle ne subsiste aux dépens de la mère-patrie.

3. Puis, si la demande d'un certain produit a déjà surpassé l'offre, on croira qu'une colonie, qui vient suppléer à la rareté du produit, en jetant le sien sur le marché, sera désormais toujours utile. Mais ne peut-on pas demander au gouvernement : Etes-vous bien certain que l'accroissement du besoin n'est pas, par lui-même, un stimulant assez puissant pour donner une nouvelle impulsion au génie industriel du pays, et pour lui faire mettre en œuvre de nouveaux procédés, propres à augmenter le produit sans accroître les frais?—Etes-vous bien certain que, dans les conditions économiques et naturelles de votre pays, il ne soit pas plus avantageux de le laisser s'approvisionner de ce qui lui manque auprès des autres peuples?—Une colonie, une fois fondée, subsiste toujours, et s'il arrive qu'une nouvelle machine vienne à rendre les mêmes services que la colonie, vous serez obligé, ou de renoncer aux avantages que vous procurerait

cette nouvelle invention, ou de condamner à mourir de faim ces familles que vous avez tirées du néant.

4. Supposez, encore, qu'une colonie soit fondée au moment où le besoin s'en fait le plus vivement sentir; il restera toujours à savoir s'il est conforme aux vrais principes de l'économie que ce soit le gouvernement qui la fonde directement, et à l'aide des ressources de l'état, ou s'il ne vaut pas mieux qu'il laisse ce soin aux nécessités de l'industrie. Un gouvernement peut établir des colonies, soit en forçant les indigents et les condamnés à devenir colons, et, dans ce cas, il est obligé de faire des avances, de fournir des capitaux, des instruments, de faire construire des abris pour les nouveaux venus; soit en laissant à chacun la faculté d'occuper les terres qu'il possède, et même en encourageant leur mise en culture, ce qui, dans des circonstances peu propices, peut entraîner à leur ruine un certain nombre d'individus avides et ignorants. Mais lorsque le besoin social s'est réellement accru, l'amour du gain, si l'inertie, l'ignorance ou l'insouciance ne le contrarient pas, engagera des spéculateurs, qui ne demanderont au gouvernement que l'autorisation d'occuper certaines portions de territoire, à fonder, à leurs frais, de tels établissements, et même, dans de telles conjonctures, le gouvernement, au lieu de les leur céder gratuitement, pourra leur en demander un fermage, ce qui ne les empêchera pas de se présenter en grand nombre. Ce n'est pas en nous appuyant sur de vaines hypothèses que nous parlons ainsi. Tant que, dans ce royaume, les terres de

domaine public furent concédées à titre gratuit, il n'en résulta rien autre qu'une plus profonde misère. Mais aujourd'hui qu'un grand nombre de ces terres sont demandées à loyer et mises en culture, nous les voyons transformées, par les soins de particuliers, en champs fertiles, en instruments de production (1).

5. L'association des capitaux rendra de moins en moins nécessaire, dans de telles occurrences, l'influence du gouvernement. — Les compagnies, et les établissements qu'elles auront fondés, auront plus de succès que les colonies organisées par les gouvernements. Ces compagnies, plus modestes et plus utiles, là où leurs spéculations, ayant l'agriculture pour but, pourront réaliser tous les avantages de la grande culture, réunis à ceux de la petite propriété, peupleront, sans secousses et sans violence, les campagnes qu'aujourd'hui nous voyons désertes, ou les terres incultes, près desquelles végète misérablement une population inerte et peu nombreuse.

---

(1) Par suite de sa nombreuse population, presque toutes les terres des domaines de l'île de Procida ont été affermées et mises en culture dans ces dernières années. L'île entière de Bivaro a été louée, il y a deux ans, par bail emphythéotique, et elle est aujourd'hui entièrement cultivée. Il en est de même, depuis quatre ans, de S. Stephano. Le père de l'auteur de ce livre avait entrepris cette spéculation, que depuis il a cédée avec avantage. Les résultats actuels n'en sont pas moins favorables, bien qu'on en paie un loyer. Si cela arrive dans certaines parties de ce royaume, sous l'empire des circonstances que nous avons indiquées, pourquoi cela ne se répéterait-il pas sur tout autre point, et partout.

6. Les établissements lointains, enfin, ou les conquêtes conservées à titres de colonies, mais avec la liberté du commerce, comme l'Algérie, occasionnent également des dépenses excessives pour la nation qui les possède. La France a plusieurs fois déjà hésité à abandonner les côtes d'Afrique. Cependant, l'espérance de faire renaître et de répandre sur cette terre déserte l'antique civilisation qui s'y est perdue, et de la voir se peupler de nouveau de nombreux habitants; celle d'y créer de nouveaux débouchés aux produits de l'Europe, et d'y faire prospérer un commerce réciproquement utile et nécessaire des denrées dont elle abonde, a en soi quelque chose de grand et de généreux qui honore la France. Mais l'Algérie ne sera jamais une force de plus pour cette nation; occupée, au contraire, par la guerre qu'elle y fait, elle apprendra ce qu'il en coûte de défendre un territoire aussi lointain, et combien une puissance perd de sa force à mesure qu'elle la divise; et pour finir par une prophétie, un jour viendra où l'Afrique civilisée ne sera plus française, de même que la Dalmatie a cessé d'appartenir à Venise, et Boston à l'Angleterre (R).

Les colonies lointaines sont des filles qui, devenues adultes, échappent à l'autorité paternelle.

CONCLUSION.

DES RAPPORTS QUI EXISTENT ENTRE L'ÉCONOMIE ET LES AUTRES SCIENCES, ET DE L'IMPORTANCE DE L'ÉCONOMIE.

Un immense filet enserre toutes les vérités.
BECCARIA.

§ I.

1. Le phénomène fondamental de l'économie sociale est, de sa nature, physico-chimique. La production n'est autre chose que *transformation* ou *translocation*. La science économique a, pour point de départ, l'idée de la valeur, et elle en explique l'origine par la production ; ensuite, elle décrit les phénomènes sociaux qui en découlent. Les sciences physiques démontrent les divers modes de ce phénomène et en examinent les lois, remontant aux faits et aux phénomènes antérieurs. Là où finit leur synthèse, qui consiste tout entière dans ce fait, pris en général, d'un changement d'état des corps, commence l'analyse de l'économie sociale, qui considère ce fait relativement à l'homme et à la société.

2. La physique et la chimie sont les antécédents de l'économie, et quand celle-ci vient à être appliquée, elles en sont encore les instruments. Sans agriculture, sans manufactures, sans commerce, il n'y aurait pas d'économie ; et les progrès pratiques de cette science ne peuvent avoir lieu, sans que les autres branches du même tronc, qui sont alimentées

par les sciences physiques, progressent également.

§ II.

3. Le problème final de la mécanique est d'obtenir d'un moteur le plus grand effet possible; le problème pratique de l'économie est d'obtenir le plus grand produit possible d'une œuvre productive donnée. L'effet d'un moteur est le mouvement, et tout mouvement est ou utile ou inutile; il ne peut être utile qu'en transformant ou en transportant, c'est-à-dire en produisant; et c'est sur ce point que l'économie et la mécanique se rapportent l'une à l'autre.

§ III.

4. Et les mathématiques abstraites?—Leur idée fondamentale est la quantité; leur objet, les rapports qui existent entre les choses considérées seulement quant à leur quantité; ces rapports sont tous compris dans cinq termes possibles, *d'égalité, de plus, de moins, de multiplication ou de division;* et, en d'autres termes, qui indiquent les *rapports* des cinq premiers et les dépendances des uns aux autres; d'où l'algèbre tout entière, ainsi que le calcul différentiel et intégral, qui renferment deux sciences, dont l'une est la continuation de l'autre; deux langues de rapport, et une seule méthode analytique.

5. Or, l'idée de la valeur se décompose en deux autres idées: celle d'un usage relatif aux besoins, d'un usage qui s'accroît ou diminue, etc., selon les besoins; et celle d'une quantité considérée par rap-

port à ces besoins. Prenant un de ces termes comme constant, et faisant passer l'autre par différentes phases, les confrontant entr'elles et confrontant les termes eux-mêmes respectivement et sous deux aspects différents, ne découvrez-vous pas que vous avez tous les rapports que l'algèbre et le calcul différentiel et intégral peuvent exprimer. Vous y trouverez des *fonctions*, des termes *constants* et des termes *variables*, des *limites* possibles, ce qui forme l'objet des recherches de l'économie; et que faut-il de plus pour appliquer à l'économie la langue du calcul.

6. Un livre écrit dans cet esprit serait un livre utile. Cette science morale, à la fois *spéculative* et *pratique*, devrait être ainsi acceptée avec empressement par ces savants dédaigneux qui, accoutumés à la précision rigoureuse des mathématiques, ne veulent tenir aucun compte de la logique des autres sciences. Mais la logique est une (1).

§ IV.

7. Les *désirs* de l'homme forment un des termes de tous les rapports économiques. La morale en recherche l'origine, la nature, le développement et

(1) Le nombre de ceux qui, en économie, se sont servis de l'algèbre est grand. Le vaste génie de Beccaria, — de son temps l'économie et l'algèbre étaient encore au berceau, — essaya de réduire en équation un problème sur les impôts, et ce fut en écrivant dans un journal, célèbre sous le titre de *Journal du Café*, qu'il y réussit d'une manière admirable. — Canard s'aida beaucoup de l'algèbre et notre Fnoco a écrit un essai à ce sujet : mais nous voudrions qu'on en fît une science à part, comme celle qui est connue sous le nom de *Géométrie analytique*.

les conséquences. La morale doit donc être une science intimement liée à l'économie.

8. De l'analyse des jugements par l'effet desquels l'homme préfère ou repousse une idée, une manière d'être, le moraliste et l'économiste déduisent l'origine des désirs. L'un s'occupe à les décrire, les suit dans leurs effets, les approuve et les blâme, et arrive à l'idée de *vertu*; l'autre les considère tous comme un état douloureux, dont il n'est possible de sortir qu'en leur donnant satisfaction, et se trouve amené à l'idée d'*utilité*. Mais si, en décrivant les effets des désirs et des passions, le moraliste doit considérer l'homme vivant en société, l'économiste, dans l'examen de leur satisfaction, doit en faire autant. Celui-là décrit comment, pourquoi et quand, une certaine direction et un certain développement de nos désirs, et des actions qui en résultent, reçoivent l'approbation générale de la société éclairée; et celui-ci recherche comment, pourquoi et quand, une direction et un développement étant donnés à nos désirs, l'*utilité* s'accroît ou diminue, varie et se modifie.

9. La morale dirige, rectifie, spiritualise donc l'idée d'*utilité* en la mettant d'accord avec l'idée de *vertu;* l'économie voit avec plaisir cet accord, et se sert toujours de l'*utilité* comme point de départ pour expliquer ses phénomènes. L'une et l'autre de ces deux sciences veulent que ce qui est véritablement utile soit préféré à ce qui n'en a que l'apparence; l'économie toutefois le conseille et s'en sert; mais elle n'en fait pas une condition indispensable de l'explication de ses phénomènes, tandis que la

morale l'a pour but préétabli et le commande : toutes deux louent l'homme qui travaille et fuit l'oisiveté, qui s'applique à détruire un préjugé, qui s'emploie à améliorer les facultés de ses semblables, etc. ; l'une le regardant comme un être *moral* et *vertueux*, l'autre comme un être *économique* et *utile*. Et, en effet, qui pourrait dire à quel point la vertu commence a être *inutile* ?

§ V.

10. Puis, des rapports qui ont lieu de l'homme à l'homme, et de l'homme aux choses qui l'entourent, est née la législation. Ces rapports tirent leur origine de la nature de l'homme qui *veut* et qui *agit*, et de la nature des choses ; et parmi les diverses catégories de ces rapports, il en est une dont l'économie s'occupe. Ceux-ci sont même la base des autres, puisque là où l'homme ne veille pas à sa propre *conservation*, il ne peut pas se *développer ;* là où il ne peut pas *satisfaire* ses besoins, il ne peut pas *prospérer* ; et la législation recherche et décrit les lois en vertu desquelles les peuples restent stationnaires, prospèrent ou dépérissent.

§ VI.

11. Et *la politique ?*—Cette science dont le nom est populaire et l'essence ignorée du plus grand nombre, que les uns croyent être l'art de tromper, d'autres l'art de feindre, c'est-à-dire l'hypocrisie en principes, cette science n'est autre chose que la connaissance des rapports naturels qui existent

entre le gouvernement et la société ; rapports qui constituent tout un ordre de règles générales, à l'aide desquelles nous pouvons apprécier les causes des évènements politiques, et celles de cette fraction du développement social qui en dépend.

La politique est une science différente de l'économie, mais les lois économiques forment la règle et la base de la plupart des lois politiques ; on peut affirmer, en effet, qu'il n'y a pas d'opération gouvernementale qui n'ait quelque rapport avec l'écomie. Qu'on se rappelle les troubles d'Athènes causés par les impôts de Périclès ; la révolution d'Amérique occasionnée par les droits sur le thé ; l'émeute de Mazaniello que des droits oppressifs firent éclater....; qu'on réfléchisse, enfin, aux extrémités terribles auxquelles une dette publique exagérée conduisit une grande nation, aux habitudes orientales d'un gouvernement despotique, et on reconnaîtra combien la politique doit respecter la raison économique et *vice versa*.

§ VII.

12. Aujourd'hui, cependant, le progrès de l'industrie est un fait qui, peu à peu, se généralise ; il est la conséquence des événements des siècles passés, et le résultat immédiat de ceux du siècle dernier. La guerre extérieure devait, de toute nécessité, servir d'issue à l'expansion produite par les luttes intérieures, que la constitution grecque occasionnait entre les diverses classes de la nation ; et après de longues années de combats, le colosse guerrier de-

vait succomber. Un autre colosse s'éleva : c'était Rome ; mais les mêmes raisons, qui avaient renversé le premier, précipitèrent également le second, et, comme après celui-ci, il ne s'en trouva pas un troisième pour le remplacer, un bouleversement complet, une ère d'agitation et de barbarie durent nécessairement surgir sur ses décombres. Le moyen-âge fut l'expression de cette ère, et un triste épisode dans l'histoire du genre humain, jusqu'à ce que les esprits, bientôt fatigués, s'endormirent sous le despotisme de quelques maîtres. Toute idée de *liberté* et d'*égalité* étant perdue, toute harmonie d'intérêts étant éteinte, tout état étant démembré en une multitude de parties, chacune isolée et toutes étrangères les unes aux autres, sans centralisation, sans garantie de *propriété*, bien plus, sans *propriété* même, tout fut arbitraire, égoïsme, oisiveté; tout fut confusion, tout fut barbarie. Le calme était alors une sorte d'esclavage, un état de sourde violence qui ne pouvait avoir de durée. Cependant, les républiques italiennes furent le fruit de ces révolutions ; mais ce fruit ne put parvenir à sa maturité. Ces républiques resplendirent un moment, semblables à d'éblouissants météores, et jetèrent un éclat qui, bien que passager, laissa cependant entrevoir comment, à l'œuvre sanguinaire de la force brutale, pouvait succéder, sans que pour cela l'homme fut obligé de rester courbé sous le poids d'une oppression énervante, le noble et pacifique travail de la pensée. Lorsqu'à l'aide des siècles, l'homme eut enfin acquis toute la conscience de sa propre di-

gnité, il aspira à une complète émancipation. Mais il ne trouva qu'un seul moyen, moyen terrible, de parvenir à son but : *une violente secousse*. Ce moyen, cependant, lorsque la première impétuosité se fut apaisée, devait le conduire à un équilibre de paix, non pas oisive ni servile, mais libre, active, industrieuse. L'homme put, en produisant, satisfaire ses besoins, et, dans un travail intelligent, il trouva une source inépuisable de prospérité. Ce caractère d'utilité, qui distingue l'époque où nous vivons, la rend éminemment *économique*; les relations réciproques qui existent entre les différentes nations, celles qui lient les gouvernements et les peuples ont revêtu un caractère semblable, de telle sorte que la politique est, pour ainsi dire, devenue tout économie.

13. La théorie des échanges, qui découvrit le principe du commerce dans la nécessité d'écouler le superflu, et qui reconnut que la facilité de l'écoulement devait donner une forte impulsion à l'industrie; et la théorie de la population qui trouva, dans cette impulsion, le principe de la multiplication des hommes et celui de l'amélioration de leur condition, expliquent, par les lois qui règlent le commerce, les causes de la prospérité ou de la décadence relative des nations. « Aujourd'hui, » a dit naguère un éloquent orateur [1], « les nations ressemblent aux machines à vapeur; elles éclatent et

---

[1] Berryer, à la tribune. — Voir les journaux d'avril 1840.

font explosion, si on ne donne pas une issue à l'expansion de leurs forces, et cette issue doit se trouver dans les relations commerciales. » Le sort intérieur des peuples en dépend également. — L'Angleterre a eu recours à l'économie pour expliquer comment ce cancer rongeur du paupérisme s'est formé dans son sein. L'économie le lui a dit, mais l'Angleterre ne l'a pas entendue.—L'Europe entière a recours à l'économie pour rechercher les causes de la prospérité de certaines nations, et l'économie les lui dévoile; mais ceux-là ne l'entendent pas davantage, qui, par nécessité ou par insouciance, se sont arrêtés au milieu de la voie rapide sur laquelle sont fatalement entraînés les siècles et leurs vicissitudes.

14. Quand l'économie nous dit que celui qui produit le plus a le plus de facilité pour acheter au moyen de l'échange; que dans l'échange, c'est-à-dire dans l'extension du marché, se trouve la cause de l'accroissement de la production; que c'est à la production, enfin, que les peuples doivent aisance et richesse, l'économie fait une loi aux nations de désirer et de favoriser réciproquement le progrès de chacune d'entr'elles : tandis qu'elle indique aux unes les moyens de marcher en avant, elle invite les autres à leur faciliter l'emploi de ces moyens, et ce n'est pas par des exhortations déclamatoires qu'elle le fait, mais seulement par les froids raisonnements d'un calcul qui ne repose absolument que sur leur propre intérêt. C'est ainsi qu'elle combat victorieusement ce préjugé qui la considère comme

la science de l'égoïsme, et qu'elle prouve, au contraire, que ses leçons ont pour but de nous enseigner à concilier le véritable amour de la patrie avec celui de son semblable.

15. Dans l'état actuel des peuples, la science économique est donc indispensable; elle l'est aussi bien pour ceux dont l'état est prospère, afin qu'ils sachent conserver et augmenter leur prospérité, que pour ceux qui sont encore à l'entrée de la voie du progrès, et auxquels elle apprend comment ils doivent y marcher; puis elle l'est pour les uns et pour les autres, en leur enseignant à respecter les liens communs de leur prospérité réciproque. C'est ainsi que l'intérêt de cette science ira de jour en jour en croissant; elle démontrera à toutes les nations du globe que l'homme est l'artisan de son propre destin, et que *ce n'est ni au hasard, ni à la destinée que les nations doivent leur grandeur, mais bien à l'art et à la science.*

FIN DES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.

Digitized by Google

EXTRAIT RAISONNÉ

DE

CET OUVRAGE [1].

Première partie.

L'homme éprouve des besoins et des désirs : les choses ont la propriété de les satisfaire. Entre l'un et les autres, il existe des rapports que l'économie décrit, en les suivant dans leur développement social.

Cette propriété des choses est le caractère de la richesse, et forme leur *valeur usuelle;* laquelle, considérée relativement aux besoins d'un certain nombre d'individus, se joint à un autre élément, c'est-à-dire à la *difficulté* qu'on éprouve à obtenir quelque chose d'utile, sans en céder une autre qui le soit également; et c'est alors qu'elle devient une *valeur échangeable.*

Cette difficulté s'accroît ou diminue, et par conséquent aussi la valeur échangeable, selon le rapport existant entre l'*offre* et la *demande.* Celle-ci est moindre ou plus grande selon les besoins; celle-là selon les *difficultés* de la production.

La *production* est un phénomene par lequel s'accroît la valeur des choses qui, par cette raison, s'appellent *produits.* Il est, comme tous les phénomenes, l'effet d'opérations *naturelles,* ou d'opérations *artificielles,* — de l'industrie.

---

[1] Cet extrait appartient intégralement à ce livre; en en rapprochant les idées, il les explique en même temps qu'il les résume.

Les agents de ces opérations sont donc, en premier lieu, la *nature* et ses forces, l'*homme* et ses facultés; en second lieu, les *capitaux*, soit comme instruments, soit comme matières.

Mais la nature, ainsi que l'homme à l'aide de son intelligence et de ses bras, ne peuvent que *transformer* ou *transporter;* les capitaux, eux-mêmes, peuvent seulement, ou concourir, comme instruments, à ces deux modes de production, ou, comme matières, être transformés ou transportés.

Les *opérations productives* proviennent donc de la *faculté*, de la *puissance*, que possèdent les *agents* de la *production*, de nous donner, par leur œuvre, des *produits;* et par ce motif, elles ont une *valeur potentielle* qui prend corps en formant une *valeur réelle*, laquelle est, pour ainsi dire, l'expression sensible de la *production*.

C'est pour cela que l'intelligence est productive, et ses *opérations*, de même que toutes les autres *opérations*, peuvent avoir une *valeur usuelle* ou une *valeur échangeable*.

Quelquefois, cependant, une opération productive, dont la valeur *potentielle* n'est pas échangeable, employée d'une certaine manière spéciale, donne au produit une portion de valeur *réelle* échangeable.

Cette valeur comparée à une autre valeur, par l'intermédiaire d'un tiers objet, — ordinairement par le moyen du numéraire, — s'appelle le prix; il dépend des vicissitudes du marché, mais il tend toujours à se mettre au niveau de la valeur naturelle des opérations productives, qui s'appellent, étant appréciées, *frais de production*.

Un produit, en se vendant, rembourse les frais que sa production a occasionnés, et est la propriété de celui qui l'a formé.

Seconde partie.

Pour que l'*échange* ait lieu, il faut au moins deux produits ou deux producteurs. — Lorsque les échanges se font au moyen du numéraire, ils reçoivent le nom de *ventes* et d'*achats*. Le lieu où les échanges s'opèrent s'appelle *marché*, et, par métonymie, l'ensemble des échanges prend le même nom.

Un *produit* peut ne pas trouver à s'échanger en totalité : 1° parce que les autres producteurs peuvent manquer de produits suffisants à donner en échange; 2° parce qu'il peut excéder les

besoins. Cette seconde cause est bien éloignée de la réalité? — De toutes manières, l'*encombrement* ne peut être *général*, puisque l'idée d'*excès* suppose celle de *manque;* et une exhubérance totale est impossible à concevoir. — Il ne pourrait non plus être *durable*, par la raison que l'obstination de produire un superflu inutile ne peut l'être.

Une augmentation de la *puissance productive*, en faisant, ou baisser le prix du produit dont la surabondance cause l'encombrement, ou augmenter la quantité des autres produits, remédie à l'encombrement. — Cela suppose que les nations sont libres dans leurs relations réciproques, et qu'il existe un marché universel : tel est le but qu'il faut s'efforcer d'atteindre.

Cependant, la variété des besoins et des produits permet à chaque individu de se livrer à un genre spécial de production, pour obtenir, en échange de ses propres produits, ceux d'autres individus. De là, la *division des métiers*, et celle-ci amène celle des *occupations* dans le même métier. Par elles, l'homme produit plus facilement et mieux; elles s'étendent en proportion de l'extension du marché. — De là encore, *l'association du travail*, sœur de la division des métiers : par elle, on atteint des résultats auxquels chaque individu isolé ne pourrait pas parvenir. Les effets de l'association des petites portions des autres agents de la production ne seraient pas moins avantageux.

Deux *produits* sont deux *valeurs réelles*, qui représentent deux parties de *valeurs potentielles*. Leur échange représente donc l'échange de ces dernières valeurs.

Ceci étant posé, si un producteur obtient, par un certain travail donné, un chapeau, puis deux, il double, dans ce dernier cas, la valeur de son travail. Mais si, par l'effet de la concurrence, la valeur échangeable de deux chapeaux descend au niveau de celle qu'un seul avait autrefois, il arrivera que chacun pourra se coiffer avec la moitié de la dépense qu'il lui fallait faire auparavant, c'est-à-dire avec la moitié de cette portion d'opérations productives qu'il destinait auparavant à payer cette dépense, et il doublera la *valeur potentielle* de cette portion, relativement aux chapeaux.

S'il advenait ensuite que le progrès fût général, chacun se trouverait avoir augmenté la *valeur* de ses opérations productives, encore que la *valeur échangeable* des choses diminuât : on pourrait alors satisfaire les mêmes besoins avec un emploi moindre d'*agents productifs;* il en resterait donc une portion disponible,

qu'on pourrait employer à satisfaire de nouveaux besoins par de nouveaux produits.

C'est en cela que consiste l'augmentation de la richesse ; les machines y contribuent directement, et sont l'indice d'une civilisation en progrès.

Les échanges font sentir la nécessité d'un intermédiaire, demandé par chacun et toujours, dont la valeur soit peu variable, qui puisse facilement se diviser et difficilement se détériorer. Les métaux précieux réunissent toutes ces conditions.

Pour attester le poids et le titre de chaque portion de ces métaux, le gouvernement les fabrique et les marque d'une certaine empreinte, et c'est ce qu'on appelle *le numéraire* ou *la monnaie*. — La monnaie n'est pas un *signe*, mais une *valeur*. Cette valeur varie selon les temps et les lieux, elle n'est donc pas une *mesure*. — La valeur de la monnaie dépend de la demande, et celle-ci, de l'activité et de l'importance des achats et des ventes ; et pour savoir si la demande est ou supérieure ou inférieure à l'offre, il faut comparer cette valeur à celle du métal en lingots. La monnaie, toutefois, étant plus utile, peut valoir un peu plus, et c'est ainsi que sont compensés les frais de monnayage.

On remplace quelquefois la monnaie par des titres de *crédit*, signes qui la représentent. — On a aussi institué des banques pour en recevoir en dépôt ; mais leurs obligations sont des *signes* et non des valeurs, de même que le *papier monnaie*. Les institutions de crédit facilitent les opérations commerciales, et souvent elles multiplient l'œuvre d'un *seul capital*.

Les poids et les mesures, enfin, de même que les voies de communication, sont des moyens qui facilitent les échanges (¹).

Troisième partie.

Dans une *valeur produite* se trouvent *réalisées* diverses *opérations productives*, dues à divers individus, possesseurs de divers instruments. Il y a donc, dans cette valeur, autant de portions

(¹) Gioia compte au nombre des agents de la production, *les monnaies* et *le crédit* ; mais ce ne sont que des moyens qui *aident* à la production, et on ne peut pas la leur *attribuer* ; au contraire, ils la *supposent*.

qu'il s'y trouve de ces opérations, et ces portions sont en raison de leur *valeur potentielle*.

La portion que prélève chaque producteur s'appelle *revenu*. — Les revenus dépendent donc de la *valeur* du produit, c'est-à-dire de son prix, de la *vente*. — Il y a toutefois des différences dans les revenus, lesquelles sont ou *nominales*, c'est-à-dire exprimées en numéraire, dont la valeur est variable; ou *apparentes*, attendu les différences que subit en même temps la valeur des produits qu'on consomme; ou, enfin, *effectives et réelles*.

La distribution inégale des *agents* de la production est naturelle, et la propriété des fonds de terre est, elle aussi, la conséquence d'un droit naturel.

L'œuvre de l'homme, dont la rémunération est le *salaire*, le *bénéfice* ou les *honoraires*, a toujours une *valeur échangeable* quand elle est demandée, car les facultés, qui sont individuelles, ne sont pas à la disposition de chacun.

Toutefois, cette rémunération est soumise à diverses influences, qui font augmenter ou diminuer l'offre de l'œuvre de l'homme. (Chap. II, III, IV.) Néanmoins, là où le prix des produits est élevé à cause des frais de production, le commerce est de peu d'importance, la main-d'œuvre est peu demandée, les salaires et les bénéfices sont minimes.

Il en est de même de l'œuvre des capitaux; lorsqu'ils sont demandés, ils doivent produire un *profit*, un *intérêt*; car il n'y a pas de capital qui ne soit la propriété de quelqu'un, — ce dont chacun peut se servir gratuitement ne s'appelle pas capital, — et celui qui veut en avoir l'usage doit le payer. — L'offre qu'on en fait peut, à la vérité, être abondante ou rare, suivant diverses circonstances, (chap. V); mais la nécessité de produire étant donnée, il en découle immédiatement la nécessité de se servir de capitaux, et de là un profit pour ceux qui les possèdent. — La distribution des capitaux influe d'une manière spéciale sur les intérêts et aussi sur les salaires. — L'association des petits capitaux remédierait à tout inconvénient. (chap. V, art. II.) — Le crédit substitue au capital à ses mêmes *profits* (chap. V, article III).

Il n'en est pas de même pour l'œuvre de la terre. C'est la terre qu'on exploite d'abord, et comme elle est donnée par la nature, elle ne produit un *fermage* qu'après avoir été appropriée; elle suit en cela la loi commune. Cependant, lors même qu'une

portion de la terre est occupée, il en reste encore une partie qui est libre. La terre diffère en cela des *capitaux*, qui sont appropriés à mesure qu'ils sont formés, et des *facultés* de l'homme, qui sont l'homme lui-même, et ainsi ce qu'il est, ce qu'il vaut. — Cette différence, pour être ramenée sous l'empire des lois générales, demande une analyse spéciale.

Etant donné un centre habité, le sol sur lequel il repose n'est pas tout entier également productif d'utilité. Or, il n'y a pas de raison pour que ce ne soit pas la portion la plus *utile* qui soit occupée la première; — la science ne doit pas s'arrêter aux fantaisies des hommes ni à leurs motifs d'*affections particulières*.

Ceci étant posé, là où l'on suppose que des portions de la terre la plus utile sont occupées, tandis que d'autres portions aussi utiles ne le sont pas, on ne peut pas admettre que le propriétaire de chacune de ces portions puisse, en en cédant l'usage, en percevoir un fermage, puisque chacun pourra, s'il le veut, en cultiver à son gré une autre portion libre.

Mais là où l'on suppose toutes les portions les plus utiles occupées, il faut admettre un fermage; car devant s'en faire céder l'usage, ou occuper une portion de terre moins utile, l'entrepreneur agricole consentira volontiers à payer une compensation pour la cession qui lui est faite. On peut dire la même chose d'une seule qualité de terre, là où il serait fait un meilleur emploi des capitaux qui excitent la fertilité cachée du sol.

Il faut donc, pour expliquer l'origine du fermage, qu'on admette l'occupation tout entière de la terre la plus fertile; non pas parce que la *fertilité* de la terre a seulement alors une *valeur potentielle;* mais parce qu'alors seulement elle commence à avoir une valeur potentielle échangeable. Et de plus, où cette première valeur n'existerait pas, la seconde serait impossible; et c'est là la *cause efficiente* du fermage.

Bref, la *fertilité* de la terre a toujours cette *utilité*, qu'elle donne une *valeur* aux produits du sol; et il peut encore arriver que ces produits obtiennent, par l'effet de cette fertilité, une plus grande *valeur réelle échangeable;* mais personne ne voudra en payer l'*usage*, aussi longtemps qu'il sera possible à chacun de jouir à sa volonté des portions du sol également fertiles.

Ce sera donc seulement lorsque toutes les portions de terre également fertiles seront occupées que, quoi qu'en dise Ricardo, celui qui en sera propriétaire pourra percevoir un *fermage*.

Les terres les moins fertiles venant ensuite à être occupées,

il y a d'abord une augmentation dans les produits, et, par cette raison, le prix baisse, ou, tout au plus, reste stationnaire ; de telle sorte que le fermage des premières portions de terre peut baisser également, et même *baisser de beaucoup*.

Mais cette portion du sol moins fertile étant tout entière occupée, — et cela arrive petit à petit, — il advient qu'elle produit à son tour un fermage, et le fermage des portions les plus fertiles est égal à ce qu'il serait sans l'occupation *totale* de cette portion de second ordre, plus le fermage de cette dernière.

Y a-t-il donc lieu de s'étonner si, dans ce cas, le fermage de la terre la plus utile reste peut-être même au-dessous de ce qu'il était, avant que la nouvelle culture eût été entreprise, quand on a vu que celle-ci, — après avoir été entreprise et avant de devenir *totale*, — pouvait déjà le faire *baisser de beaucoup* (¹) ?

D'autres principes spéciaux déterminent la quotité du fermage ; tels que la quantité des fonds de terre cultivables, relativement au nombre des cultivateurs ; la position des terres à cultiver ; les moyens de communication ; la rareté des capitaux ; la disproportion entre le besoin de telle ou telle denrée et la quantité de terrain consacré à sa production ; enfin, la répartition inégale ou mal réglée des propriétés, d'où naît l'inutile question de la grande et de la petite culture.

Combinant ensuite les lois régulatrices des revenus avec celles qui règlent le marché, il en résulte que, dans la production non agricole, le bas prix occasionne l'augmentation du revenu ; mais que, quant aux produits de l'agriculture, dont on ne peut pas se figurer une augmentation instantanée et multipliée au centuple, le bas prix provient le plus souvent du manque de domande et de la diminution de la richesse et de la population ; d'où, tant que la classe des agriculteurs ne diminue pas de beaucoup, les salaires ainsi que les bénéfices des premiers et, par ricochet, ceux des propriétaires diminuent.

Le prix élevé des produits agricoles, par contre, provoque de nouvelles cultures, un nouvel emploi de capitaux, et fait augmenter le revenu du propriétaire, spécialement lorsque toutes

---

(¹) Le résumé que nous faisons ici de notre théorie est plutôt un commentaire ; car nous avons craint de ne pas l'avoir exposée avec assez de clarté, et qu'elle ne fût pas comprise de tous les lecteurs, ainsi qu'il en arrive souvent des théories qui contiennent des idées neuves.

les terres rapprochées sont cultivées ; il produit le même effet sur les salaires, en rendant plus active la demande de la main-d'œuvre.

Les produits agricoles renchérissent par suite des progrès de l'industrie ; leur demande peut en venir à ce point, de faire employer, à la culture du blé, des terres employées à produire des matières premières à l'usage de certaines industries. Les produits manufacturés deviennent alors plus chers, leur écoulement diminue, et, par suite, le revenu des industriels, puis la demande qu'ils faisaient de certaines denrées ; et ainsi s'établit l'équilibre économique. Le renchérissement des produits agricoles décrit donc une parabole, et, parvenu à un certain point, il commence à redescendre.

Lors donc que les revenus du propriétaire sont élevés, cela suppose l'élévation du prix des produits agricoles et le bas prix des autres produits. — Toutefois, le bas prix des produits agricoles, occasionné par l'amélioration de l'agriculture, peut être un indice de prospérité.

Les autres branches d'industrie produisent une augmentation réciproque de revenu, en dehors des profits ordinaires de l'entrepreneur, lorsque les capitaux accumulés sont abondants : par eux le commerce peut s'ouvrir des débouchés jusqu'alors inconnus, et il peut être ainsi la source de richesses prodigieuses, mais quelquefois peu durables.

Ainsi, en général, le droit de recevoir un revenu provient de la *valeur potentielle* de l'œuvre qui a concouru à former un produit ; et ce revenu est proportionné à l'utilité *échangeable* de cette valeur ; ce qui explique l'accord de l'ordre économique avec les vues de la justice.

Quatrième partie.

L'homme trouve, dans son revenu, ses moyens de satisfaction ; et la valeur du revenu croît à mesure qu'il peut procurer une plus grande quantité d'objets utiles, ce que l'on obtient, un certain revenu étant donné, en trouvant le moyen *de satisfaire ses besoins avec le moins de dépense possible.*

Ceci conduit à l'épargne. L'épargne ne consiste pas, toutefois, à restreindre les besoins ; au contraire, l'économie ne désapprouve pas qu'ils soient nombreux, pourvu qu'ils soient *utiles et*

qu'ils ne dépassent pas les moyens d'existence que chacun peut posséder. — Or, certains besoins étant donnés, il faut une quantité correspondante de produits, et par suite de production, d'agents productifs, pour les satisfaire.

L'instinct de la nature, cependant, pousse l'homme à accroître l'espèce humaine; mais cet accroissement s'arrête, là où les moyens d'existence viennent à manquer.

Si donc la production s'arrête et que les besoins viennent à augmenter, un moindre nombre d'hommes pourront seuls exister. — Si les besoins de chaque individu restent stationnaires, et que la production augmente, un plus grand nombre d'hommes, au contraire, pourront vivre. — Si, enfin, la production suit, — comme cela arrive en effet, — la progression des besoins, la production, c'est-à-dire *les moyens d'existence*, et les *besoins*, le *nombre des hommes*, seront un *rapport composé* de la *raison directe des uns* et de la *raison inverse des autres*.

Parmi les *moyens d'existence*, ceux qui sont indispensables s'appellent moyens de *subsistance;* les autres, moyens de *jouissance*. Une nation, qui ne produit que ces derniers, peut toujours s'en servir pour acheter les premiers; mais si la terre était entièrement cultivée, la population du globe, prise en masse, ne pourrait pas dépasser les *moyens de subsistance*. Les nations, qui ne produisent que des moyens de jouissance, sont plus exposées à des oscillations violentes.

Enfin, bien qu'il soit vrai que, si la production est rare, beaucoup d'hommes, ayant peu de besoins, peuvent cependant vivre, il faut néanmoins considérer que, dans ce cas, leur condition est misérable et précaire.

Quoi qu'il en soit, on a déclamé contre les progrès de la production, contre les machines, contre la division du travail, comme tendant à rendre pire la condition des producteurs. — Les machines augmentent la *force productive;* quelquefois, cependant, elles rendent plus fécondes certaines branches d'industrie, et peuvent ainsi produire un encombrement partiel. Le remède à cet inconvénient serait un progrès simultané dans les autres branches d'industrie. — L'industrie éprouvera toujours des crises accidentelles, lesquelles, quand l'association des capitaux aura pris toute l'extension dont elle est susceptible, trouveront un remède dans les assurances, qui viendront alors faire face aux sinistres auxquels les industriels sont exposés sur terre, comme elles font face aujourd'hui aux sinistres dont, sur mer, ils courent

les risques. — Ces institutions, filles de l'association, la rendront de plus en plus féconde; et en concentrant tant de parcelles éparses de puissance productive, elles offriront aux ouvriers un plus vaste champ à exploiter. — Jusqu'à ce jour, on n'a rien fait autre, dans l'intérêt de la classe ouvrière, que de fonder quelques institutions spéciales de *prévoyance*, remède inefficace à détruire la cause même du mal.

On a dit que les machines et la division du travail abrutissaient l'ouvrier, rendaient son sort trop précaire, et le démoralisaient. — Il n'est pas un seul de ces inconvénients qui soit la conséquence naturelle et nécessaire de ces deux faits, (chap. III, art. III). — La véritable cause de la condition misérable des ouvriers est le défaut de simultanéité entre les progrès des diverses branches de l'industrie, et particulièrement entre ceux de l'*agriculture*, relativement à ceux de l'industrie dite *manufacturière*.

Outre les individus qui vivent de leur revenu, il y a les enfants, les vieillards, les infirmes et même les oisifs qui vivent aux dépens d'autrui. — Ne réalisant aucune *valeur potentielle*, ils n'ont droit à aucune portion des produits; cependant, la société est poussée, par cette *sympathie* dont la nature a fait une loi pour l'homme, et aussi par le devoir que lui impose la *vie sociale*, à venir au secours de ceux d'entr'eux à qui le *pouvoir* et non la *volonté* manque.

Il en résulte que là où le nombre des non producteurs diminue, la population augmente en progression ascendante; et il en est de même de la production, d'où la division des métiers et la possibilité de vivre en produisant; d'où, encore, la diminution du nombre des indigents, fait qui se produit simultanément avec l'accroissement opportun de la population.

Il y a, enfin, une classe d'hommes qui prêtent leur *travail personnel* pour la plus grande commodité d'autrui; ce sont les domestiques. Là où ils sont trop nombreux, la population s'en ressent également.

Cinquième partie.

L'ordre économique des richesses peut être modifié par des influences extrinsèques.

Les influences *naturelles* peuvent contribuer, en la modifiant, à la puissance productive de l'homme, à la nature et à la quantité

de ses besoins, à la direction et au développement de son industrie.

Les influences *civiles* sont diverses et variées.—L'esclavage nuit à tout développement des facultés de l'homme, le rend incapable de tirer de la nature tout le profit qu'il pourrait en obtenir, empêche l'accumulation des capitaux, cause une répartition inique de la richesse, diminue la population et la rend plus misérable.

L'éducation bien dirigée contribue à développer les forces physiques, à maintenir la santé et à prolonger l'existence, c'est-à-dire qu'elle rend l'homme plus *puissant* à produire par le *travail de ses bras*. Elle éclaire son intelligence et augmente la valeur productive de son *esprit*. — *L'éducation doit être libre, mais appliquée aux choses utiles*. Elle développe la volonté de l'homme et la dirige vers la véritable et réelle utilité; elle détruit mille habitudes anti-économiques, et enfin, en s'associant aux idées religieuses, elle peut seconder ou contrarier cette impulsion vers le bien, créer ou détruire des abus.

Quant aux influences *gouvernementales*, les entraves apportées au libre exercice de chaque profession furent autant d'obstacles à l'emploi le plus utile du travail; en prétendant régler *la balance du commerce*, les gouvernements tarirent maintes sources de richesses.— L'histoire de toutes ces entraves démontre que *la libre concurrence est une condition nécessaire de l'ordre social économique*.

Là, toutefois, où la *puissance* et la *connaissance* n'ont pas encore atteint tout le développement dont elles sont susceptibles, où l'intérêt individuel ne s'est pas encore harmonisé avec l'intérêt public, l'intervention du gouvernement peut être utile. Cependant, comme il arrive qu'en voulant régler les *revenus*, qui dépendent absolument des forces naturelles économiques et de l'intérêt des particuliers, le gouvernement nuit à l'industrie, il faut que, *là où cet intérêt est naturellement bien dirigé, l'autorité le laisse agir en toute liberté*.

Le gouvernement peut aider l'industrie incertaine et chancelante, sans toutefois en gêner la liberté; il peut, au contraire, la seconder, en la dégageant des entraves qui l'arrêtent, et en protégeant les institutions qui peuvent lui donner un nouvel élan, telles que l'association et le crédit. Il peut ainsi *faciliter et encourager le cours naturel des choses, là où il a besoin d'être secondé*; mais s'il le contrarie, malheur à l'industrie!

Le gouvernement, enfin, rend un grand service à l'industrie, en garantissant les propriétés individuelles ou réelles, parmi les-

quelles il faut compter la propriété des produits de l'intelligence; c'est vers ce but que tendent les lois ; c'est encore ce que peuvent faire les traités de commerce, et quelquefois même, mais rarement, la guerre.

Sixième partie.

L'œuvre du gouvernement est nécessaire au maintien de l'ordre social ; cette œuvre ne prend pas précisément corps en un produit, mais elle concourt à la production et au développement des opérations productives.

Le gouvernement a des besoins émanant de sa propre nature ; il a donc le droit de les satisfaire avec une portion des choses produites par chaque membre de la société.

De l'idée même d'*impôt*, il résulte que l'impôt doit être une portion du revenu des particuliers, répartie selon les facultés des contribuables et l'utilité que son emploi procure à chacun ; qu'il doit être le moins élevé possible, selon ce que réclament les besoins sociaux ; tel enfin qu'il puisse être facilement perçu, qu'il ne blesse ni la liberté, ni la morale, ni la propriété, et qu'il soit payé dans le moment où le contribuable se trouve le mieux en état de le faire.

Parmi les impôts établis sur les *agents* de la production, toute *capitation* est inégale, vexatoire et injuste; l'impôt sur les *capitaux en circulation* pourrait être plusieurs fois perçu sur un même produit, et il est vexatoire ; celui qui frappe *les capitaux fixes* et *les fonds naturels* est injuste, s'il n'est pas en proportion des profits, mais il est facile à percevoir.

L'impôt sur les *produits non agricoles* entre dans leur prix, quand ces produits sont des objets de nécessité, sinon le commerce qu'on en faisait diminue de beaucoup, et alors les entrepreneurs le payent, ou, la concurrence qui existait entr'eux venant à diminuer, le prix remonte.—Ces sortes d'impôts, payés au moment de la production, sont injustes et vexatoires. — Payés au moment du transport des produits sur les lieux de consommation, ils semblent moins onéreux; mais ils sont toujours, en quelque sorte, inégalement répartis et vexatoires, et ils gênent l'activité du commerce intérieur. — Payés, enfin, au moment de chaque vente, ils sont vexatoires, injustes et souvent perçus plusieurs fois sur le même produit.

Les impôts, dits de douane, sont inégalement répartis, lorsqu'ils frappent un produit exotique qui est nécessaire ; mais ils sont bien établis lorsqu'ils sont perçus sur un produit de luxe, pourvu toutefois, que ce produit ne serve pas à l'échange de produits indigènes qu'il faut exporter, puisqu'alors ils arrêtent indirectement leur écoulement.—Ces mêmes impôts sont nuisibles lorsque, frappant des matières destinées à l'exportation, et spécialement les produits manufacturés, ils enlèvent aux producteurs la faculté de concourir sur les marchés étrangers avec les autres nations ; ou lorsque, portant sur des matières premières qui doivent être importées, ils ruinent les manufactures. — Ils sont, enfin, inutilement dispendieux, et de plus immoraux, lorsque les objets qu'ils doivent atteindre peuvent être facilement soustraits à la vigilance des douaniers. Le seul remède à ce dernier inconvénient consiste dans un *droit peu élevé*.

L'impôt sur les *produits du sol*, lorsque celui-ci est entièrement cultivé, est payé par le consommateur.— Si la partie la plus fertile n'est pas encore tout entière cultivée, il est payé par le propriétaire. — Si, pendant qu'il est perçu, cette partie la plus fertile vient à être entièrement cultivée, il est encore payé par le *producteur* agricole qui réunit la qualité de *propriétaire*. — Dans cette dernière hypothèse, si l'impôt est égal à cette portion de valeur qui aurait pris la forme de fermage, il ne permet pas que ces deux qualités d'*entrepreneur de culture et de propriétaire* se séparent. — S'il est moindre, le surplus peut revêtir la forme de fermage, et ces deux qualités peuvent se séparer. — S'il est plus élevé, l'excédant sera payé par le consommateur.

C'est toujours ce dernier qui paie l'impôt, quand la demande augmente, et que néanmoins il n'a pas encore été entrepris de nouvelles cultures; mais de nouvelles terres venant à être cultivées, l'impôt retombera, partie sur le consommateur, partie sur le producteur.

Si un *fermage* existant déjà, un impôt vient à le frapper, il sera payé par le propriétaire, si la terre la plus fertile est seule cultivée; mais il pourra retomber sur le fermier, au moment où l'on entreprendra de nouvelles cultures. Cette nouvelle culture étant mise en activité, l'impôt sera de nouveau à la charge du propriétaire. — Il faut noter que si le sol est tout entier exploité, l'impôt pèsera sur le consommateur; les raisons en sont les mêmes que celles qui ont été données pour l'impôt qui frappe les produits agricoles, lesquelles ne sont pas répétées dans le cours de ce livre.

L'impôt en nature, connu sous le nom de *dîme*, est toujours hors de proportion avec le produit net, et la vérification en est vexatoire.

On peut dire encore de l'impôt foncier en général, que parfois il devient onéreux, et qu'il n'est pas toujours payé dans le moment le plus favorable.

Un impôt sur les *profits* peut, selon les circonstances, peser tantôt sur le capitaliste et tantôt sur le consommateur. Il est injuste, s'il frappe les capitaux en circulation que chaque industrie emploie ; mais s'il est assis de manière à n'atteindre que les bénéfices de l'entrepreneur, il peut, en certains cas, devenir équitable. —Un impôt, qui frappe directement les profits, est vexatoire et inégalement réparti. — Celui qu'on établirait, s'il était possible, sur *les salaires*, serait également injuste : l'impôt qui les atteint indirectement, ne peut peser sur l'artisan au delà d'une certaine limite. — Un impôt *progressif* est peu conforme aux règles de la justice ; ses effets économiques n'atteindraient pas d'ailleurs son but ; car l'impôt ne retombe pas toujours à la charge de celui qui le paie, et c'est souvent sur un autre qu'il pèse de tout son poids. Il est enfin impraticable, attendu l'impossibilité de le proportionner aux fortunes qui consistent en valeurs impossibles à inventorier.

Les impôts indirects perçus au moyen de *monopoles* sont recommandables tant qu'ils n'atteignent pas des objets de nécessité; dans le cas contraire, ils sont nuisibles. — Ceux qui sont perçus sous la forme de droits de justice ajoutent encore à la faiblesse du pauvre et aux moyens d'oppression de l'homme puissant ; ils sont donc immoraux. — Il en est de même de certains jeux et des loteries : enfin, les *priviléges* vendus à prix d'argent sont à peine excusables quand ils favorisent une industrie naissante.

Un droit de *péage* ou de *transit* sur des produits étrangers rend un moindre revenu et nuit à l'industrie étrangère, lorsqu'il est trop élevé. — Les *ports francs* sont utiles au commerce et aux négociants des localités où ils sont établis, ainsi qu'aux consommateurs en général. — La *scala franca*, soit le *Drawback*, a l'inconvénient de causer une avance de droits, nuisible au négociant, au gouvernement et au consommateur, et d'être un encouragement à la fraude.

Effets de l'impôt. — Tout impôt est une limite pour la production et pour l'impôt lui-même. S'il est modéré, il peut être un stimulant utile pour la production : quoi qu'il en soit, les inconvénients de

l'impôt en général sont inévitables. — Un tarif d'impôts doit être variable, comme l'industrie, et la suivre dans toutes ses oscillations. — L'impôt opère sur la *valeur potentielle* en la réduisant, et diminue ainsi la source même des finances.

Du crédit public. — Le gouvernement a encore recours à son crédit pour disposer des capitaux des particuliers. — Il n'existe pas de crédit sans garanties réelles ou personnelles, qui inspirent la confiance. Cette confiance diminue quand le gouvernement donne l'exemple de la violation de ses promesses; quand sa solidité est mal assurée; quand il ne rembourse jamais ses dettes, et qu'il les accroît jusqu'à ce qu'elles soient hors de proportion avec les conditions économiques du pays, puisque, les dettes devant être payées au moyen de l'impôt, là où les impôts ne peuvent pas s'élever, la garantie réelle n'existe pas; et c'est encore le cas, s'il contracte des emprunts inconsidérément.

On a eu recours à divers moyens plus ou moins injustes pour contracter ou payer les emprunts; puis on en est venu aux *caisses d'amortissement* aujourd'hui en usage. — Ce moyen suppose un *grand livre* où sont inscrites les dettes de l'état, une *caisse* où s'accumulent les fonds destinés à les amortir, et une *bourse* où se négocient les effets publics et où le gouvernement peut se présenter comme acheteur.

Un grand nombre d'abus se sont glissés dans ces institutions : la réduction combinée avec l'amortissement est, dans certains cas, impraticable; dans d'autres circonstances, elle est nuisible au gouvernement et aux rentiers, ou, tout au moins, à ces derniers; et l'*agiotage* qui se fait à la bourse est funeste et immoral, puisqu'il ruine les sots au profit des fourbes.

Effets de la dette publique. — Ce que le gouvernement emprunte, il le consomme. Le remboursement qu'il fait aux rentiers, et l'intérêt qu'il leur paie sont un déplacement de richesses, qui passent de la main du contribuable dans celle du créancier de l'état. — La *dette publique*, représentée par des titres, reste donc comme une représentation de valeur dans la société; et, de plus, elle n'enlève pas de fortes sommes à la fois aux contribuables, et elle est ainsi moins onéreuse, tandis qu'elle met le gouvernement en état d'employer de plus fortes sommes. — De toutes manières, elle produit des effets de même nature que l'impôt; mais ils pèsent, dans certains cas, d'un poids bien moindre, et, par ce motif, elle est souvent préférable,

Emploi du revenu public. Les véritables besoins du gouverne-

ment sont ceux dont la satisfaction contribue à maintenir la *liberté* et la *justice*. De là les dépenses utiles qui doivent, toutefois, avoir pour règle générale et absolue, *d'être les moindres possibles, pour produire le bien qu'on en veut obtenir*. — Les dépenses, qu'occasionne le luxe public, doivent avoir lieu quand les particuliers peuvent retrancher, de leur revenu, une portion destinée à cet emploi sans qu'ils en souffrent. — Les dépenses, enfin, qui sont faites pour la perception et pour l'administration du *revenu public*, ne tournant au profit ni du gouvernement, ni des particuliers, doivent être les moindres possibles.

Parmi les dépenses extraordinaires, celles destinées à la *bienfaisance* sont ordinairement nuisibles et immorales, quand la misère qu'elles secourent est le fruit des vices de l'homme ; elles sont, au contraire, utiles et morales quand elles soulagent les infortunés qui n'ont pas à se reprocher leur malheur. La *liberté* et l'*éducation* peuvent réduire l'indigence au minimum.

Les dépenses occasionnées par les divers *systèmes coloniaux* ne sont pas couvertes par les fruits du monopole commercial qui les exploite ; et si même elles l'étaient, elles constitueraient toujours un déplacement ruineux de richesses ; elles sont de plus un obstacle à la civilisation.

Les colonies de nouvelle fondation sont seules utiles, quand le débouché, pour les nouvelles denrées qu'elles doivent produire, est préparé ; il vaut mieux abandonner aux particuliers l'entreprise de ces nouveaux établissements, leur cédant, même moyennant un fermage, la jouissance du sol, excepté, cependant, dans quelques cas spéciaux. Quelles que soient leurs institutions, les colonies lointaines doivent, avec le temps, se séparer de la mère-patrie.

Conclusion.

L'économie trouve ses rapports avec les sciences physiques dans son phénomène fondamental, qui est entièrement physico-chimique ; avec les sciences mécaniques, dans le but qu'elle se propose, qui est d'obtenir le plus grand effet en employant les moindres forces ; avec les sciences mathématiques mêmes, dans l'action réciproque des *rapports* de quantité qui existent entre ses deux termes principaux, les *choses* et les *besoins* ; avec la morale, dans l'idée de l'*utile* en tant que

vertueux; avec la législation, dans l'idée du *juste* en tant qu'*utile,* et dans celle des *droits* qui naissent des *operations utiles,* d'où surgissent les relations principales entre les membres d'une société commune ; et enfin, avec la politique, dans cette tendance, qu'ont aujourd'hui toutes les relations des gouvernements avec les peuples, et celles que les diverses nations entretiennent entr'elles, à mettre en harmonie les intérêts communs à tous avec l'aide qu'elles peuvent se prêter réciproquement les unes aux autres ; d'où il résulte que l'univers ne doit former qu'un *grand marché,* sur lequel regnent en souveraines les lois économiques, en vertu desquelles s'étend et se développe, en même temps que ce marché, la prospérité de tous les peuples.

FIN DE L'EXTRAIT.

Digitized by Google

NOTES DU TRADUCTEUR.

Première partie.

(Note A — page 32.)

Nous ne croyons pas que les économistes aient, jusqu'à présent, considéré le *temps* comme un *agent naturel de la production*. Il nous semble, cependant, qu'il ne serait pas sans intérêt de l'envisager sous ce point de vue économique. Non seulement le temps possède une grande valeur, mais encore cette valeur est *échangeable*, puisqu'il y a, par exemple, dans le salaire de l'ouvrier, deux parties bien distinctes, la rémunération de son habileté, et celle du temps pendant lequel il travaille. — Si la valeur du temps était scientifiquement établie par l'économie, peut-être serait-elle mieux appréciée qu'elle ne l'est communément? — Peut-être le dissiperait-on alors moins qu'on ne le fait? — Les avantages, que la richesse sociale retirerait d'un meilleur emploi du temps, nous semblent devoir être immenses. — L'auteur de ce livre, à qui nous avons soumis cette observation, nous a promis quelques réflexions à ce sujet. Nous ne doutons pas qu'elles ne soient intéressantes et neuves?

(Note B — page 32.)

Et quel accroissement considérable de *valeur*, une première main d'œuvre n'a-t-elle pas donné au minerai, tel que la nature le fournit.

(Note C — page 36.)

Translocation, *translocateur*, *translocatrice*. Nous ne pensons

pas que ces mots se trouvent dans aucun dictionnaire ; il doivent donc être condamnés comme autant de *barbarismes*. Cependant, nous demandons grace pour eux : nous n'en avons pas trouvé qui rendissent aussi exactement les expressions *translocazione*, etc., du texte, ni qui pussent mieux accompagner celles de transformation, etc.

(Note D — page 42.)

Nous ne pensons pas qu'il soit bien exact de dire que les anciens, — non plus que les modernes, au reste, — ne payaient pas le travail de leurs esclaves. — Un ouvrier libre est payé de son travail par le *salaire* qu'il reçoit, et avec ce salaire, il pourvoit à ses besoins et à ceux de sa famille. Les esclaves, il est vrai, ne recevaient pas de salaire, mais les maîtres devaient nécessairement subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Les débours des anciens maîtres étaient sans doute moindres, pour la même somme de travail, que le salaire payé de nos jours à l'ouvrier ; mais il faut ajouter, à ces débours, l'intérêt à fonds perdus de la valeur de l'esclave, la chance de le perdre peu de jours après l'avoir acheté, etc. Au surplus, le chiffre de la dépense des maîtres importe peu ; ce que nous voulons faire observer ici, c'est que le travail de l'esclave n'était pas et n'est pas gratuit, comme pourrait le faire penser le texte. La seule différence qu'il y ait, abstraction faite du plus ou du moins, c'est que l'ouvrier est libre de disposer à sa volonté de son salaire, qu'il reçoit, presque toujours, en numéraire, et qu'il n'en est pas de même de l'esclave, qui n'est payé généralement qu'en objets de toute nécessité qu'il consomme en nature.

(Note E — page 47.)

L'œuvre de la terre, ou plutôt le *prix* de cette œuvre, se trouve calculé tout naturellement dans le *prix* du blé, par la portion de ce prix qui doit rembourser, au fermier, le fermage qu'il a à payer au propriétaire du fonds. Que si le fermier, ou mieux le cultivateur fait valoir son propre fonds, il en sera toujours de même; car il doit calculer, dans le prix de ses produits, l'intérêt du capital que représente ce fonds de terre, soit celui de la somme d'argent qu'il a déboursée pour l'acquérir, soit le fermage qu'il recevrait si, au lieu de le cultiver lui-même, il le louait à un fermier; en un

mot le profit qu'il retirerait de la valeur de ce fonds s'il l'avait employée de toute autre manière.

(Note F — page 48.)

Et, bien entendu, si l'entrepreneur n'est pas favorisé par un monopole quelconque ; soit un secret connu de lui seul ; soit un talent tout personnel ; soit un brevet qui ne permette à personne autre que lui de se livrer à la même industrie, ou d'employer les mêmes moyens de produire, dont seul il peut se servir.

Seconde partie.

—

(Note A — page 66.)

Les résultats de la *division du travail* peuvent sembler, au premier abord, beaucoup plus avantageux pour la société prise dans son ensemble, que pour les travailleurs, considérés individuellement. En effet, la société, par suite de cette division, obtient, en dépensant moins de forces productives, plus de produits, et voit un plus grand nombre de ses membres occupés à produire, puisque les opérations de la production deviennent ainsi plus faciles, plus simples et à la portée d'une foule d'individus, qui, par suite d'une défectueuse organisation intellectuelle ou physique, n'auraient pas pu concourir à des opérations plus compliquées. — La division du travail permet aussi à un plus grand nombre d'ouvriers de s'élever au rang d'entrepreneurs, et ceci est encore un avantage pour la société.

On pourrait penser, d'un autre côté, que les opérations devenant plus simples et plus faciles, un plus grand nombre d'individus pouvant y prendre part, et ces nouveaux venus se contentant d'un *faible salaire*, puisque jusqu'alors ils ne pouvaient en gagner aucun, les premiers travailleurs verront ainsi diminuer celui qu'ils recevaient d'abord. Mais, comme nous venons de le dire, un certain nombre de ces travailleurs salariés passeront au rang des entrepreneurs ; d'autres, devenus chefs ou contre-maîtres d'ateliers nombreux, verront leurs salaires s'élever ;

et enfin, les opérations productives réalisant plus de produits avec l'emploi de moindres forces, et les produits baissant ainsi de prix, l'*extension du marché*, qui en sera la conséquence, produira son effet accoutumé, et permettra aux entrepreneurs de payer des *salaires plus élevés*, ainsi que l'exigera une plus grande demande de la main-d'œuvre.

(Note B — page 69.)

Chaque producteur de chapeaux, en ayant obtenu le *double* à l'aide des *mêmes opérations productives*, sera d'autant plus empressé de les vendre ; et c'est là ce qui amènera le défaut d'équilibre entre l'offre et la demande. Il arrivera même, probablement, que quelque chapelier, se trouvant pressé de rentrer dans ses avances, offrira ses chapeaux *au-dessous de leur prix naturel*, en faisant le sacrifice d'une portion du bénéfice qu'il devrait réaliser, sinon même de ce bénéfice tout entier; et ainsi, l'offre pourra en faire baisser le prix de vente, même au-dessous de celui de revient. Mais, comme cette baisse do prix mettra les chapeaux à la portée d'un grand nombre d'individus qui, jusqu'alors, avaient été obligés de s'en passer, il arrivera bientôt que *la demande* prendra une très grande activité, et ainsi le *prix de vente* ne tardera pas à se rapprocher du prix *naturel* ou de revient. Ce jeu de la balance économique qui, dans ses oscillations, ramène toujours le prix de vente vers les limites du prix naturel, est fort remarquable, et il aide celui qui l'a bien compris, à résoudre une foule de questions qui, autrement, pourraient l'embarrasser.

(Note C — page 71.)

Bien entendu, quant au besoin qu'ils ont, l'un de bas, l'autre de chapeaux.

(Note D — page 71.)

Dans cette dernière hypothèse, chaque producteur obtiendra une *somme double* de produits avec les *mêmes frais* de production; mais, comme la concurrence fera baisser, ainsi que nous l'avons vu au n° 4, les prix de *moitié*, il ne pourrait se procurer, en échange de sa double quantité de produits, que ce qu'il en obtenait précédemment, si les prix des autres produits, par suite du

progrès des autres branches d'industrie, n'avaient aussi baissé de moitié; et ainsi, il pourra acheter, nous ne dirons pas le double des mêmes produits, mais une double quantité de produits quelconques, avec ce qu'il aura réalisé à l'aide des mêmes opérations productives : et c'est ainsi que, bien que le chiffre de son capital ni celui de son revenu ne soient augmentés, il sera deux fois plus riche.

(Note E — page 78.)

Et à peu près toujours les mêmes ou, tout au moins, dans les mêmes proportions.

(Note F — page 78.)

Ceci, de même que la propriété qu'ils ont d'être toujours et partout demandés, nous semble un effet, plutôt qu'une cause du choix qu'on en a fait pour servir de *monnaie*. Admettez, à l'exemple de certains peuples sauvages, des coquilles comme monnaies, et vous verrez les coquilles, qui n'avaient précédemment aucun usage et n'étaient pas demandées, le devenir aussitôt. — Ce n'est pas que les métaux précieux n'auraient aucune valeur, ne seraient nullement demandés s'ils ne servaient pas de monnaie; mais ils le seraient beaucoup moins, et beaucoup moins constamment; leur valeur serait bien moindre et surtout beaucoup plus variable.

(Note G — page 79.)

Les *piastres*, ou *colonnades* d'Espagne ont *cours* là où s'est étendu, jadis, soit la domination de l'ancienne monarchie espagnole, soit le commerce de ses possessions, que le soleil ne cessait jamais d'éclairer. Mais elles n'ont pas *cours* dans d'autres contrées, telles que la France, et, en général, tout le Nord de l'Europe : car il nous semble qu'avoir *cours* veut dire être donné et reçu communément, et pour une valeur fixe, en échange de tout produit, et ce en concurrence avec les monnaies nationales, comme, par exemple, à Naples, où ces *colonnades* sont reçues partout pour 125 grains [1]. Nous ne croyons pas qu'on puisse

---

[1] Le ducat napolitain vaut 4 fr. 40 c., et se divise en 10 carlins et 100 grains.

dire qu'une monnaie a *cours* quand les changeurs ou les banquiers, seuls l'achètent ou la vendent à prix débattus et variables, selon le cours des changes et celui des métaux précieux.

(Note H — page 80.)

Nous ne le pensons pas ; car tout aussitôt, toutes les autres valeurs existantes, tous les produits décupleraient, non pas, bien entendu, relativement les uns aux autres , mais relativement à cette seule valeur qu'on appelle FRANC, et ce qui pouvait s'obtenir pour un franc, devrait en être payé dix.

(Note I — page 80.)

Cette monnaie de cuir ne peut-elle pas être considérée comme une espèce d'*emprunt forcé*, que des circonstances difficiles, et la pénurie des métaux précieux obligeaient de faire ; et cela nous semble d'autant plus probable, qu'ensuite cette monnaie do cuir fut échangée contre de la monnaie d'or.

(Note J — page 81.)

Il ne nous semble pas qu'on puisse dire, avec plus de raison, que, dans une province, le numéraire vaille *cinq fois autant* que dans une capitale. Si le propriétaire qui habite la province est, avec 1000 francs de rente, aussi riche que peut l'être, avec un revenu de 5000 francs, celui qui habite une capitale, ce n'est pas tant parce qu'on obtient en province cinq fois plus de denrées avec la même somme de numéraire, que parce qu'on n'y est pas obligé à mille dépenses, que même souvent on ne pourrait pas faire, si on en avait l'envie.

(Note K — page 81.)

Nous croyons pouvoir donner aussi notre définition de la monnaie.

La *monnaie* est un *produit* généralement adopté comme terme de comparaison entre les divers autres *produits*.

Les conditions que le produit destiné à remplir une telle fonction doit réunir, sont les suivantes : il doit avoir une valeur à peu près toujours la même, et pour cela il faut qu'il existe dans des proportions peu variables et que peu variables aussi soient et la demande et l'offre qu'on en fait : il doit être de peu de

volume, relativement à sa valeur; il ne doit pas être sujet à se détériorer facilement, soit par l'usage qu'on en fait, soit lorsqu'on le conserve ; il doit être facile à diviser et subdiviser en minimes fractions ; et enfin, il faut que la valeur intrinsèque de chacune de ces fractions soit facile à constater aux yeux de tous, par un signe en quelque sorte indélébile, et difficile à contrefaire.

De tous les *produits*, les métaux précieux seuls, c'est-à-dire l'*or* et l'*argent* (¹), réunissent toutes ces conditions, et c'est ainsi qu'ils ont été adoptés pour servir de *monnaies*.

(Note E — page 83.)

Il nous semble qu'il faut ajouter ces mots : selon le besoin qui s'en fait sentir.

(Note M — page 87.)

L'auteur de ce livre prohibe absolument tout emploi du *papier-monnaie*, quand, selon nous, c'est l'abus seul de ce moyen de crédit qu'il faut blâmer. Déjà, au n° 9 de cet article, il reproche à la France et à l'Angleterre d'avoir voulu donner de la valeur à du papier, mais nous croyons que c'est à tort. — Nous ne pensons pas que ces deux nations aient plus voulu donner de la valeur à du *papier*, quand elles ont émis du *papier-monnaie*, qu'un particulier, qui souscrit un *billet à ordre* de 1000 francs, au profit d'un individu à qui il devait cette somme, ou qui la lui remet en numéraire, ne croit donner, par cette opération, une valeur au morceau de papier sur lequel est écrit ce billet, et augmenter ainsi sa fortune. De même que cet individu, les nations qui émettent du papier-monnaie se servent de leur crédit, pour se procurer les sommes dont elles peuvent avoir besoin. Il est vrai que ce mode d'emprunter à tous les caractères d'un *emprunt forcé;* mais les nations diffèrent en cela des individus, qu'elles ont le droit d'employer, s'il le faut, la force pour se procurer les moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins, ce qu'elles font en temps ordinaire par l'*impôt*, en temps de crise par l'*emprunt*

(¹) Quoiqu'il existe en Russie une monnaie de *platine*, la valeur de ce métal, entr'autres inconvénients, est trop variable pour qu'il puisse être convenablement employé à cet usage.

forcé, quand l'impôt ne suffit pas et que l'*emprunt volontaire* serait sans effet.

C'est ce que fit la Convention, quand elle émit les *assignats*, auxquels elle donna pour gage les propriétés dites *nationales*. Mais bientôt la somme des assignats émis dépassant, hors de toutes proportions, la valeur de ces propriétés dont, au surplus, le produit, à mesure des ventes, était affecté à un tout autre emploi, et le gage, en lui-même, ne semblant pas suffisamment assuré, il en résulta que la valeur de tous les produits, y compris celle des métaux précieux, monnayés ou non, s'éleva en suivant une progression tout à fait prodigieuse, et que ce qui valait, avant les assignats, 24 *livres*, arriva à en valoir 10,000 et plus, en assignats. — Mais quand la Convention voulait, elle voulait bien; et pour remédier à l'avilissement des titres de crédit qu'elle émettait sous forme d'assignats, elle décréta le *maximum*, mesure que l'économie ne saurait assez blâmer. Cette mesure ne fut, au surplus, qu'un palliatif impuissant. L'absence de toute industrie, de tout commerce, de toute production, de tout échange avait tari toutes les sources qui, d'ordinaire, alimentent le trésor public, tandis que les besoins immenses d'une lutte gigantesque et désespérée devenaient, chaque jour, plus intenses et plus pressants. — Pour y faire face, et malgré leur dépréciation, on eut recours successivement à de nouvelles émissions de ces titres de crédit, jusqu'à ce qu'ayant perdu toute espèce de valeur, il fallut renoncer à cette ressource, désormais sans effet. Ce fut ainsi que la fortune publique, que le crédit de l'état furent entièrement ruinés, et que la *banqueroute* devint inévitable. — Toutes les lois de l'économie sociale avaient été et furent jusqu'au bout méconnues et violées. Mais semblable au moribond, qu'un ignorant charlatan arrache à la mort en dépit des règles et de la faculté, la France fut sauvée. — Ses enfants, seuls, étaient ses créanciers. — Quels fils dénaturés peuvent regretter d'avoir sauvé leur mère, au prix de leur fortune !

Mais revenons au papier-monnaie. En Prusse, où les métaux précieux sont rares, le papier-monnaie, émis avec sagesse, facilite singulièrement les transactions; et bien que la Prusse soit une *monarchie absolue*, et par conséquent gouvernée sous le régime du *bon plaisir*, le papier-monnaie prussien jouit d'une telle confiance que, non-seulement il vaut autant que le numéraire dans l'intérieur du pays, mais encore que, dans certaines parties de la Confédération Germanique, il a également cours au pair.

Nous croyons donc qu'il en est du papier-monnaie, comme de presque toutes choses : l'usage peut en être bon, l'abus seul en est nuisible.

(Note N — page 87.)

Non-seulement, au moyen du *crédit*, la société épargne les frais de *monnayage*, mais encore elle supplée à la pénurie des métaux précieux ; et si les titres de crédit qu'elle émet sont du papier monnaie, — étant bien entendu qu'elle ne les émet qu'avec mesure, et selon les besoins des échanges et les ressources de l'état, — ils lui feront encore épargner l'*intérêt* de la somme qu'elle aurait dû se procurer au moyen de l'emprunt, sans que, toutefois, les particuliers perdent eux-mêmes cet intérêt. — Lorsque les peuples seront gouvernés assez sagement pour qu'aucune révolution intérieure ne soit à craindre ; lorsqu'ils auront compris tous les avantages qu'ils retireraient d'une paix universelle et éternelle, et qu'eux aussi, ils se seront décidés à former une *sainte* et *très sainte* alliance, et à se donner la main, alors la confiance dans la stabilité des gouvernements et dans l'indépendance de chaque nation sera telle, que le *papier-monnaie* suffira à tous les besoins, et qu'ainsi la France, par exemple, pourra employer, à la production, la valeur des trois milliards de numéraire qu'elle possède. — Quel immense avantage ne retirera-t-elle pas d'une semblable augmentation de son capital productif.

(Note O — page 94.)

Nulle part, en France, nous n'avons entendu appeler le *système décimal* autrement que de ce nom, et nous sommes très disposé à croire que cette épithète de *français* lui aura plutôt été donnée par les étrangers, pour le distinguer de leur propre système national. Nous n'acceptons donc pas le reproche de l'auteur. Au surplus, la France étant, il en convient, le premier pays où ce système ait été mis en usage, elle aurait bien le droit, à notre avis, de lui donner son nom, lors même que ce système se trouverait plus ou moins vaguement indiqué dans les ouvrages de savants étrangers. On bouleverserait les idées reçues sur l'origine des diverses découvertes utiles, si on voulait en attribuer l'honneur, non pas aux peuples qui, les premiers, les mirent en œuvre et les appliquèrent, mais à ceux dont quelques auteurs pourraient jadis en avoir fait mention, en croyant souvent, eux-mêmes, que l'idée qu'ils émettaient ainsi n'était autre chose qu'une utopie.

Troisième partie.

—

(Note A — page 99.)

Il nous semble que, tout en comprenant sous le nom général de *profits*, le *revenu* que le capitaliste retire de l'emploi de ses *capitaux*, on peut dire, selon les diverses formes qu'ils peuvent affecter, que, lorsque ces profits sont produits par un capital consistant en immeubles,—ou même en meubles, immobilisés par destination,—nécessaires à l'exploitation d'un fonds de terre, tels que les fermes, granges, instruments de labour, etc., ils se trouvent compris dans le fermage en général; que lorsqu'ils sont produits par un capital prêté sous forme de marchandises vendues à terme, le capitaliste ajoute au *benéfice* qu'il fait, à titre de *producteur*, soit par *transformation*, soit par *translocation*, celui qui lui revient à titre de capitaliste, lequel se confond avec le premier, mais peut en être détaché au moyen de ce que, dans le commerce, on connaît sous le nom d'*escompte* pour comptant; puis que ces profits du capitaliste prennent le nom de *loyer*, quand le capital est sous forme d'immeubles, tels qu'une maison, une fabrique, une usine, etc.; et enfin, qu'ils s'appellent *intérêts*, alors que le capital consiste en numéraire, ou en titres de crédit faisant fonctions de numéraire.

(Note B — page 102)

Est-il bien exact de dire que la société *moderne* nous offre le spectacle douloureux de la misère des ouvriers?—Sans méconnaître ce que le sort de la classe ouvrière attend encore et peut espérer d'améliorations, il nous semble qu'à aucune autre époque, il n'a été moins misérable, pour ne pas dire plus heureux. Jamais il n'a été l'objet de recherches plus consciencieuses, plus persévérantes. Quelques individus, quelques classes d'ouvriers, même, peuvent encore vivre misérablement; mais autrefois cette misère, et une plus grande misère encore, était le partage de toutes les classes, de tous les individus. Aujourd'hui, la misère, quant aux indivi-

dus, est, le plus souvent causée par leurs propres fautes ou par celles de leurs pères, et grâce à l'éducation qui pénètre de plus en plus dans tous les rangs de la société, elle se rapproche, de jour en jour, de son dernier minimum : quant aux classes d'ouvriers qui, tout entières, sont encore courbées sous son poids, le nombre en a beaucoup diminué, et les études incessantes de la véritable philanthropie, éclairée par les leçons de la science économique, s'appliquent avec ardeur à détruire ces restes d'antiques abus, d'antiques préjugés qui s'opposent encore à la liberté du travail et à une juste et libérale répartition de ses produits. Les progrès qui ont déjà été faits sont de sûrs garants de ceux qui le seront dans l'avenir : mais sans attendre cet avenir, que l'on compare le présent au passé, et l'on sera forcé de reconnaître que la misère de la classe ouvrière est, de nos jours, beaucoup moins intense, beaucoup moins affligeante qu'elle ne l'était jadis.

(Note C — page 121.)

Non seulement l'*entrepreneur* fait l'avance des *salaires* et des *intérêts*, mais encore il achète, à ses risques et périls, soit les *matières premières* qu'il doit mettre en œuvre, soit les *marchandises* qui font l'objet de son commerce. Il court toutes les chances de la fabrication, de la hausse ou de la baisse des prix, des changements forcés ou des caprices de la consommation, de confiances plus ou moins hasardées, tandis que les autres classes de producteurs sont à peu près à l'abri de tous ces dangers. Il est juste qu'il retire un plus grand profit de sa participation à l'œuvre de la production, et cela d'autant plus, qu'à tout ce qui précède, on peut encore ajouter qu'il est exposé à perdre, en peu de temps, et souvent sans qu'il y ait de sa faute, non seulement tout ce qu'il possède, mais même ce qu'il pourra posséder un jour ; et bien plus encore, sa considération, nous avons presque dit son honneur, quand il perd des capitaux qui ne lui appartenaient pas et qui lui avaient été confiés.

(Note D — page 126.)

Ce n'est pas précisément le motif indiqué par l'auteur qui a été la cause de l'acquisition, faite par l'état, du secret si ingénieux et si remarquable de M. Daguerre. Nous verrons plus loin combien il

serait à désirer que cet *unique* exemple d'une invention achetée aux frais de l'état devînt la *règle générale.*

(Note E — page 128.)

Il nous semble que le *profit* ou *l'intérêt* que rapporte un capital, doit être considéré plutôt comme un *loyer* que comme un *salaire.*

(Note F — page 131.)

Notre opinion à ce sujet diffère de celle de l'auteur. Nous pensons que, dans le premier cas, celui où un *petit nombre* de capitalistes possèdent de *très grands* capitaux, il arrivera qu'ils pourront se contenter d'un moindre intérêt, puisque, vu l'importance de leurs capitaux, leur revenu sera toujours considérable; puis, ils se trouveront toujours avoir des valeurs assez importantes sans emploi, et désireux qu'ils seront d'en retirer quelque fruit, ils saisiront avec empressement l'occasion qui se présentera d'en opérer le placement, même à un intérêt assez bas, pourvu que ce placement soit bien solide et qu'ils puissent facilement, et à leur volonté, réaliser le capital qu'ils auront placé. C'est ce qui explique le taux très peu élevé de l'intérêt en Angleterre, là où, certes plus que partout ailleurs, les capitalistes sont peu nombreux et immensément riches, ainsi que le prix de l'escompte des bonnes valeurs commerciales, là où se trouvent de grands capitalistes.

Les petits capitalistes, au contraire, ne pouvant se faire qu'un revenu assez limité, ne feront pas volontiers des placements à modique intérêt : il leur arrivera plutôt de rechercher un emploi de leurs fonds, peut-être moins certain, mais aussi plus lucratif; c'est ce que prouve le grand nombre de dupes qu'ont faites, dans cette classe de capitalistes, les emprunts espagnols et autres, et les sociétés en commandite par actions. La concurrence des petits capitaux, et le besoin que les petits capitalistes ont de leur revenu pourront, à la vérité, les engager à se hâter de placer leurs fonds; mais ils ne manqueront jamais de ces placements plus chanceux mais aussi plus fructueux qu'ils recherchent, et, en aucun cas, ils ne se contenteront d'un intérêt aussi bas que celui que les grands capitalistes accepteront.

(Note G — page 169.)

Tel pourra être l'effet immédiat de ce changement de culture ; mais un autre effet, qui ne tardera pas à suivre le premier, aura des conséquences tout opposées. Nous croyons que le *progrès industriel* y trouvera, au contraire, et en dernière analyse, un très puissant encouragement. Car les entrepreneurs, voulant remédier à cette hausse dans les prix des matières premières, s'efforceront de trouver de nouveaux procédés, et en récompenseront plus généreusement les auteurs : mais comme l'esprit de découverte, une fois éveillé, ne s'arrêtera pas précisément au moment où il aura rétabli la balance, il en résultera que bientôt on arrivera à produire à meilleur marché, malgré le renchérissement des matières premières. Peut-on révoquer en doute que la cherté des subsistances, — et c'est bien là ce qu'on peut regarder comme la première de toutes les matières premières, — n'ait été la cause la plus efficace de cet essor qu'a pris, chez nos voisins d'outre-Manche, l'esprit de découverte et d'invention auquel ils doivent, en grande partie, les succès prodigieux de leur industrie ?

(Note H — page 172.)

La prospérité de Venise ne fut-elle pas de trop longue durée, pour qu'on puisse comparer cette reine de l'Adriatique à une fleur et en dire :

Que rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Quatrième partie.

—

(Note A — page 182.)

En attribuant à Bonaparte les guerres qui ont fait répandre tant de sang à la fin du siècle dernier et au commencement de

celui-ci, l'auteur exprime une opinion entièrement erronée et qui a été généralement reconnue comme telle, surtout depuis l'aveu de l'implacable ennemi de la France, de lord Castelreagh. Sur l'aristocratie anglaise seule, jalouse alors, comme elle l'est encore aujourd'hui, de la prospérité à laquelle notre patrie doit atteindre, grâce à des institutions libérales et éclairées, doit retomber le sang versé pendant cette trop longue période.

Pour en revenir à la question purement économique, ne faut-il pas, si l'on considère l'augmentation rapide de la population des États-Unis, avoir égard à ces nombreuses émigrations de familles, de villages tout entiers, qui vont peupler les solitudes de l'Amérique du Nord. Les crises financières et commerciales qui ont lieu depuis quelques années dans ce pays, où elles semblent avoir pris les caractères d'un mal chronique, ne peuvent-elles pas faire craindre que cette prospérité si brillante, dont il se vantait naguère, ne soit plus factice que réelle, plus surprenante que solide.

(Note B — page 183.)

C'est le plus souvent dans les pays où le peuple vit le plus misérablement, que les femmes ont un plus grand nombre d'enfants. C'est donc la terrible mortalité de ces malheureuses créatures, qui dépassent à peine le premier âge, qui explique comment la population de ces pays n'augmente pas. Nulle part, peut-être, on ne voit de familles plus nombreuses que dans la patrie de l'auteur de ce livre ; nulle part, peut-être aussi, la mort n'enlève-t-elle un plus grand nombre d'enfants ; nulle part encore, sans doute, les mères sont-elles assez misérables pour dire, comme à Naples, lorsque la mort a frappé un de leurs enfants, que Dieu les a aidées. Aussi, malgré cette extrême fécondité des femmes, la population de ce royaume n'augmente-t-elle que fort lentement.

(Note C — page 189.)

Cette nation sera misérable, parce que chaque producteur de *moyens de subsistance* en produisant beaucoup plus qu'il n'en consomme, et le marché se trouvant dépourvu d'autres *moyens d'existence* qui pourraient être échangés contre les premiers, il en résultera l'encombrement de ces moyens, et partant avilissement de

leurs prix. Puis, ne pouvant se procurer d'autres produits, attendu leur rareté et leurs prix élevés, le producteur sera forcé de se contenter uniquement des moyens de subsistance qu'il aura produits, et c'est là le plus fâcheux état dans lequel l'homme puisse se trouver, puisque dès que ces moyens de subsistance sont insuffisants, viennent à manquer, il n'a plus de quoi vivre, il meurt.

(Note E — page 193.)

Si les gouvernements voulaient se pénétrer de cette vérité, — que les progrès d'une nation ne peuvent être étendus et durables, qu'autant que les autres nations progressent également, — combien de peuples seraient aidés par d'autres peuples, et ce dans l'intérêt même de ces derniers, à se soustraire à l'oppression qui pèse sur eux, à la barbarie, à la misère ! Honneur à la France qui, dans un but de *civilisation*, répand généreusement son or et son sang sur l'antique terre d'Afrique ! — Honte à ces aristocraties cupides, à ces despotes impitoyables, qui ne se servent de leur puissance que pour apporter à des peuples étrangers et inoffensifs, et souvent même à ceux qui sont condamnés à gémir sous leur sceptre de plomb, l'esclavage, l'ignorance, la barbarie, la misère et la mort ! Ils ne savent donc pas que plus les autres nations seront riches, c'est-à-dire, que plus elles seront libres, éclairées, industrieuses, plus celles qu'ils gouvernent le seront aussi ! — La puissance anglaise ne poursuit qu'un seul but; l'extension du marché ouvert aux produits de son industrie. Pour l'atteindre, tous les moyens lui sont bons. Pendant un quart de siècle, elle a couvert l'Europe de sang; aujourd'hui, si elle catéchise Taïti, c'est que ce moyen lui semble suffisant pour agir sur un peuple doux et aux mœurs faciles ; mais, en revanche, elle opprime l'Irlande et le Canada ; elle seme la discorde et la guerre parmi les diverses nations de l'Inde ; elle force les faibles et ignorants habitants de la Chine à se laisser empoisonner. — Combien est grande son erreur, et quel immense marché ne s'ouvrirait-elle pas, si, au lieu de leur apporter tant de fléaux, elle faisait luire, sur ces contrées qu'elle accable ou qu'elle dépeuple, le flambeau de la liberté et de la civilisation !

(Note F — page 197.)

Nous regrettons de ne pas pouvoir partager l'opinion de l'au-

teur sur la possibilé de l'*assurance*, appliquée aux *entreprises commerciales et industrielles*; mais la réussite des entreprises commerciales et industrielles dépend d'une foule de circonstances trop variées, trop diverses, trop compliquées, trop nombreuses, trop difficiles, enfin, à prévoir et à apprécier, pour que le peu d'expérience que nous pouvons avoir des affaires de cette nature, ne nous fasse regarder comme impossible la réalisation de cette idée. L'esprit d'ordre et d'économie; l'aptitude à tel ou tel genre d'occupations; les connaissances acquises; les sentiments de moralité, de délicatesse, de probité; la ponctualité à remplir ses engagements; la prudence dans le choix de ceux auxquels on doit accorder des crédits et le discernement dans celui de ceux qu'on emploie, mille et mille autres conditions, enfin, sans compter le hasard et la fortune qui viennent encore s'y associer, ont une trop grande influence sur la prospérité de telles entreprises, pour qu'on puisse jamais, à notre avis, en assurer le succès, comme on assure les risques de mer, ceux d'incendie et autres. Il est du reste fort à regretter que cela ne puisse pas se faire, mais nous croyons que tous les hommes qui ont quelque pratique de l'industrie regarderont, comme nous, l'*assurance des risques* que l'on peut y courir comme tout-à-fait impossible, sans que nous ayons besoin d'en dire davantage à ce sujet.

(Note G — page 203.)

A tout ce que dit l'auteur pour défendre la *division du travail* et *l'emploi des machines* des reproches que les esprits rétrogrades leur ont faits, et leur font même encore, nous ajouterons que, quant à leur influence sur le *physique* de la classe ouvrière, c'est, si toutefois cette influence existe, à la trop grande dépréciation des *salaires*, relativement aux prix des *moyens de subsistance*, qu'il faut l'attribuer. L'ouvrier est, par suite de ce défaut d'équilibre, forcé de rester, pendant un trop long espace de temps, courbé sur une meule ou sur un établi et enfermé dans un atelier malsain, soit à cause de sa situation, soit à cause des matières qu'on y met en œuvre. Mais si la valeur de son salaire était suffisante pour qu'il n'eût pas besoin de travailler plus longtemps que sa santé ne le lui permet, sa condition physique n'aurait nullement à souffrir de ce que toutes les heures, qu'il doit consacrer au travail, sont employées à une seule et même occupation, à moins que cette occupation ne fût malsaine par

elle-même; et alors c'est à ce genre d'occupation qu'il faut s'en prendre, ou plutôt au peu d'habileté de l'ouvrier, qui n'a pas su se rendre capable d'un travail moins insalubre, ou bien encore au désir qu'il a de gagner le salaire élevé que ce travail lui procure. En aucun cas, ce n'est au principe de la division du travail qu'il faut attribuer cet inconvénient. — Ce n'est pas avec plus de raison qu'on prétend que la division du travail abrutit l'homme, en le rendant semblable à une machine, qui fonctionne toujours de la même manière, sans avoir la conscience de ce qu'elle fait. A mesure que le travail se divise et se subdivise à l'infini, la classe ouvrière devient, au contraire, plus éclairée, plus intelligente, plus instruite; plus fréquemment que jamais, les ouvriers habiles, industrieux, surgissent de la foule et s'élèvent au rang des maîtres. Si donc, dans certaines localités industrielles, la classe ouvrière est abrutie, ce n'est pas à la *division du travail*, qui occupe utilement un plus grand nombre de bras, mais bien à la misère, à l'excès du travail, au défaut d'éducation intellectuelle et morale, aux vices qui sont les déplorables conséquences de sa misère et de son ignorance, parmi lesquels l'ivrognerie est le plus funeste, qu'il faut le reprocher. — Quant aux vices mêmes de la classe ouvrière, quant à ce cancer rongeur de la démoralisation, qui n'exerce encore que trop de ravages au sein des populations industrielles, l'auteur démontre parfaitement que ce n'est pas, non plus, ni de la division du travail ni de l'emploi des machines qu'ils dépendent, mais d'institutions sociales défectueuses qu'il faudrait se hâter de réformer.

(Note H — page 205.)

Nous ne pouvons que nous associer aux vœux que l'auteur fait ici pour l'amélioration de l'agriculture. — Au lieu de se plaindre d'une prétendue *inorganisation* du travail, ainsi que le faisait dernièrement un romancier-feuilletoniste fort en vogue et qui, dans ses récits plus ou moins fantastiques, sait mêler, à beaucoup d'imagination, un peu de tout; au lieu de se plaindre, disons-nous, de cette prétendue inorganisation qui n'est pas autre chose que la liberté; au lieu de déclarer aux travailleurs que leur salaire est trop bas et qu'il faut en exiger un plus élevé, ce qui n'aurait d'autre effet que de rendre leur sort encore pire, puisqu'ainsi le marché ne pourrait, par suite de la hausse des prix, que se restreindre, — ce qui amènerait infailliblement, avec

l'encombrement des produits, l'encombrement de la main-d'œuvre et, par une conséquence toute naturelle, sa dépréciation :— au lieu d'égarer, comme on le fait chaque jour, l'opinion publique par de grands mots et de grandes phrases qu'elle ne comprend pas, combien on se rendrait plus utile à la société, si on employait tout l'esprit, tout le talent, toute l'imagination que la nature nous a départis, à dire et à redire sans cesse que la meilleure, la véritable, la seule manière d'élever les salaires, c'est d'amener une réduction dans les prix des produits que l'ouvrier doit consommer; et par conséquent d'améliorer leur production. — Or, quels sont les produits qui subviennent aux plus pressantes, aux plus impérieuses nécessités de la classe ouvrière, sinon les produits de l'agriculture?—N'est-ce-pas à l'agriculture qu'on doit les moyens de subsistance, ainsi que les matières premières des autres produits qui sont consommés par l'ouvrier? — Si donc vous voulez voir son salaire augmenter, rejetez hors des villes et renvoyez dans les campagnes ces jeunes intelligences que l'abandon, nous pourrions presque dire le mépris, qui sert de récompense aux efforts des travailleurs agricoles, a éloignées des champs que cultivaient leurs pères; faites-y affluer, par un meilleur régime hypothécaire et par d'autres réformes encore, les capitaux qui y trouveraient, sans aucun doute, un placement fructueux et certain; instruisez, moralisez, récompensez, honorez, enfin, les vingt-cinq millions d'hommes qui, dit-on, labourent le sol de la France, au lieu de ne vous occuper presqu'exclusivement, que du sort de la population urbaine; et bientôt celle-ci verra le taux de son salaire s'élever, non pas d'une manière fictive, éphémère et seulement apparente, mais d'une manière durable et réelle. — Mais arrêtons-nous, et n'oublions pas, — nous craignons bien de ne l'avoir déjà que trop oublié, — que nous ne faisons que des notes et non pas un livre.

(Note I — page 211.)

Il nous semble qu'on peut dire, contrairement à l'opinion de Smith, que les domestiques aident à la production, loin de lui nuire, et qu'ainsi, ils peuvent être regardés, eux aussi, comme producteurs.

Et d'abord, cette objection que le produit de leur œuvre n'est pas réalisé en un *produit matériel*, si elle était exacte, pourrait s'appliquer à beaucoup d'autres productions, dont les résul-

tats sont dans le même cas, et qui, cependant, sont reconnues comme telles. — En second lieu, on peut dire, de toute dépense exagérée, ce que l'auteur de ce livre dit de celles qu'un domestique trop nombreux peut occasionner, et alors elles doivent être rangées parmi celles que l'économie proscrit sous le nom général de *prodigalité*. — Si nous considérons les domestiques, enfin, comme contribuant à la production, ce n'est pas seulement parce que leurs services remplissent le but final de toute production, à savoir, de satisfaire les besoins ou les désirs de l'homme quels qu'ils soient; mais encore c'est parce que, s'acquittant dans l'intérieur d'une maison, d'une famille, de mille soins indispensables, ils laissent aux membres de cette famille, qui emploient leur temps à produire une somme de richesses bien supérieure à celle que leurs domestiques consomment, la faculté de se livrer tout entier à leurs occupations fructueuses, qu'ils seraient forcés d'interrompre, s'ils devaient faire, eux-mêmes, tout ce qu'ils font faire par leurs domestiques.

Cinquième partie.

—

(Note A — page 223.)

Encore un peu de temps, et sans doute aucun, la France, elle aussi, effacera l'esclavage du nombre de ses institutions.—Serait-il juste de lui reprocher de retarder encore un peu l'accomplissement de ce devoir, quand elle ne le fait que pour ménager des intérêts majeurs, et consacrés, en quelque sorte, par une antique possession, et même ceux des nouveaux citoyens qu'elle se donnera ? Cette grande mesure, si elle est un peu tardive, sera au moins, de sa part, toute désintéressée. — En a-t-il été de même de l'émancipation des noirs dans les Colonies anglaises? —Il ne restera donc bientôt plus d'esclaves que dans les Colonies espagnoles, au Brésil, et dans certains états de la Confédération Américaine du Nord. Des esclaves en Espagne, au Brésil, est-ce chose bien surprenante ? — Mais dans une confédération républicaine, qui date de la fin du XVIIIe siècle !! — N'est-ce pas une monstruosité ?

(Note B — page 234.)

Après avoir considéré une perle comme étant chose *utile*, bien

qu'elle n'ait d'autre *usage* que de satisfaire la vanité, le désir de briller, n'y a-t-il pas quelque peu de contradiction à regretter le temps, le travail, les capitaux qui ont été employés à produire les objets que le prodigue achète, pour satisfaire de vains désirs? — Ce qui pourrait nous le faire croire, c'est que nous avons vu que peu importe à l'économie, qui dit qu'une perle est une richesse, si les besoins ou les désirs qu'un produit sert à contenter sont réels et raisonnables, ou imaginaires et futiles, et qu'elle regarde comme étant utile, tout ce qui remplit cet objet. — Et de plus, si l'homme ne consommait que les produits qui sont absolument nécessaires à la conservation de son existence, il ne produirait que ces mêmes produits; et, s'il en était ainsi, chaque producteur, comme nous l'avons déjà dit, en produisant bien au-delà de ce qu'il en peut consommer, et ne produisant rien autre, il en résulterait un étrange encombrement, et la condition de l'homme serait la pire possible.

Les nécessités sociales, et avant elles, d'ailleurs, la nature elle-même, nous forcent donc de reconnaître que l'homme doit pouvoir contenter d'autres besoins que ceux dont la satisfaction est de toute nécessité, c'est-à-dire des *désirs*. L'auteur a, au surplus, insisté précédemment sur les avantages de la diversité et de la multiplicité des besoins et des désirs. Mais il doit cependant exister des limites auxquelles doivent s'arrêter les désirs de l'homme : quelles sont-elles? — Quels sont les désirs qu'il peut *satisfaire?* — Quels sont ceux qu'il doit *réprimer* ?

A tous les hommes, sans aucune distinction de classes ni d'individus, de puissance ni de force physiques, de richesse ni de position sociale, la conscience, la morale, la raison, les lois divines et humaines indiquent, tout d'abord, ceux qu'ils doivent tous et toujours réprimer.

Le soin, que chaque homme doit prendre de sa conservation, indique ensuite, à chaque individu, les désirs dont la satisfaction peut lui être nuisible, selon son âge, son sexe, son tempérament, et toutes les autres conditions physiques particulières à chacun. Il doit donc encore réprimer ceux-ci.

Puis enfin, la fortune qu'on possède, ou mieux, le revenu qu'on peut se faire, eu égard à toutes les considérations qui font qu'un homme, avec un moindre revenu, est souvent plus riche qu'un autre homme qui en possède un plus fort, — et peut-être aussi la position sociale qu'on occupe, — fixent une dernière limite à la satisfaction des désirs de l'homme.

Nous croyons donc qu'on peut dire, que l'homme a le *droit* de contenter tous ceux de ses désirs, que la morale, les lois, le soin de sa conservation, sa fortune et sa position sociale lui permettent de satisfaire, quels qu'ils soient d'ailleurs, et si futile qu'en soit l'objet.

(Note C — page 235.)

Cette définition du luxe est-elle bien exacte? Nous ne le pensons pas.

Lorsqu'un de nos Crésus modernes possède un magnifique palais; lorsque nos rues sont sillonnées par ses superbes équipages; lorsque sa table est couverte des mets les plus recherchés, et qu'à la lueur de mille bougies l'or et le cristal étincellent; lorsque ses salons sont meublés et décorés avec somptuosité; lorsque sa femme et ses filles sont resplendissantes des parures les plus riches et les plus coûteuses, certes on peut appeler tout cela du luxe, sans que les ressources disponibles de notre opulent personnage aient été dépassées, sans qu'on puisse affirmer qu'il n'a recherché, dans tout cet éclat, que la satisfaction d'une pure ostentation, d'une stupide vanité. Le goût des belles choses, le désir d'occuper une foule d'hommes habiles et industrieux, l'envie de faire jouir ses amis de sa grande fortune, mille autres motifs, enfin, peuvent l'engager à employer ainsi une partie de son revenu, et, en vérité, tant qu'il se renferme dans les limites que nous avons indiquées dans la note précédente, nous ne pensons pas que l'économie, elle-même, puisse lui en faire un reproche.

Mais, dit-on, s'il ne faisait pas toutes ces dépenses, il accumulerait de nouveaux capitaux, qui viendraient s'ajouter aux anciens, et ce serait autant de nouveaux instruments pour la production.— Ne vaut-il donc pas mieux que ceux qu'il fait ainsi travailler gagnent d'abord leurs moyens de subsistance, puis que chacun d'eux accumule aussi, et peu à peu, un petit capital?—Et puis, ce qu'il consomme n'a-t-il donc pas été produit, et l'aurait-il été s'il n'avait pas dû le consommer? — Que produiraient, sans ses dépenses, tous ces bras qui ont été occupés pour satisfaire ses désirs? — Des objets nécessaires à la consommation des classes peu aisées. — C'est fort bien; mais d'abord, il est certain que la production de ces objets de peu de valeur est facile, que beaucoup d'individus peuvent s'y livrer, et qu'ainsi la main-d'œuvre y est bien plus faiblement rétribuée; tandis que la production des objets de luxe

rapporte des salaires beaucoup plus élevés. — Puis, lorsque notre Crésus, au lieu de dépenser, comme nous l'avons supposé, une notable portion de son revenu, se mettra à l'accumuler, les classes peu aisées en seront-elles plus riches? Pourront-elles acheter ou consommer plus de produits? — Au contraire; car, de deux choses l'une : ou elles produisaient des objets de luxe, et n'en trouvant plus le placement, elles seront forcées de se livrer à un travail moins fructueux; ou elles produisaient des objets destinés à une consommation commune, et la concurrence des nouveaux producteurs, privés de leurs anciens travaux, fera d'autant baisser leur propre revenu, de telle sorte que les unes et les autres, retirant moins d'utilité de leur labeur, seront forcées de diminuer leur consommation — Qu'arriverait-il donc si notre Crésus se mettait à thésauriser? Que ses trésors grossiraient outre mesure, mais que les classes laborieuses auraient à peine de quoi vivre; que l'estomac seul absorberait toute la puissance nutritive des aliments, sans en rien dispenser aux extrémités; que l'abdomen se gonflerait monstrueusement, et que les membres se dessècheraient, jusqu'à ce que le tronc, ne formant plus qu'une masse immense, s'écroulerait faute de soutiens.

Ce que nous regardions, dans notre note précédente, comme un *droit*, ne serait-il pas un *devoir;* et au lieu de tant prêcher aux riches l'épargne et l'accumulation, ne faudrait-il pas plutôt leur recommander de faire participer à leur grande opulence ceux de leurs frères qui ont à peine le nécessaire, non pas en récompensant, par d'abondantes aumônes, la paresse et l'oisiveté, mais en encourageant, par leur luxe, le commerce, l'industrie et les arts?

Et ce que nous venons de dire des particuliers peut aussi s'appliquer aux gouvernements. Un gouvernement qui prélève sur les classes aisées de la population, au moyen de l'impôt, des sommes consacrées ensuite à des travaux d'embellissement et de luxe, à l'aide desquels non seulement il procure aux classes laborieuses un travail qui leur manquerait peut-être, mais encore qui lui servent à répandre le goût des arts et du beau, si propre à adoucir les mœurs, à élever l'intelligence, à attirer la foule des étrangers qui donnent, par leurs consommations, une nouvelle impulsion à la production; un tel gouvernement, disons-nous, ne peut être qu'approuvé, pourvu, toutefois, qu'il se renferme dans les mêmes limites que l'homme privé, et qu'il

mesure ces dépenses et ce luxe au revenu qu'il peut obtenir, sans grever les populations de trop pesantes charges.

Ne nous récrions donc pas contre le luxe. Quand il n'est pas poussé à l'excès, quand il se renferme dans de justes limites, le luxe n'est pas nuisible; il est même nécessaire. Que s'il dépasse ces limites, que s'il est excessif, qu'on ne l'appelle plus de ce nom, car il est devenu prodigalité.

(Note D — page 239.)

C'est avec raison que l'économie s'élève contre la multiplicité des fêtes qui existaient, et qui existent encore, dans les pays exclusivement catholiques: mais n'est-ce pas aussi un autre excès que de ne laisser aucun repos aux hommes et aux animaux? — Puisque l'institution religieuse des dimanches et fêtes a perdu, par suite de l'abus qu'on en a fait, toute espèce de puissance, à ce point que les magistrats, eux-mêmes, n'osent pas poursuivre les infractions sans nombre à la loi qui les a consacrés et qui n'est pas abrogée, ne serait-il pas à propos de faire, ainsi que l'avait fait la Convention, une loi civile de l'abstention du travail, — tout au moins public, — pendant certains jours déterminés? Le repos est un besoin pour l'homme, et dans l'état actuel, les exigences de la concurrence l'empêchent souvent de s'y livrer, quand il lui serait nécessaire; puis on éviterait, par une semblable réforme, le fâcheux spectacle d'une désobéissance générale à la loi, que les magistrats ne peuvent ni n'osent punir, tant est grand le nombre des coupables.

(Note E — page 256.)

Au nombre des fléaux dont l'industrie se plaint, il en est un contre lequel on a invoqué la force de l'autorité publique, et que les réformateurs modernes, les partisans d'une prétendue organisation du travail voudraient détruire radicalement: c'est la *concurrence*. Mais la concurrence est une conséquence inévitable de la liberté du travail; et non seulement il serait impossible de la restreindre sans nuire en même temps à cette liberté, mais encore ce serait porter un coup funeste à l'essor qu'a pris le génie de l'industrie, depuis qu'il a vu tomber les entraves qui l'enchaînaient. Cependant, s'il faut respecter cette concurrence honnête, loyale, utile enfin, qui ne s'exerce que par des

moyens licites et avouables, on ne peut assez réprouver celle qui spécule sur la crédulité et sur la confiance publiques. L'autorité ne se sert, peut-être pas avec assez d'énergie, des armes qu'elle possède pour réprimer cette concurrence coupable, à laquelle, seule, il faut reprocher tous les maux qu'on attribue à la concurrence en général. Il n'est pas douteux que, dans telle branche d'industrie que ce soit, celle que font, aux producteurs honnêtes et probes, ces hommes qui, ne risquant que le bien d'autrui, courent toutes les chances les plus hasardeuses, assurés qu'ils sont d'avance, que si ces chances tournent contr'eux, le dépôt de leur bilan, suivi bientôt d'un concordat, les tirera facilement d'embarras, et peut-être bien les enrichira ; et cela, si même un arrangement amiable avec des créanciers, toujours alléchés par l'espoir de retirer d'une mauvaise affaire quelques pour cent de plus, ne les dispense pas d'en venir à une telle extrémité ; il n'est pas douteux, disons-nous, qu'une telle concurrence ne soit la plus funeste et celle contre laquelle il soit le plus difficile de lutter. — La morale publique est trop profondément blessée par tant et de si déplorables atteintes à la fortune des particuliers, l'industrie d'une nation a trop à en souffrir, pour que ce ne soit pas à l'autorité d'y remédier, puisque les parties intéressées y renoncent par de misérables considérations d'intérêt privé. Si les magistrats consulaires et les syndics surveillaient plus sévèrement les opérations des faillis et s'opposaient, ainsi qu'ils devraient le faire, aux concordats qui, pour les trois quarts au moins, terminent si commodément de véritables banqueroutes frauduleuses, déguisées sous le nom plus honnête de faillite ; si les parquets, si impitoyables pour le malheureux qui a dérobé un pain destiné à appaiser la faim dont sa famille est dévorée, poursuivaient d'office, et sans attendre la plainte de créanciers intéressés à terminer amiablement et sans bruit toute affaire de cette nature, chaque failli suspect de mauvaise foi, — et bien peu ne sont pas dans ce cas ; — si, enfin, les jurés et les juges étaient moins indulgents pour le *vol commercial*, alors, sans doute, cette concurrence cupide, sans frein, qui, seule, est réellement funeste, se trouverait arrêtée, et il ne subsisterait plus, à quelques rares exceptions près, que celle qui, comme nous l'avons dit en commençant cette note, est une conséquence inévitable de la liberté du travail et un puissant encouragement pour les progrès de l'industrie.

(Note F — page 269).

Citons quelques exemples, qui viennent à l'appui de l'opinion de l'auteur, sur les inconvénients des brevets d'invention et sur les avantages immenses qu'offrirait le système de l'acquisition par l'état, au profit de tous, des inventions et découvertes utiles.

L'inventeur d'un nouveau système d'éclairage, supérieur à tout autre, Carcel, fut breveté pendant de longues années pour cette invention et pour les perfectionnements qu'il put y apporter. Lui seul eut le droit de fabriquer les lampes qui portent encore aujourd'hui son nom ; et, sans nous arrêter aux difficultés qu'il eut, peut-être, à se procurer des capitaux, et aux procès qu'il eut à soutenir contre de nombreux contrefacteurs, le prix de ces appareils fut tel, que peu de fortunes purent se procurer cet éclairage, non-seulement brillant et commode, mais encore plus économique que tout autre. Ceci n'était encore qu'un faible inconvénient ; mais Carcel employant tout son temps et tous ses capitaux à la fabrication de ses lampes, son génie inventif s'assoupit; il ne put plus s'adonner à la recherche de nouvelles découvertes qui, peut-être, eussent été fort utiles à la société, et ce fut pour elle un nouveau dommage. — Elle devait en éprouver un bien plus grand encore. — En effet, dès que l'exploitation de la découverte de Carcel fut libre, on vit le prix de ces lampes baisser considérablement, de telle sorte que, non-seulement un nombre infini de consommateurs purent jouir des avantages de ce mode d'éclairage, mais encore, et ce fut bien plus important, leur fabrication exigea le travail d'un nombre considérable de producteurs de diverses professions, et ce n'est pas exagérer que d'en évaluer le nombre à deux mille individus au moins.—Croit-on que si la société eût acheté à Carcel son invention, et qu'elle l'eût payée cent, cent-cinquante, deux cent mille francs, même, — et certes, c'eût été un fort beau prix,—elle n'en aurait pas été largement indemnisée, par les avantages qu'elle aurait trouvés à occuper deux mille individus, pendant tout le temps qu'ont duré les brevets de l'inventeur, sans compter celui d'un meilleur éclairage et des nouvelles découvertes dont l'esprit inventif de Carcel, libre désormais et en possession d'un capital important, aurait pu l'enrichir. — Que si l'on voulait révoquer en doute notre assertion, nous la confirmerions par l'unique exemple que nous fournit le Daguerréotype, qui, certes, n'eût pas reçu les nombreuses applications

qu'on en a faites, si son inventeur eût simplement obtenu un brevet qui, lui réservant le monopole de sa découverte, en eût de beaucoup restreint l'usage, et eût privé des bénéfices qu'ils font ceux qui l'exploitent, sans que le premier y eût trouvé de plus grands avantages que ceux qui lui ont été assurés. — Nous citerons, enfin, l'exemple des procédés de dorure et d'argenture de MM. de Ruolz et Elkington, qui, grâce à leur brevet, ont déjà donné lieu à une infinité de procès, encore pendants, et qui promettent de l'être, avons-nous lu, aussi long-temps que le privilége qui les a fait naître. — Et on remarquera que nous avons choisi, pour exemples, des produits dont l'usage est fort restreint, et qui ne sont pas d'une utilité absolue. Combien le systeme que l'auteur conseille ne serait-il pas plus avantageux, étant appliqué à des produits à l'usage des classes les plus nombreuses, et d'une consommation beaucoup plus étendue? Il nous semble donc, que tout esprit qui sait se dépouiller des vieilles habitudes, quand il lui est démontré qu'elles sont mauvaises, doit dire comme l'auteur de ce livre, que le système des brevets d'invention est nuisible à la société tout entière, et qu'on devrait le remplacer par celui de l'achat par l'état, et au profit de tous, des découvertes et inventions utiles.

(Note G — page 272.)

Le système de douanes, qu'on appelle *protecteur*, a cet immense inconvénient qu'il fait renchérir précisément la production de certains objets de toute nécessité, et d'un usage général ; de telle sorte qu'il constitue un privilége, souvent fort onéreux, accordé à quelques riches individus, aux dépens du plus grand nombre qui est dans le besoin. — On peut encore lui reprocher de *nuire* aux progrès des industries qu'il a la prétention de *protéger*. en permettant à ces producteurs privilégiés de s'endormir en l'absence de toute concurrence étrangère, et de créer ce qu'on est convenu d'appeler des droits acquis, — on devrait plutôt dire des droits gratuits, — qui, à la moindre velléité de réforme, s'unissent bruyamment, et, usant de toutes les influences possibles, entravent les modifications heureuses que, rarement à la vérité, les gouvernants, ignorant ou méconnaissant presque toujours les véritables intérêts de l'industrie, seraient tentés d'apporter à un système favorable à quelques hommes riches et puissants, au détriment des classes pauvres et laborieuses.

(Note H — page 275).

C'est assurément à l'absence d'une pénalité plus rigoureuse, ou plutôt plus sévèrement et plus justement appliquée, qu'il faut s'en prendre des résultats déplorables des essais d'association des petits capitaux qui ont été tentés, il y a quelques années. — On ne peut pas assez regretter l'indifférence avec laquelle l'autorité a laissé s'accomplir, sans aucune répression, la ruine scandaleuse d'un si grand nombre de citoyens, qui avaient cru pouvoir confier leurs modestes économies aux sociétés en commandite par actions ; et cela, non-seulement parce qu'on a pu voir le spectacle affligeant de la mauvaise foi dépouillant, audacieusement et impunément, ses victimes ; mais plus encore parce que la conséquence toute naturelle d'une telle insouciance, chez les hommes qui sont chargés de veiller à la sûreté des propriétés et au respect de la morale publique, a du être de discréditer, pour longtemps peut-être, le principe de l'association, principe si fécond et qui, surtout à l'époque où nous vivons, pourrait rendre de si éminents services. — Le gouvernement peut-il donc douter de cette vérité? — Et s'il n'en doute pas, pourquoi n'a-t-il mieux protégé les intérêts de l'industrie et de la fortune publique? — Elle eût été économique au plus haut point, une mesure qui, réprimant, par quelques exemples sévères, l'exploitation de la confiance publique, eût rehabilité l'association, et mis un frein à la cupidité de ces hommes à qui tous les moyens sont bons pour s'enrichir. — C'est par de semblables mesures, et non par des prohibitions, des priviléges, des règlements, que le gouvernement peut et doit protéger l'industrie, tout en lui laissant cette libre expansion, sans laquelle elle ne peut que languir ou ne jouir que d'une prospérité artificielle, et par conséquent éphémère.

(Note I — page 282).

En nous associant complètement à l'opinion de l'auteur sur les garanties que la propriété des œuvres de l'intelligence réclame, nous ne pouvons pas admettre la différence qu'il établit entre la propriété de ces œuvres, dont le résultat est littéraire ou artistique, et celles qui ont pour objet quelque découverte industrielle. — Une nouvelle invention, un nouveau procédé sont aussi bien des produits de l'intelligence qu'un volume de poésie, une aquarelle ou une statuette ; et le raisonnement, parfaitement juste au

reste, que fait l'auteur, quand il demande pour le poète, pour le peintre, pour le sculpteur, le privilége de pouvoir, seuls, et à l'exclusion de tout autre individu, tirer parti de leur œuvre, par le seul moyen qui leur soit donné de le faire, c'est-à-dire par la reproduction, doit, il nous semble, être tout à fait le même pour l'inventeur industriel qui n'a d'autre moyen de tirer parti de son invention, de son procédé que par l'application. Si donc certains produits de l'intelligence doivent être privilégiés, nous ne saurions pas pourquoi il n'en serait pas de même de certains autres. Et nous réclamerons, au contraire, avec d'autant plus de force, en faveur des œuvres de l'intelligence qui ont pour résultat des découvertes industrielles, qu'elles ont, pour la plupart, plus d'importance pour la société, qu'elles lui apportent plus d'avantages, qu'elles ont exigé plus de sacrifice de temps et de capital, que celles qui consistent en produits purement littéraires ou artistiques. — Mais, peut-on objecter, puisque les travaux de l'intelligence, appliqués à l'industrie, produisent une plus grande utilité, la société est intéressée à no pas accorder aux inventeurs industriels un trop long privilége. — Nous répondrons à cette observation quo pour la société, de même que pour les individus, la justice doit passer avant l'intérêt; et c'est un motif de plus pour nous de persister dans l'opinion que nous défendons, dans la note F. de cette cinquième partie, où nous appuyons le système de l'achat par l'état des nouvelles inventions *utiles*, principo qui pourrait également, comme le dit l'auteur, et peut-être avec beaucoup d'avantages pour la société et pour les auteurs, s'appliquer aux autres produits *utiles* des travaux de l'intelligence. — Ce ne serait, au surplus, qu'une application du principe de l'expropriation forcée et au moyen d'une indemnité préalable; principe de toute justice et fécond en excellents résultats, chaque fois qu'il est équitablement et judicieusement appliqué.

(Note J — page 286)

Alors que la barbarie régnait, le droit du plus fort était le seul droit reconnu, et tout devait céder à la violence. Mais lorsque les hommes, fatigués de luttes incessantes et de combats sans cesse renouvelés, voulurent enfin que les droits de tous fussent respectés, même par ceux qui, jusqu'alors, s'en étaient fait un jeu, ils choisirent des hommes sages entre tous, et les chargèrent du soin de rendre la justice à chacun, s'engageant à se réunir tous ensemble

contre celui d'entr'eux qui refuserait d'obéir aux décisions des juges qu'ils se donnaient. Ce fut ainsi, sans doute, que la justice s'établit entre les hommes.—Pourquoi donc la justice entre les nations tarde-t-elle autant à s'établir aussi, et à succéder au régime de la force? — Pourquoi donc les peuples, au lieu d'arroser leurs campagnes du plus pur de leur sang, au lieu d'employer à s'entretuer ces richesses qu'ils ne peuvent acquérir que par un travail opiniâtre et pénible, et cela pour soutenir des querelles dont, le plus souvent, ils n'ont aucun bien à attendre, n'établiraient-ils pas, d'un commun accord, une justice internationale pour juger les différends qui s'élèvent entre leurs gouvernements, différends, nous le répétons, qui n'ont, en quelque sorte, jamais pour objet le bien-être des populations? — En ne considérant une telle institution que sous le point de vue économique, quel immense avantage la véritable richesse des nations n'en retirerait-elle pas? — Et, sans parler de la guerre elle-même, dont il est inutile de décrire ici les désastreuses conséquences, quel tort les peuples n'éprouvent-ils pas de la seule possibilité, de la seule appréhension de ce fléau? — Combien de bras, arrachés aux travaux les plus utiles, restent inactifs, au lieu de produire? — Quelle somme prodigieuse de capitaux tout le matériel de la guerre et de la marine militaire n'absorbe-t-il pas, qui, employée productivement, augmenterait chaque année la richesse sociale? — Combien de privations chacun n'est-il pas obligé de s'imposer, pour subvenir aux dépenses annuelles qu'exige cette nécessité d'être toujours prêt à combattre, dépenses qui ne pourraient assurément pas être entièrement effacées du budget d'une nation, si la guerre était désormais impossible, mais qui subiraient une immense diminution? (1) — L'ambition insatiable de quelques hommes est l'unique cause de si grands dommages faits à la fortune publique. — Quand donc les hommes voudront-ils s'affranchir de ces charges qui les écrasent? — Ils n'ont pourtant qu'à le vouloir pour en être délivrés.

---

(1) En 1844, les budgets de la guerre et de la marine ont absorbé plus de 450 millions de francs!

Sixième partie.

(Note A — page 295.)

Excepté le cas peu commun d'une industrie favorisée par un privilége, un monopole quelconque, la concurrence ne permet guère ces bénéfices exagérés et hors de proportion avec ceux que peuvent donner les autres industries. Il nous semble donc que l'entrepreneur est, le plus ordinairement, obligé d'ajouter l'impôt à ses frais de production, ce qui le fera retomber à la charge du consommateur. Mais si l'impôt est tel, que la hausse du prix qu'il occasionne empêche un grand nombre de consommateurs d'acheter le produit imposé, il en résultera une diminution dans la vente, et ainsi l'entrepreneur, voyant le chiffre de ses affaires diminuer, souffrira, et son bénéfice se réduira, de sorte que, lui aussi se ressentira de l'impôt. — On pourrait dire, à la vérité, que pour y remédier, l'entrepreneur s'efforcera de découvrir de nouveaux procédés, qui lui permettront de payer l'impôt, sans augmenter le prix de son produit, et on pourrait même vouloir appliquer à ce cas, ce que nous avons dit à la note G, de la 3e partie, et en conclure que l'impôt, en frappant un produit, doit avoir pour résultat d'en améliorer la production. Mais ce serait abuser de ce principe; la concurrence suffit à faire faire à une industrie tous les progrès dont elle est susceptible, et elle a sur l'impôt cet avantage, qu'elle produit toujours, par suite de la baisse des prix, l'extension du marché, et qu'elle n'enlève pas, aux producteurs, une portion de leur revenu, destinée à accroître chaque année, au moyen de l'épargne, leur capital.

(Note B — page 298.)

Nous ne pensons pas que l'inconvénient que l'auteur signale ici soit absolument inévitable, ou tout au moins qu'il soit impossible de l'atténuer considérablement.—Si, pour les produits dont les qualités sont très diverses, pour les vins par exemple, on obligeait les producteurs à en déclarer la valeur, et qu'on perçût les droits *ad valorem*, en exerçant, avec quelque rigueur, la pré-

emption, pour vendre aux enchères publiques, et au profit de l'état, les objets dont la valeur aurait été déclarée trop bas, non seulement on éviterait l'injustice flagrante qu'il y a à faire payer un impôt égal à un objet qui vaut 10, et à celui qui vaut 100 et même davantage; mais encore le fisc y gagnerait doublement, puisque, d'une part, les produits de moindre valeur baissant de prix, leur consommation augmenterait considérablement, tandis que, d'un autre côté, ceux d'une valeur élevée, payant en proportion, rendraient beaucoup plus qu'auparavant, sans que la consommation en diminuât de beaucoup, destinés qu'ils sont à des consommateurs qui recherchent les jouissances du luxe sans trop les marchander; bien plus, qui souvent n'estiment un produit qu'en raison du prix qu'il coûte. — Nous finirons par cette observation, que, dans cette circonstance encore, l'équité vient appuyer les raisonnements de l'économie. On peut toujours affirmer que le *juste* seul est *utile*; la providence n'a pas voulu qu'il en fût jamais autrement.

(Note C — page 300.)

Nous avons déjà parlé, à la note G, de la cinquième partie, de l'injustice de ces droits de douane qu'on appelle *protecteurs*, et qui pèsent surtout sur cette classe dont le travail suffit, à grand peine, à assurer la subsistance. Au nombre de ces droits, il en est peu, si toutefois il en est, qui soient aussi funestes et aussi injustement établis, que celui qui atteint l'introduction, en France, des bestiaux étrangers. La consommation de la viande est de toute nécessité pour l'homme qui travaille, et par l'effet de ce droit, le plus grand nombre de nos ouvriers est forcé de se priver de cette nourriture saine et réconfortante, au profit de quelques riches éleveurs de bestiaux, qui ne peuvent, après tout, et malgré la faveur dont ils sont l'objet, que pourvoir, à grand prix, aux besoins d'une classe très restreinte de consommateurs. — Quelle différence, aussi, entre le produit d'une journée de travail de l'ouvrier anglais, à qui cette nourriture substantielle et salubre ne manque pas, et celui d'une journée de l'ouvrier français qui, d'ordinaire, est forcé de s'en priver, ou qui, s'il gagne assez pour faire cette dépense, ne peut qu'acheter une viande sans suc ni saveur, que produit un bétail amaigri par l'excès du travail et souvent malsain.

(Note D — page 302).

Il arrive quelquefois que voulant imposer un produit, dont la matière première provient de l'étranger, on frappe d'un droit de douane cette même matière. Mais comme ce droit pourrait nuire à l'industrie nationale, en fermant les marchés étrangers à ses produits, rendus plus chers par cet impôt, on rembourse, aux négociants qui exportent ces produits manufacturés, tout ou portion des droits payés à l'importation de la matière premiere. C'est ce qu'on appelle *Drawback*. — Ce remboursement est quelquefois un grand avantage pour les manufactures; mais il peut aussi devenir la cause de fâcheux abus; et, entr'autres, quand la matière première, au lieu d'être entièrement importée de l'étranger, est en partie produite dans le pays même, il peut, en servant à cette production, de prime d'encouragement, occasionner, à l'état, des dépenses très fortes au profit d'un petit nombre d'individus. — On peut citer, comme un exemple frappant des abus que ce système peut causer, l'importance excessive que prit le Drawback accordé à l'exportation des sucres raffinés, qui avait presqu'atteint, en 1832, le chiffre do 19 millions de francs, distribués, aux frais de contribuables, à un petit nombre de raffineurs ou de spéculateurs privilégiés [1].

(Note E — page 315.)

Si, comme nous l'avons dit précédemment, nous ne pensons pas que la concurrence permette ordinairement, à l'entrepreneur, de faire de tels bénéfices que l'impôt soit réellement payé par lui, et que, s'il s'en ressent, ce n'est que parce qu'il voit les débouchés, qui étaient ouverts à ses produits, se restreindre à mesure que leurs prix augmentent, nous sommes encore bien moins disposés à croire que l'impôt puisse atteindre, en réalité, les salaires, puisqu'ils sont, bien plus encore que les bénéfices de l'entrepreneur, réduits au plus bas par l'effet d'une concurrence bien plus active, et surtout généralement basés sur les besoins de ceux qui vivent de leur travail de chaque jour. Aussi, nous pensons que,

---

[1] *Annuaire de l'économie politique*, première année, chez Guillaumin.

sauf quelques rares exceptions, l'impôt qui frappe, soit directement, soit indirectement, les salaires, doit retomber sur le consommateur et peut-être aussi quelque peu sur l'entrepreneur, qui saura bien, en dernière analyse, s'en affranchir au moyen de quelque nouveau procédé qui lui procurera une économie sur les frais de production.

(Note F — page 325.)

Non seulement l'industrie du pays producteur souffrirait d'un tel droit, mais aussi celle du pays qui aurait dû consommer les produits, puisque, l'échange venant à se ralentir, les produits avec lesquels il aurait payé les premiers, resteraient invendus sur son marché. On peut comparer à une chaîne sans fin, non-seulement l'industrie générale d'une nation, mais encore l'industrie qui unit toutes les diverses nations entr'elles.

(Note G — page 330.)

Si l'impôt diminue la valeur potentielle échangeable des agents productifs que la société possède, en enlevant à chaque producteur une portion de son produit ou une portion de son revenu, ce qui est tout un, ne peut-on pas dire aussi qu'il donne une plus forte valeur à ces mêmes agents, en leur procurant les avantages que la société assure et garantit à chacun, et sans lesquels la production serait impossible, puisqu'elle serait infructueuse? Ces deux propositions venant à s'entrebalancer, il ne resterait plus qu'à dire de l'impôt qu'il est, pour chaque producteur, une dépense inévitable qu'il doit comprendre dans ses frais de production et qui doit ainsi être la moindre possible, puis, appliquant à une nation tout entière le même raisonnement, on en viendra à une proposition tout opposée à celle qu'émit, un jour, un député célèbre, qui prétendait que l'impôt était le meilleur placement possible.

(Note H — page 332.)

Crédit ne doit pas être pris ici dans le sens de confiance : il est seulement l'opposé, ou plutôt le corrélatif de *débit*, de dette.

(Note I — page 334.)

Il nous semble que l'hypothèse que l'auteur pose ici ne pourrait

jamais se réaliser. Car, d'une part, si l'état devait se trouver, en fin de compte, dans l'obligation de faire banqueroute, que deviendrait la certitude que les prêteurs, selon lui, auraient de recevoir toujours l'intérêt de leurs fonds? — En second lieu, quel avantage les capitalistes trouveraient-ils à aliéner ainsi à perpétuité leurs capitaux? — Un intérêt plus élevé. — Mais le gouvernement ne s'engagerait jamais à payer perpétuellement un tel intérêt; il préférerait stipuler que sa dette sera remboursable ou plutôt racbetable. Ce ne pourrait donc être que des rentes viagères, et alors elles s'éteindraient par la mort de leurs titulaires.

(Note J — page 342).

La dette consolidée de la France figure au budget de 1844 pour une somme de 195,911,137 fr., représentant un capital nominal de 4,457,641,769 fr.

L'Angleterre paie, pour les intérêts de sa dette publique, une somme annuelle de 24,476,900 liv. st., équivalant à 624,150,950 f.

Ces chiffres sont extraits de l'*Annuaire de l'économie politique*, que nous avons déjà cité.

(Note K — page 344).

Si l'on ne savait pas tout ce que la routine a d'empire sur les hommes, on ne pourrait expliquer, que par une connivence coupable des administrateurs de la fortune publique, l'entêtement qu'on a toujours mis à faire usage d'un mode aussi vicieux de contracter les emprunts, que celui dont on s'est servi jusqu'à ce jour. Un particulier qui ferait de semblables opérations mériterait, sans aucun doute, d'être interdit; et cependant les députés, chargés de veiller sur les intérêts de la société, n'ont rien fait pour mettre un frein à une semblable dilapidation. Quand nous disons qu'ils n'ont rien fait, nous nous trompons; ils ont, dans la dernière session, permis au ministre des finances de choisir entre l'ancien système et un autre mode, qui permettrait de se passer du concours si onéreux de ces tyrans de la finance, qui, plus puissants, par leurs écus que le furent peut-être jamais ceux qui n'avaient, à leur service, que la bache du bourreau ou le glaive de leurs satellites, exercent une véritable oppression sur la bourse des contribuables, dont ils font ruisseler le plus pur et le plus clair dans leurs coffres sans cesse béants. Et cependant, nous le répé-

tons, tel est l'empire de la routine, que ce nouveau moyen, nous serions fort disposé à en faire le pari, sera laissé de côté, à la prochaine occasion, et qu'on continuera de suivre les anciens errements, si ruineux qu'ils puissent être, et au risque de faire croire à une entente coupable avec ces financiers à l'appétit pantagruélique. Il est vrai que, semblable à l'autruche, qui se croit hors de danger quand elle a caché sa tête sous son aile, on se croira à l'abri de tout soupçon, parce qu'on se sera mis à couvert sous une vaine apparence d'adjudication publique. — On serait presque tenté de demander, comme ce personnage de Beaumarchais : qui donc veut-on tromper ici ?

(Note L — page 348).

Il nous semble qu'une opération, comme celle dont parle ici l'auteur, ne pourrait en tous cas avoir lieu que pour un emprunt déjà contracté. Peu importe, pour un emprunt qui doit être émis, le taux de l'intérêt, puisque le prêteur ne donnera jamais qu'un capital correspondant à cet intérêt. Un emprunt, qui serait émis moyennant un intérêt trop bas, aurait cet avantage, pour le prêteur, de lui faire espérer un plus grand accroissement de son capital, et pour le gouvernement, cet inconvénient, de l'exposer à rembourser un capital beaucoup plus élevé que celui qu'il aurait reçu. Au surplus, la démonstration que l'auteur fait ici, nous semble un peu longue et un peu obscure. Elle ne nous parait pas avoir non plus une grande utilité ; car nous croyons que l'opération à laquelle elle se rapporte n'est guère praticable.

(Note M — page 2).

Le gouvernemont napolitain, il faut lui rendre cette justice, fait les plus louables efforts pour réprimer l'*agiotage*, cet ulcère rongeur des nations modernes ; et, en cela, il évite de suivre l'exemple de gouvernements qui ont la prétention d'être plus libéraux, plus éclairés, partant plus moraux que d'autres, et qui néanmoins favorisent et encouragent même les jeux de bourse. — Après avoir aboli la loterie et fait fermer les maisons de jeu, il aurait fallu avoir le courage de s'opposer, par tous les moyens possibles, aux scandaleux abus dont la bourse est le théâtre, et bien se garder, surtout, d'adopter, pour toutes ses opérations financières, de telles combinaisons, que cette funeste passion du jeu y trouve sans cesse

un nouvel aliment. — Ce sera un véritable triomphe pour l'économie et pour la morale, de voir un jour que leurs leçons ont enfin été écoutées, et que l'autorité publique s'est enfin sérieusement occupée de mettre un terme à l'agiotage. Si toutes les intelligences qui s'usent sous les portiques de la bourse, si tous les capitaux qui s'y dissipent étaient appliqués à l'amélioration de l'agriculture, quel immense avantage n'en retireraient pas la morale et la fortune publiques!

(Note N — page 355.)

Si le gouvernement, pour se procurer les sommes qu'il demande à l'emprunt, avait eu recours à l'impôt, il ne serait plus rien resté, dans les mains des particuliers, des sommes qu'il aurait perçues. Mais s'il se sert du crédit, il reste aux particuliers un signe représentatif de ces mêmes sommes, qu'ils peuvent réaliser d'un moment à l'autre; la société possède donc un nouveau capital, capital fictif, à la vérité, puisqu'il ne repose que sur le crédit; mais c'est précisément là l'avantage du crédit, qui, pour les gouvernements, de même que pour les particuliers, est un moyen utile et avantageux, quand l'usage qu'on en fait est raisonnable et modéré. Nous dirons donc du crédit ce que nous avons dit du papier monnaie, ce qu'on peut dire de presque toutes choses : l'usage en est bon, l'abus seul en est nuisible.

(Note O — page 357.)

Pour payer les 100 que l'impôt lui demanderait, non seulement le producteur serait obligé de les prélever sur son revenu, mais il pourrait se trouver forcé d'entamer son capital, et c'est là ce qui finirait par le ruiner. Et au contraire, s'il n'a que 5 à payer tous les ans, les 95 qui lui resteront entre les mains produiront bien plus, s'il les fait valoir lui-même, que ces 5 d'intérêts qu'il faudra qu'il acquitte, et ce sera encore une nouvelle augmentation de la richesse sociale.

(Note P — page 361.)

S'il est vrai, et nous le croyons, que les vices de l'homme sont, en grande partie, la cause de la misère qui accable certaines classes de la société, combien l'économie ne doit-elle pas regretter que ceux, dont la mission était de moraliser leurs semblables, aient trop souvent oublié que le royaume de leur maître n'est

pas de ce monde, et se soient mêlés si activement à des intérêts qui devraient leur rester étrangers, oubliant ainsi de prêcher de bouche et d'exemple cette maxime, — aimez-vous les uns les autres, — maxime qui, mise en pratique, serait assurément plus favorable aux progrès de la richesse publique, que maintes croyances superstieuses, et que tant d'actions inspirées par l'égoïsme ou, pire encore, par l'esprit de caste, dont le sacerdoce n'a que trop souvent négligé de s'abstenir. — L'économie doit faire les vœux les plus ardents, pour que, mieux instruits de leurs devoirs et de leurs propres intérêts, les prêtres, quelle que soit la religion qu'ils professent, abandonnant enfin les anciens errements, rendent, aux vrais principes religieux, la force qu'ils ont perdue, et recouvrent, sur les esprits, la légitime et salutaire influence qu'une religion éclairée doit avoir, pour lutter contre les mauvais penchants qui tiennent à la nature imparfaite de l'homme, mais que les leçons de la morale, fortifiées par de bons exemples, peuvent combattre victorieusement. — Lorsqu'un jour la religion aura conquis sur l'homme son légitime ompire, l'économie devra s'en réjouir, car, ainsi que l'auteur le démontre quelques pages plus loin, et quoiqu'on en ait pu dire, elle est une science essentiellement morale.

(Note Q — page 373.)

La société, lors même qu'aucun sentiment de charité ne devrait la porter à venir au secours de l'homme qui fût, lui-même, l'artisan de sa propre misère, doit peut-être le faire dans son propre intérêt, et dans celui de la morale publique. Si l'homme qui n'a à se reprocher que de la paresse, de l'insouciance, du désordre même, est tout à fait abandonné, il deviendra criminel. — Alors la société le châtiera, répond-on. Soit : mais pourra-t-elle toujours le découvrir et s'en emparer? — Puis, s'il n'a pas encouru un châtiment perpétuel, il sortira un jour des prisons, plus vicieux qu'auparavant, et il commettra de nouveaux crimes. — Il sera châtié de nouveau; — soit encore : mais la malheureuse victime qu'il aura dépouillée ou égorgée, sa voix ou son sang ne demanderont-ils aucun compte à la société, qui aurait pu, peut-être, empêcher cet homme de devenir criminel, et qui ne l'a pas tenté? — Et quels reproches la société n'encourra-t-elle pas d'avoir poussé cet homme dans le crime, si non seulement elle l'a abandonné quand il était misérable, mais si, par la faute de ses ins-

titutions, il a été privé, dès son jeune âge, de leçons et d'exemples qui auraient pu le rendre laborieux et honnête ; ou qu'entré dans le monde, en étant l'un et l'autre, il a bientôt été détourné du bon chemin par les difficultés d'un travail pénible, et dont la rétribution ne suffisait pas aux frais de son entretien ! — No serait-on pas tenté, quelquefois, de croire que ceux qui gouvernent les peuples regardent le crime comme un mal nécessaire, tant ils s'occupent peu de le prévenir?

(Note R — page 387.)

Trop de sang et d'or français ont arrosé la terre d'Afrique pour que jamais, aussi longtemps du moins que la France conservera son rang parmi les nations, les rives et les plaines de l'Algérie cessent de lui appartenir. Quoi qu'en dise l'auteur de ce livre, et en dépit de sa prophétie, la possession de cette contrée, dont un jour, peut-être, les limites s'élargiront encore, donnera à la France, loin de l'affaiblir, l'empire de la Méditerranée, qui deviendra ainsi réellement un lac français. L'économie peut et doit conseiller de gouverner ce pays selon les règles qu'elle voudrait voir suivies constamment et partout ; mais en présence des envahissements continuels des deux empires qui, seuls, pourraient lutter contr'elle, — et encore en est-il un qui, s'il n'avait pour combattre que ses propres forces, serait bientôt réduit à l'impuissance, — l'économie ne peut pas dire à la France de rester inactive et immobile, et lui défendre d'étendre son territoire, tandis que les puissances, qui se sont posées ses rivales, étendent le leur. L'Aigle russe pourrait bien ne pas planer de sitôt sur les rives du Bosphore: avant peu de temps, peut-être, le Léopard britannique sera chassé de l'Inde comme il l'a été des Etats-Unis de l'Amérique du Nord; mais, tout nous le fait espérer, l'étendard aux trois couleurs flottera longtemps encore, sinon toujours, sur le sol africain. Puisque les peuples de l'Europe, méconnaissant la mission civilisatrice de la France; ont préféré reprendre les fers qu'elle les avait aidés à briser, c'est sur ces contrées, qu'obéissant à sa vocation et cédant à une impulsion irrésistible, le génie de notre patrie fera luire le flambeau dont son bras est armé; c'est sur cette terre qu'il fera renaître la liberté civile et religieuse, l'instruction, le commerce, l'industrie, — la richesse.

FIN DES NOTES.

TABLE DES MATIÈRES.

Avertissement du Traducteur v

Discours préliminaire sur la nature et les progrès de la science économique 1

PREMIÈRE PARTIE.

Nature et origine de la richesse, considérée comme le fait fondamental de la science.

Chapitre premier. Objet de la science. — De la richesse. — De la valeur 19

Chapitre II. Du phénomène dont dépend la richesse, ou de la production. 28

Chapitre III. Des agents de la production, ou des instruments productifs. 31

Chapitre IV. Comment les agents de la production opèrent ce phénomène 35

Chapitre V. Résultat des opérations productives. — Leur valeur. — Prix des produits. 40

SECONDE PARTIE.

Origine et nature des faits et des phénomènes qui se rattachent à la production, qui en dépendent et qui exercent leur influence sur elle.

Chapitre premier. La production étant accomplie, quels en sont les résultats pour la société. 51

Article I. Vues générales 51
Article II. Théorie du marché 52

CHAPITRE II. De la division et de l'association du travail et des autres agents de la production 62

CHAPITRE III. De l'influence des progrès de l'industrie sur l'économie des sociétés. 68

CHAPITRE IV. Des moyens qui facilitent les échanges. . . 76

Article Ier. Des monnaies. . . . . *Ib.*
Article II. Des moyens de suppléer aux monnaies. . 86
Article III. Des poids et mesures. 92
Article IV. Des moyens de transport 95

TROISIÈME PARTIE.

Des valeurs produites, relativement aux opérations productives et à la condition des producteurs.

CHAPITRE PREMIER. Vues générales. 97

CHAPITRE II. Des salaires 107

CHAPITRE III. Du bénéfice ou gain de l'entrepreneur . . . 120

CHAPITRE IV. Des honoraires du savant. 124

CHAPITRE V. De l'intérêt des capitaux 128

CHAPITRE VI. Du revenu des fonds de terre et de celui des autres agents naturels de la production. 136

Article Ier. Théorie générale du revenu des fonds de terre. . . . . *Ib.*
Article II. Théorie de Ricardo. 146
Article III. Théorie de Malthus, et quelques autres opinions sur le même sujet 150
Article IV. Théorie de Florez-Estrada 153
Article V. Théorie spéciale du fermage, ou influences particulières qui en règlent le taux. 156
Article VI. Du revenu des autres fonds d'agents naturels 162

CHAPITRE VII. Des rapports qui existent entre la valeur potentielle des opérations productives, et le prix des produits, selon les diverses branches d'industrie. 164

CHAPITRE VIII. Conclusion des trois premières parties . . . 174

QUATRIÈME PARTIE.

Des revenus, considérés relativement aux besoins des individus, des phénomènes qui en dépendent, et de leurs conséquences.

CHAPITRE PREMIER. Théorèmes fondamentaux 177
CHAPITRE II. Du principe de la population. 184
CHAPITRE III. De la condition des diverses classes de producteurs, selon les phases diverses de l'industrie ; de son influence sur la population, et sur l'ordre économique. . 190
Article Ier. De l'influence des progrès de l'industrie, et spécialement des machines, sur les revenus des producteurs. 191
Article II. Des moyens de remédier à ces inconvénients. 193
Article III. De l'influence que les machines, ainsi que la division et l'association du travail, ont sur le physique et sur le moral de la classe ouvrière. . . . 200
Article IV. Des véritables causes du malaise de la classe ouvrière. 203
CHAPITRE IV. Des moyens d'existence des classes non productrices, et de leur influence sur la population. 206

CINQUIÈME PARTIE.

De l'état physique, moral, civil et politique des nations, ainsi que du gouvernement comme influant sur l'ordre économique des richesses et sur la population.

CHAPITRE PREMIER. Des influences naturelles. 216
CHAPITRE II. De la liberté. — De l'esclavage. 220
CHAPITRE III. De l'éducation. 226
Article Ier. De l'éducation physique. . . . . *ib.*
Article II. De l'éducation intellectuelle et morale. . . 229
CHAPITRE IV. De l'administration.—Des réglements de l'autorité. — Des lois. 241
Article Ier. De la liberté industrielle, et des limites qui lui sont imposées. . . . . *ib.*
Article II. Des lois sur les revenus. — Des lois somptuaires.—Des lois sur la population. 257

Article III. Du concours du gouvernement. — Des brevets d'invention. — Des primes. — Des institutions et travaux publics. 262
Article IV. De l'action protectrice, de l'autorité publique. 277

SIXIÈME PARTIE.

Du gouvernement, considéré comme ayant des besoins; des moyens auxquels il a recours pour les satisfaire; de l'influence de ces moyens sur l'économie de la société.

CHAPITRE PREMIER. Théorie générale de l'impôt. 287
CHAPITRE II. Théorie spéciale de l'impôt; examen des diverses sortes de contributions. 292
Article Ier. Des impôts qui pèsent sur les agents de la production. 293
Article II. Des impôts sur les produits non agricoles. . 295
Article III. Des impôts sur la production du sol et sur le fermage. 303
Article IV. Des impôts sur les profits des capitaux. . 311
Article V. Des impôts sur les bénéfices et sur les salaires. 313
Article VI. De l'impôt progressif. 316
Aricle VII. Des divers autres impôts. 318
Article VIII. Des transits et des ports francs. . . . 324
Article IX. Vues générales sur les effets de l'impôt, relativement à l'industrie et aux finances. 327
CHAPITRE III. Théorie générale du crédit public. 331
CHAPITRE IV. Théorie spéciale du crédit public. 337
Article I. Examen des divers moyens de contracter les emprunts et de les rembourser. . . . . *ib.*
Article II. Grand-livre, bourse, caisse d'amortissement. 342
Article III. Des divers autres usages de ces institutions, et des abus auxquels elles peuvent donner lieu. . . 344
Article IV. Effets généraux de la dette publique. . . 354
CHAPITRE V, De l'emploi des revenus publics. 359
Article Ier. Des principales dépenses de l'état. . . . *ib.*
Article II. De la bienfaisance publique. 365

Article III. Des colonies et du systeme commercial qui s'y rapporte. 378
Article IV. Des nouvelles colonisations, dans l'intérieur des états ou au dehors, voisines ou éloignées. . . 383

CONCLUSION.

Des rapports qui existent entre l'économie et les autres sciences, et de l'importance de l'économie. 388
EXTRAIT RAISONNÉ DE CET OUVRAGE 399
NOTES DU TRADUCTEUR 417

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

Digitized by Google